This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/

600027761T

LES VIES

DES

HOMMES ILLUSTRES

DE LA

FRANCE,

CONTINUÉES

Par Monsieur l'Abbé PÉRAU, Licentié de la Maison & Société de Sorbonne.

TOME DIX-NEUVIÉME

CONTENANT

La Vie DE CHARLES DE LORRAINE, DUC DE MAYENNE.

A AMSTERDAM,

Et se vend

A PARIS, chez KNAPEN, au bas du Pont S. Michel, au Bon Protecteur.

M. DCC. LXXI.

21a c. 419.

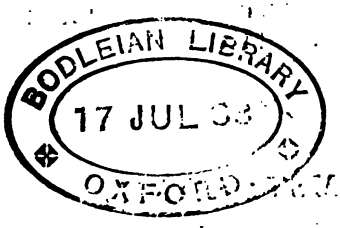
BODLEIAN LIBRARY
17 JUL 34
OXFORD

LES HOMMES ILLUSTRES DE LA FRANCE.

SUITE DE LA VIE DE CHARLES DE LORRAINE, DUC DE MAYENNE,

Pair, Amiral, Grand Chambellan de France, &c.

DÉS que Mayenne eut été informé que le Prince de Parme alloit ſe rendre à Meaux, il envoya au plus vîte annoncer aux Pariſiens cette grande nouvelle, après laquelle ils ſoupiroient depuis ſi long-tems. La Capitale parut alors changer abſolument de face : on vit renaître les eſpérances dans tous les eſprits, & les moribonds 1590.

Joye des Pariſiens à la nouvelle de l'arrivée du Duc de Parme.

même que la famine achevoit de consumer 1590. semblerent subitement rappellés à la vie. On ne parla plus que de célébrer avec des transports de joye l'heureuse arrivée d'un Prince déja connu par son expérience & sa bravoure, & qui s'étoit acquis par ses exploits une réputation égale à celle des plus grands Généraux de l'Europe.

Quel étoit le Duc de Parme.

Tel étoit l'illustre Alexandre Farnese, Duc de Parme & de Plaisance, fils d'Octave Farnese & de Marguerite d'Autriche, fille naturelle de Charles-Quint. Dès l'âge de dix-huit ans, il s'étoit distingué à la fameuse bataille de Lépante, contre le Turc, sous les ordres du célèbre Dom Juan d'Autriche, qui prévit dèslors le grand nom que ce jeune Prince acquerroit un jour par les armes. La tyrannie Espagnole & la crainte de l'Inquisition ayant occasionné une révolte presque générale dans les Pays-Bas, le Duc d'Albe, envoyé par Philippe II. pour ramener les peuples à l'obéissance, ne fit qu'augmenter le desordre par ses cruautés, & fit perdre à l'Espagne la plus grande partie de ces riches Provinces : en vain on employa ensuite de fameux Généraux pour réparer

cette perte, ce grand ouvrage étoit séservé au Duc de Parme. Le Roi d'Espagne l'ayant nommé, en 1578, Gouverneur des Pays-Bas, Farnese réussit avec très-peu de troupes à remettre la plus grande partie de ces Provinces sous l'obéissance de ce Monarque, il continua ainsi ses étonnantes conquêtes jusqu'en 1590, tems auquel il étoit vraisemblable qu'il auroit achevé la grande entreprise qu'il avoit si heureusement commencée, lorsque Philippe II. entêté des projets chimériques qu'il avoit formés sur la France, le força de marcher au secours de la Ligue. 1590.

Les Parisiens furent charmés de voir venir à eux un Prince depuis si longtems favorisé de la victoire : car la plûpart sembloient ne fonder que de foibles espérances sur Mayenne. La lenteur qui lui étoit naturelle, jointe aux pertes qu'il venoit de faire à Arques & à Ivry, avoit indisposé contre lui beaucoup de monde, & il paroissoit même qu'on vouloit le rendre responsable de ce que les troupes Espagnoles avoient tant tardé à se rendre en France.

Il s'en falloit bien que Mayenne

méritât ce dernier reproche ; les voya-
1590. ges qu'il avoit faits dans les Pays Bas, les différens Couriers qu'il avoit envoyés coup-ſur-coup tant en Eſpagne qu'en Flandre ; en un mot, les mouvemens continuels qu'il s'étoit donnés pour accélerer ce ſecours, étoient autant de témoignages qui dépoſoient en ſa faveur. Il eſt vrai qu'il eût beaucoup mieux aimé voir arriver les troupes Eſpagnoles, ſans que le Duc de Parme ſe fût donné la peine de venir les commander en perſonne ; car il appréhendoit que ce Prince, en mettant le pied en France, ne travaillât moins pour la Ligue que pour le Roi d'Eſpagne, & qu'il ne cherchât à mettre les Places les plus conſidérables du Royaume ſous la domination de ce Monarque ambitieux. D'ailleurs, l'envie qu'il avoit de forcer le Roi à lever le ſiége de Paris, & de réparer par lui-même l'échec qu'il avoit reçu à Ivry, lui faiſoit reſſentir quelque peine d'en partager la gloire avec un autre.

Cependant les conjonctures ne permettant plus de s'arrêter trop longtems à ces réflexions, Mayenne prit ſon parti, & donna ſes ordres pour que l'on fît au Duc de Parme une réception

telle que la méritoit un Général de ſon rang & de ſa réputation, & il ſe réſerva le ſoin d'obſerver de près les démarches d'un Prince entreprenant, qui, ayant autant d'eſprit que de bravoure, trouvoit toujours en lui-même des reſſources pour parvenir à ſes fins. 1590.

Le 22 d'Août, jour de l'arrivée de ce Prince à Meaux, Mayenne alla le recevoir avec ſes principaux Officiers, & le conduiſit à la Cathédrale, au milieu d'un concours immenſe de ſoldats & de peuple qui l'accompagnerent avec les plus grandes démonſtrations de joye. Après que l'on eut rendu à Dieu de ſolemnelles actions de grace pour l'heureux événement de cette journée, on reconduiſit ce Prince avec les mêmes acclamations juſqu'au logement qui lui étoit deſtiné, & il y reçut les complimens des Seigneurs & des Officiers Généraux. Entrée du Duc de Parme à Meaux.

Il s'agit alors de délibérer promptement ſur les meſures qu'il convenoit de prendre pour délivrer Paris & y faire entrer des vivres; mais, avant toutes choſes, ce Prince, qui ſçavoit parfaitement les différentes idées que ſon arrivée en France pouvoit faire

naître dans les esprits, commença par
1590. chercher à lever tous les ombrages que sa présence pouvoit occasionner. Il
Protestation du Duc de Parme. déclara donc publiquement que son dessein, conformément aux ordres qu'il avoit du Roi son Maître, étoit de protéger dans le Royaume la Religion Catholique, d'avancer les progrès de la sainte Union, d'extirper les héréſies, & d'empêcher qu'un Prince hérétique ne parvînt à la Couronne: il assura de plus, que S. M. C. ne cherchoit en aucune façon ses propres intérêts, quoi qu'en pussent dire les ennemis de la Religion.

Cette protestation fit tout l'effet qu'on pouvoit en attendre; ceux qui la croyoient sincere, aussi-bien que ceux qui en doutoient, y donnerent les plus grands applaudissemens; de sorte qu'il ne s'agit plus de la part de ce Prince, que de tenir une conduite conforme aux paroles qu'il venoit de donner.

On n'eut à cet égard aucun sujet de se plaindre de lui; il servit la Ligue avec tout le zele possible, & il réussit à tirer les Parisiens de la cruelle situation où ils se trouvoient réduits. Dans le premier Conseil qu'il tint avec

Mayenne, au ſujet du ſiége de Paris & de la diſette qui conſumoit les malheureux habitans de cette Capitale, il fut décidé que le moyen le plus court & le moins dangereux pour ſecourir & approviſionner cette importante Place, étoit de commencer par ſe rendre maître de tous les poſtes des environs, ſitués ſur la Marne & ſur la Seine. 1590.

Le Prince de Parme & Mayenne mettent en marche vers Paris.

Cet avis ayant été unanimement adopté par le Conſeil de Guerre, le Prince de Parme fit jetter deux ponts de batteaux ſur la Marne, paſſa cette riviere avec toute ſon armée, ſe mit en marche pour s'avancer vers Paris, & fit courir le bruit que ſon deſſein étoit de livrer bataille. L'avant-garde étoit commandée par le Duc d'Aumale & par la Châtre, Mayenne & le Prince étoient à la tête du Corps de bataille; l'arriere-garde marchoit enſuite ſous les ordres de Chaligny, de Saint Paul & de Valentin de la Motte, Grand Maître de l'Artillerie, qui avoit avec lui vingt piéces de canon.

Le Roi, qui ne cherchoit depuis longtems que d'en venir à une action déciſive, fut cependant fort embarraſſé ſur le parti qu'il avoit à prendre dans

cette conjoncture. Il ne ſçavoit s'il
1590. devoit continuer le ſiége, ou s'il marcheroit au-devant de l'ennemi avec
Embarras du Roi. toutes ſes forces. Le fameux la Noue étoit d'avis que l'on continuât le ſiége, ſans aller chercher une bataille qu'il n'étoit pas bien ſûr que le Duc de Parme voulût accepter. Il connoiſſoit toute la fineſſe de ce Général Eſpagnol, & il aſſura Sa Majeſté que ce Prince n'ayant d'autre but que de ſauver Paris, il profiteroit habilement de toutes les occaſions favorables qui pourroient s'offrir ; mais qu'il ne ſe mettroit jamais dans la néceſſité d'accepter une bataille, parce qu'il marcheroit toujours avec tant de précaution, & ſe retrancheroit ſi ſûrement, qu'on ne pourroit l'attaquer dans ſon Camp, à moins de l'y aſſiéger dans les formes, comme on pourroit faire d'une Place fortifiée.

La continuation du ſiége étoit fort du goût de Sa Majeſté. Paris étoit dans un état ſi déplorable, qu'il ne pouvoit pas tenir encore quelques jours ; & il étoit bien triſte d'abandonner une conquête auſſi importante : mais d'un autre côté, pendant le peu de tems que les Pariſiens pouvoient encore

ſoutenir le ſiége, il étoit à craindre que l'armée ennemie n'arrivât, & que la préſence d'un ſi nombreux ſecours, encourageant les Pariſiens à faire une ſortie, on ne ſe trouvât enfermé entre deux, & au riſque d'être entierement défait. 1590.

La crainte qu'il eut d'une cataſtrophe auſſi humiliante, lui fit prendre le parti de lever le ſiége. Cependant, il n'exécuta pas d'abord ce deſſein en entier. Il laiſſa ſon Infanterie dans les poſtes qu'elle occupoit, & partit avec toute ſa Cavalerie pour ſe rendre à Claye où on l'avoit informé qu'une partie des troupes de la Ligue venoit d'arriver. Son projet étoit de reconnoître cette armée, & même d'attaquer quelques-uns des détachemens qui étoient campés en-deçà de la Marne. C'eſt ce qu'il fit en effet, dès qu'il fut arrivé à Claye; il s'avança contr'eux à la tête de ſa Cavalerie légere & de quelques Eſcadrons de Gens-d'Armes; mais cette premiere tentative ne fut pas heureuſe. Le Prince de Parme avoit donné de ſi bons ordres pour la ſûreté des retranchemens, qu'il ne fut pas poſſible de les entamer; il fallut même ſe dépêcher

Le Roi attaque quelques détachemens des troupes de la Ligue.

de ſe mettre à couvert, pour éviter la
1590. mouſqueterie d'un vieux Régiment de Lanſquenets qui firent un feu terrible pendant quelque tems.

Le peu de ſuccès de cette entrepriſe, joint à ce que le Roi reconnut par lui-même du nombre & de la poſition des ennemis, fit bien voir à ce Prince qu'il n'auroit pas trop de toute ſon armée, pour faire face au Duc de Parme; il envoya donc ordre à ſon Infanterie d'abandonner les Fauxbourgs de Paris & de venir le joindre dans la plaine de Bondi, où il alloit l'attendre. Son deſſein étoit d'aller enſuite ſe poſter à Chelles au-deſſous de Lagni, pour ſe rendre maître de la Marne, & en même tems pour boucher les paſſages aux ennemis, en étendant ſes troupes ſur la gauche vers la Forêt de Livri.

L'Infanterie Royale quitte les Fauxbourgs de Paris.

En conſéquence des ordres de ce Prince, toute l'Infanterie Royale qui étoit poſtée dans les Fauxbourgs, décampa le dernier jour d'Août, & laiſſa ainſi les Pariſiens dans une entiere liberté. Cet heureux événement, dont on étoit redevable à l'arrivée du Duc de Parme, mit le comble à la joye que l'on avoit eue d'apprendre la jonction de ce Prince au Duc de

Mayenne. Le Légat, le Duc de Nemours, les autres Seigneurs & les Chefs de la Ligue allerent ſolemnellement en Proceſſion à la Cathédrale, où l'on chanta le *Te Deum* en action de grace de l'éloignement de l'ennemi. Mais ce qui augmenta encore l'allégreſſe publique, ce fut de recevoir dans le même tems des proviſions ſuffiſantes pour remédier à la diſette affreuſe qu'on avoit éprouvée. 1590

Dès l'inſtant que Mayenne avoit ſçu que les Eſpagnols approchoient, il avoit envoyé à Dourdan & à Chartres, pour que l'on y préparât promptement de forts convois, afin de les faire entrer dans Paris auſſi-tôt que l'armée Royale auroit levé le blocus. Tout ſe trouva prêt pour le tems marqué; de ſorte que peu après que l'Infanterie du Roi eut abandonné les Fauxbourgs, on vit entrer deux grands convois, dont l'un, qui venoit de Chartres, étoit de mille charrettes de bled. Mayenne fait entrer des vivres dans Paris

Ces proviſions arrivées dans un tems où l'on manquoit de tout, répandirent dans la Capitale un air d'abondance, qui ranima le courage des habitans. D'un autre côté, Mayenne & le Duc

de Parme, tranquilles sur le sort des
1590. Parisiens, mirent toute leur attention à prendre de justes mesures pour se précautionner contre les mouvemens de l'armée Royale, & en même tems pour déboucher les rivières de Seine & de Marne, dont il étoit absolument nécessaire que les passages fussent libres, afin de continuer d'approvisionner Paris, & empêcher que cette Capitale ne retombât dans les mêmes extrêmités où elle s'étoit trouvée réduite.

Le Roi ayant abandonné son Camp de Claye, pour aller joindre son Infanterie au rendez-vous qu'il lui avoit indiqué dans la plaine de Bondi, le Prince de Parme & Mayenne prirent leurs logemens à Claye, & ils résolurent d'aller le lendemain, premier jour de Septembre, se poster à Chelles. Le Roi, qui cherchoit à les joindre pour leur livrer bataille *, tourna aussi

* Le Roi comptoit tellement sur une bataille pour le premier de Septembre, qu'il écrivit le 31 Août la Lettre suivante à Gabrielle d'Estrées, Dame de la Roche-Guyon, qui fut depuis Marquise de Monceaux, & Ducheſſe de Beaufort: *Ma Maîtresse, je vous écris ce mot le jour de la veille d'une bataille; l'issue en est en la main de Dieu, qui en a déjà ordonné ce qui en doit avenir, & ce qu'il con-*

de ce même côté avec toutes ſes troupes, & ayant envoyé ſes Maréchaux des Logis prendre les devans pour préparer ſes logemens, il y eut une rencontre aſſez vive entr'eux & ceux de l'armée de la Ligue qui s'étoient tranſportés auſſi dans cet endroit, afin de tout diſpoſer pour leurs troupes. Ceux-ci furent chaſſés de leur poſte, & n'oſerent pas même faire des tentatives pour s'y rétablir, parce que le gros de l'armée royale arriva peu après. 1590.

Les deux armées s'avancent l'une contre l'autre.

Le Prince de Parme, qui, ſur les inſtances du Duc de Mayenne, paroiſſoit alors aſſez diſpoſé à en venir aux mains, ne chercha point à s'éloigner. Il ſe campa à la diſtance d'environ deux portées de canon, ſur le penchant d'une colline, dont l'accès étoit d'un abord aſſez difficile, à cauſe d'un marais qui étoit au pied; mais lorſque ce Prince eut reconnu par lui-même l'armée Royale, il ne fut plus mention de hazarder de bataille. Juſqu'alors

noît être expédient pour ſa gloire & pour le ſalut de mon peuple. Si je la perds, vous ne me verrez jamais; car je ne ſuis pas homme qui fuye ou qui recule: bien vous puis-je aſſurer que, ſi je meurs, ma pénultiéme penſée ſera à vous & ma derniere ſera à Dieu. De la main qui baiſe les vôtres. HENRY.

on lui avoit fait entendre qu'il n'au-
1590. roit pas à faire à plus de dix mille hommes; & ce Prince, qui avoit le coup d'œil sûr, avoit remarqué dès le premier abord, que l'armée du Roi étoit beaucoup plus nombreuse.

En effet, les troupes Royales se montoient alors à dix-huit mille hommes d'Infanterie & sept mille hommes de Cavalerie, parmi lesquels il y avoit quatre ou cinq mille Gentilshommes. Mayenne n'avoit pourtant pas cru en imposer au Duc de Parme, lorsqu'il lui avoit dit que cette armée étoit bien moins considérable; car il la croyoit peut-être toujours sur le même pied qu'elle étoit avant l'entrée des Espagnols en France; mais elle s'étoit beaucoup augmentée depuis. Dès qu'on avoit sçu que le Duc de Parme, à la tête des Espagnols, venoit au secours de la Ligue, différens corps de troupes étoient accourus de divers endroits du Royaume pour se ranger au service du Roi. On vit aussi arriver beaucoup de Noblesse, à la tête de laquelle étoit le Duc de Nevers, qui, depuis la mort d'Henri III, s'étoit retiré dans ses Terres, où il gardoit une espéce de neutralité. La peine qu'il

reſſentoit de ſervir ſous un Roi hérétique, l'avoit juſqu'alors empêché de ſe déclarer pour Henri de Bourbon ; mais ſes ſcrupules diſparurent, dès qu'il ſçut que les Ligueurs introduiſoient des Etrangers dans le cœur du Royaume, & il partit ſur le champ pour marcher au ſecours de ſa patrie. 1590.

L'armée Royale étant ainſi renforcée, le Prince de Parme ne voulut plus entendre parler de bataille, quelque inſtance qu'on pût lui faire à cet égard : de ſorte que les deux armées reſterent en préſence pendant pluſieurs jours, durant leſquels il n'y eut que quelques eſcarmouches, ſans aucune action conſidérable.

Le Duc de Parme cherche à éviter la bataille.

Le Roi envoya cependant à différentes repriſes préſenter la bataille par un Héraut qui, s'étant toujours adreſſé à Mayenne, fut renvoyé chaque fois par ce Prince au Duc de Parme, lequel impatienté de voir ſi ſouvent revenir à la charge pour obtenir une choſe qu'il ne vouloit pas accorder, fit au Héraut cette réponſe : *Dites à votre Maître que je ſuis venu en France par le commandement du Roi mon Maître, pour mettre fin & extirper les héréſies de ce Royaume, ce que j'eſpere faire avec la*

Réponſe qu'il fit au Héraut du Roi.

grace de Dieu devant que d'en ſortir ; & ſi
1590. *je trouve que le chemin plus court pour y parvenir, ſoit de donner bataille, je la lui donnerai & le contraindrai de la recevoir, ou ferai ce qui me ſemblera pour le mieux* *.

Le Héraut, choqué apparemment du ton de fierté que prenoit le Duc de Parme, dans le tems qu'il ſembloit vouloir éviter une bataille, lui fit obſerver que le Roi étoit d'un caractère bien différent, & que ce Monarque n'étoit pas un Prince qui cherchât à eſquiver une bataille, lorſqu'on la lui préſentoit. *Pour moi*, repartit vivement le Duc de Parme, *j'eſquiverai à ſes dépens celle qu'il me préſente, & quiconque m'y contraindra, pourra ſe vanter d'en ſçavoir plus que moi.*

Ce Prince, content de voir par la levée du ſiége de Paris, qu'il avoit déja rempli le premier objet qu'il s'étoit propoſé, ne penſa plus qu'à travailler à s'emparer des Places voiſines de cette Capitale, tant ſur la Marne que ſur la Seine, pour procurer aux Pariſiens la facilité de recevoir abondamment des proviſions par ces deux

* Mém. de la Ligue.

rivières. Il commença par projetter d'attaquer Lagni, Place peu forte à la vérité, mais dont la prise pouvoit cependant souffrir beaucoup de difficulté, à cause de la proximité de l'armée Royale : ce fut la réflexion que Mayenne fit faire au Duc de Parme le jour même que l'on se disposoit à l'attaquer ; mais ce Prince avoit si bien pris ses mesures, qu'il parla de cette entreprise, comme d'une affaire immanquable, & il dit même assez plaisamment à ce Duc au sujet de cette Place : *Elle sera prise en ce jour, fut-elle sur la moustache du Roi de Navarre.*

1590. Le Prince de Parme projette de rendre maître de Lagni

Pour parvenir à son but, le Prince de Parme imagina d'amuser le Roi d'un côté, tandis que d'un autre, il feroit faire tous les préparatifs nécessaires pour l'attaque de Lagni ; & il y réussit en feignant de vouloir enfin en venir aux mains avec l'armée Royale. Il mit donc, le septiéme de Septembre, son armée en bataille, & la fit même avancer quelques pas, comme pour marcher à l'ennemi.

Le Roi de son côté, charmé de se voir au moment d'une action décisive, mit ses troupes en ordre, & parcourut les rangs pour encourager ses soldats ;

mais il fut fort étonné, lorſqu'il vit
1590. le Duc de Parme à la tête de ſes troupes, tourner tout-à coup ſur la gauche avec ſon armée, & rabattre du côté de Lagni, où il alla effectivement ſe loger dans de forts retranchemens, qu'il avoit fait achever promptement dans le tems même qu'il ſembloit n'être uniquement occupé qu'à ſe diſpoſer au combat. Le Roi ne s'apperçut du deſſein du Duc de Parme, que lorſqu'il n'y eut plus moyen d'y remédier; car on ne pouvoit alors aller l'attaquer dans ſes retranchemens, qu'en prenant un long détour, l'eſpace qui étoit entre les deux Camps ſe trouvant coupé par un marais, que l'on ne pouvoit traverſer qu'en défilant, ce que le Roi ne voulut point haſarder. Il aima mieux faire le tour de la montagne où l'ennemi s'étoit préſenté en bataille, & aller l'attaquer dans la partie de ſes retranchemens qui ſe trouvoient ſur le chemin de Meaux à Lagni, ou tâcher du moins de jetter des troupes dans la Place, pour renforcer la garniſon, & la mettre en état de repouſſer l'ennemi.

Le Monarque réuſſit en effet à y faire paſſer quelques ſecours; mais

malgré cela il ne lui fut pas poſſible de ſauver la Place. Dès l'arrivée des troupes de la Ligue, Lagni avoit été foudroyé par une batterie de neuf piéces de canon, que Mayenne avoit fait dreſſer dans le tems même que le Duc de Parme avoit amuſé le Roi en faiſant mine de conſentir à une bataille; de ſorte que, la bréche faite, le Général Eſpagnol avoit promptement fait jetter un pont de batteaux ſur la Marne, & ſes troupes avoient tenté un aſſaut, dans lequel les aſſiégés s'étoient défendus avec la plus grande valeur: Ce fut dans ce moment qu'arriverent deux Régimens, que le Roi fit entrer dans la Place, & que l'on conduiſit auſſi-tôt à la bréche, pour relever ceux qui l'avoient ſi bien défendue; mais le Prince de Parme s'étant apperçu que ce changement s'étoit fait avec quelque confuſion, profita de cette conjoncture pour faire marcher des troupes fraîches, qui montant à la bréche avec la plus grande intrépidité, enfoncerent ceux qui vouloient la défendre, & mirent en déroute le reſte des troupes qui ſe trouverent dans la Ville, après en avoir maſſacré un grand nombre.

1590

Attaque de Lagni par le Duc de Parme.

Priſe de Lagni.

1590. La prise de cette Place mit le Roi au désespoir. Toutes les peines qu'il s'étoit données jusqu'alors, tant pour réduire Paris, que pour empêcher les troupes d'Espagne, étoient en pure perte, & il n'y avoit plus moyen de barrer les passages à un Prince qui avoit à choisir des deux côtés de la Marne, la route qu'il jugeroit à propos de prendre pour se rendre à Paris. Le Roi fit cependant encore une tentative pour attirer le Duc de Parme à une bataille; mais celui-ci, content de son expédition, se trouva moins disposé que jamais à accepter cette proposition.

Ce ne fut pas-là le seul chagrin que le Roi eut à essuyer. Il eut encore le déplaisir de voir le découragement se mettre dans ses troupes. Le zéle de sa Noblesse parut aussi se ralentir. La plûpart des Seigneurs Catholiques voyoient avec peine, que ce Prince ne parloit point de quitter sa Religion. A l'égard des Soldats, ils manquoient de tout depuis quelque tems, & le Roi n'étoit point en état de leur payer leur solde, ni de leur faire avoir ce qu'il y avoit de plus nécessaire, tels que la nourriture & l'habillement. L'espé-

rance de la priſe de Paris, où ils comptoient s'enrichir du pillage de cette grande Ville, les avoit ſoutenus juſqu'alors; mais quand ils virent tous leurs projets évanouis, ils tomberent dans un abattement qui cauſa au Roi un déplaiſir mortel. 1590.

Ce Monarque prit alors la réſolution de ſéparer ſes troupes en divers détachemens, & de les mettre en garniſon dans les différentes Villes qui paroiſſoient les plus expoſées. Comme la plûpart de ces Places étoient aſſez bien approviſionnées, il comptoit que ſes troupes pourroient y vivre un peu à l'aiſe, s'y remettre de leurs fatigues, & empêcher en même tems les ennemis d'y faire irruption.

Le Roi fait encore une tentative ſur Paris.

Mais avant que de faire cette ſéparation, le Roi ſe voyant ſi près de Paris, voulut faire encore une tentative ſur cette Capitale. L'idée qu'il avoit que les Pariſiens, charmés de ſe voir enfin en liberté, & raſſurés d'ailleurs par le voiſinage de l'armée Eſpagnole, ne penſeroient qu'à ſe repoſer ſans être beaucoup ſur leurs gardes, lui fit imaginer qu'il ſeroit facile de les attaquer avec ſuccès; il envoya donc le Comte de Châtillon, fils du célèbre Amiral

de Coligni, & lui donna une bonne
1590. partie de l'Infanterie, pour aller ſurprendre Paris du côté du Fauxbourg Saint Jacques, que l'on ſçavoit être preſque entierement abandonné depuis le ſéjour qu'y avoient fait les troupes Royales pendant le ſiége.

Ce fut le Dimanche neuviéme de Septembre, que Châtillon ſe rendit ſur les onze heures du ſoir vers la partie du Fauxbourg Saint Jacques, qui touche au Fauxbourg Saint Marceau. Quoiqu'il ſe fût avancé avec le moins de bruit qu'il lui avoit été poſſible, ceux qui étoient en ſentinelle de ce côté-là, entendirent quelques mouvemens & donnerent l'alarme. Auſſi tôt les Bourgeois & les Soldats étant accourus ſur le rempart, Châtillon fit alte, & ordonna à ſes gens de garder un profond ſilence. Cette idée lui réuſſit. Les Pariſiens n'entendant plus rien, imaginerent que la ſentinelle avoit donné une fauſſe alarme, & chacun ſe retira chez ſoi.

Châtillon de ſon côté, demeura tranquille juſques vers les quatre heures du matin, qu'il ordonna à quelques uns de ſes gens de deſcendre dans

le foſſé, pour gagner le pied du rempart, & y planter l'eſcalade. Ils appliquerent en effet ſept ou huit échelles, & ſe diſpoſoient à emporter le rempart de ce côté-là, lorſqu'heureuſement pour les Pariſiens, cette attaque fut rendue inutile par le courage & l'activité de trois perſonnes, toutes trois de profeſſions fort oppoſées, ſur qui on n'auroit pas cru devoir faire beaucoup de fond pour la défenſe d'une Place : c'étoient un Avocat, un Libraire & un Jéſuite. 1590.

Le Soldat, qui le premier monta l'eſcalade, ayant adreſſé préciſement dans l'endroit où étoit le Jéſuite, celui ci, qui étoit armé d'une vieille hallebarde, la caſſa en deux ſur la tête du Soldat, & le jetta dans le foſſé. Sa chûte entraîna celle de ceux qui montoient après lui, & donna le tems au Jéſuite de courir au ſecours du Libraire & de l'Avocat, qui étoient aux priſes avec trois autres Soldats, qui avoient ſauté en même tems ſur le rempart. Les corps-de-garde étant accourus ſur le champ, on culbuta les trois Soldats dans le foſſé, & on y jetta en même tems beaucoup de paille allumée, au moyen de quoi on découvrit

La tentative eſt ſans ſuccès.

le détachement des Royaliſtes, qui
1590. étoient ſur le foſſé. Châtillon voyant ſon entrepriſe éventée, fit ſonner la retraite, & retourna joindre l'armée Royale qui étoit venu ſe camper dans la plaine de Bondi.

Le Roi met une partie de ſes troupes en quartier de rafraîchiſſement.

Dès qu'il fut arrivé, le Roi abandonna la plaine, & ſe rendit à Goneſſe. Ce fut là qu'il partagea ſes troupes pour les envoyer en différentes Provinces, afin d'y contenir les Ligueurs que la levée du ſiége de Paris ne pouvoit manquer d'encourager à faire des mouvemens. Ce Prince ſe réſerva cependant un corps de troupes aſſez conſidérable, pour être en état de fatiguer ſes ennemis, ſoit en les harcelant dans leur marche, ſoit en coupant les convois qu'ils pourroient tirer des Provinces voiſines. Il partit enſuite pour Senlis, d'où paſſant par Creil, il alla aſſiéger Clermont en Beauvoiſis, Place occupée alors par les Ligueurs, & d'autant plus importante pour eux, qu'elle leur donnoit la facilité de faire des courſes juſqu'aux portes de Senlis & de Compiegne, & de déſoler dans les environs tout ce qui paroiſſoit tenir pour le parti du Roi. Le ſiége ne fut pas long, le canon ayant eu bien-

Le Roi s'empare de Clermont en Beauvoiſis.

tôt

tôt fait une bréche conſidérable, l'aſſaut fut donné ſur le champ, & la Place fut emportée ſans aucune réſiſtance de la part de la garniſon ; elle ſe contenta ſeulement de mettre le feu à quelques maiſons, & ſe retira dans le Château, dont le Gouverneur capitula dès le lendemain. 1590.

Le Prince de Parme & le Duc de Mayenne, ne parurent pas s'inquiéter beaucoup de la perte de cette Place, & ne firent aucun mouvement pour y donner du ſecours. Ils reſterent tranquilles dans leur Camp auprès de Lagni, & laiſſerent à leurs troupes le tems de s'y repoſer, & de profiter de l'abondance des proviſions que la Brie leur fourniſſoit. Ils ſortirent enfin de leurs retranchemens, s'avancerent du côté de Paris, & s'emparerent, chemin faiſant, des ponts de Saint Maur & de Charenton. Puis remontant la Seine, ils ſe rendirent devant Corbeil, & y mirent le ſiége le vingt-quatrième de Septembre.

Mayenne & le Duc de Parme s'emparent de S. Maur & de Charenton.

Ils font le ſiége de Corbeil.

Le Général Eſpagnol, en formant le ſiége d'une Place auſſi peu importante, crut d'abord que cette expédition ne ſeroit que l'affaire de cinq ou ſix jours tout au plus ; mais il fut bien trompé

dans ſes eſpérances ; car il fut près d'un
1590. mois à s'en rendre maître, & il ne put y entrer que le 16e d'Octobre, après y avoir perdu un nombre conſidérable de ſes meilleures troupes. On prétend que ce fut par la faute des Seize qui, voyant Paris en liberté, & l'armée Royale ſéparée, commençoient à témoigner beaucoup d'indifférence aux Eſpagnols, & en particulier au Duc de Parme.

Ce Prince en ſçavoit déja quelque choſe, par différens rapports qu'on lui avoit fait des diſpoſitions des Seize à ſon égard, & il en fut alors parfaitement convaincu. Les poudres lui ayant manqué, il fut long-tems ſans pouvoir en obtenir ; &, lorſqu'on ſe détermina à lui en donner, on ne lui en envoya qu'une très-petite quantité, & encore cela ſe fit-il de très-mauvaiſe grace. Ce Prince au déſeſpoir de ſe voir au riſque de manquer ſon entrepriſe, fit néanmoins des efforts ſi bien ſoutenus, qu'il réuſſit à forcer la Place où le ſoldat en fureur fit un carnage horrible. La plûpart des Habitans étoient cependant Ligueurs d'inclination ; mais comme les Eſpagnols étoient outrés contre les prin-

Priſe de Corbeil.

cipaux de la Ligue, & qui par leur négligence ou leur mauvaise volonté, avoient été cause du retardement de la prise de cette petite Place, ils massacrerent tout ce qu'ils trouverent, sans presque faire aucun quartier. 1590

Un Ligueur des plus zélés, nommé *Roland*, qui avoit été apparemment commis pour faire passer des munitions au Camp du Duc de Parme, vint trouver ce Prince pour lui faire des excuses, sur ce qu'on n'avoit pu lui fournir des munitions aussi promptement que la conjoncture le demandoit. Ces excuses furent mal reçues. Le Prince lui fit pour toute réponse : *Si vous estiez à moi, aussi bien que vous estes à Monsieur de Mayenne, devant qu'il fust une demie-heure, vous seriez pendu pour vous apprendre à me faire perdre ma réputation devant une Bicoque* *.

Ce Prince fut si piqué du procédé des Ligueurs, qu'il ne voulut pas pousser plus loin ses entreprises. Il demeura quelques jours devant Corbeil, pour laisser reposer ses troupes; après quoi il partit pour retourner dans les Pays-Bas. Mayenne eut beau

* Mém. de l'Etoile.

faire des instances pour l'engager à
1590. rester encore quelque tems, il ne voulut jamais y consentir. Il étoit, dit-on, presqu'aussi mécontent de Mayenne, que des Ligueurs en général, à cause du refus que fit ce Prince de lui accorder quelques Places sur la frontiere, en reconnoissance du service qu'il avoit rendu en faisant lever le siége de Paris. Il ne fit cependant pas trop paroître que ce fût-là un des motifs de son départ. Il allégua seulement que le Prince Maurice de Nassau, profitant de son absence pour avancer ses affaires dans les Pays-Bas, il étoit important qu'il y retournât au plutôt pour veiller aux intérêts du Roi d'Espagne & remettre tout en ordre. Il promit néanmoins de revenir bientôt; &, pour gage de sa parole il offrit de céder à Mayenne quelques détachemens de ses troupes, pour l'aider à continuer la guerre contre le Roi.

Départ du Duc de Parme.

Mayenne se mit en marche avec ce Prince, pour l'accompagner jusques sur la frontiere. A peine avoient-ils traversé la Brie, que les Ligueurs envoyerent au plus vîte au Duc de Parme pour le prier de retourner sur ses pas, parce que les Royalistes venoient

de reprendre Corbeil, & qu'ils menaçoient de ſe ſaiſir bientôt de Lagni, comme il arriva en effet peu après. Ce Prince ne fut pas trop fâché de cet événement. Il avoit ſçu que parmi les différentes plaintes qu'on faiſoit de lui, on l'accuſoit de chercher à impoſer aux François un joug inſupportable, par les fortes garniſons qu'il mettoit dans les Places dont il s'emparoit. Pour ſe venger de ces vains diſcours, il mit dans Corbeil une très-foible garniſon. Auſſi, lorſqu'après la priſe de cette Place, les Pariſiens lui députerent pour le prier de revenir avec ſon armée, il leur reprocha d'avoir mal entendu leurs intérêts, en blâmant l'attention qu'il avoit eue juſqu'alors de garnir de bonnes troupes les Places dont il s'étoit ſaiſi depuis ſon arrivée; & il leur dit qu'il étoit juſte que par cet exemple ils appriſſent à leurs dépens, à ne point parler légerement ſur les meſures qu'on jugeoit à propos de prendre pour leur conſervation. Du reſte, il perſiſta dans le parti qu'il avoit pris de s'en retourner, & il promit ſeulement de les dédommager de la priſe de Corbeil, par quelque exploit qu'il comptoit faire dans ſa retraite. 1590

590. Le Roi, qui étoit toujours attentif aux démarches de ſes ennemis, empêcha le Duc de Parme de tenir ſa parole. L'exploit dont celui-ci avoit voulu parler aux Députés des Pariſiens, étoit une entrepriſe ſur Château-Thierri ; mais dès que le Roi avoit ſçu que ce Prince avoit réſolu de regagner les Païs-bas, il avoit eu ſoin de jetter des troupes dans les différentes Villes qui ſe trouvoient ſur ſa route, & entr'autres dans Château-Thierri : lui même ſe mit en marche avec un gros corps de Cavalerie, & harcela ſi vivement le Duc de Parme & Mayenne pendant cette retraite, qu'il leur tua bien du monde, enleva une partie des bagages, & les conduiſit ainſi juſqu'à un endroit appellé l'*Arbre-de-Guiſe*, entre Landreci & Guiſe, d'où il ſe retira à S. Quentin.

Le Duc de Parme fut très-étonné de l'activité de ce Prince : auſſi, lorſqu'il fut arrivé ſur la frontiere, il dit à Mayenne, en le quittant, qu'il avoit affaire à un terrible adverſaire, & qu'il n'en viendroit jamais à bout, qu'en faiſant uſage de beaucoup d'adreſſe & de manége, & nullement en agiſſant à force ouverte. *Entretenez**, lui dit-il,

* Mém. de l'Etoile.

amuſez le Prince de Béarne de paix ou de
tréve ; car la temporiſation plutôt que la 1590.
force, ruinera les affaires de ce Prince
qui uſe plus de bottes que de ſouliers. Le Général Eſpagnol donna alors au Duc de Mayenne un Régiment d'Infanterie Italienne, & quelques autres Compagnies de Fantaſſins, avec de la Cavalerie, & lui promit que, ſi ſa préſence étoit encore néceſſaire en France, il ne manqueroit pas d'y revenir au printems prochain.

L'éloignement du Prince de Parme & de Mayenne, penſa remettre les Pariſiens dans la même ſituation où ils avoient été, il y avoit peu de mois. Les Royaliſtes, après s'être emparés de Corbeil, emporterent Lagni, & boucherent de ce côté-là les paſſages aux proviſions qui venoient à Paris : peu après le Roi étant parti de S. Quentin, où il s'étoit arrêté quelques tems, pour faire repoſer ſes troupes, réſolut de ſe rendre maître de Chartres & des Villes des environs, pour couper les convois que les Ligueurs tiroient de la Beauce. Mais auparavant, il voulut encore faire une tentative pour ſurprendre Paris, & peu s'en fallut qu'il ne réuſsît dans ſon projet. Il fit filer

des troupes vers cette Capitale, &
1590. s'avança lui-même jusqu'à la tête du
Le Roi fait une nouvelle tentative sur Paris. Fauxbourg Saint Honoré ; & la nuit du 20e de Janvier, qui étoit le tems qu'il avoit choisi pour surprendre les Parisiens, quelques Officiers déguisés en Paysans aborderent à la porte Saint Honoré vers les trois heures du matin, chassant devant eux des ânes chargés de farine. Ces Officiers étoient suivis de soixante autres déguisés de même qui amenoient des charettes, au moyen desquelles ils comptoient embarrasser la porte, aussi-tôt qu'on l'auroit ouverte. Cinq cens Cuirassiers & deux cens chevaux marchoient après sous les ordres de Lavardin, & ceux-ci étoient suivis de huit cens hommes d'Infanterie & de plusieurs autres détachemens de troupes d'élite; après lesquels étoient les Suisses qui conduisoient deux piéces d'artillerie, & qui avoient avec eux des échelles, des haches, des mantelets & autres machines de guerre pour briser ce qui pourroient nuire à leur passage.

Elle ne réussit point. Ce stratagéme ne fut point d'abord découvert. Il n'eut cependant pas son effet, à cause des précautions qu'on avoit prises sur les premiers bruits qui

avoient couru que l'on voyoit des troupes du Roi battre la Campagne. 1590
La crainte de quelque ſurpriſe avoit engagé tout le monde à être ſur ſes gardes, & entr'autres on avoit terraſſé la porte de Saint Honoré.

Le premier des Capitaines, déguiſé en Payſan, ayant crié aux Sentinelles qu'on ouvrît la porte; l'Officier qui étoit de garde les prit pour des véritables Payſans qui, pour éviter les partis ennemis, venoient pendant la nuit apporter des proviſions à Paris. Il leur dit donc que la porte étoit condamnée, & en même tems il leur enſeigna un chemin le long de la riviere, au bout duquel ils trouveroient un Bateau qui les recevroit, à moins qu'ils n'aimaſſent mieux faire un long circuit pour aller gagner la porte S. Denis.

On vit par-là que les Pariſiens étoient ſur leurs gardes, & qu'il y auroit de l'imprudence à pouſſer plus loin cette tentative; ainſi le Roi ne voulant rien hazarder, ne ſongea qu'à retirer ſes troupes: cette retraite ſe fit fort tranquillement, parce que les Pariſiens n'apprirent que dans la journée le danger qu'ils avoient couru. Ils s'abandonnerent alors aux tranſports

de joie les plus vifs ; on chanta le *Te*
1550. *Deum*, & de plus, il fut ordonné que tous les ans on feroit une fête en mémoire de cette journée, qui fut appellée la *journée des farines*. On célébroit déja la *journée des barricades* depuis 1588 : la *journée du pain*, lorſque Mayenne fit entrer des convois, le jour que le Roi retira ſon Infanterie des Fauxbourgs ; la *journée de la levée du ſiége*, & la *journée des échellles manquées*, lorſque les Royaliſtes vinrent préſenter l'eſcalade vers le Fauxbourg Saint Marceau. Ces Fêtes furent exactement ſolemniſées tous les ans, juſqu'à l'entiere réduction de Paris en 1594.

Le Roi n'ayant donc pu réuſſir dans ſon projet ſur Paris, ne penſa plus qu'à faire le ſiége de Chartres ; mais, afin de donner le change aux Ligueurs, & empêcher qu'ils ne jettaſſent des ſecours dans cette Place, il prit un long détour, comme s'il eût eu un deſſein tout oppoſé. Il ſe retira d'abord à Senlis, d'où paſſant en Brie, il marcha vers Provins, & fit ſemblant de vouloir l'aſſiéger. Les Ligueurs ne manquerent pas d'y jetter des troupes auſſi tôt, & ils firent la même choſe

pour les Villes de Troyes & de Sens, où les troupes Royales répandirent l'alarme : mais elle fut de peu de durée : le Roi ayant fait courir le bruit qu'il alloit à Tours pour remédier à quelque désordre qui y étoit survenu, cette nouvelle fut prise pour véritable par les Ligueurs ; &, ce qui aida encore à les tromper, ce fut que le Roi fut quelques jours sans paroître en campagne. Pendant ce tems-là, ce Prince manda au Maréchal de Biron, qui revenoit de Dieppe où il avoit été recevoir les troupes de débarquement qui venoient d'arriver d'Angleterre, de prendre sa route par la Beauce, comme pour le venir joindre, & puis de rebrousser chemin tout-à-coup, pour rabattre du côté de Chartres & investir la Place. 1591

Siége Chartres le Roi.

Les ordres du Prince furent parfaitement exécutés, & Chartres fut investie le 9e de Février. Deux jours après le Roi se rendit devant la Place, dans l'espérance de l'emporter en peu de jours ; mais les Ligueurs firent une si vigoureuse défense que l'on fut plus de deux mois à la battre, sans beaucoup de succès, & elle ne se rendit enfin que vers le milieu d'Avril.

Il paroîtra sans doute surprenant que
1591. pendant un siége aussi long, Mayenne & les Ligueurs n'aient pas pensé à marcher au secours de Chartres : mais il faut observer qu'ils regardoient cette Place comme très-capable de se défendre par elle-même. Il y avoit environ vingt-trois ans qu'elle avoit tenu contre le Prince de Condé qui, malgré sa bravoure & son expérience dans l'art militaire, n'avoit jamais pu s'en rendre maître. Depuis, on avoit encore travaillé à la fortifier ; &, dans le temps même que le Roi y vint mettre le siége, deux mille Pionniers venoient d'y être employés nuit & jour à faire des retranchemens ; de sorte qu'ils la regardoient comme une Place imprenable, surtout vis-à-vis d'une armée aussi peu considérable que celle que le Roi avoit alors.

Le Duc de Mayenne étoit dans la même confiance. Il s'imaginoit d'ailleurs que le Roi, toujours impatient d'en venir à une bataille, avoit moins compté de prendre Chartres, que de l'attirer dans le voisinage de cette Place pour en venir aux mains avec lui. Or, c'étoit ce qu'il vouloit absolument éviter, tant pour ne rien hazar-

der de ſa part, qu'à cauſe du peu de troupes qu'il avoit alors avec lui : car ce Prince, immédiatement après la *journée des farines*, avoit envoyé à Paris un fort détachément de ſoldats Italiens & Eſpagnols, des Régimens que le Duc de Parme lui avoit laiſſés. Il s'étoit en même tems défait d'une autre partie de ſes troupes pour fortifier la Ville de Meaux, & il avoit profité du peu qui lui étoit reſté, pour s'emparer de quelques Châteaux dans la Province de Picardie, où il avoit ſéjourné depuis le départ du Général Eſpagnol. 1591.

Réſiſtance des Chartrains.

Ce Prince s'étoit enſuite rendu à Soiſſons, & ce fut là qu'il fut informé de l'inveſtiſſement de la Ville de Chartres par les troupes du Roi. Il parut n'en avoir pas beaucoup d'inquiétude ; & ce qui le raſſura encore, fut la nouvelle qu'il reçut que le Roi rebuté par la vigoureuſe défenſe des Habitans, étoit très-fâché d'avoir formé cette entrepriſe : en effet, ce Monarque, après quelques aſſauts donnés ſans ſuccès, parla deux ou trois fois de lever le ſiége ; il céda néanmoins aux inſtances que lui firent quelques-uns de ſes Officiers, & Châtillon ſur-

tout, qui étant arrivé au Camp dans
1591. le temps que l'on ſembloit déſeſpérer de la réuſſite, ranima les eſpérances en faiſant conſtruire une machine de ſon invention, au moyen de laquelle on vint à bout, ſans danger, de franchir le foſſé, & d'attacher le Mineur à la
Chartres capitule. muraille. La crainte d'être pris d'aſſaut, obligea le Gouverneur de parlementer, & il fut conclu qu'il ſe rendroit dans huit jours, s'il n'étoit point ſecouru dans cet intervalle.

On envoya auſſi-tôt à Soiſſons pour demander à Mayenne de marcher au ſecours de Chartres; mais ce Prince, qui ne ſe ſentoit pas aſſez en force, & qui d'ailleurs croyoit toujours que la Place ne pouvoit être priſe, ſe contenta d'envoyer un petit nombre de ſes gens, pour encourager les Aſſiégés
Mayenne attaque Château Thierri. à ſe défendre. Pour lui, il alla ſur le champ faire le ſiége de Château-Thierri, eſpérant que cette diverſion engageroit le Roi à abandonner le ſiége de Chartres, ou du moins à partager ſes troupes pour ſecourir Château-Thierri; mais le Monarque ne fit cette démarche qu'après s'être aſſuré de Chartres.

Au reſte, quelque parti que pût

prendre le Roi dans cette occurrence, Mayenne étoit bien sûr d'emporter Château Thierri ; car avant que d'en faire l'attaque, il avoit parole pour la reddition de cette Place de la part du Vicomte de Comblisy, qui y commandoit. Comblisy étoit fils de Claude Pinart, qui avoit été Secrétaire d'Etat sur la fin du régne de Henri III. Ce Claude Pinart n'étoit point du parti de la Ligue ; mais ayant des biens considérables aux environs de Château Thierri ; & appréhendant de les voir ruiner ou d'en être dépouillé, si la Ville étoit prise d'assaut, il fit ses conventions avec le Duc de Mayenne; & en conséquence il engagea son fils à ne pas soutenir le siége avec trop d'opiniâtreté, & même à ne faire de défense qu'autant qu'il seroit à propos pour mettre sa réputation à couvert. 1591.

La chose fut exécutée comme on en étoit convenu, & lorsqu'après la prise de Chartres, le Roi voulut se mettre en marche pour faire lever le siége de Château-Thierri, il fut informé que la Place venoit de se rendre. Mayenne accorda à la garnison les conditions les plus honorables. A l'égard de Pi-

Prise de Château-Thierri par Mayenne.

nart & de ſon fils, ils traiterent en par-
1591. ticulier avec ce Prince, qui leur laiſſa la jouiſſance des biens qu'ils poſſédoient dans les environs, & leur accorda de plus une penſion équivalente aux appointemens qu'ils retiroient de ce Gouvernement.

Ces deux ſiéges ſoutenus de part & d'autre dans le fort de l'hyver avoient tellement fatigué les troupes, que l'on fut obligé de les mettre en quartier d'hyver, pour leur faire prendre un peu de repos. Pendant ce tems-là les Chefs des deux Partis ne demeurerent pas tranquilles.

Aſſemblée des ſeigneurs de la Ligue à Reims.

Mayenne, après avoir mis une forte garniſon dans Château-Thierri, s'en alla à Reims, où ſe rendirent les principaux Chefs de la Ligue, pour y prendre des meſures ſur l'état préſent des affaires. Charles, Duc de Lorraine, ſe trouva à cette Aſſemblée avec pluſieurs Princes de ſa Maiſon. Le Duc de Savoye y envoya un Député de ſa part pour veiller à ſes intérêts. On tint alors un grand Conſeil, où l'on délibéra ſi l'on feroit la paix ou ſi l'on continueroit la guerre. Immédiatement après la priſe de Chartres, Villeroi avoit entamé quelques propoſitions de paix;

mais elles furent ſans effet, par ce que le but de cette négociation tendoit toujours à faire reconnoître le Roi, & dèſlà c'étoit anéantir les vues ambitieuſes de la plûpart des Princes qui étoient à la tête de la Ligue. 1591.

Chacun d'eux vouloit toujours ſuppoſer le Trône vacant, & croyoit pouvoir légitimement y prétendre. Le Roi d'Eſpagne ſe fondant ſur ſon argent, ſur ſes forces & ſur la protection de la Cour de Rome, ſe flattoit de réunir en ſa faveur la pluralité des ſuffrages. Les Princes Lorrains, de leur côté, comptoient auſſi avoir grande part à la Couronne; mais le choix de celui d'entr'eux qui devoit l'occuper, étoit un point très-embarraſſant, & ſur lequel il étoit extrêmement difficile de décider, à cauſe de la jalouſie que la concurrence avoit excitée parmi ces Princes.

Le Duc de Lorraine, comme Chef de ſa Maiſon, prétendoit la préférence pour ſon fils, & il ſe fondoit, comme on a vu ci-devant, ſur le droit que ce jeune Prince avoit à la Couronne par ſa mere, Claude de France, fille de Henri II. C'étoit par la même raiſon que le Roi d'Eſpagne répétoit

la Couronne pour ſa fille Iſabelle-
1591. Claire-Eugénie, à cauſe qu'il l'avoit eu d'Eliſabeth de France, fille de Henri II. Le Duc de Savoye de ſon côté prétendoit à la Couronne, du Chef de ſa femme Catherine-Michelle d'Autriche, petite-fille de Henri II, par Eliſabeth de France, fille de ce Prince, & femme de Philippe II.

Ceux des Princes Lorrains, qui depuis un ſiécle avoient pris leur établiſſement en France, étoient également oppoſés à toutes ces prétentions; & ſe fondant ſur l'inclination que les François paroiſſoient avoir pour leur branche, & en particulier pour le nom de *Guiſe*, ils comptoient l'emporter aiſément ſur les Prétendans qui étoient hors du Royaume.

Mais, en travaillant à éloigner ces Etrangers de la Couronne, il n'étoit pas facile de prévoir quel ſeroit celui des Princes de la Maiſon de Guiſe que l'on porteroit ſur le Trône. Le jeune Duc de Guiſe, qui étoit encore priſonnier à Tours, avoit les ſuffrages de la plus grande partie de ſa famille. Le Duc de Nemours, fils de la Ducheſſe de ce nom, veuve du Duc de Guiſe, faiſoit auſſi quelques menées, & ne

manquoit pas de Partiſans, qui par-
loient de lui avec les plus grands élo- 1591.
ges : ils exaltoient ſur-tout la ſageſſe & la prudence de ſa conduite pendant le ſiége de Paris, & la bravoure avec laquelle il avoit défendu cette Capitale contre l'armée du Roi.

D'un autre côté, Mayenne qui étoit toujours à la tête des affaires & le véritable Chef de la Ligue, ſembloit encore plus fondé à croire que ſi l'on ſe déterminoit à élire un Roi, ce ſeroit dans ſa famille qu'on le prendroit, & que vraiſemblablement il ſeroit préféré à tous les autres, ſurtout le jeune Duc de Guiſe étant toujours priſonnier à Tours. Au reſte, Mayenne avoit tout diſpoſé de maniere qu'en cas qu'il vît tourner les choſes contre ſes eſpérances, il étoit toujours en état de mettre toutes ſortes d'obſtacles à l'élection.

Malgré les agitations que ces vues ambitieuſes devoient exciter dans ces différens eſprits, ils ſe cachoient tous réciproquement ce qui faiſoit l'objet de leurs deſirs ; & tous enſemble, comme de concert, ſe cachoient bien davantage au Roi d'Eſpagne : parce que ne pouvant réuſſir que par les

efforts de la Ligue ; & cette même Ligue ne pouvant ſe flatter d'aucun ſuccès ſans le ſecours du Monarque Eſpagnol, il auroit été à craindre que la vue de ces concurrens n'eût ralenti ſon ardeur à ſervir cette faction, & qu'ainſi tous leurs projets ne s'évanouiſſent en fumée.

1591.

La néceſſité où chacun ſe trouvoit d'avoir recours au Roi d'Eſpagne, fut cauſe que toutes les voix ſe réunirent pour députer à ce Prince, afin de l'engager à envoyer au plutôt en France des ſecours aſſez puiſſans pour réſiſter aux Royaliſtes dont le parti, diſoient-ils, pouvoit d'un jour à l'autre devenir très-formidable, par les nombreux renforts que l'Angleterre & les Princes Proteſtans d'Allemagne s'étoient engagés à fournir au parti du Roi.

Le Préſident Jeannin va en Ambaſſade à Rome de la part des Seigneurs de la ligue.

On nomma pour cette Ambaſſade Pierre Jeannin, Préſident au Parlement de Dijon. Le choix de ce Magiſtrat fit d'autant plus de plaiſir à Mayenne, que c'étoit ſon ami particulier, & le confident d'une partie de ſes démarches. Il eut avec lui de longues conférences avant ſon départ, & le pria de faire enſorte de découvrir au

juſte les diſpoſitions du Monarque Eſpagnol, & de tâcher de démêler ſi l'on pourroit amener ce Prince à ſe déclarer pour lui, en cas que les Etats ſe déterminaſſent en ſa faveur, lorſqu'ils s'aſſembleroient pour l'élection. Il chargea de plus l'Ambaſſadeur d'offrir à ce Prince les conditions les plus avantageuſes, & ſurtout de lui bien faire ſentir que de tous ceux qui prétendoient à la Couronne, il étoit lui ſeul plus en état que tous les autres enſemble, de prendre avec S. M. C. des engagemens utiles, & de les mettre à exécution. 1591.

Telles furent les inſtructions que Mayenne donna en particulier au Préſident Jeannin avant ſon départ. Cet Ambaſſadeur, quoique Ligueur déclaré & confident de Mayenne, ſçut faire approuver ſa miſſion par le Roi lui-même, & ce fut une ſuite des premieres propoſitions que Villeroi avoit jettées en avant pour une conciliation. Comme le Roi croyoit avoir plus à craindre du Monarque Eſpagnol que de tout autre, Villeroi eut ſoin de faire obſerver à ce Prince, que Jeannin n'étant nullement porté en faveur du Roi d'Eſpagne, rien ne devoit l'alar-

mer dans cette Ambaſſade, ni de la
1591. part de ce Magiſtrat, ni même de la part de Mayenne qui, dans la conjoncture actuelle ne pouvoit ſe diſpenſer de prendre l'avis du Roi d'Eſpagne, même dans le cas où il s'agiroit de conclure au plutôt un accommodement, à cauſe des obligations que la Ligue & Mayenne en particulier avoient à ce Prince. Le Roi ſe rendit aux raiſons de Villeroi, & le chargea même de dire de ſa part au Préſident Jeannin, qu'il ne déſaprouvoit point la démarche qu'il alloit faire en Eſpagne.

Le Monarque, tranquillisé de ce côté-là, eut bientôt de nouveaux ſujets d'inquiétude au ſujet des mouvemens qui ſe faiſoient ſous main contre lui dans ſa propre famille. Le Cardinal Charles de Bourbon, fils de Louis,

pour faire la guerre, & que d'ailleurs on n'avoit pour but à Rome que de mettre la Couronne dans une maiſon dévouée au S. Siége, réſolut de traiter immédiatement avec le Pape, & de lui repréſenter l'injuſtice qu'il y auroit de tranſporter la Couronne dans une autre maiſon que celle de Bourbon, tandis qu'il y auroit dans la famille quelqu'un qui pourroit la poſſéder ſans préjudice de la Religion Catholique. Il prit de là occaſion de faire valoir ſon droit, & fit aſſurer Sa Sainteté qu'il avoit déja un parti tout formé; & que ſi Rome ſe déclaroit en ſa faveur, il auroit bientôt pour lui la plus grande partie des Seigneurs qui paroiſſoient encore tenir pour le Roi.

1591. ſa propre famille.

Le jeune Cardinal de Bourbon aſpire au Trône.

Ce ſingulier projet avoit été inſpiré à ce Prince par Jean Touchard, Abbé de Bellozane, ſon Précepteur; & par Jacques-Davy du Perron qui joua dans la ſuite un ſi grand rôle ſous le nom de *Cardinal du Perron*. A leurs inſtigations, pluſieurs Seigneurs étoient entrés dans ce complot, & avoient à leur tête le Duc de Longueville & le Comte de Soiſſons. Ce fut ce qu'on appella le *Tiers Parti*, comme

tenant un milieu entre les Royaliſtes & les Ligueurs.

1591.

Il envoie un Député au Pape.

Dès que les auteurs de cette nouvelle cabale ſe furent imaginés avoir bien réfléchi ſur les meſures qu'il convenoit de prendre dans une entrepriſe auſſi délicate, ils dreſſerent d'amples inſtructions que le Cardinal remit entre les mains d'un Italien, ſon confident, nommé *Scipion Balbani*, & le fit partir pour Rome; mais, avant qu'il y arrivât, tout le ſecret de la négociation fut découvert; & voici comme la choſe ſe paſſa.

Le ſecret eſt découvert.

Deſportes Baudouin, Secrétaire du Duc de Mayenne, ayant auſſi été envoyé à Rome pour négocier dans cette Cour de la part de ſon Maître, rencontra Balbani ſur la route, & lui tira ſon ſecret. Il y a des Hiſtoriens qui prétendent que Balbani s'ouvrit de lui-même à Deſportes ſur le ſujet de ſon voyage, dans l'idée que la commiſſion dont il étoit chargé ne pourroit déplaire au Duc de Mayenne; parce qu'en cas de réuſſite, ce Prince pouvoit eſpérer d'avoir ſous le régne du Cardinal de Bourbon, la même autorité dont il avoit joui ſous le feu Cardinal ſon oncle. Le Pere Daniel avance

avance que Balbani ſe découvrit au point qu'il montra ſes inſtructions à Deſportes, & lui promit d'en tirer une copie que celui-ci envoya promptement au Duc de Mayenne. 1591.

D'autres Hiſtoriens rapportent la découverte du ſecret à la fineſſe de Deſportes qui fut aſſez habile pour faire cauſer long-tems Balbani ſur ce qui faiſoit l'objet de ſon voyage. On voit même, par ce qu'en rapporte M. de Thou, que Deſportes pouſſa la fineſſe un peu loin. Il trouva moyen de dérober les inſtructions de Balbani, ſans que celui-ci s'en apperçut, & il en tira deux copies qu'il envoya à Mayenne; il eût la précaution de les faire partir par deux endroits différens; afin que ſi l'une étoit interceptée, l'autre du moins pût parvenir à ſon adreſſe. Il fit bien de prendre ces meſures; car l'un des Couriers, paſſant près d'Auxerre, fut arrêté par la garniſon: on lui ſaiſit ſes paquets qui furent à l'inſtant communiqués au Roi. L'autre Courier ſe rendit ſans obſtacle auprès de Mayenne; ainſi les deux Partis furent informés preſque en même tems des intrigues du Cardinal de Bourbon.

1591. Le Roi, qui étoit alors à Compiégne d'où il comptoit partir inceſſamment pour aller faire le ſiége de Noyon, ne fit aucun éclat en apprenant cette nouvelle ; il ſe contenta d'envoyer ordre au Cardinal de Bourbon, auſſi-bien qu'au Cardinal de Lénoncourt, & aux autres Conſeillers d'Etat qui étoient à Tours, de partir à l'inſtant pour ſe rendre auprès de lui. Tous obéirent : le Cardinal de Bourbon lui-même n'oſa faire aucune difficulté. Il ſe rendit donc avec les autres auprès du Roi, qui eut ſoin de le faire obſerver de ſi près, que cette affaire n'eut aucune ſuite.

A l'égard de Mayenne, il ne parut pas fort alarmé des deſſeins du Cardinal : ils ne pouvoient cependant guères s'accorder avec le parti qu'il avoit pris de ſe ménager la Couronne pour lui-même : mais il fut content de voir dans la Maiſon de Bourbon de nouveaux ſujets de diviſion ; & l'eſpérance qu'il eut, en manquant ſon coup, de continuer de jouir de la ſuprême autorité ſous ce nouveau Prétendant, le tranquilliſa beaucoup ſur les ſuites que cette affaire pourroit avoir.

Ce Prince avoit été pendant quelque temps bien plus embarraſſé des mouvemens que faiſoient dans Paris ceux que l'on appelloit les *Politiques*. On ſçavoit que c'étoient eux qui avoient occaſionné les différentes tentatives que les Royaliſtes avoient faites ſur Paris & ailleurs depuis la levée du ſiége ; & il y avoit d'autant plus à craindre de leur part, qu'ils agiſſoient ſourdement & ſans trop ſe faire connoître, de peur d'encourir l'indignation des Seize qui depuis quelque tems étoient devenus encore plus inſolens & plus redoutables que par le paſſé. *Ils* avoient porté des plaintes à Mayenne contre ceux qu'ils regardoient comme les principaux de ce Parti, & menaçoient d'en faire juſtice eux-mêmes, ſi le Prince ne ſe hâtoit de les faire ſortir de Paris. Ils lui envoyerent à cet effet une liſte de ceux par leſquels il étoit à propos de commencer. 1591.

Les Seize exigent de Mayenne qu'il exile les Politiques.

Mayenne ne demandoit pas mieux que de débarraſſer Paris de ces Politiques qui ne négligoient rien pour renverſer ſes projets ; mais il auroit bien voulu que cette obligation ne lui eût pas été impoſée par des gens auſſi

turbulents que les Seize qui ſans exa-
1591. men traduiſoient comme coupables tous ceux qui ne leur plaiſoient pas. Cependant il crut devoir les ſatisfaire; de ſorte que bientôt on vit arriver à Paris des Lettres ſignées de ſa main, par leſquelles il banniſſoit de la Capitale pluſieurs Magiſtrats, tant du Parlement que du Châtelet, dont la plûpart, qui dans ces tems de criſe déteſtoient le ſéjour de Paris, *furent*, dit l'Etoile, *auſſi tôt prêts à s'en aller qu'on avoit été prompts à les chaſſer.*

Briſſon, premier Préſident, obtient des Seize de n'être pas exilé de Paris.

Briſſon, Premier Préſident, qui étoit ſur le rôle de proſcription, reçut auſſi un ordre pour s'éloigner; mais cet imprudent Magiſtrat, qui avoit toujours la manie de vouloir ſe conſerver entre les deux Partis, donna aux Seize de ſi belles paroles, qu'ils jugerent à propos de faire une exception en ſa faveur. Il reſta donc à Paris, où il ne tarda pas à être la victime de la fureur des factieux; mais ce fut d'une maniere qui les perdit eux mêmes peu après, comme on le verra bientôt.

Ces proſcriptions auxquelles Mayenne avoit conſenti pour aſſurer ſon Parti, & plus encore pour appaiſer

l'emportement des Ligueurs, ne furent cependant pas capables de lui concilier leur amitié. Toujours sensibles au coup que ce Prince leur avoit porté en cassant le Conseil de l'Union, les Seize avoient formé entr'eux un nouveau Conseil, dans lequel il ne s'agissoit de rien moins que de se soustraire à son autorité, & de tout régler par eux-mêmes avec le Pape & le Roi d'Espagne. Il y avoit déja du temps qu'ils avoient fait à cet égard des démarches en Cour de Rome, & ils n'avoient que trop bien réussi auprès du Souverain Pontife. 1591

Les Seize méditent de se soustraire à l'autorité de Mayenne.

Ce n'étoit plus alors le fameux Sixte-Quint qui occupoit le Trône : il étoit mort le 27 d'Août de l'année précédente. Le Roi avoit beaucoup perdu à sa mort ; car ce Pontife, sans trop s'embarrasser des foudres qu'il avoit lancées contre ce Prince à l'instigation de la Ligue, étoit enfin revenu en sa faveur, & avoit conçu pour lui autant d'estime qu'il avoit de mépris pour les Ligueurs. D'un autre côté, il haïssoit souverainement la domination d'Espagne, & même bien plus qu'il ne paroissoit haïr les Hérétiques. Aussi les Espagnols eurent beau faire

les plus preſſantes ſollicitations pour
1591. qu'il ouvrît ſes coffres en faveur de la Ligue, jamais il ne voulut ſe prêter à leurs inſtances. Il fut même très-mécontent de la conduite que ſon Légat, le Cardinal Gaëtan, avoit tenue en France dans le tems de ſa Légation, & ſurtout de ce que ce Prélat avoit continué de ſe déclarer ſi vivement pour les Ligueurs, ſans avoir égard à ſes inſtructions qui lui enjoignoient de s'unir aux Cardinaux de Vendôme & de Lénoncourt qui ſuivoient alors le parti du Roi.

Ce Pape étant donc mort, les affaires changerent abſolument de face à Rome par rapport au Roi. Ce ne fut cependant pas ſous le Pontificat d'Urbain VII, ſon Succeſſeur immédiat; car ce Pontife ne regna qu'environ un mois: mais Grégoire XIV. ayant ſuccédé à celui-ci, on le vit ſe déclarer hautement pour l'Eſpagne & pour la Ligue. Afin de commencer à donner des preuves de ſon dévouement à cette faction, il fulmina deux Monitoires, dans l'un deſquels il excommunioit les Prélats & les Eccléſiaſtiques qui étoient attachés au Roi, ſi dans quinze jours ils ne ſe retiroient de l'obéiſ-

Monitoires du Pape contre les Royaliſtes.

sance de ce Prince; & quinze jours après, il les déclaroit déchus de leurs Bénéfices. 1591.

Le second Monitoire regardoit la Noblesse, les Magistrats & le Peuple. Le Pape les exhortoit à quitter le service du Roi, & il menaçoit de toute son indignation, ceux d'entr'eux qui seroient réfractaires à ses remontrances; mais il ne fulminoit point de censure. Il n'étoit pas si réservé à l'égard du Roi: car dans l'un & l'autre Bref, il déclaroit ce Prince excommunié, hérétique, relaps, & comme tel déchû de tout droit à la Couronne.

Le Pape chargea de ces Bulles Marcellin Landriane qu'il envoya en France en qualité de Nonce. Mayenne ayant été bientôt informé de ce qui se passoit, prévit d'abord les troubles qui alloient en résulter: il fit des démarches auprès du Nonce, pour l'engager à ne pas se presser de publier les Monitoires; mais Landriane, excité par les sollicitations des Seize, ne tint aucun compte des remontrances de ce Prince: il fit imprimer à Reims les Bulles dont il étoit chargé; & sans se donner le temps d'arriver à Paris, il commença par les rendre publiques

Le Nonce Landriane publie les Monitoires du Pape.

1591. dans les différentes Villes qui étoient occupées par les Ligueurs.

Ce que Mayenne avoit prévu arriva. La publication de ces Monitoires révolta tous les gens ſenſés qui virent bien que dèſlors il n'y avoit plus d'eſpérance de parvenir à un accommodement. Les Parlemens, ſans attendre les ordres du Roi, prirent en main la défenſe de ce Prince, & donnerent des Arrêts fulminans contre les Bulles, & en particulier contre le Nonce qui avoit oſé les publier dans le Royaume. Le Parlement de Châlons fut le premier qui éclata. Il reçut le Procureur Général appellant comme d'abus de l'impétration & exécution des ordres du Pape; &, en conſéquence, il prononça un Arrêt par lequel il lui enjoignit de procéder contre Landriane, Nonce du Pape, pour être entré dans le Royaume ſans la permiſſion de Sa Majeſté : de plus, il ajourna le Nonce perſonnellement; & faute d'avoir comparu, le décreta de priſe de corps. Il ordonna que ces Bulles ſeroient brûlées par la main du Boureau, dans la Place publique; que le Nonce ſeroit appréhendé au corps & ſubiroit l'interrogatoire; que ſi on ne

Arrêt du Parlement de Châlons contre les Monitoires.

pouvoit l'arrêter, il ſeroit cité par trois jours de marché à ſon de trompe, & que celui qui le livreroit auroit une récompenſe de dix mille livres; défendant, ſous peine de mort, à qui que ce ſoit de le recevoir ou le loger; & à tous Archevêques, Evêques & autres Membres du Clergé, de publier ou faire publier ces Bulles, ſous peine d'être traités comme criminels de leze-Majeſté. 1591

Déclarati du Roi au jet des Bul ou Pape.

Cet Arrêt, ſi digne de la fermeté du Parlement & de la liberté Françoiſe, fut confirmé par une Déclaration que le Roi donna peu après, dans laquelle ce Prince, parlant en ſon nom, & en termes plus modérés, ainſi qu'il lui convenoit, expoſa la différence qu'il y avoit entre la conduite du Pape actuellement regnant & celle de Sixte V. ſon Prédéceſſeur. Il fit obſerver que ce Pontife, après avoir mûrement examiné la ſituation actuelle des affaires, étoit enfin revenu de ſes préventions, qu'il ſembloit même diſpoſé à entrer dans ſes vûes, & qu'il s'étoit bien repenti de s'être laiſſé amuſer ſi long-tems par les Agens de la Ligue; mais que par le plus grand des malheurs, le Pontife regnant avoit été

séduit par les artifices des rébelles,
1591. & avoir cru, sur leur parole, qu'il refusoit de se faire instruire. Il réitéra la promesse qu'il en avoit donnée, & il assûra qu'il l'auroit déja effectuée, sans les embarras que ses ennemis lui suscitoient continuellement : à l'égard des Monitoires que le Nonce Landriane avoit répandus dans le Royaume, il remontra que la conduite singuliere de ce Nonce étant un attentat, non-seulement contre sa personne & sa dignité, mais même contre l'Etat, & en particulier contre les Priviléges de l'Eglise Gallicane, il laissoit à ses Parlemens le soin d'y pourvoir, & il leur ordonna même d'y mettre ordre incessamment : par cette même Déclaration, il commandoit aux Prélats du Royaume de s'assembler au plutôt, pour prendre des mesures conformes à la justice & à la raison, au sujet des censures portées contre toutes les regles de Droit, afin de conserver la discipline, & retenir les Pasteurs dans leurs fonctions. Il ajoutoit en finissant, qu'il regarderoit comme déserteurs de l'Eglise Gallicane & de ses Libertés, ceux qui manqueroient à leur devoir dans cette conjoncture, & il les déclaroit

dèſlors déchus du droit de jouir de ces immunités. 1591.

Quelque tems après, le Parlement ſéant à Tours, donna auſſi un Arrêt à peu près ſemblable à celui de Châlons, & ces Arrêts furent ſuivisd'une grande quantité d'Ecrits que l'on répandit dans le Royaume, dans leſquels on traitoit aſſez à fond de l'autorité des Papes & de celles des Rois.

Arrêt du Parlement ſéant à Tours.

Le Parlement de la Ligue agit auſſi de ſon côté & caſſa l'Arrêt du Parlement de Châlons, en prononçant que cet Arrêt étoit nul & de nul effet, comme ayant été donné par gens ſans pouvoir, & de plus ſchiſmatiques, hérétiques, ennemis de Dieu & deſtructeurs de ſon Egliſe. Il ordonna en conſéquence qu'il ſeroit lacéré à l'Audience, & que les fragmens en ſeroient brûlés ſur la table de marbre par l'Exécuteur de la Haute-Juſtice.

Arrêt du Parlement de la Ligue contre celui de Châlons.

Bientôt après le Clergé s'aſſembla à Mantes, ſuivant les ordres que le Roi avoit donnés. Il y eut un Décret qui déclara que les Bulles nouvellement arrivées de Rome, étoient nulles, injuſtes, ſuggérées par les ennemis de Dieu. L'Aſſemblée proteſta cependant qu'elle n'entendoit point pour cela ſe

Décret du Clergé contre les Bulles du Pape.

départir jamais de l'obéiſſance due au
1591. Saint Siége ; & elle invita les vrais Catholiques, & ceux ſurtout qui étoient zélés pour l'honneur du nom François, d'adreſſer des vœux au Ciel pour obtenir de Dieu qu'il voulût bien éclairer l'eſprit du Roi, & le conduire dans le ſein de l'Egliſe Catholique, en lui faiſant accomplir la promeſſe qu'il avoit donnée de ſe faire inſtruire, & de conſerver les droits, les franchiſes & les libertés eccléſiaſtiques.

Cette Aſſemblée, qui avoit commencé à Mantes, fut enſuite tranſférée à Chartres, & elle dura quatre mois entiers, pendant leſquels il ſe paſſa quelques événemens, qui découvrirent de plus en plus à Mayenne à quoi il devoit s'attendre du côté des Ligueurs, & ſurtout de la part des Seize. On ſçut que les derniers Monitoires de Rome étoient une ſuite de leurs intrigues. Ces Factieux, qui s'imaginoient apparemment repréſenter eux ſeuls l'Etat entier, avoient eu l'inſolence d'écrire au Pape ſur les affaires de la Ligue, & avoient ſouſcrit ainſi leur lettre : *De votre Sainteté, les très-humbles, très-dévots & très-obéiſſans* SUJETS *& Serviteurs, ceux du*

Les Ligueurs écrivent au Pape.

Conſeil des Seize Quartiers de Paris, qui ont prié huit d'entr'eux de ſouſcrire pour toute la Compagnie. Signé, *Génébrard, Boucher, Aubry, de Launoy, de Buſſy, de la Bruyere, Crucé, Senault.* 1591.

Le Pape leur avoit répondu, & étoit même entré avec eux dans des détails, comme s'il ſe fût agi de traiter avec des Députés d'un Corps qui eût eu par ſoi-même quelque autorité.

Cette réponſe flattant leur vanité, les rendit plus inſolens à l'égard de Mayenne; de ſorte que trouvant que ce Prince n'agiſſoit pas avec aſſez de fermeté contre ceux qui n'étoient pas de la Ligue, ils lui adreſſerent un long Mémoire, par lequel ils demandoient entr'autres choſes, 1°. qu'il leur donnât un autre Evêque à la place du Cardinal de Gondi; parce que, diſoient-ils, ce Prélat trahiſſoit les ſecrets de l'Union. 2°. Qu'il nommât de nouveaux Magiſtrats, pour remplacer quantité de Membres du Parlement, de la Chambre des Comptes & de la Cour des Monnoyes, dont ils étoient mécontens; & enfin qu'il établît à Paris un Conſeil d'Etat permanent.

Ce Mémoire fut très-mal reçu, & reſta ſans réponſe. Il vint d'ailleurs

Mayenne répond point au M

1961. dans des circonſtances où Mayenne avoit autre choſe à faire que d'écouter ce que le caprice inſpiroit à ces ſéditieux. Il s'agiſſoit alors d'aſſurer les Places de la Ligue contre les attaques fréquentes que le Roi leur livroit ; car ce Monarque, toujours actif, avoit recommencé à harceler les Ligueurs plus vivement que jamais, dès que la ſaiſon avoit permis de reprendre les armes. Après avoir pris Louviers, il s'étoit tranſporté à Dieppe, pour y recevoir quelque ſecours qu'il attendoit de l'Angleterre. Etant enſuite retourné joindre ſon armée à Giſors, il avoit battu un fort détachement de la Ligue, qui ſous les ordres du Vicomte de Tavanes & de Villars, avoit projetté de ſurprendre le Pont de l'Arche, & enfin il étoit venu mettre le ſiége devant Noyon.

Mémoire des Ligueurs.

Le Roi aſſiége Noyon.

Mayenne tente de ſurprendre la ville de Mantes.

Mayenne, qui étoit alors à Rouen où il avoit été obligé de ſe rendre pour appaiſer une ſédition, en partit auſſi tôt dans le deſſein de profiter du tems que le Roi ſeroit occupé au ſiége de Noyon, pour ſurprendre la Ville de Mantes où le Clergé étoit encore aſſemblé, & où il ſe trouvoit quantité de perſonnes de conſidération du parti

du Roi. Il y en a qui ſoupçonnent que cette démarche ſe fit de concert avec le Cardinal de Bourbon, qui penſant toujours à ſe mettre la Couronne ſur la tête, auroit mieux aimé ſe voir entre les mains de Mayenne, que de reſter dans un parti où il ne pouvoit demeurer avec honneur, depuis que ſon ſecret avoit été éventé; d'autres, ſans parler du Cardinal, aſſurent que Mayenne eut quelque intelligence dans la Place, au moyen des intrigues que d'Alincourt, Gouverneur de Pontoiſe, y avoit ménagées. 1591.

Quoi qu'il en ſoit, la tentative fut ſans ſuccès, parce que le Roi, qui avoit eu vent de ce deſſein, partit de devant Noyon avec aſſez peu de ſuite & alla ſe rendre à Mantes pour défendre cette place. Mayenne abandonna auſſi tôt ſon projet, &, ſe retirant vers la Picardie, il prit ſur ſa route Conflans S. Honorine, ruina l'Iſle-Adam, & enfin ſe rendit à Ham, d'où il parut vouloir ſe mettre en diſpoſition d'aller livrer bataille au Roi pour lui faire quitter le ſiége de Noyon; mais on aſſure qu'au fond, il avoit réſolu de n'en rien faire, & cela en conſéquence des conſeils que le Duc de Parme

Mayenne ſe retire à Ham

lui avoit donné de nouveau par le
1591. Prince d'Ascoli, qui venoit de lui amener de Flandres un renfort considérable de troupes d'élite.

Ce fut donc en vain que le Sieur de Ville, Gouverneur de Noyon, fit la plus vigoureuse résistance, espérant toujours que Mayenne viendroit à son secours; lorsqu'il vit que personne ne paroissoit & que le Roi le pressoit toujours vivement, il battit enfin la chamade le Samedi 17 Août, & promit de se rendre le Lundi suivant s'il n'étoit point secouru. Il se rendit en effet au jour marqué, & le Roi s'étant ainsi emparé de cette Place, en partit le lendemain avec toute sa Cavalerie, & alla se présenter devant la Ville de Ham. Mayenne ne repondit au défi de ce Prince, que par quelques volées de canon, qu'il fit tirer sur ses troupes; du reste, il ne jugea pas à propos de sortir de la Place, & le Roi de son côté ne poussa pas plus loin son entreprise.

Prise de Noyon par le Roi.

Durant le séjour que Mayenne fit à Ham, le Président Jeannin arriva d'Espagne, & rendit compte à ce Prince du succès de son voyage. Il s'en falloit bien que cet Ambassadeur eût

Retour du Président Jeannin.

pu le ſervir ſelon ſes vûes : le Monarque Eſpagnol ſe regardoit comme le véritable Souverain de la France ; de ſorte qu'il auroit été inutile de parler en faveur d'aucun autre. Le Préſident rapporta même que ce Prince, en lui parlant des différentes Villes du Royaume, affectoit de dire : *Ma Ville de Paris*, *ma Ville de Rouen*, &c. comme s'il eût déja été en poſſeſſion de la Couronne. Il ne donna que deux Audiences à Jeannin, & pour la ſuite de la négociation, il le renvoya à l'un de ſes Miniſtres appellé *Dom Idiaque*, qui étoit chargé de lui communiquer ſes intentions. 1591.

Réſultat de l'Ambaſſade de Jeannin.

Le réſultat des conférences fut que le Roi d'Eſpagne, trouvant que tous les Princes de la Maiſon de Bourbon étoient également ſuſpects ſur l'article de la Religion, prétendoit que la Couronne de France devoit revenir à l'Infante d'Eſpagne, comme la plus proche parente du feu Roi, laquelle avoit déja un droit inconteſtable ſur la Bourgogne & ſur la Bretagne ; qu'en mariant, comme il en avoit deſſein, cette Princeſſe à l'Archiduc Erneſt, il lui céderoit les Pays-Bas en dot, ce qui donneroit un grand luſtre à la

Monarchie Françoiſe. Moyennant ces
1591. arrangemens, le Roi d'Eſpagne s'offroit de ſervir la Ligue de tout ſon pouvoir, & il fit dire à Jeannin qu'il pouvoit aſſurer Mayenne que s'il acceptoit ces propoſitions, il lui feroit fournir dix mille écus par mois ; que outre cela, il payeroit les troupes qu'il enverroit au ſecours de la Ligue ; mais que ces payemens ne ſe feroient que par les mains de ſes Miniſtres.

Ces ſingulières propoſitions jetterent Mayenne dans le plus grand embarras ; il vit bien que le Roi d'Eſpagne ne ſe fondoit pas ſur des idées purement chimériques, & qu'il ne parloit ſi affirmativement que par les relations intimes que les Ligueurs entretenoient avec lui, & par les eſpérances qu'ils lui donnoient de faire bientôt déclarer les Etats en ſa faveur.

Jeannin conſeille à Mayenne de s'accommoder avec le Roi.

Jeannin convint avec lui que ſa poſition étoit des plus inquiétantes : mais que cependant il lui ſeroit facile de s'en tirer, s'il vouloit ſe déterminer plutôt que plûtard à s'accommoder avec le Roi.

Mayenne parut d'abord diſpoſé à ſuivre ce conſeil ; mais il changea preſqu'auſſi-tôt d'avis, & cela dans le

tems que tout ſembloit lui annoncer qu'il ne pouvoit rien faire de mieux que de traiter avec le Roi. C'eſt ici où l'on ne peut s'empêcher de convenir que ceux qui ont fait à ce Prince le double reproche de n'avoir ſçu faire ni la guerre, ni la paix, ne ſe ſont pas beaucoup trompés, ſurtout par rapport au dernier reproche. 1591.

En effet, indépendamment des motifs qui avoient porté Jeannin à lui conſeiller un accommodement, il avoit actuellement de nouvelles raiſons, qui devoient l'engager à y penſer plus ſérieuſement que jamais.

Dans le tems de l'arrivée du Préſident, on avoit été informé que le Duc de Guiſe, qui depuis long tems étoit priſonnier au Château de Tours, avoit enfin réuſſi à s'en ſauver le 15 d'Août, jour de l'Aſſomption. Cette nouvelle fit d'abord beaucoup de peine au Roi, qui ne put apprendre qu'avec chagrin l'évaſion d'un priſonnier de cette importance, que l'on pouvoit regarder comme le gage de la paix. Il ne tarda pas cependant à s'en conſoler, en faiſant réflexion aux mouvemens que la préſence de ce jeune Prince alloit cauſer parmi les Ligueurs, & ſurtout à la

Evaſion du Duc de Guiſe.

jalouſie que le Duc de Mayenne ne
1591. manqueroit pas d'en concevoir.

Mouvemens que cette évaſion cauſe dans Paris.

Le Monarque ne ſe trompoit pas. Mayenne, voyant ſon neveu en liberté, penſa d'abord que ce jeune Prince pourroit bien fixer en ſa faveur la bienveillance de la Ligue; & il n'eut plus de doute à cet égard, lorſqu'il ſçut à quel excès de joye les Seize, les Ligueurs & en général tous les Pariſiens s'étoient livrés, en apprenant que ce Prince s'étoit échapé de ſa priſon. *Les nouvelles en vinrent à Paris, le* 18 (Août), dit l'Etoile en ſes Mémoires; *les groſſes cloches en ſonnerent, & le* Te Deum *en fut chanté dans Notre-Dame. Les Néapolitains*, ajoute t'il, *dirent qu'ils eſpéroient de voir bientôt la fille du Roi Catholique, Reine de France, & les Seize diſoient que n'ayant pu avoir le Pere pour Roi, ils auroient le Fils.*

Ces vains diſcours que la malignité des Ligueurs avoit ſoin de faire paſſer juſqu'à Mayenne, le piquerent au vif; mais ils ne furent pas capables de le ramener à l'avis du Préſident Jeannin. Peut être que ce Prince voyant ſa propre faction ſe déchaîner contre lui, fondoit encore quelques eſpérances ſur les mouvemens du tiers parti qui

penſoit toujours à mettre le Cardinal de Bourbon ſur le Trône : mais quelle apparence y avoit-il que cette faction pût faire alors de grands progrès ? Le Roi, comme on a vu, en ſçavoit tout le ſecret ; il tenoit le Chef ſous ſa main, & il avoit ſoin en même tems de faire éclairer de près les démarches des Seigneurs qui étoient entrés dans cette cabale. D'ailleurs, d'où ce Parti auroit-il pû eſpérer des ſecours pour le ſuccès de ſes deſſeins ? Ce ne pouvoit être du côté du Roi d'Eſpagne, qui ſûrement ſe ſeroit bien donné de garde de ſervir une faction dont le but étoit ſi oppoſé aux vues qu'il avoit ſur la Couronne. Par la même raiſon, le Tiers-parti ne pouvoit en aucune façon compter ſur la protection du Pape alors regnant, qui, dès l'entrée de ſon Pontificat, n'avoit que trop démontré combien il étoit dévoué à la Ligue & au Roi d'Eſpagne en particulier. 1591.

De plus, dans ce même tems, le Cardinal de Bourbon ſe trouva impliqué dans une affaire qui ne pouvoit manquer de lui attirer la diſgrace de la Cour de Rome, ou du moins de la réfroidir à ſon égard : ce fut en effet dans ces circonſtances que l'Aſſemblée

noient de leurs remontrances; mais au
1591. reſte, ils ne faiſoient pas plus de cas de ſes ordres, que ce Prince en faiſoit des Mémoires qu'ils lui envoyoient. Mayenne eut donc le courage d'entreprendre de les réduire, & il en vint à bout; mais l'avantage qu'il remporta par ce ſuccès, n'eut pas pour lui des ſuites auſſi heureuſes qu'il ſe l'étoit imaginé.

Tandis qu'il s'occupoit de ce grand deſſein, il reçut la nouvelle que le Pape lui envoyoit quelques ſecours, & qu'ils étoient déja ſur la frontiere.

Mayenne ſe rend à Verdun pour y recevoir des ſecours du Pape.

Il partit en diligence pour aller au-devant, & ſe rendit à Verdun ſur la fin de Septembre, où il vit arriver le Duc de Monte-Marciano, neveu du Souverain Pontife, à la tête de douze cens chevaux de Cavalerie & de deux mille piétons Italiens, auxquels ſe joignirent quatre mille Suiſſes des Cantons Catholiques. La Cavalerie étoit en aſſez bon état; mais l'Infanterie ſe trouva fort délaberé par les maladies & les fatigues qu'elle avoit eſſuyées pendant ſa marche. Cela fut cauſe qu'on diſperſa ſes troupes dans les Bourgs aux environs de Verdun, afin qu'elles puſſent ſe rétablir: elles y demeurerent

demeurerent jusques vers la fin du mois d'Octobre. 1590.

dans le même tems, le Roi reçut aussi divers renforts que les Princes d'Allemagne lui envoyoient. Il alla au devant jusques sur la frontiere; &, après en avoir fait la revue dans la plaine de Vendi, sur la riviere d'Aisne, il s'avança en personne à la tête de quatre mille chevaux auprès de Verdun, pour examiner la contenance des troupes de Mayenne, & tâcher de les harceler; mais elles se retirerent aussi-tôt sous le canon de la Place, de sorte qu'il n'y eut pas moyen de les attirer au combat. Le Roi revint à plusieurs reprises offrir la bataille; mais toutes ses démarches furent inutiles. Les troupes auxiliaires de Mayenne ne pouvoient encore tenir la campagne, & d'ailleurs le Comte de Monte-Marciano, qui commandoit les troupes Italiennes, n'étoit point alors en état de combattre; il étoit uniquement occupé de la douleur que lui causoit la nouvelle qu'il venoit de recevoir de la maladie du Pape Grégoire, son oncle, qui mourut peu de tems après.

Le Roi va au devant des troupes Allemandes, & tâche d'attirer Mayenne à une action.

Le Roi, après avoir passé quelques

jours, tant à inquiéter les troupes de la
1591. Ligue, qu'à terminer différentes affaires sur la frontiere, reprit le chemin de Noyon, d'où il envoya le Maréchal de Biron devant la Ville de Rouen pour en faire le siége. Le Monarque forma cette entrepriſe à la ſollicitation d'Eliſabeth, Reine d'Angleterre, qui appréhendant que les Eſpagnols n'allaſſent s'établir ſur les côtes de Normandie, preſſa vivement le Roi de faire tous ſes efforts pour s'emparer de Rouen. L'inveſtiſſement en fut fait le onziéme de Novembre, jour de la Fête de S. Martin : mais les opérations du ſiége ne commencerent que le mois ſuivant, lorſque le Roi fut arrivé.

Le Roi fait inveſtir la Ville de Rouen.

Depuis que ce Prince avoit éloigné ſes troupes du territoire de Verdun, Mayenne y étoit reſté encore quelque tems pour y attendre le rétabliſſement de l'Infanterie Italienne, & auſſi pour voir la tournure que prendroient les affaires, ſi le Pape, dont on avoit appris la maladie, venoit à mourir. On ne tarda pas à recevoir la nouvelle de la mort de ce Pontife, & cet événement fut pour Mayenne un contre-tems d'autant plus fâcheux, que le Duc de Monte-Marciano, par la mort

de ſon oncle, n'avoit plus le pouvoir de retenir les troupes du Saint Siége, qui formoient alors une partie conſidérable de l'armée de la Ligue. L'Archevêque de Raguſe, qui ſervoit dans cette armée en qualité de *Commiſſaire Général*, avoit déja propoſé de licentier les Suiſſes, parce qu'on n'étoit pas en état de les payer. Cependant, tout bien conſidéré, on réſolut de ne rien précipiter à cet égard, & de prendre auparavant l'avis du Duc de Parme. On envoya donc en diligence un Courier à ce Prince pour le conſulter; & ſa réponſe fut, qu'on devoit laiſſer toutes choſes dans l'état où elles ſe trouvoient actuellement, & ne faire ni mouvement, ni aucun changement que par les ordres du Pape qui alloit être élu inceſſamment. 1591.

Pendant cet intervalle, Mayenne partit avec un fort détachement de ſes troupes, & entra dans la Picardie pour mettre ordre à différentes affaires qui concernoient la Ligue: puis il s'avança juſqu'à Laon pour être plus à portée de recevoir des nouvelles de ce qui ſe paſſoit à Paris, où les Seize exerçoient de jour en jour les vexations les plus criantes contre ceux

Mayenne va ſéjourner à Laon.

qu'ils appelloient *Politiques* ou qu'ils
1591. regardoient comme tels. Il suffisoit de ne pas déclamer avec eux contre le Roi, ou même d'avoir la moindre relation avec ceux qui étoient dans son parti, pour devenir aussi-tôt l'objet de leur indignation & de leur fureur.

Après avoir obtenu de Mayenne la proscription de la plûpart des Magistrats qui leur étoient suspects, ils crurent que ceux qui restoient en place, effrayés par cet exemple, se prêteroient à leurs manœuvres, & séviroient sans examen contre tous ceux qu'ils jugeroient à propos de leur dénoncer; mais il en arriva autrement. Le Parlement, quoique zélé Ligueur, ne répondit pas toujours à leur emportement, & ce peu de déférence occasionna de la part de ces séditieux une scène affreuse, qui jetta tous les esprits dans la plus grande consternation.

Excès des Seize à l'égard des Politiques.

Il y avoit déja quelques mois qu'un des leurs, nommé *Brigard*, avoit été arrêté & mis à la Bastille. C'étoit un Bourgeois qui, s'étant dévoué à la Ligue dès le commencement sous le feu Duc de Guise, avoit été revêtu dès ce

tems-là de la charge de Procureur du Roi en l'Hôtel-de-Ville. Sa conduite ne s'étoit jamais démentie, ſi ce n'eſt que lorſqu'il s'agit de parler d'accommodement ; il parut aſſez diſpoſé à s'y prêter, & il eut même à ce ſujet quelque relation par écrit avec le Maréchal de Biron. Les Seize, ayant eu quelque vent de cette correſpondance, le regarderent dès-lors comme un traître, & réſolurent de s'en défaire. Buſſi-le-Clerc, quoique parent de Brigard, fut un des plus animés à pourſuivre ſa perte, & il alla lui-même l'arrêter dans ſa maiſon & le conſtitua priſonnier à la Baſtille, d'où il fut enſuite transféré au Parlement, dans l'eſpérance que des Juges Ligueurs condamneroient promptement l'accuſé au dernier ſupplice ; mais ce procès, après avoir traîné pendant quelques mois, ſe termina enfin à l'avantage de Brigard : après un mûr examen, on ne vit dans les dépoſitions aucun chef qui pût mériter que l'on ſévît contre lui ; de ſorte qu'il fut déchargé de l'accuſation & mis en liberté. 1591.

Ils veulent faire condamner à mort un des leurs.

Le Parlement renvoie l'accuſé.

Un Jugement ſi contraire au deſſein des Seize, & à ce que leurs Prédicateurs annonçoient publiquement dans

1591. les Chaires *, les mit en fureur, & leur fit prendre dès-lors le parti d'agir par eux-mêmes, ſans s'adreſſer davantage aux Magiſtrats, & de commencer par ſe venger de ceux du parlement, qui avoient le plus influé dans l'Arrêt rendu en faveur de Brigard **.

Meſures qu'ils prennent pour ſe venger du Parlement.

* Depuis l'empriſonnement de Brigard, les Prédicateurs crierent plus vivement que jamais contre les Politiques, & il ne tint pas à eux que la populace n'allât égorger dans leurs maiſons tous ceux qu'on regardoit comme tels. Voici ce qu'en rapporte l'Etoile, témoin oculaire de tout ce qui ſe paſſoit alors dans Paris. *Le* 21 (d'Avril), dit-il, *jour de Quaſimodo, tous les Curés & Prédicateurs de Paris ſe mirent en fureur contre les Politiques. Boucher* (Curé de S. Benoît), *preſcha qu'il les falloit tous tuer : Roſe* (Evêque de Senlis) *qu'une ſaignée de S. Barthelemi étoit néceſſaire : Commelet* (Jéſuite), *que la mort des Politiques ſercit la vie des Catholiques ; Au-Bri* (Curé de S. André), *qu'il marcheroit le premier pour les aller égorger.*

Le Jeudi 15 *Août*, dit le même Auteur, *Boucher preſcha contre Brigard, Procureur de la Ville, ſur le bruit qui couroit qu'il n'en mourroit point, & dit : Il faut que Brigard ou moy ſoyent pendus, au lieu de dire : Il faut que Brigard & moy ſoyons pendus.*

** La perte de ceux qui avoient jugé en faveur de Brigard, étoit tellement décidé, que quinze jours avant que les Seize euſſent pris leur derniere réſolution, un d'entr'eux

Pour exécuter plus sûrement ce détestable dessein, & même afin de pouvoir tout régler promptement pour la suite, sans avoir besoin de recourir toujours au Duc de Mayenne, ils résolurent de former un Conseil secret composé de dix d'entr'eux, par l'avis desquels tout devoit être décidé sans appel. Cela fut exécuté le six de Novembre, dans une Assemblée où se trouverent les principaux de cette cabale, & entr'autres Louis-Morin Cro- 159

s'en expliqua ouvertement dans une conversation qu'il eut avec un Magistrat qui étoit beau-pere du Sieur de l'Etoile. Cet Auteur la rapporte en ces termes : *Le Vendredy premier de Novembre, M. Cotton, mon beau-pere, s'étant rencontré dans l'Eglise de S. André, près Matthieu Launoy... ledit Launoy lui demanda ce qui lui sembloit du Jugement de Brigard ; auquel Cotton répondit, que pour ne savoir le fait du procès, il ne pouvoit rien dire du Jugement, sinon qu'on présumoit toujours, que les Juges jugeoient en leur conscience, au moins s'ils étoient gens de bien, comme il pensoit qu'on n'en avoit point baillé d'autres à Brigard.* Quels gens de bien ? *Répartit Launoy*, il ne fut jamais fait plus grande injustice; mais par D... ils en mourront. *Alors M. Cotton sentant bien qu'il étoit tems de se taire, le laissa dire ce qu'il voulut ; & s'en étant dépestré, me vint tout conter, dont je tins averti incontinent M. Brisson*, &c.

mé, Conſeiller au Grand-Conſeil;
1591. Pelletier, Curé de S. Jacques de la Boucherie, la Bruyère, Apotiquaire, & Matthieu Launoy. Ce dernier, après avoir été d'abord Prêtre Catholique, avoit été enſuite Miniſtre Proteſtant, & s'étoit marié; puis, s'étant dégoûté de ſa femme, il étoit rentré dans l'Egliſe, & étoit devenu un des plus déterminés Ligueurs.

Après avoir bien conſulté, ils firent l'élection, & joignirent aux dix ſur qui le ſort étoit tombé, Jean Hamilton, Curé de Saint Côme, & un Docteur en Théologie nommé *Martin*. Ce fut dans ce nouveau Conſeil, que l'on décida dès les premieres ſéances la perte de pluſieurs perſonnes dont on vouloit ſe défaire; & voici les meſures que l'on prît pour faire ſouſcrire à la ſanglante expédition que l'on projettoit, un certain nombre de Ligueurs, de la part deſquels on appréhendoit quelque difficulté, ou quelqu'indiſcrétion.

On fit courir le bruit qu'on alloit renouveller le ſerment de l'Union; la propoſition en fut faite dans une Aſſemblée qui ſe tint le huitième de Novembre chez la Bruyere. Tous ceux

qui étoient préſens y ayant conſenti, Buſſi le-Clerc ajouta que les conjonctures actuelles demandoient que ſur le champ chacun ſouſcrivît à cet engagement; &, ſous prétexte que l'on ſeroit trop long-tems à en dreſſer la formule, il tira de ſa poche un papier blanc, où il y avoit ſeulement la date du jour de l'Aſſemblée, & propoſa aux Aſſiſtans d'y mettre à l'inſtant leurs ſignatures, promettant qu'il auroit ſoin de le remplir enſuite de la formule du ſerment. Comme ce manége étoit une affaire de convention avec les plus emportés qui ſçavoient tout le ſecret de cette manœuvre, pluſieurs s'empreſſerent de mettre leurs ſignatures ſur ce papier, en laiſſant aſſez de place pour écrire les articles de l'engagement qu'ils contractoient. 1591.

Buſſi continua pendant quelques jours à exiger des ſignatures dans les différentes Aſſemblées où il ſe trouvoit; &, quoiqu'il eût eu alors tout le tems néceſſaire pour remplir le blanc du papier qu'il faiſoit ſigner, il le préſenta toujours ſans formule. Ce procédé déplut à pluſieurs qui témoignerent quelque peine à ſouſcrire un acte dont ils ignoroient la teneur; *Artifices dont ſe ſervent les Seize pour faire ſigner la condamnation de quelques Politiques.*

mais ils se laissèrent entraîner par
1591. l'exemple du plus grand nombre, & par la crainte d'encourir l'indignation d'un furieux tel que ce Bussi.

Une conduite aussi extraordinaire, jointe à l'éclat que les Prédicateurs & les Emissaires des Seize avoient déja fait au sujet du Jugement de Brigard, fit enfin soupçonner que la formule que l'on affectoit de cacher, pourroit bien n'être autre chose qu'un consentement que l'on exigeoit, pour autoriser quelque parti violent qu'on avoit dessein de prendre contre ceux qui avoient été à la tête de cette affaire, & sur-tout contre le Président Brisson.

Le Président Brisson est averti de se tenir sur ses gardes.

Il y avoit déja du tems que ce Magistrat recevoit de différens endroits des avis de prendre garde à lui, & de se mettre au plutôt en sûreté : on lui avoit écrit de Reims à ce sujet ; il lui étoit venu de Laon, où étoit alors le Duc de Mayenne, un autre avis qui confirmoit ce qui lui avoit été mandé de Reims ; mais il en tint d'abord peu de compte, & enfin cet infortuné Magistrat ne commença à pressentir le malheur qui le menaçoit, que lorsqu'il n'y eut plus moyen de l'éviter ; & même, dans cette extrémité, il ne

pouvoit encore imaginer que les Seize oſaſſent pouſſer leur fureur au point où elle fut portée. 1591.

La veille même de la cruelle expédition que les ſéditieux avoient projettée, Jean le Prévôt, Curé de Saint Severin, qui étoit depuis long-temps ami de ce Magiſtrat, vint l'avertir que les Seize avoient pris les armes; & qu'ils ne parloient de rien moins, que d'empriſonner & même de faire mourir les Politiques, & principalement ceux des Magiſtrats qui avoient préſidé au Jugement de Brigard. *Je crois* bien une partie de ce que vous me dites*, répondit Briſſon, *mais non pas tout: Je connois les Seize .... Je ſçais pour mon regard qu'ils m'en veulent: mais, avant que commencer cette beſogne, ils y penſeront à deux fois; car ce n'eſt pas choſe qui s'exécute ainſi & ſe jette en moule: on ne mene pas tous les ans une Cour priſonniere.* Il allégua beaucoup d'autres raiſons, pour prouver que les factieux pourroient à la vérité faire quelque inſulte, mais qu'ils n'auroient pas la hardieſſe de pouſſer les choſes auſſi loin qu'on paroiſſoit l'appréhender; & il congédia le Curé en lui diſant

* Mém. de l'Etoile.

que dès le lendemain le Parlement
1591. s'assembleroit pour prendre des mesures sur les bruits qui se répandoient ; mais les Seize ne lui en donnerent pas le temps.

Les Seize prennent leur dernière résolution contre le Pr. Président & autres.

Ils s'assemblerent la nuit suivante chez Peltetier, Curé de S. Jacques de la Boucherie ; &, durant tout ce tems il s'attroupa beaucoup de monde en armes dans la Place vis-à-vis le Presbytere. Lorsque les factieux eurent pris leurs derniers arrangemens, le Curé de Saint Jacques sortit dès sept heures du matin avec la Bruyere & trois autres de la cabale, & alla trouver Ligorette, Capitaine Espagnol, pour lui communiquer un écrit signé de Buffi-le-Clerc ; de Louchard, Commissaire au Châtelet ; de Crucé, Capitaine du Quartier de l'Université, & d'autres séditieux. Cet Ecrit contenoit les raisons pour lesquelles on s'étoit déterminé à prendre les armes.

Hamilton, Curé de Saint Côme, alla porter un Mémoire tout semblable à Dom Alexandre de Monti qui commandoit les troupes Napolitaines. Ce Curé, dit l'Etoile, étoit *armé jusqu'aux dents*, & il étoit escorté par un

certain nombre de Prêtres armés comme lui. 1591.

Tandis que tout cela ſe paſſoit, Buſſi, Cromé & autres factieux, ſe rendirent au Petit-Châtelet, & y firent tout préparer pour l'horrible expédition qu'ils avoient méditée. Lorſque tout le monde fut raſſemblé, ils détacherent quelques-uns d'entr'eux pour aller arrêter les Magiſtrats qui devoient être les victimes de leur fureur. Les factieux ſe raſſemblent au Petit-Châtelet.

Une troupe de ces ſcélérats ſe mit en marche vers les neuf heures du matin pour ſe rendre dans le Quartier de S. André où demeuroit le Préſident Briſſon. Ils n'eurent pas la peine d'aller juſques chez lui : ce Magiſtrat qui venoit de ſortir pour ſe rendre au Palais où les Chambres devoient s'aſſembler, alloit paſſer ſur le Pont S. Michel, lorſqu'il fut abordé par les Emiſſaires des Seize, qui lui dirent qu'ils venoient le chercher pour le conduire à l'Hôtel-de-Ville où on l'attendoit pour une affaire de la derniere importance. Ils le firent tourner auſſi-tôt, dit M. de Thou, par une petite rue qui eſt à droite, (apparemment par la rue de la Huchette); &, Briſſon, Préſident, eſt arrêté & conduit au Petit-Châtelet.

lorſqu'il vint à paſſer ſous le Petit-
1591. Châtelet, ils le forcerent d'y entrer.

La premiere perſonne qui ſe préſenta à ſes yeux fut Cromé, Conſeiller au Grand-Conſeil, un de ſes ennemis * des plus déclarés. Il étoit revêtu d'une cotte d'armes, & annonçoit par tout ſon extérieur le noir projet qu'il alloit exécuter. Il ôta le chapeau de deſſus la tête de Briſſon ; & l'ayant fait mettre à genoux, il lut lui-même la Sentence * *, par laquelle il étoit condamné à mort, comme atteint & convaincu de crime de lèze-Majeſté divine & humaine. Briſſon eut beau ſe récrier ſur un procédé auſſi étrange, & demander par quels Juges & ſur quels indices il étoit condamné, &

* Cette inimitié provenoit de ce que Cromé, pere de celui dont il s'agit ici, étant Tréſorier de l'Epargne, & ayant été accuſé de péculat par les Etats de Bourgogne, il y avoit environ 25 ans, Briſſon, qui étoit alors Avocat, ſe chargea de la cauſe des Etats, fit des plaidoyers forts, éloquens & très-ſolides, & conſtata le crime de l'accuſé.

** L'énoncé de cette Sentence étoit ſans doute ce qui rempliſſoit le blanc du papier, que Buſſy avoit fait ſigner à tant de perſonnes du Parti, ſous prétexte de les faire adhérer à un nouveau ſerment en faveur de l'Union.

quels étoient les témoins qui dépo-
soient contre lui ; ces misérables eu- 1591.
rent la cruauté de rire en sa présence de la maniere dont il se défendoit ; &, comme leur fureur ne connoissoit aucune formalité, il ne put tirer d'autre réponse, sinon qu'on n'avoit pas de tems à perdre, & qu'il falloit se préparer à mourir dans le moment. Cromé étant un de ceux qui pressoit le plus l'exécution, Brisson eut à peine le tems de se confesser, & aussi-tôt il fut pendu à la poutre d'une Chambre du Petit-Châtelet. Telle fut la fin d'un premier Magistrat aussi renommé par son esprit & par ses talens, que par son avarice & son ambition. L'envie qu'il eut de conserver ses biens & la premiere place du Parlement, lui fit entreprendre de se ménager entre les deux Partis ; mais il eut le malheur d'éprouver que la plus grande habileté dans les affaires est d'une foible ressource, lorsqu'il s'agit de manier les esprits d'une populace furieuse.

Il est pendu à une poutre dans le Châtelet

Cette horrible exécution fut terminée à onze heures du matin, c'est-à-dire, deux heures après qu'on eut arrêté cet infortuné Magistrat. Dans ce même instant, Claude Larchier, Con-

seiller au Parlement, que l'on accusoit
1591. de tenir dans sa maison des assemblées de Politiques, fut amené au Châtelet en présence de Bussi, de Cromé & de ses complices. On le fit entrer dans la chambre où, voyant le corps du Président, il interrompit Cromé qui se préparoit à lui lire sa Sentence, & s'écria que la vie lui étoit à charge, après l'indigne traitement qu'on avoit fait à un si grand homme; il n'eut que le tems de se confesser promptement, & fut pendu à côté de Brisson.

Larcher, Conseiller au Parlement, est aussi pendu.

Après celui-ci en survint un troisiéme, qui étoit soupçonné d'intelligence avec les Royalistes, parce qu'il avoit été du conseil du Duc de Nevers, qui depuis quelque tems avoit quitté le parti de la Ligue. Il s'appelloit *Jean Tardif du Ru*, & étoit Conseiller au Châtelet. Ce fut Hamilton, Curé de S. Côme, qui, escorté de ses Prêtres, alla le prendre chez lui. On venoit de le saigner, lorsqu'ils arrivérent; &, à peine le Chirurgien avoit-il fini son opération, qu'ils se saisirent du malade, le traînerent au Châtelet, & le firent monter à la chambre où étoient les cadavres de ses amis. Ce spectacle affreux le fit évanouir sur le champ;

mais en le tourmentant, on le fit revenir. Sa Sentence lui fut lue sur l'heure, & il fut pendu à côté des deux autres. Tout cela fut exécuté si rapidement, qu'il étoit à peine midi lorsque cette sanglante catastrophe fut entiement terminée. 1591. Tardif, Conseiller au Châtelet, subit le même sort.

La nuit suivante, les Seize firent dresser des gibets en Place-de-Gréve, & le lendemain, bien avant le jour, ils y porterent les corps de ces Magistrats : Cromé, voulant encore signaler la haine qu'il leur portoit, même après leur mort, eut la bassesse, sans égard à ce qu'il se devoit & à sa Charge de Conseiller au Grand-Conseil, de porter lui-même une lanterne pour éclairer les porteurs. Leurs corps sont attachés à des potences en Place-de-Gréve.

Lorsque ces corps furent attachés aux potences, on leur mit à chacun un écriteau. Le premier portoit, BARNABÉ BRISSON, *l'un des Chefs des traîtres & Hérétiques.* Le second, LARCHER, *l'un des fauteurs des traîtres & Politiques.* Le dernier, TARDIE, *l'un des ennemis de Dieu & des Princes Catholiques.*

Dès que le jour fut venu, il s'attroupa un peuple immense dans la Place-de-Gréve. Bussi, accompagné d'une bonne partie des scélérats de sa fa-

tion, s'y rendit aussi, & dispersa ses
1591. gens dans les différens recoins de cette Place pour faire entendre à chacun ce qu'il se préparoit à leur dire. Il se mit donc à crier *aux méchans* *, *aux Politiques, aux traîtres qui avoient vendu la Ville à l'Hérétique, & lui avoient déjà livré la Porte de Bussi pour le faire entrer.* Les satellites de Bussi répétoient à peu près la même chose dans les endroits où ils s'étoient dispersés, & ils comptoient que le peuple alloit s'émouvoir; mais on ne remarquoit sur tous les visages que de l'horreur & de l'indignation contre un procédé aussi affreux.

Bussi tâche en vain d'émouvoir le peuple contre les Politiques.

Bussi, mécontent de voir le peu de succès de ses menées, essaya encore d'exciter une émeute contre les Politiques, en proposant au peuple le pillage de leurs maisons. *Ce sera fait de tous les méchans*, reprit-il, *& Paris sera net de traîtres si on veut me suivre; j'en ai la liste, & je connois les maisons; on aura du bien à bon marché; sinon je vous avertis qu'ils vous couperont la gorge; car leurs Chefs que vous voyez-là pendus, ont décélé toute l'entreprise, & nous*

* Mém. de l'Etoile.

ſommes tous perdus, ſi nous ne les prévenons dès aujourd'hui. 1591.

Cette harangue ſéditieuſe ne fit d'autre effet ſur le peuple que d'exciter des murmures qui firent aſſez connoître le mécontentement général: on vit même la populace s'écouler inſenſiblement, & laiſſer ces furieux preſque ſeuls.

La nouvelle de ce tragique événement fut bientôt répandue par toute la France. Le Roi l'apprit un ſoir pendant ſon ſouper : comme il avoit coutume de tourner preſque tout en plaiſanterie, il dit à ce ſujet qu'il n'avoit point de meilleurs ſerviteurs que les Seize, puiſqu'ils faiſoient eux-mêmes juſtice de ceux de leur faction, ſans qu'il lui en coutât d'argent.

Mayenne prit la choſe plus ſérieuſement, & en effet elle méritoit toute ſon attention. L'exécution faite à Paris lui fut annoncée dès le lendemain par deux Ligueurs, freres, nommés *Rolland* : l'un étoit Conſeiller en la Cour des Monnoies, & l'autre Officier de l'Election. Ils partirent enſemble de Paris le 17 de Novembre, & ſe rendirent à Laon auprès du Duc de Mayenne. Rolland, l'aîné, avoit depuis long-

tems fait pressentir au Prince ce qu'on
1591. avoit à attendre de la part des Seize : car, dans un voyage qu'il avoit fait à Reims, lorsque les Chefs de la Ligue y tinrent le Grand Conseil dont j'ai parlé, Boucher, Curé de S. Benoît, & Senault, Greffier du Conseil des Seize, étant dans cette même Ville, tinrent, en présence de Rolland, différens discours qui lui firent augurer qu'il se brassoit quelque exploit important ; de sorte que quand ils partirent de Reims pour se rendre à Paris, Rolland avertit le Duc de Mayenne que ces deux personnages ne seroient pas si-tôt arrivés dans la Capitale qu'on entendroit parler de quelque coup d'éclat, & il pria ce Prince de bien se ressouvenir de ce qu'il lui disoit alors.

Mayenne s'en ressouvint en effet, lorsqu'il entendit le détail des horreurs que les Seize venoient de commettre : il ne s'ouvrit point à Rolland sur ce qu'il avoit dessein de faire dans cette conjoncture ; mais il parut si agité, que celui-ci en informa un Ligueur de ses amis, & l'avertit de prendre garde à la conduite qu'il tiendroit à Paris, parce qu'il y avoit tout appa-

rence qu'il y verroit bientôt beaucoup de changement. Il y en eut effectivement ; mais ce ne fut pas si-tôt qu'on s'y attendoit. Mayenne, dont le défaut étoit de temporiser, ne se mit en devoir de sévir contre les Seize, que lorsqu'ils l'eurent absolument poussé à bout par de nouveaux excès. 1591.

Le silence de ce Prince les rendant plus hardis, ils crurent pouvoir tout oser impunément, & régler l'Etat selon leurs caprices. Ils commencerent par donner des ordres au Parlement. Le Palais ayant été fermé depuis l'exécution du Président Brisson, & aucun des Conseillers n'ayant voulu y rentrer, ils dresserent une Liste de quarante-quatre Conseillers *, & envoye- Nouvelles entreprises des Seize.

* Voici les noms des Conseillers qui étoient sur cette Liste : *Chartier, Mithon, Bouderon, Chevalier, Hennequin de Montholon, du Four, du Tillet, Boulanger, Boucher, de Bordeaux, Gaudart, Lallemant, Aleaume, de Soulfour, du Vair, de Villarts, le Jay, Jubin, de Here, des Landes, la Place, Rubentel, d'Espinoy, de Machault, Lesculepier, Boucher, Pinon, de Pleure, le Clerc, Feydeau, N. Chevalier, Midorge, Fonchet, Solli, le Picard, le Coigneux, de Grandrue, de Marillac, Fayet, le Fevre, le Clerc, de Macqueville & Poisle.* Mém. de l'Etoile.

rent chez chacun d'eux pour leur dire
1591. de reprendre leurs fonctions comme à l'ordinaire ; mais chacun refusa de se rendre à cette invitation : il y en eut cependant quelques-uns qui n'eurent pas le courage de résister ouvertement ; mais leur soumission ne servit de rien, ils furent obligés de suivre l'exemple du grand nombre ; de sorte que personne ne rentra.

Ce refus irrita les Seize, & leur fit prendre le parti de se défaire au plutôt de ceux des Politiques dont ils croyoient avoir le plus à craindre, tant parmi les Magistrats que chez les Bourgeois. Ils dressèrent à cet effet une Liste, qu'on appelloit le *Papier rouge*, sur laquelle on écrivit les noms des prétendus Politiques, & à chacun de ces noms étoit ajoutée une lettre, qui énonçoit l'Arrêt porté contre celui dont il s'agissoit. Trois lettres désignoient le sort différent de chacun. Aux uns on mettoit un *P*, qui signifioit qu'ils seroient pendus ; à d'autres un *D*, qui vouloit dire, *daguer* ou *poignarder* ; & enfin un *C*, qui annonçoit qu'à l'égard de ceux-là, on se contenteroit de les chasser.

Les Seize, qui s'étoient partagés les

Quartiers de Paris, avoient fait autant de listes qu'il y avoit de Quartiers. 1591.
Christophe Aubry, Curé de S. André-des-Arcs, compola la liste du sien, de concert avec Basin, Commissaire au Châtelet, & Senault. Elle fut communiquée à l'Etoile, qui en effet avoit un intérêt particulier à en sçavoir le contenu : *Je m'y vis*, dit-il, *sous la lettre D* (daguer), *& il n'y avoit de toute la rue de ma mere, que la maison des Montholons exemptée.*

On peut juger de l'effroi que ces différentes listes durent répandre dans tous les esprits, en voyant la vie & la fortune des Citoyens à la merci du caprice de ces furieux, sans que l'on pût imaginer aucun moyen de s'y soustraire. En vain une infinité d'honnêtes gens s'adressèrent au Comte de Bélin, alors Gouverneur de Paris, & le supplièrent d'employer tout son pouvoir pour mettre un frein aux menées des Seize ; il répondit qu'il étoit sans autorité ; que ces séditieux l'avoient désarmé ; que, par leur union intime avec les troupes Espagnoles, toute la force étoit actuellement de leur côté, & que lui-même commençoit à leur devenir suspect.

1591. La Ducheſſe de Nemours, mere du Duc de Mayenne, ne put pas donner plus de ſatisfaction à ceux qui vinrent implorer ſon crédit dans ces effayantes conjonctures. Elle venoit elle-même d'être traitée peu reſpectueuſement par les Seize, pour avoir fait difficulté de ſouſcrire à leurs délibérations ſanguinaires, & elle appréhendoit de plus d'être arrêtée par ces factieux qui avoient, diſoit-on, deſſein de s'emparer de ſa perſonne, comme d'un ôtage qui leur répondroit de la vie des principaux d'entr'eux en cas que Mayenne oſât entreprendre de les punir. Que de cuiſans remords dût avoir alors cette Princeſſe d'avoir pouſſé ſi loin la vengeance de la mort du Duc de Guiſe ſon premier mari, en ſe livrant aveuglement à un parti des caprices duquel elle ſe voyoit enfin à la veille de devenir la victime!

La Ducheſſe de Nemours, mere de Mayenne, eſt menacée par les Seize.

Cette Princeſſe dépêcha au plus vîte vers Mayenne un de ſes Gentilshommes pour l'inſtruire de tout ce qui ſe paſſoit, & lui repréſenter que ſa préſence étoit abſolument néceſſaire dans la Capitale pour délivrer les gens de bien de la tyrannie d'une odieuſe cabale qui ne vouloit plus reconnoître aucune

aucune ſubordination. La lettre que la Ducheſſe écrivit à ce ſujet, étoit ſi tendre, ſi affectueuſe, ſi touchante, que Mayenne ne put s'empêcher de répandre quelques larmes en la liſant, & dès-lors il réſolut de ſe tranſporter à Paris. 1591.

Mais ce qui lui fit encore faire beaucoup plus de diligence, ce fut la communication qu'il eut d'une Lettre, par laquelle il apprit, dans le plus grand détail, ce qui ſe tramoit alors contre ſa propre perſonne. Les Seize, qui avoient abattu l'autorité du Parlement par le honteux ſupplice qu'ils avoient fait ſubir au Chef de cette Compagnie, entreprirent de ſe ſouſtraire auſſi à l'obéiſſance du Duc de Mayenne, afin de ne plus rencontrer d'obſtacles à leurs deſſeins, & de pouvoir diſpoſer de l'Etat comme bon leur ſembleroit.

A cet effet, ils écrivirent le 20e de Novembre au Roi d'Eſpagne une longue Lettre, dans laquelle, après avoir exalté les avantages qu'ils avoient procurés à l'Etat & à la Religion, par la protection ſpéciale dont il avoit honoré ce Royaume, ils lui repréſenterent que leur deſſein étoit de ne plus

Les Seize écrivent au Roi d'Eſpagne pour ſe ſouſtraire à l'autorité de Mayenne.

reconnoître l'autorité du Duc de
1591. Mayenne ; que les François, accoutumés à ſervir ſous un Monarque, ne pouvoient plus abſolument ſe paſſer d'un Roi ; qu'ainſi ils ſupplioient Sa Majeſté, au nom de tous les gens de bien, d'accepter la Couronne, ou du moins de leur donner l'Infante ſa fille pour Reine, & de lui choiſir en même tems pour mari, un Prince digne d'elle & de la riche Couronne qu'elle lui apporteroit en dot.

Indépendamment de cette Lettre, il y eut des inſtructions particulières, par leſquelles on chargoit celui que l'on envoyoit en Eſpagne, de ſolliciter vivement, pour que le choix de S. M, C. tombât ſur le Duc de Guiſe, comme le Prince le plus accompli & le plus attaché à la Religion Catholique.

Le P. Matthieu fut le porteur de cette Lettre, non pas ce P. Matthieu, Jéſuite, que l'on a vu tellement empreſſé à s'intriguer pour les factieux, qu'il en avoit acquis le ſurnom de *Poſtillon de la Ligue :* celui-ci étoit un Religieux d'un ordre différent, que les Hiſtoriens ne ſpécifient pas. Il partit dans le deſſein de faire grande

diligence, pour s'acquitter de ſa commiſſion ; mais un parti Royal l'ayant arrêté à quelque diſtance de Paris, on lui enleva ſes paquets, & on les remit auſſi-tôt entre les mains du Roi, qui, après en avoir fait lecture, les envoya au Duc de Mayenne, pour lui faire voir à quoi il devoit s'attendre de la part d'une faction qu'il avoit protégée ſi long-tems. 1591.

La lettre eſt interceptée par le Roi, qui l'envoye à Mayenne.

La lecture de cette Lettre mit le comble à l'indignation de Mayenne contre les Seize, & il prit ſur le champ le parti de tout riſquer plutôt que de laiſſer plus long-tems leur inſolence impunie. Ce Prince riſquoit effectivement, en entreprenant de venir à Paris ; car, dans les différens conſeils tenus à ſon ſujet, les uns avoient propoſé de lui fermer les portes de la Ville ; quelques-autres avoient ouvert un avis qui ne tendoit à rien moins qu'à l'aſſaſſiner, pour élire enſuite un autre Chef qui fut abſolument dévoué à leur fureur. On aſſure que les Eſpagnols ne trempoient pas directement dans cet attentat ; mais qu'ils n'auroient pas manqué de ſoutenir les Seize, s'ils euſſent été aſſez hardis pour franchir le premier pas.

1591. Mayenne, qui étoit exactement informé de leurs mouvemens, ayant appris que, dans tous ces Conseils, ils ne prenoient point de mesures pour soutenir avec vigueur les différens partis qu'on proposoit, vit bien qu'ils manquoient de tête & de courage, & qu'il suffiroit de se présenter à eux en bonne contenance, pour n'avoir rien à craindre de leur part.

Il se mit donc en marche pour Paris, accompagné de quelques Seigneurs, & il se fit escorter par trois cens chevaux & quinze cens hommes d'Infanterie. Les Seize furent un peu étourdis, lorsqu'ils le virent venir à eux. Une bande de ces factieux ayant à leur tête Boucher, Curé de Saint Benoît, qui devoit porter la parole, allerent assez loin au-devant de lui; mais Mayenne passa sans vouloir les entendre. Lorsqu'il fut près de l'Abbaye de S. Antoine, Senault, Clerc du Greffe du Parlement, & Greffier de la Ligue, réussit à parler à ce Prince, & voulut excuser les Seize au sujet de la mort du Président Brisson, & de ceux qu'on avoit exécutés avec lui. Il l'assura qu'il connoîtroit à la fin qu'on n'avoit pu se dispenser de pren-

Mayenne se rend à Paris.

dre ce parti, quoique violent, parce que ſans cela c'étoit fait de la Religion 159
& de l'Etat, & qu'en un mot on n'avoit rien fait que pour le bien public, & en particulier pour ſon ſervice.

Le bien de mon ſervice eſt celui du Public, répondit Mayenne d'un ton qui faiſoit aſſez voir qu'il étoit peu content de la harangue de Senault : *Je ſuis venu exprès* *, ajouta-t-il, *pour en connoître ; je ferai juſtice aux uns & aux autres, en ſorte que les gens de bien en ſeront contens.* Après ce peu de paroles, le Duc reprit ſa marche : Senault, voulant continuer de parler, s'approcha de ſon cheval ; Mayenne qui, ſur le rapport qu'on lui avoit fait des deſſeins violens des Seize, n'étoit pas bien aiſe d'en voir un de ſi près, lui dit avec aigreur : *Retirez-vous ; vous vous ferez bleſſer.* Senault n'eut garde d'inſiſter plus long tems ; il regagna Paris au plus vîte, & répandit l'alarme dans ſa faction.

Mayenne pourſuivant ſa route, arriva à la Porte S. Antoine, où il fut reçu par le Comte de Belin, Gouverneur de la Ville, qui étoit accompagné de pluſieurs perſonnes des plus

* *Mémoire de l'Etoile.*

qualifiées. On auroit dû alors tirer le
1591. canon de la Baſtille, comme on l'avoit obſervé depuis que ce Prince avoit été reconnu pour Lieutenant Général de l'Etat; mais Buſſi le-Clerc ne jugea pas à propos de lui accorder cet honneur, pour faire connoître à ce Prince combien les Seize étoient mécontens de lui. Il y en eut néanmoins dans cette cabale qui cherchèrent à lui faire leur cour. Le Commiſſaire Louchard, entr'autres, qui avoit eu une grande part dans l'exécution du Préſident Briſſon, tâcha de ſe concilier la bienveillance de ce Prince, en lui faiſant un préſent qui étoit fort de ſon goût; c'étoit du vin excellent que Louchart lui fit préſenter à l'Hôtel de la Reine *, où Mayenne alla prendre ſon logement. Ce Prince s'en fit ſervir dès le ſoir à ſon ſouper, & il but même à la ſanté de Louchard; ce qui arriva quelque tems après, ne répondit guères à l'honneur que ce

Buſſi refuſe de faire tirer le canon à l'arrivée de Mayenne.

* Cet Hôtel, que l'on nommoit ordinairement l'*Hôtel de la Reine*, étoit appellé alors par les Ligueurs l'*Hôtel des Princeſſes*, parce que le nom de Roi & de Reine leur étoit odieux. On l'a appellé depuis l'*Hôtel de Soiſſons*. Il n'en reſte plus aujourd'hui que la place.

Prince faiſoit alors à ce factieux ; mais on verra auſſi que Louchard ne périt que par ſa faute, & que s'il eût voulu répondre aux avances de Mayenne, il n'auroit pas été enveloppé dans la ruine des Seize. 1591.

Tout cela ſe paſſa le Jeudi 28 de Novembre. Les Ligueurs en général, & ſur-tout les Seize étoient fort en peine de la conduite que Mayenne alloit tenir à leur égard ; mais ce Prince reſta quelques jours ſans donner trop à connoître ce qu'il avoit deſſein de faire. Les rébelles voyant qu'il n'avoit pas ſévi d'abord, imaginerent que la crainte le retenoit, & que le meilleur moyen pour l'empêcher de rien entreprendre contr'eux, étoit de faire montre de fermeté, & de lui laiſſer entrevoir qu'on étoit en état de mettre un frein à ſon autorité.

Ils ſe montrerent hardiment chez ce Prince dès le lendemain de ſon arrivée, & s'introduiſirent juſques dans ſon appartement, où ils cauſoient enſemble avec un bruit & une familiarité peu convenables pour l'endroit où ils ſe trouvoient. Mayenne ſupporta ce manque de reſpect aſſez patiemment ; & même l'un d'entr'eux ayant dit un peu

haut, que *ceux qui l'avoient fait ce qu'il*
1591. *étoit, pourroient bien le défaire quand il leur plairoit ;* ce Prince, qui l'entendit, n'en témoigna aucune émotion ; il se contenta de demander comment s'appelloit celui qui venoit de parler * : Vitri, qui étoit dans l'appartement, ne fut pas si tranquille : après avoir appris que celui dont il s'agissoit étoit un des Seize, il dit tout haut en jurant : *Les Seize font bien les mauvais à Paris ; mais si M. le Duc veut seulement dire un mot, je les rendrai tous pendus avant le soir, & je les pendrai plutôt moi-même.*

Mayenne convoque une Assemblée du Parlement.

C'étoit bien le dessein de Mayenne de faire au plutôt un exemple de ces séditieux ; mais il vouloit auparavant rétablir l'exercice de la Justice, & engager les Magistrats à reprendre leurs fonctions ; ce qu'ils avoient absolument refusé de faire depuis le traitement indigne qu'on avoit fait au Président Brisson. A cet effet les Chambres furent convoquées pour le 2 de

* C'étoit le Normant, Commissaire au Châtelet, qui, en 1595, fut condamné à la roue avec les autres complices de l'exécution du Président Brisson.

Décembre, & Mayenne fit dire qu'il ſe rendroit au Parlement. 1591

Pendant cet intervalle, ce Prince fit ſommer Buſſi de lui remettre la Baſtille. Ce Rébelle voulut capituler, comme s'il eût ſoutenu un ſiége, & demanda ſûreté pour ſa vie & pour ſes effets. Mayenne, pour terminer promptement, lui accorda ſes demandes, & la Baſtille lui fut rendue le Dimanche premier jour de Décembre. Buſſi en ſortit avec ſes effets. Il eut la vie ſauve comme il l'avoit demandé; à l'égard de ce qu'il emportoit, qui étoit le butin qu'il avoit fait depuis le commencement de la guerre civile, le tout fut pillé quelques jours après par les Soldats de Mayenne, lequel ne parut pas ſe mettre beaucoup en peine de les retenir: il donna pour ſucceſſeur à Buſſi le Capitaine du Bourg, Gentilhomme qui lui étoit fort attaché.

Il ſe rendre la B tille par B

Le lendemain de la reddition de la Baſtille, les Chambres ſe raſſemblerent au Palais, comme Mayenne l'avoit demandé. Il s'y tranſporta auſſi avec un nombreux cortége. Chemin faiſant, il eut une longue converſation avec Claude d'Aubray, jadis Prévôt des Marchands, & alors Colonel du

Aſſemblée Parlement

Quartier Saint Germain, qui lui fit un
1591. récit fort détaillé des mauvais deſſeins des Seize, & le ſupplia de bien ſe tenir ſur ſes gardes, parce que ces factieux ſembloient méditer un coup d'éclat, & qu'à l'heure même qu'il lui parloit, ils étoient aſſemblés, au nombre de trois cens, dans le Couvent des Cordeliers. Le Duc écouta tranquillement tout ce qu'il lui raconta de particulier ſur cette faction, & cette converſation les ayant inſenſiblement conduits juſqu'au détour du Pont au Change, Mayenne le quitta pour gagner le Palais; & en le congédiant, il lui dit : *Mon pere, je vous aſſure que dans vingt-quatre heures je vous en ferai raiſon.*

Mayenne nomme des Préſidens.

Mayenne monta enſuite à la Grand'-Chambre, où il exerça une autorité peu différente de la ſouveraine. Il y nomma un premier Préſident & trois autres Préſidens inférieurs. Il eſt vrai qu'il affecta d'abord de ne vouloir point faire cette nomination de ſa propre autorité, & qu'il propoſa aux Membres du Parlement de choiſir entr'eux ceux qu'ils jugeroient à propos d'élire pour Chefs des Chambres; mais la Compagnie l'ayant engagé de ſe charger lui-même de cette élection,

il ſe rendit à leurs prières, & nomma pour premier Préſident le Doyen des Conſeillers. C'étoit Matthieu Chartier, vieillard vénérable par ſon âge & par ſon mérite, qui fit toutes les inſtances poſſibles pour ne pas accepter cette Charge ; cependant il fut obligé de ſe rendre aux ſollicitations de Mayenne & aux prières de la Compagnie, entre les mains de laquelle il prêta ſerment. Ce ſerment fut reçu par Etienne Fleury, le plus ancien des Conſeillers, & non par le Duc de Mayenne, comme le rapporte l'Etoile dans ſes Mémoires. 1591.

Matthieu Chartier élu Premier Préſident.

J'obſerverai à cet égard qu'il eſt ſingulier que cet Auteur, qui s'eſt ſpécialement attaché à écrire des détails, leſquels, pour la plûpart, ſe paſſoient ſous ſes yeux, ſe ſoit trompé dans une circonſtance où les minuties mêmes du cérémonial qui fut obſervé alors, devoient l'intéreſſer, d'autant plus que Matthieu Chartier étoit ſon oncle par Marie de Montholon ſa tante, que Chartier avoit épouſée en 1543.

Je fonde la critique que je fais de cet Auteur, ſur un acte tiré des Regiſtres du Parlement, où l'on trouve un détail aſſez circonſtancié de ce qui

1591. ſe paſſa dans l'Aſſemblée des Chambres. Cette piéce fut enlevée des Regiſtres à la fin des troubles; mais M. Bayle en ayant eu une copie faite ſur l'original ſigné *du Tillet*, par M. Marais, Avocat au Parlement, l'a inſerée dans ſon Dictionnaire. En voici la teneur, telle qu'elle ſe trouve dans cet Ouvrage:

EXTRAIT

DES REGISTRES DU PARLEMENT.

Extrait des Regiſtres du Parlement ſur ſujet de l'élection des Préſidens.

Ce jour, le Sieur DUC DE MAYENNE, *Lieutenant Général de l'Eſtat Royal & Couronne de France, les Chambres aſſemblées & les Gens du Roi préſens, après avoir remontré à la Cour les cauſes qui l'avoient fait acheminer en cette Ville & laiſſer une groſſe armée, & que depuis le quatorziéme jour du mois paſſé ladite Cour n'étoit entrée, & que à préſent n'y ayant aucun Préſident, lui avoit ſemblé néceſſaire d'en venir communiquer & aviſer avec elle pour y en remettre juſqu'à quatre, afin que cette Grand'Chambre & celle de la Tournelle ne demeurent ſans Chefs, & qu'à ceux qui ſeront éleus, il en faſſe expédier les proviſions, n'ayant voulu entreprendre d'en nommer aucuns*

de ſa part, ains le tout remis à ladite Cour : ſur ce ayant interpellé pluſieurs fois la Cour de les nommer, & les Gens du Roi ouis, après qu'il lui a été remonſtré par Me MATTHIEU CHARTIER, *Doyen & plus ancien Conſeiller, que advenant vacation deſdits eſtats, la Cour avoit accoutumée d'en nommer aucuns aux Rois, dont il choiſiſſoit un ou deux qui en eſtoient pourveus ; mais qu'à préſent n'y ayant aucun Roi & veu l'eſtat de la Ville, icelle Cour s'en remettoit à lui & le prioit d'en vouloir nommer ; & enfin après pluſieurs excuſes, a dit, puiſqu'il plaiſoit à ladite Cour, & ſuivant la priere qu'il avoit faite le matin à Dieu & à ſon Saint-Eſprit que cette affaire ſe conduiſiſt en toute ſincérité, il ſe réſolvoit de nommer pour premier Préſident le ſieur* CHARTIER, *plus ancien Conſeiller déja nommé par la Cour pour Préſident en icelle : les vertus, intégrités & ſuffiſances duquel eſtoient très-notoires à un chacun ; & pour ſecond, le ſieur* HACQUEVILLE, *Préſident au Grand Conſeil ; le tiers, le ſieur* DE NULLY, *premier Préſident en la Cour des Aides, & devant pourveu de l'un deſdits eſtats ; & pour le quatrieſme, le ſieur* LE MAISTRE, *Advocat du Roi, n'ayant jamais*

15.

veu qu'il ſache leſdits ſieurs CHARTIER
1591. *&* LE MAISTRE, *ou bien tels autres que ladite Cour aviſera : laquelle nomination approuvée par ladite Cour, la matiere miſe en délibération, & nonobſtant les excuſes & remontrances dudit ſieur* CHARTIER, *de ſon âge de 79 ans, indiſpoſition notoire de ſa perſonne, & qu'il eſtoit nouvellement relevé & ſorti d'une groſſe maladie, & que cet âge déſiroit pluſtoſt un repos que le travail requis en tel eſtat, a été arreſté qu'il feroit le ſerment de premier Préſident en ladite Cour. A tant a paſſé au Barreau, & après avoir juré que, pour y parvenir, il n'a baillé ne promis de donner ou faire donner par lui ou par d'autres, or, argent, ne choſes équipollentes, en outre de bien & duement exercer ledit eſtat & office de premier Préſident, il y a eſté reçeu & fait profeſſion de ſa Foi ez mains de* Me ESTIENNE FLEURY, *plus ancien Conſeiller : Fait en Parlement le ſecond jour de Décembre mil cinq cent quatre-vingt-onze. Collation faite. Signé,* DU TILLET.

Les Préſidens qui venoient d'être nommés avec Chartier, ne prêterent ſerment que le lendemain, & cette cérémonie ſe fit entre les mains du nouveau premier Préſident. Les uns

& les autres reçurent leurs proviſions de Mayenne, le jour même de leur nomination. J'ai cru devoir en rapporter ici la formule : on verra par le ton qu'y prit ce Prince, à quoi devoient s'attendre ceux qui avoient entrepris de le dépouiller de ſon autorité. Voici donc en quels termes ces actes étoient énoncés : 159

Forme des proviſions enoncées par Mayenne

CHARLES DE LORRAINE, DUC DE MAYENNE, *Lieutenant Général de l'Eſtat & Couronne de France, à tous ceux qui ces préſentes Lettres verront, Salut. La principale marque de l'autorité & ſainte volonté de ceux qui ont gouverné les Eſtats, & ce qui les a fait plus eſtimer par les peuples qui leur ont eſté ſoumis, & admirer par les Eſtrangers, a eſté quand ils ont eu ſoin de relever & maintenir les deux colomnes ſur leſquelles eſt fondée la conſervation de toutes les Monarchies, la piété & la juſtice. C'eſt pourquoi depuis qu'il a pleu à Dieu nous appeller à la direction des affaires de ce Royaume, après avoir regardé, le mieux qu'il nous a eſté poſſible, aux réglemens & proviſions néceſſaires pour avancer la gloire de Dieu, noſtre principale intention a eſté de remplir les places des principaux Officiers de la Juſtice, de perſon-*

ſonnes de probité, & de vie & intégrité de
1591. *mœurs convenables au rang que nous avons deſiré leur faire tenir. Et ſur ce qu'il nous a eſté remontré & avons reconnu qu'il eſtoit très-néceſſaire de pourvoir aux eſtats & offices des Préſidens de la Cour de Parlement de Paris, afin que par faute d'iceux le cours de la juſtice ne ſoit intermis ou interrompu, comme il a eſté depuis quelque tems, ayant réſolu d'y en mettre & établir juſqu'au nombre de quatre, afin que tant la Grand'Chambre du Plaidoyer, que la Tournelle, ne demeurent ſans Chef; ſçavoir faiſons qu'aprez avoir cejourd'hui communiqué à Meſſieurs de ladite Cour, les Chambres aſſemblées, nos deſirs & intentions, & nommé les quatre perſonnes que nous avons eſtimé propres, dignes & capables de ces Charges, leſquelles il auroit eu très-agréables, comme il appert par l'Acte & Arreſt de cedit jour, cy attaché ſous le contre-ſcel :* NOUS *conſidérans les bons & agréables ſervices que M^e .... &c. Car ainſi le deſirons. En témoin de quoi nous avons à ces Préſentes fait mettre le ſcel du Royaume de France. Donné à Paris le 2 Décembre 1591. Signé,* CHARLES DE LORRAINE. *Et ſur le reply, par Monſeigneur,* PERIÇARD.

Cette nomination faite, le Parlement reprit ſes fonctions comme à l'ordinaire. On crut d'abord que le premier ſoin des Magiſtrats ſeroit de venger l'inſulte faite à la Compagnie par les Seize dans la perſonne du Préſident Briſſon. Les Ligueurs en prirent l'alarme, & engagerent Dom Diégue d'Ibarra, qui étoit depuis quelque tems à Paris en qualité d'Ambaſſadeur d'Eſpagne, de voir Mayenne, & de tâcher, par ſes ſollicitations, d'aſſoupir cette affaire. 1591.

L'Ambaſſadeur d'Eſpagne parle à Mayenne en faveur des Seize.

L'Ambaſſadeur, qui lui-même avoit participé par ſes conſeils au traitement honteux que l'on avoit fait à Briſſon, s'employa de tout ſon pouvoir, pour qu'on ne fît aucune recherche à cet égard. Il convint que ceux qui étoient les auteurs de cet attentat, méritoient d'être punis; mais il repréſenta à Mayenne, que dans la fermentation où étoient alors les eſprits, il falloit fermer les yeux ſur bien des choſes; qu'en ſuivant le droit à la rigueur, il aigriroit contre lui un parti puiſſant, de la part duquel on avoit tout à craindre, ſi on le pouſſoit à bout. Il conclut donc, qu'en homme ſage, il ne pouvoit rien faire de mieux que de diſſi-

muler, & qu'il y étoit d'autant plus
1591. obligé, que dans les conjonctures actuelles, il avoit beſoin de tout ſon monde, & même de ceux dont il avoit les crimes en horreur.

Mayenne, loin de ſe rendre aux repréſentations de l'Ambaſſadeur, tint toujours ferme pour la punition des coupables; mais il ne s'ouvrit en aucune maniere ſur la conduite qu'il tiendroit; de ſorte qu'on ne ſçavoit s'il agiroit d'autorité, ou s'il renverroit au Parlement la pourſuite de cette affaire.

Le lendemain de l'Aſſemblée du Parlement, qui étoit le troiſiéme de Décembre, on commença à reſſentir que l'orage qui menaçoit les Seize, ne tarderoit pas à éclater. Mayenne, qui avoit deſſein de ne pas perdre le Commiſſaire Louchard, l'un des plus vifs d'entr'eux, envoya chez lui Ribaut ſon Tréſorier, pour lui faire les propoſitions les plus avantageuſes : il lui fit dire que, s'il vouloit quitter Paris & le ſuivre à l'armée, il le nommeroit Commiſſaire général des vivres avec de forts appointemens; qu'il payeroit ſes dettes, & que de plus il s'engageroit, foi de Prince, à le préſerver de

Mayenne fait des offres à Louchard pour le faire ſortir de Paris.

toute pourſuite pour la mort du Préſi-
dent Briſſon, & pour tout autre délit 1591.
qu'il auroit pu commettre pendant ſa
liaiſon avec les Seize.

Ce fanatique, peu ſenſible aux offres Louchard
du Prince, répondit fièrement que pour les refuſe.
tous les biens du monde, il n'abandon-
neroit jamais ceux de ſon parti, &
qu'il ne vouloit abſolument point ſor-
tir de Paris. Ribaut étant venu rappor-
ter cette réponſe, le Prince en fut ſi
indigné, que ſur le champ il ſe déclara
ſur le ſort qu'il lui réſervoit : *Il veut
être pendu*, dit-il, *il le ſera, & devant
qu'il ſoit vingt-quatre heures.*

Mayenne lui tint parole : la nuit du Mayenne
3 au 4 de Décembre, il dreſſa de ſa fait arrêter
propre main une Sentence de mort les plus mu-
contre neuf des plus coupables d'entre tins des Sei-
ze.
ceux qui avoient eu part à l'exécution
du Préſident Briſſon, & il chargea
Vitri de les arrêter le lendemain, & de
les amener au Louvre. L'ordre ne fut
exécuté qu'en partie : on n'en put ſaiſir
que quatre, parce que la priſe des pre-
miers ayant fait quelque bruit, les au-
tres penſerent à ſe mettre à couvert.
On arrêta d'abord Ameline, Avocat,
Louchard dont je viens de parler, &
Aimonet, Procureur au Parlement ;

on les enferma dans une ſalle baſſe du
1591. Louvre, où ils furent pendus tous les
Quatre ſont pendus. trois à une ſolive à une heure après midi. Anroux, Banquier, qui étoit le quatriéme, ne fut pendu que vers les cinq heures du ſoir, parce qu'on ne put l'avoir auſſi-tôt que les autres. *On lui trouva*, dit l'Etoile, *dans une des pochettes de ſes chauſſes une liſte de tout plein de gens de bien, que lui & ſes compagnons devoient égorger.*

Cette exécution fut le terme de la tyrannie des Seize. La liberté commença à renaître dans Paris, & le Duc de Mayenne, imaginant, par ce coup d'éclat, avoir ſuffiſamment affermi ſa puiſſance, prit des meſures pour empêcher les factieux d'exciter de nouveaux troubles : comme il ſçavoit que la plus grande partie du déſordre provenoit des aſſemblées qui s'étoient faites dans des maiſons particulieres, il les défendit ſous peine de mort, & déclara de plus que les maiſons où elles auroient été tenues, ſeroient entierement démolies.

Mayenne fait publier une amniſtie pour les autres. Quelques jours après, afin de ne pas jetter dans le déſeſpoir le reſte de ceux d'entre les Ligueurs, qui avoient été complices de la mort du Préſident

Briſſon, il donna un Edit par lequel il déclara que la vindicte publique étant ſatisfaite par la punition des plus ſéditieux, il accordoit la grace aux autres qui avoient trempé dans ce crime, à l'exception cependant de Cromé, Conſeiller au Grand Conſeil, d'Adrien Cochery, Avocat, & d'Arnoult Choulier, Clerc du Greffe de la Cour des Aydes, qui avoit ſervi de Greffier dans cette affaire. Ce Choulier étoit celui qui avoit arrêté Claude Larcher, Conſeiller au Parlement, & l'avoit amené au petit Châtelet, où il avoit été pendu à côté de Briſſon. Ces trois Ligueurs furent condamnés à la roue en 1595, & exécutés en effigie. 1591.

Mayenne eut ſoin en même tems d'écrire à tous les Gouverneurs des Provinces & aux principaux de la Nobleſſe, pour les inſtruire des raiſons qu'il avoit eues de faire un exemple dans la perſonne des plus mutins des Seize. Il exigea d'eux qu'ils lui fiſſent un nouveau ſerment de ne jamais l'abandonner, de ne point favoriſer l'élection d'un Roi ſans ſon aveu, de ratifier tous les traités qu'il jugeroit à propos de faire, & enfin de n'entre-

tenir aucune intelligence particuliere
1591. avec les Eſpagnols.

Ce Prince imaginoit qu'en s'aſsûrant ainſi de la Nobleſſe, comme il avoit fait du Parlement, en y faiſant reconnoître ſon autorité, il ſe formoit un rempart contre les droits du légitime héritier de la Couronne: *Mais*, dit Mézerai, *en cela il travailloit à ſa ruine; puiſque c'eſt pécher contre les principes intrinſeques des choſes, que de ſe fortifier contre un Roi par le moyen de la Nobleſſe & des Officiers de la Robe, qui retournent toujours néceſſairement de ce coté-là.* Ce fut en effet ce qui arriva, & ce qui dans la ſuite procura la paix; mais il en coûta encore beaucoup de peines & de ſang avant que d'y parvenir.

Mayenne ſe diſpoſe à aller au devant du Duc de Parme.

Le lendemain de l'enregiſtrement de l'Edit d'abolition que Mayenne accordoit aux Seize, ce Prince ſe diſpoſa à aller au devant du Duc de Parme, qui venoit au ſecours de la Ligue avec des forces conſidérables. Mayenne, en partant de Paris, recommanda aux Magiſtrats & aux principaux des Bourgeois, de veiller exactement ſur la conduite des ſéditieux, & d'agir vigoureuſement contre ceux qui affec-

teroient trop d'intelligence avec les Eſpagnols, & ſur-tout contre les Prédicateurs, qui, abuſant de leur Miniſtère, entretiendroient les peuples des troubles préſens, au lieu de leur prêcher l'Evangile. 1591.

Le coup que Mayenne avoit frappé ſur les Seize, ayant un peu abattu ce parti, les Magiſtrats & les différens Corps ne firent pas de difficulté de ſe charger de cette commiſſion; mais, pour y réuſſir avec plus de ſuccès, ils ſupplierent ce Prince de débarraſſer la Ville d'un certain nombre de factieux qu'ils lui déſignerent, parce que, ſans cette précaution, on ſeroit toujours à la veille d'eſſuyer de nouvelles ſecouſſes. Mayenne y conſentit, & en partant de Paris le mercredi 11 de Décembre, il emmena avec lui un grand nombre de ces rébelles, à la tête deſquels étoient le fameux Buſſi-le Clerc, ci-devant Gouverneur de la Baſtille, & Matthieu Launoy ou Launai, qui ſe qualifioit Préſident du Conſeil des Seize. Ces factieux ſe retirerent en Flandres, où ils vécurent aſſez miſérablement. Launoy y mourut en 1608, & Buſſi beaucoup plus tard. *Il ſe retira à Bruxelles*, dit Mézeray, *avec ſa fem-*

Il part de Paris & emmene avec lui pluſieurs des Seize.

me, où il eſt mort fort âgé. On l'y a vu
1591. *encore en 1634, qui avoit toujours un gros chapelet à ſon cou, parlant peu, mais magnifiquement des grands deſſeins qu'il avoit manqués.*

Mayenne joint le Duc de Parme.

Mayenne ſe défit de ce cortége ſur ſa route, & pendant qu'ils prenoient le chemin de Flandres, il s'arrêta à Guiſe, où le Duc de Parme arriva peu après accompagné du Duc de Guiſe, qui avoit été au-devant de lui juſqu'à Landreci. De là ils vinrent camper à la Fere, où l'on ouvrit des conférences, pour raiſonner ſur les projets qu'on avoit deſſein d'exécuter. Il s'agiſſoit d'abord de ſecourir la Ville de Rouen, que le Roi tenoit toujours aſſiégée. Les autres articles rouloient ſur l'élection d'un Roi Catholique, ſur l'Aſſemblée des Etats Généraux du Royaume, & enfin ſur la reconnoiſſance que le Roi d'Eſpagne avoit lieu d'attendre de la part de la Ligue, pour laquelle il ſacrifioit ſes finances & ſes troupes.

Ils viennent camper à la Fere.

Comme ces derniers articles étoient les plus intéreſſans pour les Eſpagnols, il fallut avoir la complaiſance de commencer par les diſcuter; il eſt vrai qu'alors Mayenne ne devoit pas être fort

fort inquiet à l'égard de Rouen. Cette Ville étoit bien pourvûe, bien fortifiée, & ſes habitans étoient dans la réſolution de faire la plus vigoureuſe défenſe. Depuis l'arrivée des troupes du Roi, ils ſe ſignaloient par de fréquentes ſorties, dans leſquelles ils donnoient aſſez à connoître qu'il ne ſeroit pas facile d'approcher de leurs murailles. On s'en rapporta donc à eux pour repouſſer pendant quelque tems les efforts de l'armée royale, & l'on remit à aller à leur ſecours, lorſqu'on auroit pris des arrangemens par rapport aux autres points qui faiſoient le ſ et des conférences. uj 1591.

Pour ſe débarraſſer du détail des diſcuſſions, Mayenne & le Duc de Parme convinrent de nommer, chacun de leur côté, des Négociateurs. Le Préſident Jeannin fut l'Agent de Mayenne; le Duc de Parme chargea des intérêts du Roi d'Eſpagne, Jean Richardot, Préſident au Conſeil Privé des Pays Bas, & Dom Diegue d'Ibarra, que S. M. C. avoit envoyé depuis peu en France en qualité d'*Ambaſſadeur*, pour appuyer la révolte des Seize, & faire réuſſir le deſſein qu'il avoit de faire paſſer la Couronne de France ſur

Conférences entre les Miniſtres d'Eſpagne & ceux de Mayenne.

la tête de l'Infante d'Eſpagne, ſa fil'e.
1591. Cette prétention du Monarque fut expoſée très-nettement dès l'ouverture des conférences. Le Préſident Jeannin qui, dans ſa dernière Ambaſſade en Eſpagne, avoit ſçû par lui-même que c'étoit vraiment l'intention de S. M. C. & que ce n'étoit que dans cette vûe qu'il avoit donné tant de ſecours à la Ligue, n'oſa pas rejetter directement cette propoſition. Il ſentoit bien qu'un refus formel priveroit la Ville de Rouen du ſecours qu'elle attendoit, & que Mayenne de ſon côté ſeroit contraint de précipiter un accommodement avec le Roi, ſans pouvoir ſtipuler avec ce Prince ſur le changement de Religion, condition que Mayenne vouloit toujours ſe réſerver. Jeannin jugea donc à propos de diſſimuler, & même de paroître agréer la propoſition de l'Eſpagnol.

Mais en même tems il trouva moyen d'éloigner une déciſion, en propoſant des difficultés qu'il étoit impoſſible de réſoudre actuellement; il fit obſerver qu'il s'agiſſoit d'abord de renverſer la Loi Salique, Loi fondamentale du Royaume, qui prive les femmes de la ſucceſſion à la Couronne,

Jeannin repréſenta que, pour détruire une Loi de cette eſpèce, auſſi ancienne que la Monarchie, il falloit néceſſairement aſſembler les Etats généraux; que le Duc de Mayenne ne pouvoit ordonner cette Aſſemblée, que du conſentement du Duc de Lorraine & des autres Princes de ſa Maiſon; que de plus, il falloit gagner les Gouverneurs des Provinces & des grandes Villes du Royaume, ce qui ne pouvoit ſe faire qu'avec beaucoup de tems & d'argent; qu'il faudroit auſſi aſſûrer les plus grands avantages à la Nobleſſe, & même à celle de la Ligue; parce que ce Corps, qui étoit au fond très-attaché aux Loix de l'Etat, ne verroit pas tranquillement une ſi grande innovation dans le Royaume; il ajouta qu'il étoit auſſi très important de travailler à détacher du parti Royal les Seigneurs Catholiques qui y ſervoient actuellement; qu'ainſi il ne falloit pas penſer que le projet du Roi d'Eſpagne pût être ſi tôt mis à exécution; qu'il étoit bon cependant que S. M. C. fît paſſer l'Infante dans le Royaume, & en même tems beaucoup d'argent pour ſoutenir ſon parti; & il finit en exigeant de plus, que le Roi d'Eſpagne 1591.

promît ſolemnellement de ne donner
1591. pour mari à la future Reine, qu'un Prince qui ſeroit avoué par les États & par les principaux Officiers de la Couronne.

Ces objections, comme on le voit, n'étoient pas de ſimples ſubterfuges ; c'étoient de vrayes difficultés dont Richardot ſentit toute la force. Cependant, en convenant de la néceſſité où l'on étoit de prendre les meſures dont Jeannin venoit de parler, il propoſa que dans l'état actuel où ſe trouvoient les choſes, Mayenne donnât ſa parole de faire paſſer la Couronne à l'Infante, & que ſur ſa ſimple promeſſe, il pouvoit être aſſûré que le Roi d'Eſpagne ne manqueroit à rien. Il ajoûta que ce que ce Monarque avoit fait juſqu'alors devoit répondre de ce qu'il feroit pour la ſuite, dès que l'on voudroit ſérieuſement entrer dans ſes vûes; qu'ainſi Mayenne n'avoit d'autre parti à prendre, que de ſe déclarer pour l'Infante, & d'aſſembler au plutôt les États généraux où il ſeroit aiſé à ce Prince de diſpoſer toutes choſes de façon que le réſultat de cette Aſſemblée fût conforme aux intentions de S. M. C.

Jeannin fit uſage de tout ſon eſprit pour éluder les inſtances des Eſpagnols par rapport à l'Infante, & il ſe rejetta toujours ſur la néceſſité qu'il y avoit de commencer par donner de l'argent actuellement, & de convenir en même tems des ſommes que le Roi d'Eſpagne pourroit donner pour la ſuite. Ce Miniſtre inſiſtoit d'autant plus vivement ſur cet article, qu'il prévoyoit que le Monarque Eſpagnol ne ſeroit pas en état de fournir l'argent qu'on lui demanderoit; & qu'ainſi, ſans refuſer abſolument de reconnoître l'Infante, on réuſſiroit à gagner du tems & à faire inſenſiblement échouer les projets de S. M. C. 1591.

Mayenne, voulant terminer ces difficultés, afin de marcher au ſecours de Rouen, fit examiner de nouveau les propoſitions des Eſpagnols en préſence de François, Comte de Vaudemont, fils du Duc de Lorraine, du Duc de Guiſe, & de Henri de Lorraine, Comte de Chaligni, qui venoient d'arriver avec des troupes au camp de la Fere. Le Duc de Parme qui ſe trouva à cette conférence, y expoſa de nouveau les intentions du Roi Catholique. Ces Princes dirent d'abord, que, n'étant

point informés de ce que penſoit à cet
1591. égard le Duc de Lorraine, Chef de leur Maiſon, ni les autres Princes Lorrains, ils ne pouvoient prendre de parti ſur une affaire de cette importance. Cependant, comme Mayenne preſſoit vivement le Duc de Parme de s'approcher de Rouen, & que celui ci différoit toujours, pour le contraindre à prendre des engagemens particuliers avec l'Eſpagne, on termina le différend en ſuppoſant que l'Infante ſeroit reconnue pour légitime Reine de France, & on ſtipula tout de ſuite les ſommes que le Roi d'Eſpagne délivreroit en conſéquence. Ainſi, ſans accepter ouvertement, ni ſans rejetter les premières propoſitions avancées par les Eſpagnols au ſujet de l'Infante, on convint que dès qu'elle auroit été déclarée Reine de France, le Roi Catholique entretiendroit à ſes frais dans le Royaume * vingt mille hommes de pied & cinq mille chevaux, pendant deux ans, & feroit compter par chaque année douze cens mille écus d'or au Duc de Mayenne, pour s'en ſervir comme il jugeroit à propos.

* M. de Thou.

Cette affaire étant ainſi terminée, il ne s'agiſſoit plus que de marcher au ſecours de Rouen : c'étoit bien le deſſein du Duc de Parme, qui avoit reçu à cet égard des ordres très-formels de la part du Roi d'Eſpagne : mais comme S. M. C. lui avoit recommandé en même-tems de tâcher de s'aſſûrer d'un certain nombre de Places, ſelon que l'occaſion s'en préſenteroit, il tenta d'abord de ſe faire céder la Fere avant que d'en décamper. 1591.

Le Duc de Parme demande qu'on céde la Fere au Roi d'Eſpagne.

Il repréſenta au Duc de Mayenne qu'ayant mis dans cette Place ſa groſſe artillerie & une grande quantité de munitions, il étoit important qu'il y établît une garniſon Eſpagnole pour les garder, tandis qu'il iroit faire lever le ſiége de Rouen. Mayenne, qui s'étoit toujours défié des Eſpagnols & du Duc de Parme en particulier, fit tout ce qu'il put pour ne point le ſatisfaire. Cependant, ſur les inſtances réitérées du Duc, & plus encore ſur la diſpoſition où il paroiſſoit être de ne pas marcher au ſecours de Rouen, ſi on s'opiniâtroit à rejetter ſa demande ; Mayenne ſe rendit ; mais il exigea en même-tems qu'il y auroit auſſi une garniſon Françoiſe ; & de plus, il

Cette ceſſion ſe fait à certaines conditions.

voulut que le Duc de Parme lui donnât un écrit par lequel il s'engageoit de retirer des troupes de la garniſon Eſpagnole à meſure qu'on enleveroit ou l'artillerie ou les munitions.

1591.

Le Duc de Parme ne fit point difficulté ſur ce qu'exigeoit Mayenne, & l'on aſsûre, que ce qui le détermina, ce fut l'aſsûrance que lui donna le Gouverneur de la Fere de ſon parfait attachement aux intérêts de la Couronne d'Eſpagne. Ce Prince & les Miniſtres Eſpagnols qui l'accompagnoient, tenterent auſſi de corrompre la fidélité des Gouverneurs des Places circonvoiſines, & ils réuſſirent à l'égard de pluſieurs : mais, la diſette d'argent les mettant dans l'impoſſibilité de ſatisfaire aux grandes promeſſes qu'ils faiſoient, leurs menées n'eurent pas beaucoup de ſuccès.

Toutes ces intrigues augmenterent la défiance de Mayenne pour les Eſpagnols. Ceux ci de leur côté trouverent fort étonnant que dans le tems même que l'on ſembloit convenir de déférer la Couronne à la fille de S. M. C. on refusât d'accorder d'avance des Places de sûreté pour les munitions, l'artillerie & en général pour tout l'attirail

de guerre que le Roi d'Eſpagne jugeroit à propos d'envoyer en France. Le Duc de Parme & Dom Diegue d'Ibarra, en écrivirent à leur Cour, & y firent part en même tems des mécontentemens réciproques des Chefs de la Ligue. Ces lettres ne parvinrent pas à S. M. C. Elles furent interceptées par des Officiers du Parti Royal, d'où elles paſſerent auſſi-tôt entre les mains du Roi qui apprit alors avec plaiſir tout le détail de la méſintelligence qui régnoit parmi ſes ennemis : effectivement preſque tous les Chefs étoient diviſés entr'eux ſous différens égards. Le Duc de Monte-Marciano qui commandoit les troupes du Pape, prétendoit avoir le pas ſur le Duc de Parme. Mayenne & Guiſe avoient de leur côté de violens ſujets d'être jaloux l'un de l'autre, & ils l'étoient en effet ; de ſorte que tout le monde s'en appercevoit, & les Eſpagnols ſurtout qui avoient un intérêt particulier à entretenir cette jalouſie, dans l'eſpérance que l'un & l'autre en ſeroient plus attentifs à les ménager & plus empreſſés à rechercher leur appui.

1591.

Le Duc de Parme écrit à S. M. C. pour ſe plaindre de Mayenne.

Ses Lettres ſont interceptées par le Roi.

Tout cela étoit amplement détaillé dans les différentes lettres qui tombe-

rent entre les mains du Roi, & ces
1591. nouvelles ne contribuerent pas peu à calmer le chagrin qu'il reſſentoit de la vigoureuſe défenſe que Rouen oppoſoit à ſes attaques. Depuis le commencement du ſiége, les habitans avoient fait des prodiges de valeur, &, la ſage prévoyance du Commandant répondant à la bravoure des particuliers, la Ville ſe trouvoit abondamment fournie de toutes les choſes néceſſaires, & ſurtout de vivres; enſorte que durant ce ſiége, le plus haut prix du pain n'alla tout au plus qu'à dix-huit deniers la livre.

La confiance qu'avoient les Aſſiégés de n'avoir point à craindre la diſette, fut un nouvel aiguillon qui les anima à faire les plus grands efforts pour ſe ſoutenir contre l'armée Royale. D'ailleurs on eut l'attention d'obſerver de près ceux que l'on pouvoit ſoupçonner de quelque intelligence avec l'ennemi, & l'on réuſſit à tout contenir dans l'ordre par la rigueur avec laquelle on punit les premiers que l'on reconnut
1592. être coupables. Le 4e de Janvier, on pendit dans la Place publique Champhuon, Procureur au Parlement, Haillier, Huiſſier de la Chambre des

Suite du ſiége de Rouen.

Comptes, & un Sergent, tous convaincus d'avoir conſpiré enſemble, pour livrer aux Royaliſtes un des poſtes principaux de la Ville, appellé *la Porte Cauchoiſe.* 1592.

Trois jours après, le Parlement de cette Ville donna un Arrêt fulminant contre quiconque auroit la moindre relation avec ceux du parti du Roi. On va voir par la teneur de cette piéce ce qu'on devoit attendre de gens auſſi prévenus que les Membres de ce Parlement en faveur de la Ligue.

Arrêt du Parlement de Rouen contre les Royaliſtes.

La Cour a fait & fait très-expreſſes inhibitions & défenſes à toutes perſonnes, de quelque état, dignité & condition qu'elles ſoient, ſans nul excepter, de favoriſer en aucun acte & manière que ce ſoit, le parti de HENRY DE BOURBON, *mais s'en déſiſter incontinent, à peine d'être pendus & étranglés. Ordonne ladite Cour, que monition générale ſera octroyée au Procureur général, pour informer contre ceux qui favoriſeront ledit* HENRY DE BOURBON *& ſes Adhérens; & d'autant que les conjurations apportent le plus ſouvent la ruine totale des Villes où telles trahiſons ſe commettent, eſt ordonné que, par les Places publiques de cette Ville & principaux carrefours d'icelle, ſeront*

plantées potences, pour y pendre ceux qui
1592. *seront si malheureux que d'attenter contre leur Patrie ; & à ceux qui découvriront telles trahisons, encore qu'elles fussent complices, veut ladite Cour leur délit être pardonné ; & outre ce, leur être payé la somme de 2000 écus à prendre sur l'Hôtel de Ville. Le serment de l'Union fait le 12 Janvier 1589, & confirmé par plusieurs Arrêts, sera renouvellé de mois en mois, en l'Assemblée générale, qui pour cet effet se fera en l'Abbaye de S. Ouen de cette Ville : est enjoint aux habitans de l'observer inviolablement de point en point, selon sa forme & teneur, à peine de la vie, sans aucune espérance de grace. Enjoint très expressément ladite Cour à tous les habitans d'obéir au Sieur* DE VILLARS, *Lieutenant de M.* HENRE DE LORRAINE, *en ce Gouvernement, en tout ce qui sera par lui commandé pour la conservation de cette Ville : comme aussi aux soldats entretenus par ladite Ville, qui seront tenus d'obéir promptement aux mandemens dudit Sieur* DE VILLARS, *à peine de la vie.*

Brancas de Villars est le principal auteur de cet Arrêt.

On prétend que ce terrible Arrêt fut moins en quelque façon l'ouvrage du Parlement, que du Commandant lui-même, dont le dessein principal

étoit de se rendre maître absolu dans la Ville, afin d'être en état de stipuler utilement pour ses intérêts avec le Parti en faveur duquel la fortune se déclareroit. 1592.

Cet Officier étoit de l'illustre Maison d'Oise en Provence, & il s'appelloit André de Brancas sieur de Villars. Il avoit été Gouverneur du Havre; mais trouvant ce théatre trop étroit pour ses talens & pour sa fortune, il sollicita auprès de Mayenne le Gouvernement de Rouen, lorsqu'il sçut que le Roi se disposoit à en faire le siége. Mayenne fit d'abord beaucoup de difficulté, parce qu'il ne pouvoit lui accorder sa demande qu'en désobligeant le Vicomte de Tavanes qui étoit alors Gouverneur de Rouen. Cependant, sur la menace que fit Villars de passer dans le parti du Roi, si on ne le satisfaisoit sur le champ, Mayenne, qui ne vouloit point perdre un Officier de cette considération, négocia avec Tavanes, & lui proposa de céder son Gouvernement en échange d'un Commandement considérable qu'il lui donneroit dans l'armée. Tavanes y ayant consenti, Villars lui succéda; cependant afin que cette pro-

danger pour sa propre personne.

1592. Il y eut même une occasion dans la-
Il est blessé. quelle ayant été repoussé jusqu'à Aumale par le Duc de Parme, le Roi vit tomber à ses côtés cinquante de ses Cavaliers, & il reçut lui-même un coup d'arqueubse dans les reins au défaut de la cuirasse. Heureusement la balle qui venoit de loin avoit perdu une partie de sa force, de sorte qu'elle ne fit que lui effleurer la peau.

Après cette escarmouche, qui s'étoit passée au-delà du Pont d'Aumale, le Roi repassa le Pont & se mit à la tête de ses gens pour faire face à l'ennemi, au cas qu'il vînt l'attaquer; mais le Duc de Parme voyant la contenance assûrée de ce Prince, imagina qu'il avoit derrière lui toute sa Cavalerie, & que ce seroit trop risquer que d'entreprendre le passage du Pont. Il fit donc sonner la retraite, & partit de-là le lendemain pour marcher vers la Somme au-devant du Duc de Mayenne, qui venoit le joindre avec le reste de l'armée. Ils s'avancerent ensemble jus-
Les Ducs de Mayenne & de Parme s'emparent de Neuf-Châtel. qu'auprès de Neuf-Châtel, dont ils s'emparerent après un siége de quelques jours: ils s'approcherent ensuite de Rouen à petites journées; & lors-

qu'ils en furent près d'environ six à sept lieues, ils firent courir le bruit qu'ils alloient se rendre à Dieppe pour en faire le siége. 1592.

Le Roi marche du côté de Dieppe.

Cette nouvelle fit l'effet qu'ils souhaitoient. Le Roi l'ayant prise pour véritable, tourna aussi-tôt de ce côté-là avec un fort détachement, dans le dessein de défendre cette Place, tandis que ses troupes continueroient les attaques de Rouen; mais pendant les diverses marches & contre-marches que l'on faisoit de part & d'autre, on apprit une nouvelle qui jetta autant de consternation parmi les troupes qui étoient avec le Roi, qu'elle causa de joye à Mayenne & au Duc de Parme.

Vigoureuse sortie des Assiégés pendant l'absence du Roi.

Villars voulant avoir la gloire de faire lever par lui-même le siége de Rouen, sans avoir besoin de secours, profita de l'absence du Roi pour faire une sortie qui eut le succès le plus heureux qu'il pouvoit espérer. Il donna tête baissée avec l'élite de ses troupes dans les retranchemens des Royalistes, & tailla en piéces tout ce qu'il trouva à sa rencontre. Il encloua deux canons, & en fit emmener cinq autres à force de bras jusques sur les bords du fossé, d'où ils furent traînés dans la Place.

Un de ſes principaux Officiers, ayant
1592. pénétré juſqu'au parc de l'artillerie, en chaſſa les Lanſquenets, enleva les poudres, & fit combler la plus grande partie de la tranchée.

Ce coup de vigueur fut exécuté avec une telle promptitude, que le Maréchal de Biron qui n'étoit pas fort éloigné de ce quartier, ne put arriver aſſez-tôt pour remédier au déſordre. Il parut bientôt cependant à la tête d'un détachement de Suiſſes, & Villars eut encore le tems de rallier ſes troupes & de lui faire face; mais ce fut moins pour ſe battre, que pour ſe ménager une retraite favorable; il la fit en effet en très-bon ordre avec tout ſon monde, dont il ne perdit qu'environ quarante perſonnes. La perte des Royaliſtes ſe monta à plus de cinq cens hommes, ſans compter les bleſſés dont le Maréchal de Biron fut du nombre, & environ une centaine de priſonniers que les Aſſiégés emmenerent dans la Place.

Auſſi tôt après ce grand événement, Villars dépêcha un exprès à Mayenne, pour l'informer de l'avantage qu'il venoit de remporter. Le Courier arriva préciſément dans le tems que l'on

ſortoit d'un Conſeil de guerre, dans lequel il avoit été arrêté que l'armée de la Ligue partiroit la nuit ſuivante avec le moins de bruit qu'il ſeroit poſſible, pour aller ſurprendre le camp des Aſſiégeans. 1592.

Le Duc de Parme, en apprenant la nouvelle de Villars, repréſenta à Mayenne & aux Officiers généraux qu'il ne s'agiſſoit plus de prendre tant de meſures pour attaquer les Royaliſtes, & que, la conſternation étant répandue parmi eux, il falloit ſuivre la route qu'ouvroit la fortune, & marcher ſur le champ à l'ennemi avant qu'il eût le tems de ſe raſſurer. Le Duc de Parme veut donner ſur les Royaliſtes.

Le Duc de Mayenne, qui appréhendoit que les Eſpagnols ne profitaſſent de cette occaſion pour ſe rendre maîtres de Rouen, s'oppoſa vivement à l'avis du Duc de Parme, & refuſa de faire marcher ſes troupes : *Je ne ſuis venu*, dit-il, *que pour ſecourir les Aſſiégés, & puiſque la fortune l'a fait ſans nous, il ne nous reſte plus qu'à ramener l'armée en lieu de ſûreté, ſans avoir ſouffert aucune perte. Si je n'étois que particulier, je ſuivrois partout le Duc de Parme ; mais en qualité de* Lieutenant Général *de la Couronne, je ne puis con-* Mayenne s'y oppoſe.

ſentir à rien riſquer avec témérité, quand
1592. *la néceſſité ne m'y oblige point.*

L'un & l'autre mettent leurs troupes en quartier de rafraîchiſſement.

Le Duc de Parme ne pouvant vaincre la réſiſtance de Mayenne, parut enfin ſe rendre à ſes raiſons, & de concert ils prirent le parti de mettre leurs troupes en quartier de rafraîchiſſement; ils rentrerent donc en Picardie, repaſſerent la Somme & ſe couvrirent de cette rivière pour y faire repoſer leurs troupes, juſqu'à ce que la ſaiſon permît de tenir commodément la campagne.

Le Roi reprend les attaques de Rouen.

Le Roi, dès l'inſtant qu'il eut appris la nouvelle de la vigoureuſe ſortie des aſſiégeans & de l'échec que ſes troupes avoient reçu, accourut à leur ſecours, fit rétablir les travaux que les Aſſiégés avoient détruits & en fit conſtruire de nouveaux. Villars de ſon côté animé par ſes derniers ſuccès, tenta de nouvelles ſorties dans leſquelles il remporta encore divers avantages. Il crut dèſlors n'avoir plus rien à redouter des Royaliſtes; &, pour leur faire voir le peu de cas qu'il faiſoit de leurs attaques, il donna des fêtes dans la Ville; & même, pour braver les troupes Royales d'une manière plus inſultante, il propoſa des prix, & donna un

grand Tournois hors de la Ville devant la Porte Saint Hilaire, où tout se passa avec autant de tranquillité, que si l'on eût été en pleine paix. 1592.

Toutes ces bravades ne furent pas de longue durée; le Roi ranima les travailleurs; ses troupes consternées reprirent courage, & l'on recommença les attaques plus vivement qu'on n'avoit encore fait; & enfin la Ville se trouva serrée de si près, que Villars, qui s'étoit flatté de n'avoir plus rien à craindre, fut forcé d'avoir recours aux Ducs de Mayenne & de Parme. Il leur envoya donc un Exprès pour leur dépeindre la situation de la Place, & les avertir que s'il n'étoit secouru incessamment, il seroit contraint de la rendre au Roi.

Rouen se trouve réduit à l'extrêmité.

L'armée de la Ligue se mit aussi tôt en marche. Le Duc de Parme, à fin de faire plus de diligence, fit laisser à Hédin la plus grande partie du bagage; &, ayant passé la Somme entre Crotoi & Saint Valleri, près d'un endroit appellé *Blanquetade*, il fit en quatre jours avec ses troupes une route de trente lieues, & se rendit le 20e d'Avril à une lieue de Rouen.

Mayenne & le Duc de Parme viennent à son secours.

Le Roi qui avoit quitté ses troupes

depuis quelques jours pour aller à
1592. Dieppe voir le Gouverneur qui étoit dangereuſement malade, arriva preſqu'en même tems que l'armée de la Ligue, & fut très-étonné de la voir ſi près de lui. On tint promptement Conſeil ; &, comme l'armée Royale n'étoit pas alors aſſez nombreuſe pour garnir les retranchemens, il fut décidé qu'il n'y avoit point d'autre parti à
Le Roi leve le ſiége. prendre que de lever le ſiége. Le Roi réunit alors toutes ſes troupes qu'il avoit partagées en quatre Corps pour attaquer la Place par autant d'endroits, & raſſembla ſon armée devant le Fort Sainte Catherine. Il envoya ſon bagage au Pont de l'Arche & donna ordre à ſes troupes de ſe retirer à Bans. Henri de la Tour, Duc de Bouillon, fut chargé de fermer la marche de l'armée avec huit cens chevaux pour

proposa à Mayenne d'aller sur le champ à Bans attaquer les Royalistes dans leur camp; mais celui-ci fut d'un avis contraire, parce qu'il prétendit qu'il seroit presqu'impossible d'aborder des retranchemens; & que, quand même on pourroit en approcher avec succès, le Roi trouveroit toujours une retraite assûrée, tant par le Pont de l'Arche que du côté de la Seine, qu'il pouvoit sûrement passer au moyen des batteaux qu'il avoit au-dessus & au dessous de Rouen. Il ajoûta que, la Campagne étant absolument ruinée dans tous ces environs, il falloit penser avant toutes choses à chercher un endroit d'où l'on pourroit tirer des vivres pour en fournir la Ville de Rouen, & ne pas s'amuser à consomer le peu qu'on en avoit, en cherchant mal à-propos à harceler des troupes bien cantonnées, dont le nombre alloit augmenter d'un moment à l'autre; qu'ainsi, il valoit beaucoup mieux, tandis que l'on étoit encore supérieur en forces, tâcher de s'emparer de Caudebec, Place dont il étoit facile de se rendre maître, & dont la prise, en faisant un tort considérable à l'armée Royale, qui y avoit alors de gros magasins de bled, rétabliroit d'ailleurs

1592. Mayenne s'y oppose & demande que l'on fasse le siége de Caudebec.

la communication du Havre avec la Ville de Rouen. Il insista fortement sur cette expédition qui étoit, disoit-il, un moyen sûr pour remédier promptement à toutes les incommodités dont la longueur du siége avoit pû être cause.

1592.

Son avis est suivi.

Le plus grand nombre des Officiers s'étant déclarés pour l'avis de Mayenne, le Duc de Parme fit encore beaucoup de difficultés; mais enfin il fut obligé de se rendre. Il fut donc décidé que l'on se mettroit au plutôt en marche pour Caudebec. Avant que de partir, les Généraux de l'armée de la Ligue entrerent dans Rouen, où l'on chanta un *Te Deum*, en action de graces de la délivrance de cette Ville. Puis on travailla à détruire les Forts que les Royalistes avoient élevés au Prieuré de Sainte Catherine & à la Chartreuse, & enfin on se rendit devant Caudebec qui fut investie le 24e du mois d'Avril, & assiégée en forme presqu'aussi-tôt.

Siége de Caudebec.

Le Duc de Parme est blessé.

Le Duc de Parme ayant été blessé dès le commencement des attaques, Mayenne resta seul chargé des opérations du siége. Il vint à bout de s'emparer de la Place en peu de jours, & tout

tout y fut mis au pillage ; à la réſerve des vivres que l'on fit paſſer à Rouen en diligence. Après cette expédition, Mayenne ayant été informé que l'armée Royale alloit ſe mettre en marche, fit raſſembler les Généraux chez le Duc de Parme que ſa bleſſure retenoit au lit. Ce fut-là que l'on tint conſeil ſur le parti qu'on devoit prendre. Ce Prince fut d'avis qu'on ſe retirât à Lillebonne, Place où il ſeroit facile de ſe défendre contre l'ennemi, & dans laquelle on pourroit aiſément faire tranſporter des vivres du Havre-de-Grace : mais le Duc de Mayenne traverſa encore cette fois-ci l'avis du Duc de Parme : il ſoutint qu'il falloit néceſſairement ſe camper dans un endroit aſſez avantageux pour couvrir Caudebec, parce que ſi on s'éloignoit de cette Place, l'armée Royale ne tarderoit pas à s'en emparer, & qu'alors on auroit tout à craindre pour la Ville de Rouen.

1592. Mayenne s'empare de Caudebec.

L'avis de Mayenne ayant encore prévalu, l'armée de la Ligue établit ſon Camp vers Ivetot, près Caudebec. A peine s'y étoit-on retranché, que l'on fut avertit que l'armée du Roi commençoit à paroître. De nouvelles

Le Roi vient attaquer l'armée de la Ligue.

troupes étant venues ſe joindre à celles
1592. que ce Monarque avoit déjà, il ſe mit en marche le dernier jour d'Avril, & arriva à une demi-lieue d'Ivetot, où il fit travailler en diligence à de bons tranchemens.

La proximité de ces deux armées occaſionna bientôt de vives eſcarmouches, après leſquelles le Roi voulut tenter d'en venir à une action déciſive. Il rangea ſon armée en bataille, & détacha un gros corps d'Infanterie pour ſe ſaiſir d'un poſte qui lui facilitoit un chemin vers le camp des ennemis. Cette premiere tentative ne lui réuſſit pas : Mayenne s'en étoit ſaiſi le premier, & y avoit placé un Officier Général, avec deux mille hommes de bonnes troupes qui repouſſerent par trois fois les Royaliſtes, & les obligerent enfin à ſe retirer.

Le Roi, voyant la difficulté qu'il y auroit à eſſuyer, en reprenant des attaques manquées tant de fois, changea de poſition, & alla ſe placer de l'autre côté d'Ivetot, de maniere qu'il avoit derriere lui Dieppe & Saint-Valeri, d'où il pouvoit tirer commodément des vivres & des munitions, tandis que par l'aſſiette même de ſon camp

il mettoit l'armée de la Ligue dans l'impoſſibilité de recevoir aucune proviſion. Il recommença alors à harceler les Ligueurs avec plus de vivacité qu'il n'avoit encore fait ; ceux-ci de leur côté ſoutinrent ſes attaques avec la plus grande intrépidité, & remporterent même quelques avantages : peu s'en fallut que dans la chaleur des eſcarmouches l'action ne devînt enfin générale ; mais les Commandans des deux Partis continrent l'ardeur de leurs ſoldats. Il y eut même une circonſtance aſſez remarquable, dans laquelle les troupes Royales ayant repris entierement le deſſus, le Maréchal de Biron, qui étoit à leur tête, les empêcha d'aller en avant, dans la crainte, diſoit-on, de voir ſi-tôt finir la guerre. On aſſure même que le Baron de Biron, ſon fils, lui fit alors des reproches d'avoir manqué l'occaſion de défaire entierement l'armée de la Ligue ; & que le Maréchal de Biron, qui penſoit à ſa fortune & à l'avancement de ſon fils, lui répondit en jurant à la Gaſcone : *Cadédis, mon fils, ſi la guerre étoit finie, il te faudroit remonter ſur le bidet, & aller planter des choux à Biron.*

1592. Avantage des troupes Royales.

1592. En même tems que l'armée Royale reprenoit ſes avantages ſur les troupes de la Ligue, celles-ci commencerent à ſe reſſentir de la diſette. Le pain y monta à un prix exceſſif; on le vendit même juſqu'à dix à douze ſols la livre; le vin étoit encore plus cher à proportion, & enfin l'eau y devint ſi rare, qu'on fut obligé de la taxer. On étoit cependant aſſez près de la Seine; mais on s'apperçut que la marée la gâtoit au point que tous ceux qui en buvoient en étoient incommodés. Il fallut donc avoir recours à des ſources & à différens petits ruiſſeaux, qui étant éloignés les uns des autres, ne fourniſſoient qu'en très-petite quantité l'eau dont on avoit beſoin. D'un autre côté, les chevaux manquoient abſolument de fourage, & il en périſſoit tous les jours un grand nombre.

Diſette dans le camp des Ligueurs.

Il étoit important alors de ſe tirer au plutôt du mauvais pas où l'on ſe trouvoit engagé; c'eſt ce qui fit prendre le parti aux Généraux de quitter leur Camp pour ſe mettre plus près de Caudebec dont les environs, qui n'étoient pas entierement ruinés, pouvoient fournir du moins de quoi ſubſtanter la Cavalerie: toute l'armée dé-

Ils quittent leur camp & ſe rapprochent de Caudebec.

campa donc à petit bruit pendant la nuit du dix-huitiéme de Mai, & alla 1592
se loger à un quart de lieue de Caudebec. Ce décampement se fit assez heureusement, à l'exception de quelques bagages qui, n'ayant pu faire assez de diligence, tomberent entre les mains des Royalistes; car le Roi ayant été informé de bonne heure de la retraite de l'armée de la Ligue, se mit aussi-tôt à sa poursuite, & la harcela avec tant de vivacité, qu'il réussit à enlever un quartier de Cavalerie légere, & une grande partie de l'argent qui étoit destiné pour le paiement des troupes.

Ils sont poursuivis par l'armée royale.

On ne se trouva guères mieux dans ce poste, que dans celui que l'on venoit de quitter : aussi le dessein du Duc de Parme n'étoit pas d'y séjourner long-tems. Ce Prince, voyant ses troupes dépérir à vue d'œil, & ne voulant point par conséquent les exposer au hazard d'une bataille que le Roi sembloit rechercher, n'avoit eu d'autre idée en amenant l'armée de la Ligue près de Caudebec, que de l'approcher de la Seine, pour lui faire passer cette riviere & la mettre par ce moyen à l'abri des alarmes que les troupes

Royales lui donnoient continuellement.

Duc de Ce projet étoit difficile à exécuter, à cauſe de l'étendue de la Seine qui eſt très-large près de Caudebec ; mais le Duc prit ſi bien ſes meſures, qu'il vint à bout de ſon entrepriſe : & la difficulté qui ſe trouvoit à l'exécuter, fut en quelque façon cauſe de la réuſſite, parce que du côté de l'armée Royale, on ne ſoupçonna rien de ce deſſein, & dès-là on ne prit aucune précaution pour s'y oppoſer.

Il étoit temps de mettre en ſûreté l'armée de la Ligue ; car, indépendamment de la diſette & des maladies qui ruinoient les troupes, les Généraux eux-mêmes n'étoient preſque plus en état de ſervir. Le Duc de Parme étoit à peine convaleſcent d'un coup de feu qu'il avoit reçu au ſiége de Caudebec : il avoit fallu lui faire deux inciſions au bras, pour retirer la balle qui étoit dans la chair ; & depuis ce tems-là ce Prince, qui étoit d'une complexion très-délicate, tomboit ſouvent en foibleſſe, & avoit une inſomnie habituelle, qui faiſoit appréhender pour ſa vie.

D'un autre côté Mayenne, depuis

quelques tems, se ressentoit d'une ancienne incommodité dont il avoit été mal guéri; *c'étoit*, pour me servir des expressions de Mézerai, *quelques restes de son avanture de l'Hôtel de Carnavalet* *, *qui s'étoient reverdis par les fatigues de la guerre.* 1592

Un autre Général, nommé *George Basti*, qui commandoit la Cavalerie-légere, étoit actuellement malade d'une dissenterie. Rainuce, fils du Duc de Parme, étoit trop jeune pour commander l'armée en chef; d'ailleurs, il n'étoit pas aimé des François, raison suffisante pour ne le point mettre à la tête des troupes.

Ces différentes considérations déterminerent donc le Duc de Parme à ne penser qu'à la retraite : elle fut jugée si nécessaire, que lorsque ce Prince en parla au Conseil, tout le monde fut de son avis. Mayenne lui-même, qui sembloit s'attacher à le contrarier dans la plûpart des occurrences, opina pour que l'on passât la Seine le plutôt qu'il seroit possible.

Ce parti pris, le Duc de Parme manda à Villars, qui commandoit à Rouen, de lui envoyer en diligence

* *Voyez Tome XVIII, pag.* 187.

& le plus ſecrettement qu'il ſeroit
1592. poſſible, des pontons & tout l'attirail néceſſaire pour tenter un paſſage de la derniere importance. Tout cela fut exécuté avec une ſi grande promptitude, que l'armée de la Ligue fit ſa retraite pendant la nuit du vingt-deuxiéme de Mai ſans aucun obſtacle.

Retraite de l'armée de la Ligue.

Le Roi fut fort étonné, lorſqu'à la pointe du jour on vint l'informer qu'il n'y avoit plus d'ennemis dans les retranchemens; il envoya deux mille chevaux par le Pont de-l'Arche, pour les harceler au paſſage de la riviere d'Eure. Lui-même étant monté ſur une hauteur, eut le tems d'être encore témoin de la retraite: il fit au plus vîte amener du canon pour battre le Pont ſur lequel paſſoit une partie de l'armée de la Ligue. Son artillerie ne faiſoit preſque aucun effet, il voulut s'avancer avec un corps de Cavalerie; mais il fut obligé de s'arrêter, à cauſe de quelques batteries que le Duc de Parme avoit fait dreſſer pour favoriſer ſa retraite. Le Monarque fut donc contraint de prendre un long détour pour ſe rendre ſur le rivage: pendant ce temps-là, un gros détachement de Cavalerie de la Ligue eut le temps de

Le Roi ſe met à ſa pourſuite.

gagner Rouen, avec les bagages & quelques escadrons de Cavalerie Allemande, & passa la riviere dans cet endroit. Mayenne fit sa retraite à Rouen, où il séjourna près de six semaines pour se faire traiter. 1592.

A l'égard du Duc de Parme, il pressa sa marche, de façon qu'en deux jours il se rendit au Pont de Saint-Cloud, sans avoir reçu d'autre échec, que la perte d'environ cinq cens Fantassins qui, se trouvant accablés de langueur & de lassitude, n'avoient pu suivre le gros de l'armée. Ils furent atteints par un parti de troupes Royales & obligés de se rendre à discrétion. Le Duc de Parme arrive auprès de Paris.

Malgré les mesures que ce Prince avoit prises pour faire sa retraite, le Roi seroit venu à bout de le joindre & de le battre, s'il n'eût trouvé dans son Conseil les plus grands obstacles au dessein qu'il s'étoit proposé. Ce Monarque avoit projetté de faire marcher en avant quatre ou cinq mille chevaux qui, en passant la Seine au Pont-de-l'Arche, auroient harcelé l'armée de la Ligue, & l'auroient obligée de ralentir sa marche. En même-temps il devoit faire rompre différens Ponts & embarrasser les passages; ce

qui lui auroit donné le temps d'arriver
1592. avec toute ſon armée, & de tailler en piéces des troupes à moitié ruinées par la diſette & par la fatigue.

Ce grand projet trouva dans le Conſeil des obſtacles inſurmontables; c'étoit néanmoins le moyen le plus court pour terminer la guerre; mais il y avoit dans le parti Royal, même parmi ceux qui étoient Catholiques, beaucoup de Seigneurs qui ne vouloient point la paix. Les uns, parce que leur crédit & leur avancement dépendoient de la continuation de la guerre; d'autres, parce qu'ils appréhendoient que le Roi ſe voyant victorieux, ne refusât de rentrer dans l'Egliſe Catholique, comme il l'avoit promis: ceux-ci étoient même dans la diſpoſition d'abandonner abſolument ce Prince, s'il ne ſe convertiſſoit au plûtôt.

Il y eut auſſi de grandes difficultés de la part des troupes: les Anglois & les Hollandois refuſerent de paſſer la Seine, parce qu'ils prétendoient que le temps pour lequel ils s'étoient engagés au Roi étant expiré, ils n'étoient plus obligés de ſervir: ils demanderent même qu'on les conduiſît à Dieppe pour s'y rembarquer;

Les Suiſſes & les Réitres refuſerent auſſi de marcher, à moins qu'on ne leur donnât du moins une partie de leur ſolde qui ne leur avoit point été payée depuis quelques temps. 159.

Telles furent les raiſons qui empêcherent le Roi de pourſuivre l'armée de la Ligue, comme il l'auroit ſouhaité. Ce Monarque, déconcerté de rencontrer tant d'oppoſitions, pour une démarche dont le ſuccès lui paroiſſoit aſſuré, prit le parti de licentier ſes troupes; il en congédia une partie, mit l'autre en quartier de rafraîchiſſement, & ſe réſerva ſeulement huit à neuf mille hommes, tant de Cavalerie que d'Infanterie, avec leſquels il prit la route de Picardie & de Champagne, pour harceler le Duc de Parme, dont il ſçavoit que le deſſein étoit de regagner au plutôt les Pays-Bas; le Monarque vouloit du moins l'empêcher de s'emparer de quelques Places en s'en retournant. Le Roi en Champagne.

Le Duc de Parme, continuant ſa retraite, paſſa près de Paris, mais il n'y entra pas; ce ne fut pas tant parce qu'il vouloit ſuivre promptement ſa route, que par la difficulté qu'il auroit éprouvé de la part des Pariſiens; car depuis

le départ de Mayenne, les Politiques
1592. avoient repris le deſſus, & s'étoient déclarés ennemis de la faction Eſpagnole au point que, dans le tems que le Duc de Parme arriva près de la Capitale, les Colonels de la Ville mirent leurs Régimens ſous les armes à toutes les portes, pour empêcher les Eſpagnols d'y entrer, & ils reſterent ainſi poſtés juſqu'au départ de ce Prince. Il fut dédommagé de cette eſpéce d'inſulte, par la viſite que lui rendirent les Ducheſſes douairieres de Nemours, de Montpenſier & de Guiſe. Ces Princeſſes ſortirent de Paris, & allerent le complimenter ſur le ſuccès de ſa campagne. Le lendemain Rainuce, Prince de Parme, fils du Duc, & le Duc de Guiſe, vinrent à Paris, & allerent dîner chez la Ducheſſe de Nemours.

Le Duc de Parme ſe retire aux Pays-Bas.

Rainuce partit enſuite avec le Prince ſon pere, qui ſe rendit à Château-Thierri, où il logea ſes troupes, en attendant qu'il eût reçu des Pays-Bas l'argent néceſſaire pour leur payer leur ſolde, dont le payement avoit été ſuſpendu depuis quelques mois. Dès que ces ſommes furent arrivées, il paya ſes troupes, & continua ſa route ſans obſtacle vers les Pays-Bas, tâchant tou-

jours, chemin faiſant, de gagner, en faveur du Roi d'Eſpagne, les Gouverneurs des Places par leſquelles il paſſoit. 1592.

A l'égard de Mayenne, il étoit reſté malade à Rouen, & l'on fut long-tems dans l'inquiétude à ſon ſujet; car il penſa mourir dans les remèdes, & il courut même un bruit qu'il étoit impoſſible qu'il en réchappât. Les Eſpagnols, le regardant déja comme mort, crurent dès-là qu'il leur ſeroit facile de dominer dans le parti de la Ligue, & de tout diſpoſer en faveur de leur Monarque. Cette agréable perſpective les remplit de joie, & ils ne purent s'empêcher de la laiſſer éclater au-dehors d'une maniere qui anima contr'eux plus vivement que jamais les Politiques, auſſi-bien que les partiſans de Mayenne. Mayenne malade à Rouen.

Ce Prince eut pendant ſa maladie quelques preſſentimens de la mauvaiſe volonté des Eſpagnols; car, leur ayant fait dire de lui envoyer des troupes & quelques ſommes d'argent, ils s'en diſpenſerent ſous différens prétextes: quelque temps après, il fut informé qu'ils avoient fait filer dans Paris quinze cens hommes, & qu'ils cher-

choient à s'y fortifier. Il ſçut plus en
1592. détail leurs diſpoſitions, lorſqu'il fut en convaleſcence, & ce qu'il apprit alors de leurs menées, le confirma plus que jamais dans l'averſion qu'il avoit pour eux.

Il diſſimula cependant, comme ils firent auſſi de leur côté. Dès qu'ils furent qu'il revenoit en ſanté, ils s'empreſſerent à lui faire leur cour, & chercherent à l'amuſer par les promeſſes les plus flatteuſes; mais Mayenne, qui ſçavoit à quoi s'en tenir, ſongea alors très-ſérieuſement à travailler par lui-même à l'arrangement de ſes propres affaires, & à ne ſe ſervir des Eſpagnols, que lorſqu'il ne pourroit abſolument ſe paſſer de leur ſecours. Il eſt même vrai-ſemblable que ſi le Roi eût voulu lui accorder alors les conditions qu'il demandoit, il ſe ſeroit peut-être porté à un accommodement; mais lorſqu'il s'agit de diſcuter ſes prétentions, on les trouva ſi exceſſives, que l'on ſoupçonna qu'il n'agiſſoit pas avec franchiſe, & qu'il n'avoit deſſein que de gagner du temps.

Négociation pour la paix. Villeroi qui, précédemment, avoit tant fait de démarches pour la paix,

avoit recommencé cette année-ci à ſe porter pour médiateur entre le Roi & Mayenne, & enfin il amena les choſes au point qu'il ſembloit que tout alloit être bien-tôt terminé. Il fit conſentir Mayenne à ne pas preſſer le Roi au ſujet du changement de Religion, & à ſe contenter de la parole que Sa Majeſté avoit donnée & donnoit encore, de ſe faire inſtruire auſſi-tôt que les conjonctures le lui permettroient. 1592.

D'un autre côté, Mayenne, étant bien déterminé à ne rien conclure avec le Roi, que de concert avec les principaux de ſon parti & même avec les Miniſtres Eſpagnols, & ayant de plus exigé que le Roi, ou par lui-même, ou par les Prélats & les Seigneurs de ſon parti, obtint à cet effet le conſentement du Pape; Villeroi agit ſi vivement auprès de ſa Majeſté, qu'il réuſſit à la déterminer à envoyer une Ambaſſade à Rome, pour négocier cette affaire avec le Souverain Pontife.

On étoit convenu de garder un profond ſecret de part & d'autre ſur cette négociation : on en ſçut cependant bientôt toutes les particularités, & cette découverte penſa coûter cher aux

Chefs des deux Partis. Les Hugue-
1592. nots ne pouvoient ſouffrir que le Roi eût des relations avec la Cour de Rome : les Catholiques, ſurtout ceux de la Ligue, & en particulier les Eſpagnols, condamnoient hautement les intelligences que Mayenne entretenoit avec la Cour : ainſi le Roi & ce Prince couroient riſque de ſe voir bientôt abandonnés de leurs partiſans.

Cependant le mécontentement des Eſpagnols produiſit, à l'égard de Mayenne, un effet tout contraire à ce qu'on pouvoit en attendre. Ils eurent ſoin de le ménager : ils affectèrent même d'avoir pour ſa perſonne un attachement auſſi vif, que celui qu'ils avoient eu dans le commencement des troubles, & ils n'épargnerent ni paroles, ni promeſſes pour tâcher de le gagner.

Mayenne, uſant comme eux de diſſimulation, parut recevoir leurs offres avec beaucoup de reconnoiſſance. Il les raſſura ſur les ſoupçons qu'avoient pu faire naître dans leur eſprit les relations qu'il avoit eues avec le Roi, & proteſta qu'il n'auroit jamais d'autres vues, que celles qu'il avoit eues juſqu'à préſent, & qu'il ne ſuivroit dans

ſa conduite d'autres régles que celles qui lui ſeroient dictées par l'honneur, la conſcience & ſurtout par l'amour du bien public. Il ajouta de plus, que dans peu il les ſatisferoit, en convoquant l'Aſſemblée des Etats qu'ils demandoient avec tant d'empreſſement; que ce ſeroit-là que ſeroit décidée en derniere inſtance la grande affaire de la ſucceſſion à la Couronne, & qu'en ſon particulier, il ne prendroit aucun engagement que de concert avec cette Aſſemblée, & par l'avis du Souverain Pontife & des Princes de ſon Parti. 1592.

S'il n'y avoit pas eu de l'indiſcrétion de la part de ceux qui avoient été employés dans les négociations d'accommodement entre le Roi & le Duc de Mayenne, perſonne n'auroit jamais oſé ſoupçonner entr'eux la moindre relation; car, dans ce tems même, ils agiſſoient en ennemis déclarés, & formoient chacun de leur côté différentes entrepriſes.

Le Roi ayant, comme je l'ai dit, paſſé en Champagne pour cotoyer le Duc de Parme dans ſa retraite aux Pays-Bas, renonça bientôt à ce deſſein. Il préféra de reprendre quelques Places dont ſes ennemis s'étoient

saisis, & commença par attaquer Epernai, dont le Duc de Guise venoit de s'emparer avec des troupes que le Duc de Parme & Mayenne lui avoient données. Avant que d'en commencer le siége, le Roi perdit un de ses plus fameux Généraux, dans la personne d'Armand de Gontaut, Maréchal de Biron; ce Seigneur, allant reconnoître la Place pour disposer les attaques, eut la tête emportée d'un boulet de canon le 26 de Juillet.

1592. Le Roi s'empare d'Epernai & de Provins.

Le siége d'Epernai ayant été poussé avec la plus grande vigueur, la Ville ne tarda pas à capituler : cette conquête fut bientôt suivie de celle de Provins. Le Roi voulut ensuite se saisir de Meaux ; mais cette Ville se trouvant alors en état de tenir contre l'armée Royale, qui n'étoit pas fort nombreuse, le Monarque, pour couper aux Parisiens les vivres qui venoient de-là par la Marne, alla camper à Gournai, petite Place près de l'Abbaye de Chelles, éloignée de Paris d'environ quatre lieues. Il y avoit dans cet endroit un Prieuré de l'Ordre de S. Benoît, dont les bâtimens furent entierement détruits.

Le Roi fit servir les démolitions à

la conſtruction d'un Fort * dont il donna le commandement à Oder de la Noue, fils du célébre Capitaine de ce nom, & recommandable, comme ſon pere, par ſa bravoure & ſa fidélité. Le Roi ſe retira enſuite à Saint-Denis pour y faire rafraîchir ſes troupes, & attendre pendant quelque temps l'effet que feroient ſur Paris les précautions qu'il venoit de prendre. 1592. Il fait élever un Pont à Gournai près Paris.

Tous les convois que cette Capitale recevoit habituellement de Meaux & de Château-Thierri, ſe trouvant interceptés au moyen du Fort qu'on venoit de conſtruire, l'alarme ſe répandit parmi les Pariſiens qui, ſe croyant déja à la veille de voir renaître les horreurs des années précédentes, envoyerent promptement à Mayenne, pour le preſſer de venir à leur ſecours.

Ce Prince étoit encore en Normandie d'où il n'étoit point ſorti depuis le ſéjour que ſa maladie l'avoit obligé de faire à Rouen. Dès que ſa ſanté lui

* Ce Fort fut appellé dans le tems *Etrille-Badaud*, parce que la garniſon couroit ſans ceſſe les environs de Paris, & rançonnoit ſouvent ceux des Pariſiens dont elle pouvoit ſe ſaiſir.

avoit permis de monter à cheval, il
15 avoit recommencé ſes hoſtilités, ſans diſcontinuer pour cela d'écouter & de répondre aux propoſitions d'accommodement que Villeroi portoit d'un Camp à l'autre.

Dans le temps que le Roi étoit parti d'auprès de Caudebec pour ſe mettre à la ſuite du Duc de Parme, les troupes Royales s'étoient emparées de cette Place, & en même temps on avoit travaillé, ſelon les ordres de Sa Majeſté, à fortifier Quillebœuf, Village au-deſſus de Caudebec, de l'autre côté de la riviere. Ainſi la Ville de Rouen ſe trouvoit comme bloquée par ces deux Places de ce côté-là, comme elle l'étoit d'ailleurs par le Pont-de-l'Arche & par les autres Places où il y avoit garniſon Royale.

Mayenne, de concert avec Villars, qui avoit un intérêt particulier à veiller à la conſervation de Rouen, fit différentes tentatives pour s'emparer de quelques poſtes, au moyen deſquels il pût s'ouvrir des paſſages pour l'approviſionnement de la Place. Ils firent enſemble le ſiége de Quillebœuf, dont ils comptoient s'emparer d'autant plus facilement, que les fortifications qu'on

Mayenne aſſiége Quillebœuf.

faiſoit pour la défenſe de cette Place, n'étoient pas encore achevées; mais le brave Crillon, qui étoit venu s'y renfermer à la premiere nouvelle qu'il avoit eue du mouvement de Mayenne, la défendit avec tant d'intrépidité, que les Aſſiégeans, après deux aſſauts vigoureux, furent contraints de lever le ſiége, ſur la nouvelle qui arriva, que le Comte de Saint-Pol, accompagné de Fervaques & d'O, accouroient au ſecours de Quillebœuf, à la tête de douze cens chevaux & d'un gros corps d'Infanterie. 1592.

Les troupes de la Ligue s'étant donc retirées, & les Généraux ne voulant pas néanmoins rentrer dans Rouen, ſans s'être ſignalés par quelque exploit, allerent faire le ſiége de Ponteaudemer *. Ils furent plus heureux dans cette entrepriſe que dans la précédente. Le ſieur de Haqueville, qui étoit Gouverneur de cette Place, étant un homme facile à gagner, écouta les

Priſe de Ponteaudemer, par les troupes de la Ligue.

* Je ſuis ici la narration de M. de Thou, qui met la priſe de Ponteaudemer après le ſiége de Quillebœuf. Mézerai & le P. Daniel diſent que Villars s'empara d'abord de Ponteaudemer, où il alla ſe retirer après avoir manqué la priſe de Quillebœuf.

propoſitions que Villars lui fit faire;
1592. de ſorte que moyennant une ſomme d'argent il livra la Place, dans laquelle on fit priſonniers un grand nombre de Royaliſtes, tant Officiers que Soldats qui, après avoir ſervi dans l'armée du Roi au ſiége de Rouen, s'étoient retirés dans cette place pour s'y repoſer des fatigues de la guerre. Après cette expédition, les Généraux de la Ligue reconduiſirent leurs troupes à Rouen, où Villars, par ſa bravoure, ſon intelligence & ſon activité, réuſſit à ſe conſerver juſqu'à la fin de la guerre, malgré les obſtacles qui l'environnoient de toutes parts.

Les Pariſiens preſſent Mayenne de venir à leur ſecours.

Mayenne fit encore quelque ſejour dans cette Ville; ce fut-là qu'il apprit que le Roi, au lieu de ſuivre le Duc de Parme, comme il l'avoit projetté, avoit aſſiégé & pris Epernai, & qu'enſuite il avoit fait élever un Fort à Gournai: ce fut-là auſſi qu'il reçut la députation par laquelle les Pariſiens alarmés lui faiſoient les plus vives inſtances pour l'engager à marcher promptement à leur ſecours, afin de les préſerver du malheur qui les menaçoit, & de contenir par ſa préſence les mouvemens qu'excitoient dans la

Capitale les diviſions qui régnoient parmi les Ligueurs. 1592.

Les Seize avoient toujours conſervé un grand crédit ſur l'eſprit de la populace. La confiance qu'ils avoient d'ailleurs d'être ſoutenus par la garniſon Eſpagnole, les rendoit inſolens; mais il s'en falloit bien qu'ils le fuſſent autant que par le paſſé. Les Politiques avoient pris le deſſus, & ils avoient réuſſi d'abord à exclure la plûpart des Seize des Offices de la Maiſon de Ville, qui ſe donnoient par élection. Les meſures qu'ils prenoient contre ces ſéditieux, étoient ſoutenues ſous main par le Parlement. Le Comte de Bélin, Gouverneur de Paris, affectoit de ne ſe déclarer ni pour les uns, ni pour les autres. Cependant, comme il avoit reçu de Mayenne des ordres formels de s'oppoſer aux entrepriſes des Seize, il prenoit les moyens les plus doux pour les contenir ſans s'attirer leur indignation; il les invita même pluſieurs fois à prendre des voies d'accommodement, & il fit tenir chez lui à ce ſujet pluſieurs conférences entre les principaux des deux factions, mais ce fut inutilement; de ſorte qu'appréhendant que la guerre ne s'allumât tout à coup

dans le ſein de la Capitale, il joignit
1592. ſes invitations aux cris des Pariſiens, & preſſa Mayenne de ſe rendre au plutôt à Paris, *où chacun le demandoit*, dit l'Etoile, *fors les Seize auxquels il ſembloit toujours qu'il dût venir pour les faire pendre.*

Mayenne attaque le Fort de Gournai.

Mayenne partit donc enfin vers le milieu du mois d'Octobre, & alla d'abord avec un détachement, faire quelques tentatives ſur le Fort de Gournai. Il ſe campa vis-à-vis, ayant la Marne entre deux. Le Roi ne fut pas ſi-tôt inſtruit de ce deſſein, qu'il accourut à Gournai pour le défendre. Ce Prince étoit alors à Saint-Denis, où il s'étoit retiré après s'être emparé d'Epernai & de Provins, & avoit renoncé à la pourſuite du Duc de Parme.

L'arrivée du Roi dérangea le projet des Aſſiégeans; Mayenne, ne ſe voyant pas aſſez en forces pour continuer ſes attaques avec ſuccès, ſe contenta de livrer quelques eſcarmouches qui ne ſervirent qu'à faire tuer du monde de part & d'autre; après quoi il ſe rendit enfin à Paris, où il vit par lui-même les difficultés qu'il y avoit de contenir des factions auſſi animées, que celles qui diviſoient cette Capitale; difficultés

Il ſe rend à Paris.

cultés qu'il augmenta encore en quelque façon, par l'indéciſion que l'on remarqua dans ſa conduite : car, quoiqu'alors il parût déteſter les Seize & les Eſpagnols, & favoriſer les Politiques, il eut néanmoins alternativement avec les uns & les autres des procédés ſi contradictoires, que les plus habiles ſe trouverent fort embarraſſés à définir quels pouvoient être ſes véritables ſentimens. 1592.

Les Politiques crurent réuſſir à le décider, en faiſant d'eux mêmes des démarches auprès du Roi, pour l'engager à ſe prêter à un accommodement. Ce Monarque, étant alors à S. Denis, on n'avoit, pour ainſi dire, qu'un pas à faire pour ces négociations ; de ſorte que, depuis quelque tems, il y avoit de la part des Bourgeois des allées & des venues continuelles de Paris à S. Denis, pour demander la paix & le rétabliſſement du commerce. Les uns n'exigeoient rien de plus, & vouloient reconnoître ce Prince pour leur légitime Souverain, ſans le gêner ſur la Religion : les autres, en demandant la paix, le preſſoient de ſe faire Catholique. Ceux-ci étoient en plus grand nombre, & for- Mouvemens des Politiques.

moient une faction dont les Membres
1592. furent appellés *Semoneurs*, parce que, selon le langage du tems, ils *ſémonoient* le Roi de ſe convertir.

Mayenne diſſimule d'abord avec les Politiques.

Mayenne vit tous ces mouvemens ſans paroître y faire attention. Son ſilence enhardit le parti, de façon que, ſans même le conſulter, la Chambre des Comptes * s'aſſembla le 27 d'Octobre; & tous ceux qui la compoſoient, à l'exception de quatre, conclurent à la paix, & à députer vers le Roi pour le ſupplier de rentrer au plutôt dans le ſein de l'Egliſe. Cette réſolution, quoique priſe ſans la participation de Mayenne, lui fut cependant communiquée par une députation; à la tête de laquelle étoit Olivier le Févre d'Ormeſſon, Préſident en cette Chambre. Ce Magiſtrat fit part à Mayenne de la réſolution preſqu'unanime de ſa Compagnie, & le ſupplia, de ſa part, de s'employer promptement pour procurer la paix.

Le Député fut très-bien reçu par le Prince, qui du reſte ne s'ouvrit en aucune maniere ſur ce qui faiſoit l'objet de cette députation; de ſorte que les *Politiques Semoneurs*, prenant le ſi-

* Mém. de l'Etoile.

lence de Mayenne pour une approbation tacite de leurs démarches, continuerent leurs négociations pour la paix, & déclamerent hautement contre ceux qui s'y oppoſoient, & en particulier contre les Seize. 1592.

La faction de ceux-ci parut alors tellement décréditée, qu'on en parloit ſans aucun ménagement dans les Compagnies même où elle avoit eu le plus de crédit. Mayenne, étant au Parlement le Vendredi trentiéme d'Octobre, d'Orléans *, qui avoit été nommé par la Ligue *Avocat Général*, harangua vivement contre les Seize; & après les avoir invectivés ſur ce qu'ils étoient pour la plûpart de la lie du peuple, & *gens de néant*, il leur reprocha de n'avoir ni honneur, ni religion, & de ne chercher qu'à bouleverſer l'Etat en renverſant les loix fondamentales du Royaume, pour mettre la Couronne entre les mains des Eſpagnols. Il déclama avec la même force contre les Prédicateurs qui déchiroient les Princes dans leurs Sermons, & qui, au lieu d'inſtruire le peuple de ſon devoir, l'entretenoit d'affaires d'Etat, ſur leſquelles ils étoient eux-mêmes des

* Ibid.

plus ignorans. Tout cela fut prononcé
1592. en préſence de Mayenne, ſans qu'il parût y prendre aucune part. Peu après on eut lieu de croire que l'Avocat Général l'avoit prévenu ſur ſa harangue, & qu'il l'avoit concertée avec ce Prince; car les Prédicateurs de la Ligue l'étant venus trouver pour ſe plaindre de l'Avocat Général, Mayenne leur parla d'abord avec ſon indéciſion ordinaire; il dit qu'il feroit attention à leurs remontrances, & qu'il tâcheroit de contenter les uns & les autres; mais les Prédicateurs ayant inſiſté, & demandant hautement que d'Orléans fût puni, comme ayant avancé des propoſitions injurieuſes à la Religion & préjudiciables à l'Etat, Mayenne leur répondit: * *Pour le regard de la Religion, je reconnois d'Orléans pour ſi bon Catholique, que nul de vous ne peut y mordre. Pour l'Eſtat, ce n'eſt pas à vous à vous en meſler; j'y ſuis pour y donner ordre: meſlez vous ſeulement de prêcher l'Evangile; cela eſt de votre charge.*

Les Seize portent des plaintes contre les Politiques.

Réponſe de Mayenne.

Cette réponſe piqua vivement les Prédicateurs; les Seize en prirent l'alarme; d'un autre côté, les Politiques en devinrent plus fiers, & par-

* Ibid.

lerent plus hautement qu'ils n'avoient encore fait en faveur de la paix. Enfin il se fit une telle fermentation dans les esprits, que peu s'en fallut que ces différens partis ne prissent les armes. Le bruit courut même à S. Denis * où étoit le Roi, que l'on avoit renouvellé les fameuses barricades qui, les années précédentes, avoient mis la Capitale à deux doigts de sa perte. 1592.

Au milieu de la diversité des sentimens qui partageoient le Public, il étoit alors presqu'impossible de trouver un moyen de concilier les esprits. Le plus grand nombre, à la vérité, souhaitoit la paix, mais chacun prétendoit qu'on la procurât par des routes différentes. Ceux-ci vouloient Henri de Bourbon pour Roi, soit qu'il se fît Catholique ou non. Ceux-là exigeoient absolument qu'il fût Catholique; d'autres n'en vouloient en aucune façon, & sollicitoient la tenue des Etats pour l'élection d'un Souverain. Parmi ces derniers, les uns demandoient l'Infante d'Espagne pour Reine, & qu'on lui donnât le Duc de Guise pour mari; d'autres proposoient l'Archiduc Ernest, com-

* Ibid.

me S. M. C. l'avoit demandé d'abord.
1592. Enfin chacun avoit ſon opinion particuliere, & vouloit qu'elle prévalût.

Mayenne paroiſſoit ſervir les uns & les autres à certains égards; mais au fond, il n'accordoit rien à perſonne, & mécontentoit ainſi tout le monde. Il étoit en relation avec le Roi, & continuoit à lui faire la guerre. Il demandoit la converſion de ce Prince, & ne la ſouhaitoit pas. Il convenoit qu'il falloit un Roi; mais au fond, il croyoit qu'on pouvoit s'en paſſer. Il promettoit la tenue des Etats, & ne l'indiquoit point, & cela parce que preſſentant que le choix de cette Aſſemblée ne tomberoit pas ſur ſa perſonne, il ne vouloit pas qu'aucun autre y participât; ainſi il travailloit à éloigner l'élection pour jouir toujours de la ſuprême autorité.

Le Roi envoye une Ambaſſade à Rome.

Pendant que ce Prince étoit ainſi occupé à amuſer les uns & les autres, le Roi fit une démarche qui répandit la plus grande joie parmi ceux qui ſouhaitoient la paix & demandoient ſa converſion. Il fit partir pour Rome le Cardinal de Gondi, & Jean de Vivonne, Marquis de Piſani, lequel ayant été Ambaſſadeur dans cette

Cour, étoit plus en état qu'aucun autre d'y remplir avec ſuccès la commiſſion dont il étoit chargé. 155

Cette députation étant une ſuite de ce qui avoit été réglé dans les conférences tenues entre Villeroi & le Duc de Mayenne, on le crut vraiment d'accord avec le Roi; & dès-là ceux qui avoient déja fait tant de mouvemens par rapport à la paix, ne douterent plus qu'il n'y eût bientôt un accommodement : mais comme cela pouvoit encore traîner en longueur, & que, pendant ce tems-là, on auroit toujours beaucoup à ſouffrir dans la Capitale, ſi l'on ne prenoit des meſures pour le rétabliſſement du commerce qu'on avoit été obligé d'interrompre à cauſe des garniſons de Saint Denis & du Fort de Gournai, qui faiſoient des courſes juſqu'aux portes de Paris, les *Politiques-Semoneurs* renouvellerent leurs inſtances avec tant d'éclat & d'importunité, que Mayenne fut obligé d'uſer de menaces pour les contenir.

Les P
ques fo
nouvell
inſtance
faveur
paix.

Il leur parla très-vertement dans une Aſſemblée qui ſe tint à l'Hôtel-de-Ville le 4 de Novembre, & le diſcours qu'il leur tint n'étoit pas d'un

Prince que l'on pût ſoupçonner d'être
1592. d'intelligence avec le Roi, ou même dans la diſpoſition d'accélerer une élection. * *J'oublie tout le paſſé*, leur dit-il ſur la parole qu'ils lui donnerent de ne plus faire de mouvemens du côté de Saint-Denis; *mais bien vous veus-je avertir qu'à l'avenir il n'y ait homme, de quelque qualité qu'il puiſſe eſtre, ſi oſé de tenir tel langage, s'il ne veut que je le tienne & traite pour ennemi: vous m'avez demandé le commerce, vous l'aurez; & je vous promets une tenue d'Etats qui donneront ordre à tout, & remédieront à vos néceſſités.*

Mayenne condamne la conduite des Politiques.

Mayenne, continuant toujours de parler avec vivacité, s'adreſſa à la Chapelle Marteau, ancien Prévôt des Marchands, comme pour lui demander ſon avis ſur la réponſe qu'il venoit de faire. *Que demande donc le peuple*, dit-il? *Que voudroit-il que je lui fiſſe davantage? Ils demandent un Roi*, dit la Chapelle, *& ils veulent en avoir un. Les Etats leur en donneront*, repartit Mayenne; *mais quand ils l'auront, que leur fera ce Roi davantage que ce que je leur fais?* **

* Mém. de l'Etoile.
** Ibid.

Ces dernieres paroles firent une vive impreſſion ſur les deux partis. Les Politiques, qui demandoient Henri de Bourbon pour Roi, & les Seize, qui cabaloient pour faire tomber la Couronne à l'Infante d'Eſpagne, furent également ſcandaliſés de voir l'indifférence de Mayenne pour donner un Roi à la France; & ceux-ci virent dès-lors que le retardement de la tenue des Etats, où l'élection devoit ſe faire, n'avoit d'autre cauſe que le projet formé par ce Prince de conſerver dans ſa perſonne l'exercice de l'autorité ſouveraine le plus long-tems qu'il le pourroit. 1592.

Mayenne, de ſon côté, s'étant ſans doute apperçu qu'il s'étoit trop avancé dans le peu de paroles qu'il venoit de dire à la Chapelle, tâcha d'appaiſer les murmures, en affectant de donner aux uns & aux autres quelque part dans les affaires. Le lundi 9 de Novembre, ce Prince ſe rendit à l'Hôtel de Ville, où Jean Lhuillier, Seigneur de la Malmaiſon, Maître des Comptes, fut nommé Prevôt des Marchands à la place de Charles Boucher d'Orſai. Celui ci étoit un zelé Ligueur, au lieu que Lhuillier étoit Politique; mais du

nombre de ceux qui n'approuvoient
1592. pas les propoſitions, ni les démarches que faiſoient les *Semoneurs* pour faire un accommodement avec le Roi de Navarre ; du moins il avoit été un des quatre Maîtres des Comptes, qui s'étoient oppoſés à la députation que cette Chambre vouloit faire au Roi, pour avoir la paix & la liberté du commerce : ainſi ſon élection ne fut pas tout-à-fait déſagréable à aucun des partis, quoique les Seize euſſent pourtant mieux aimé voir continuer Boucher, dont ils étoient ſûrs.

Mayenne nomme des Officiers de Ville de ſa propre autorité.

Ces ſéditieux avoient ſi bien remué, que, malgré les efforts des Politiques, ils avoient fait élire pour Echevins deux perſonnes qui leur étoient abſolument dévouées ; c'étoient le Bel, Conſeiller au Châtelet, & un Bourgeois nommé *Carrel*. Mayenne, à qui ces deux ſujets ne plaiſoient pas, les dépoſa de ſa propre autorité ; & ſans avoir aucun égard aux priviléges dont jouiſſoit la Ville de choiſir elle-même ſes Echevins, il en nomma deux autres, dont le premier qui ſe nommoit *Pichonnat*, étoit un Ligueur des plus emportés, que l'on appelloit *l'ame des Seize*. Le ſecond, nommé *Neret*, étoit

de la faction oppoſée, & ne ſouhaitoit rien avec tant d'ardeur que de voir bientôt un accommodement avec le Roi 1592

Mayenne crut par ce moyen pouvoir contenter les différens partis, ou du moins contrebalancer les entrepriſes qu'ils pourroient former ; mais cette conduite équivoque ne fit qu'animer les uns & les autres à faire des nouveaux mouvemens pour groſſir leur faction, & mettre tout l'avantage de leur côté : ce fut en effet ce qui arriva. Malgré les ménagemens que Mayenne paroiſſoit avoir pour les Seize dans cette élection, on ſçavoit bien que ce Prince les haïſſoit ; d'ailleurs les conférences qu'il avoit eues avec Villeroi inſpirant de la confiance aux Politiques, ils crurent pouvoir reprendre leur premier deſſein & faire des démarches pour la paix, malgré les dernieres menaces de Mayenne, qui n'avoit peut-être parlé ſi fortement contr'eux, que pour donner le change aux Seize.

Le Cur Saint C tient un ſemblée l'on fait

Mais bientôt les affaires parurent changer de face, à l'occaſion d'une Aſſemblée que Hamilton, Curé de S. Côme, tint le 25 de Novembre dans

la chambre d'un Cordelier de ſes amis.
592. Ce fanatique engagea tous ceux qui y
nt de ne aſſiſterent à prêter ſerment de ne jamais
ais recon- reconnoître le Roi, quand même il ſe
tre Henry feroit Catholique. Le Religieux, chez
Bourbon. qui ſe fit ce ſerment, s'appelloit *Jean Guarini*; c'étoit un des boutefeux de la Ligue, qui, en prêchant, avoit exhorté pluſieurs fois ſes Auditeurs à prier Dieu qu'il lui plût inſpirer au Pape de ne point ſe laiſſer fléchir *aux feintes ſoumiſſions du Béarnois*; c'étoit ainſi qu'il qualifioit l'Ambaſſade dont le Roi avoit chargé le Cardinal de Gondi & le Marquis de Piſani.

Les Politiques ayant appris dès le même jour la tenue de cette aſſemblée, crurent avoir trouvé le moment favorable de perdre une partie des Seize. Ils allerent dès le lendemain demander audience à Mayenne, & lui firent des remontrances ſur l'entrepriſe hardie des factieux qui, ſans reſpecter ni craindre la ſévérité des Ordonnances, qui défendoient les aſſemblées, venoient néanmoins d'en tenir une, dans laquelle ils avoient pris des engagemens, qui ne tendoient qu'à augmenter le trouble & la diviſion.

Mayenne leur répondit froidement:

Si les Seize ne traitoient en leurs Assemblées autres choses que celles-là, dès demain je leur permettrois ce que je leur ai ôté ; car tout ce qu'ils y ont arrêté, est selon mon intention *. Cette réponse fut un coup assommant pour les Politiques, qui dès-lors ne sçurent plus que comprendre à la conduite de Mayenne. Les Seize, de leur côté, en triompherent ; & pour s'assurer encore davantage des sentimens de Mayenne, ils engagerent les Docteurs & les Prédicateurs de leur faction, de présenter à ce Prince un Mémoire, par lequel après lui avoir fait de respectueuses remontrances sur le danger que couroit la Religion, si l'on souffroit plus long-temps les relations des Politiques avec le Roi de Navarre ; ils le supplioient de vouloir bien les honorer d'une réponse sur les différens chefs qui y étoient contenus. 1591

Mém présenté Mayenne les Seize

Le Prince reçut assez bien cette députation ; il répondit, à l'égard du Mémoire, qu'il en délibéreroit avec son Conseil, & qu'il leur feroit sçavoir sa réponse. Il ne tarda pas à les satisfaire, & dès le 2 de Décembre,

* Mémoires de l'Etoile.

ils reçurent un écrit qui contenoit les
1592. différens articles de leur Mémoire, & la réponſe à chacune de leurs demandes. Il étoit énoncé en ces termes.

Réponſes de Mayenne. Premier Article du Mémoire préſenté. *D'ordonner que le ſerment de l'union des Catholiques, ſoit réitéré entre les mains de Monſieur le Légat, repréſentant ſa Sainteté, Chef de cette union Catholique, afin qu'il n'y ait plus qu'un Parti; avec peine ordonnée contre les contrevenans, deſquels comme des hérétiques, Politiques, détracteurs de notre Saint Pere & de ſon autorité, du Roi d'Eſpagne & des Princes Catholiques, Chefs d'icelle Union, Eccléſiaſtiques & Prédicateurs, ſoit faite diligente recherche & punition, &c.*

Réponſe du Conſeil d'Etat. *Le ſerment ſoit réiteré devant les Magiſtrats qui donneront ordre contre les contrevenans; & pour la punition des hérétiques, & autres, il ſera fait Edit, s'il eſt beſoin en temps & lieu.*

Second Article. *Qu'il ſoit fait défenſe de parler d'accord ou compoſition avec le Roi de Navarre, hérétique, relaps & excommunié & ſes adhérans, & ce par Edit qui ſoit homologué.*

Réponſe. *Ce ſont paroles vaines qui*

ne méritent y avoir égard, ni en faire cas. 1592.

Troiſiéme Article. *Que les Catholiques affectionnez que l'on a exilez & bannis, ſoient révoquez promptement, & défenſe faite à Meſſieurs du Parlement de ne connoiſtre les cauſes deſdits Catholiques, ſuivant l'Arrêt du Conſeil général de l'Union, & auſſi de ceſſer les pourſuites intentées contre un grand nombre deſdits Catholiques qui ſont en peine pour certains hérétiques tuez durant les troubles, que leſdits ſieurs du Parlement eſtiment crime, encore qu'ils ayent été tuez comme ennemis en tems & action de guerre.*

Réponſe. *Monſieur * rappellera les abſens quand il jugera eſtre expédient, & que ſon autorité ſera conſervée; & quant à la Cour de Parlement, c'eſt un Corps auquel il ne peut toucher, comme néceſſaire pour l'exercice de la juſtice, & au ſurplus capable pour connoiſtre ce qui eſt crime ou non.*

Quatrieme Article. *Que tant à ſa ſuite qu'en ſes armées, il y ait Prédicateurs, Chapelains & Confeſſeurs, ſelon l'ancienne Ordonnance de la diſcipline Militaire, & défenſe aux gens de guerre.*

* C'eſt à dire le Duc de Mayenne.

de ne loger leurs chevaux ès lieux dédiez
1592. *au Service de Dieu.*

Réponſe. *C'eſt choſe que Monſieur déſire faire quand il les pourra appointer, & au ſurplus qu'il ne permettra pas que les ſaints lieux ſoient polluez.*

Cinquieme Article. *Que tous Bénéfices ſoient diſtribuez ſelon le Saint Concile de Trente, & non à des gens de guerre, ni laïques.*

Reponſe. *L'injure du temps ne peut permettre un ordre, lequel il fera avec le temps.*

Sixiéme Article. *Qu'il lui plaiſe lever le ſoupçon & crainte touchant le voyage de Monſieur le Cardinal de Gondi à Rome.*

Réponſe *Il ne ſçait ce que c'eſt que ce voyage, & ne l'avoue.*

Septiéme Article. *Que convocation générale ſoit faite à Paris des Etats de France ſans plus différer, pour procéder à l'élection & nomination d'un Roi très-Chreſtien & Catholique.*

Réponſe. *Il procurera, ſi faire ſe peut licitement, que l'Aſſemblée ſoit dans un mois.*

Huitiéme Article. *Qu'il ſoit donné ſecours promptement à la Ville de Paris & les garniſons étrangeres augmentées, &*

outre icelles, y mettre trois cens hommes de cheval pour défendre la Ville des incurſions ordinaires de l'ennemi. 1592.

Réponſe. *Que les miniſtres du Roy d'Eſpagne baillent à Monſieur aide & moyen, & il y aviſera d'y mettre des forces telles qu'il lui plaira.*

Neuviéme Article. *Que le Parlement ſoit purgé des Partiſans du Roi de Navarre; enſemble les Magiſtrats de la Ville, Colonels & Capitaines, Lieutenans & Enſeignes qui ont adhéré & adherent à l'ennemi, & en leur lieu y établir & commettre de bons Catholiques, & ce pluſtoſt que faire ſe pourra.*

Réponſe. *La ſaiſon ne requiert aucun remuement, & partant les choſes demeureront en l'état qu'elles ſont.*

Dixiéme Article. *Qu'il lui plaiſe approfondir la conſpiration laquelle, par la grace de Dieu, s'eſt découverte le jeudi vingt-ſixiéme du preſent mois *, pour pourvoir aux maux qui en aviendront, s'il n'en eſt fait bonne & brieve juſtice, & pour mettre la Religion & la Ville en ſeureté, ne perdre cette occaſion.*

Réponſe. *Monſieur a été informé que telle entrepriſe ne procedoit de mauvaiſe*

* Ce Mémoire fut préſenté les derniers jours du mois de Novembre.

intention, mais du déſir qu'aucuns Bourgeois avoient de trouver quelque prompt remede pour ſortir de leur miſere : ce que l'on doit pluſtoſt excuſer que punir.

1592.

Ce que les ſeize appellent *conſpiration* dans le dernier article de leur Mémoire, n'étoit autre choſe qu'une ſuite des mouvemens que faiſoient depuis long-tems les *Politiques Semoneurs*, pour le rétabliſſement du commerce entre les deux partis. On n'avoit rien découvert le 26 de Novembre, qui méritât plus d'être appellé *conſpiration* que ce qu'on avoit fait juſqu'alors, ſi ce n'eſt que Mayenne reçut des plaintes contre Séguier, Doyen* de N. D. qui entretenoit des intelligences à S. Denis, & qui avoit écrit à ce ſujet pluſieurs lettres en chiffres à ſes freres qui étoient dans le parti du Roi. Séguier, étant venu le même jour trouver Mayenne pour ſe juſtifier, ce Prince, qui avoit été informé du fait par un

* Ce Doyen étoit auſſi Conſeiller au Parlement : il s'appelloit *Louis Seguier*, & étoit fils de Pierre Seguier, Préſident au Parlement de Paris, & oncle de Pierre Seguier, qui fut nommé par Louis XIII. Garde des Sceaux en 1633, & Chancelier de France en 1635, après la mort d'Etienne d'Aligre.

des amis de ce Doyen, ne lui en fit pas myſtère. Au reſte la choſe n'alla pas plus loin. Mayenne dit ſeulement à Séguier, en le congédiant : *Monſieur le Doyen, mon ami, contentez-vous que je n'en crois rien, & penſez que je vous ferois beaucoup de mal, ſi je voulois ; mais mon intention n'eſt pas telle* *. 1592.

Voilà où ſe réduiſoit cette prétendue conſpiration, dont les Seize faiſoient tant de bruit, & à l'occaſion de laquelle Mayenne pouvoit véritablement dire qu'une telle entrepriſe *ne procédoit d'aucune mauvaiſe intention.*

Mayenne diſpoſé à convoquer l'Aſſemblée des Etats.

Cependant, comme cette réponſe & la plus grande partie de celles qu'il avoit faites aux différens articles du Mémoire des Seize, pouvoit leur donner de l'ombrage auſſi-bien qu'aux Eſpagnols, il tâcha d'appaiſer leurs murmures, en paroiſſant enfin diſpoſé à convoquer l'Aſſemblée des Etats ; ce qu'il avoit différé de faire juſqu'alors ſous différens prétextes.

Les Eſpagnols demandent que cette Aſſemblée ſe tienne à Rheims ou à Soiſſons.

Il y avoit eu d'abord de grandes difficultés touchant le lieu où ſe tiendroit cette Aſſemblée. Les Eſpagnols demandoient que ce fût à Rheims ou à Soiſſons, & ils appuyoient leurs avis

* Mémoires de l'Etoile.

de raiſons aſſez ſpécieuſes. Les deux
1592. Villes qu'ils propoſoient, étant peu éloignées des Pays-Bas, le Duc de Parme, qui devoit ſe trouver aux Etats de la part du Roi d'Eſpagne, pouvoit s'y rendre plus commodément que ſi on les tenoit à Paris; & il ſembloit que Mayenne devoit avoir cette déférence pour un Prince, dont la ſanté, qui étoit naturellement aſſez mauvaiſe, avoit été conſidérablement altérée par les peines & les fatigues qu'il avoit eſſuyées pour le ſervice de la Ligue, & en particulier par la bleſſure qu'il avoit reçue à Caudebec.

D'ailleurs les deux Villes propoſées avoient par elles-mêmes cet avantage ſur Paris, que les Députés pourroient y aborder plus facilement que dans la Capitale, dont les avenues étoient pour la plûpart occupées par des Garniſons Royales : de plus les vivres y étoient très-chers, & on y étoit même menacé de diſette, depuis que le Fort de Gournai mettoit un obſtacle à l'arrivée des convois qui étoient deſtinés pour Paris.

Ces difficultés parurent faire impreſſion ſur Mayenne; mais le Préſident Jeannin l'eut bientôt déterminé à

ne pas ſuivre un avis qui ne pouvoit que lui être préjudiciable. Il lui repréſenta donc qu'indépendamment de l'attention qu'il devoit avoir de ſatisfaire la plus grande partie des Pariſiens, qui deſiroient que cette Aſſemblée ſe tînt dans leur Ville, il falloit obſerver qu'en l'indiquant à Rheims ou à Soiſſons, le Duc de Parme, qui ne manqueroit pas de s'y rendre avec une forte armée, pourroit bien commencer par s'emparer de ces deux Places au nom du Roi d'Eſpagne; que d'ailleurs la préſence de ces troupes gêneroit les ſuffrages, & que lui-même, quoique Lieutenant Général de l'Etat, ſeroit ſans autorité, & obligé de ſuivre les impreſſions que l'Eſpagnol inſpireroit à cette Aſſemblée; au lieu qu'en convoquant les Etats dans la Capitale, il n'avoit rien de ſemblable à craindre; parce que le parti des Politiques y étant le plus nombreux, il ſe verroit toujours à portée d'empêcher les Eſpagnols de ſe rendre maîtres des délibérations: il ajouta de plus que, ſi le Duc de Parme entreprenoit d'agir avec quelque violence, & que ſon parti ne fût pas aſſez fort pour lui réſiſter, il ne faudroit alors faire aucune

1592.

Remontrances du P. Jeannin, au ſujet de la demande des Eſpagnols.

Comte Pierre Erneſt de Mansfeld,
1592. juſqu'à ce que l'Archiduc Erneſt, frere de l'Empereur, pût ſe rendre dans ces Provinces. Charles de Mansfeld, fils du Comte Pierre de Mansfeld, eut le commandement de l'armée que le Duc de Parme avoit aſſemblée en Artois pour la conduire en France; mais, différentes affaires ayant retardé le départ de ce nouveau Général, le Roi retira ſes troupes de la Frontiere, & rentra en Picardie.

Mayenne apprit ſans beaucoup de chagrin la mort du Duc de Parme; il y en a même qui aſſurent qu'il fut très-content de ſe voir débaraſſé d'un Collegue qui nuiſoit ſouvent à ſes deſſeins, & lui raviſſoit la gloire de la plûpart des ſuccès. Il appréhendoit d'ailleurs ſa préſence aux Etats, & c'étoit en partie ce qui l'avoit déterminé à reculer toujours la tenue de cette Aſſemblée.

Cette mort change les diſpoſitions de Mayenne.

Ce qui eſt certain, c'eſt que la mort du Duc de Parme parut faire un grand changement dans les diſpoſitions de Mayenne, ſoit pour la paix, ſoit pour la tenue des Etats. Dans le tems que le Cardinal de Gondi & le Marquis de Piſani étoient partis pour Rome,

ce

ce Prince avoit promis à S. M. par le Sr de Villeroi, de faire des démarches dans cette Cour, pour disposer le Pape en sa faveur; il avoit même envoyé en Italie à cet effet l'Evêque de Lizieux, & Desportes, son Secrétaire: mais, aussitôt après la mort du Duc de Parme, il donna des ordres contraires, & chargea ses Députés de traverser la négociation du Cardinal & du Marquis. 1592.

On remarqua bientôt un même changement dans ce Prince à l'égard de l'Assemblée des Etats; quelque solemnelles qu'eussent été ses promesses, même dans ses réponses au Mémoire présenté par les Seize, on voyoit bien qu'il n'avoit pas dessein de les tenir, & qu'il ne travailloit qu'à trouver des obstacles pour les retarder: mais le dernier événement changea totalement la face des affaires. Il ne parut plus occupé que du soin de convoquer cette Assemblée, dans l'espérance sans doute de s'y trouver maître des suffrages, & peut-être même de s'y faire déférer la Couronne. Mais, avant de rien déterminer, il pensa à prendre des mesures pour appuyer cette audacieuse prétention. Accou-

tumé qu'il étoit à trancher du Souve-
1592. rain, il fit uſage de ſon autorité pour ſe procurer des créatures qu'il décora des plus hauts titres, afin d'illuſtrer cette Aſſemblée, & plus encore pour les engager à lui donner, dans cette occaſion, des preuves ſignalées de leur reconnoiſſance. Il créa quatre Maréchaux de France, qui furent la Châtre, Bois-Dauphin, Roſne & S. Pol, & fit Amiral l'ambitieux Villars, Gouverneur de Rouen.

Mayenne crée quatre Maréchaux de France, & un Amiral.

Ces promotions ne furent pas également approuvées par les amis de Mayenne; il y en eut beaucoup qui trouverent à redire qu'en voulant ſe faire des créatures, il les eût revêtus de titres qui pourroient les engager à la premiere occaſion à quitter ſon parti pour paſſer dans celui du Roi, ſous la condition d'être conſervés dans leurs dignités. C'eſt ce que Chanvalon fit obſerver à Mayenne, lorſqu'il lui dit, en plaiſantant ſur cette nomination: *Vous venez de faire des Bâtards qui pourroient bien un jour être légitimés à vos dépens.* Mais le Prince ne penſoit plus qu'à imaginer de nouveaux obſtacles pour un accommodement, ſans paroître trop avoir d'inquiétude ſur

ce qui pouvoit en arriver dans un tems plus éloigné. 1592.

La conduite de ce Prince parut à tout le monde une énigme indéchiffrable. Les Politiques, qui depuis du tems avoient repris quelque avantage, virent avec chagrin les Seize revenir dans une eſpéce de faveur : ceux-ci, profitant des conjonctures, s'unirent plus étroitement avec les Eſpagnols; & les uns & les autres ne négligerent rien pour entretenir Mayenne dans l'éloignement qu'il paroiſſoit avoir pour la paix. Ce Prince, de ſon côté, ſembla vouloir ſeconder leurs intentions, & il commença à leur en donner des preuves, en faiſant condamner ſolemnellement par le Parlement de la Ligue, un Arrêt fulminant que le Parlement de Châlons avoit prononcé contre le Légat que le Pape avoit envoyé en France pour y ſoutenir les intérêts de la Ligue & de l'Eſpagne.

Le Prélat qui avoit été chargé de cette commiſſion, ſe nommoit *Philippe de Séga*; on l'appelloit plus communément le *Cardinal de Plaiſance*, du nom de ſon Evêché*. Clément VIII, Bulle de Clément VIII contre le R

* Cet Evêché n'eſt point *Plaiſance* en Italie, mais *Placentia* en Eſpagne.

alors Souverain Pontife, lui avoit ad-
1592. dreſſé dès le 15 d'Avril de cette année un Bref, par lequel il le déléguoit pour procurer en France l'élection d'un Roi qui fût ſincérement attaché à la Religion Catholique, & pour travailler de tout ſon pouvoir à faire déclarer indigne du Trône un Prince qui détruiſoit la Religion, & qui perſécutoit depuis ſi long-temps les gens de bien & les Catholiques. Le Pontife exhortoit & conjuroit les Princes, les Prélats & les Seigneurs qui avoient quelques relations avec les Sectaires, de s'en ſéparer au plutôt, & de ſe réunir avec les autres Catholiques, pour concourir à l'élection d'un Roi qui eût aſſez de zèle & de puiſſance pour réprimer les efforts des Hérétiques, & mettre la Religion Catholique en ſûreté.

La publication de ce Bref ne pouvant qu'exciter de nouveaux troubles, fut retardée pendant pluſieurs mois; d'ailleurs le Légat fut long-tems à ſolliciter l'enregiſtrement de ſes pouvoirs au Parlement. Cette Cour l'ayant enfin ſatisfait à cet égard, le Bref fut enregiſtré en même temps à la réquiſition du Procureur Général; & dès-

lors il fut publié par toutes les Villes qui tenoient pour la Ligue. 155

Ce Bref eut le même ſort que celui qui avoit été publié par le Nonce Landriano l'année précédente. Tous ceux qui étoient attachés au Roi, furent indignés à la lecture de cette piéce qui ne tendoit qu'à ſoulever les peuples contre le légitime héritier de la Couronne. Le Parlement ſéant à Châlons, prenant, comme il le devoit, les intérêts de ſon Souverain, ſévit contre cette Bulle, & la condamna ſolemnellement par un Arrêt qui étoit énoncé en ces termes :

Arrêt du Parlement de Châlons contre la Bulle du Pape.

Sur ce que le Procureur Général a remontré à la Cour, que les rebelles & ſeditieux, pour exciter les méchans & malheureux deſſeins qu'ils ont de longue-main projettés pour uſurper la Couronne ſur les légitimes héritiers d'icelle, non-contens d'avoir rempli le Royaume de meurtres & brigandages, & y avoir d'abondant introduit l'Eſpagnol .... ſe diſpoſent à procéder à l'élection d'un Roi, pour à laquelle donner quelque couleur, ils ont fait publier certain écrit en forme de Bulle, portant pouvoir & mandement au Cardinal de Plaiſance d'aſſiſter & autoriſer ladite prétendue élection ....

1592. *La Cour enthérinant la Requête faite par le Procureur Général du Roi, l'a reçu & reçoit appellant comme d'abus de l'octroy & impétration de la Bulle & pouvoir y contenu, publication, exécution d'icelle, & de tout ce qui s'eſt enſuivy, l'a tenu & tient pour bien relevé : ordonne que Philippe, du titre de Saint Onuphre; Cardinal de Plaiſance, ſera aſſigné en icelle pour défendre audit appel, & vaudront les Exploits faits en cette Ville de Châlons à cry public; & cependant ladite Cour exhorte tous Prélats, Evêques, &c. de quelque qualité & condition qu'ils ſoient, de ne ſe laiſſer gagner aux poiſons & enſorcellemens de tels rebelles, ains demeurer au devoir de bons Sujets & naturels François, & retenir toujours l'affection qu'ils doivent à leur Roi. Fait très-expreſſes inhibitions de retenir la Bulle chez ſoy, ni ſe tranſporter aux Villes & lieux qui pourroient être aſſignés pour ladite prétendue élection. Ordonne que le lieu, où la délibération aura été priſe, enſemble la Ville où ladite Aſſemblée ſe fera, ſeront raſés de fond en comble, ſans eſpérance d'être réédifiez, pour perpétuelle mémoire à la poſtérité de leur trahiſon, perfidie & infidélité. Donné à Châlons, le 18 Novembre 1592.*

Ce vigoureux Arrêt fut bientôt répandu de toutes parts, & il fit différentes impreſſions, ſuivant que les eſprits ſe trouverent différemment affectés. Les Royaliſtes & ceux des Politiques, qui faiſoient des vœux pour la paix & pour le retour du Roi, furent charmés de voir avec quelle fermeté on s'oppoſoit aux entrepriſes des factieux qui vouloient renverſer l'ordre de l'Etat, pour ſoumettre le Royaume à une puiſſance étrangere. Les Seize au contraire crierent à l'héréſie & à l'impiété, & regarderent l'Arrêt de Châlons comme un attentat contre lequel on ne pouvoit ſévir avec trop d'éclat. 1592

Leurs plaintes ne firent pas d'abord beaucoup d'effet, parce qu'elles vinrent dans un tems où Mayenne, flottant, pour ainſi dire, entre les deux Partis, paroiſſoit cependant plus porté pour les Politiques, que pour les Seize; mais lorſqu'après la mort du Duc de Parme on le vit prendre une conduite toute différente de celle qu'il tenoit auparavant, les factieux reprirent courage, & firent tant par leurs intrigues, que l'Arrêt de Châlons fut enfin ſolemnellement condamné à Paris.

1592. Le Mardi 22e de Décembre, les Chambres s'assemblerent, & Mayenne s'étant rendu au Parlement, d'Orléans, Avocat Général de la Ligue, qui deux mois auparavant avoit si fortement déclamé contre les Seize, & en général contre ceux qui vouloient continuer la guerre & introduire un Prince étranger sur le Trône, tint ce jour-là un langage bien différent. Il parla vivement contre le Roi, il insulta en particulier les Conseillers du Parlement de Châlons, & enfin il prit des Conclusions qui n'inspiroient que le trouble & la révolte. Au reste, ce plaidoyer fut moins l'expression de ses sentimens, que l'effet des suggestions & des présens de la faction des Seize & des Espagnols. *D'Orléans*, dit l'Etoile à ce sujet, *corrigea ses Plaidoyers, la nécessité l'obligeant à déchanter, pour à laquelle subvenir, il avoit reçu des Seize deux cens écus de Rargent d'Espagne.*

Arrêt du Parlement de Paris contre celui de Châlons.

Ses Conclusions furent suivies, & il y eut un Arrêt qui portoit que celui de Châlons seroit lacéré & brûlé par la main du Bourreau; ce qui fut exécuté l'après-midi du même jour sur la table de marble du Palais, en présence de Mayenne.

Cet Arrêt satisfit en quelque façon les Ligueurs, & les tranquillisa sur le retardement que le Duc de Mayenne apportoit toujours à la tenue des Etats; car, ce Prince qui les avoit indiqués pour le 20e de ce même mois, avoit encore changé d'avis, & les avoit remis au 17e du mois suivant. On raisonna différemment sur ces nouveaux délais; les uns imaginerent que c'étoit afin que quelques Seigneurs, qui n'étoient pas encore à Paris, eussent le temps de s'y rendre : de ce nombre étoient le Duc de Guise, l'Archevêque de Lyon & le Cardinal de Pellevé, qui n'arrivèrent à Paris que le 26 de Décembre. D'autres crurent que le Prince, avant que d'entamer cette grande affaire, avoit voulu rendre compte au public des motifs qui le faisoient agir, & que la Piéce qu'il vouloit publier à cet effet n'étant pas encore en état de paroître, il avoit pris encore quelque tems pour y travailler. 1592

Quoique Mayenne fût depuis longtems en possession d'agir en Souverain, il sembla néanmoins faire alors de sérieuses réflexions sur la démarche qu'il alloit faire d'indiquer une tenue d'E-

tats. Cette entrepriſe lui parut ce
1592. qu'elle étoit en effet, c'eſt-à-dire, un attentat trop marqué contre l'autorité Royale. Il crut donc devoir juſtifier ſa conduite, & il compoſa à cet effet un long Manifeſte, dans lequel il déduiſit dans le plus grand détail ce qui s'étoit paſſé dès l'origine de la Ligue, & tâcha de faire voir que dans tous les tems, il n'avoit jamais rien entrepris que pour le bien de l'Etat & de la Religion.

Mayenne rend compte de ſa conduite par un Manifeſte.

Il expoſoit au commencement de ſon Manifeſte, que la France n'étoit venue à un ſi haut degré de puiſſance que par ſon inviolable attachement à la Religion, que le zèle de la Catholicité avoit toujours éclaté dans nos Rois & dans la Nobleſſe, juſqu'aux temps malheureux où les Sectaires avoient commencé à infecter le Royaume du poiſon de leur doctrine; que ces nouvelles opinions avoient cruellement diviſé les François, & leur avoient fait prendre les armes les uns contre les autres. Il faiſoit enſuite obſerver que les Hérétiques déguiſoient les motifs de cette guerre, & qu'ils affectoient de répandre depuis la naiſſance des troubles, que la Religion

n'étoit qu'un prétexte dont ceux qui avoient les armes à la main cherchoient à s'autoriſer pour continuer la guerre ; mais qu'au fond ils ne penſoient qu'à envahir le Royaume. Il ſe plaignoit de ce qu'on avoit malheureuſement inſpiré ces ſentimens au feu Roi, lequel agiſſant dès-lors en conſéquence de ce principe, avoit donné lieu aux funeſtes diviſions qui avoient été enfin cauſe de ſa mort, *dont le coup*, ajoutoit-il, *étoit parti comme du Ciel, & de la main d'un homme foible, deſtitué de tout ſecours humain, & à l'inſçu même de ceux qui auroient eu des raiſons legitimes de ſe défaire de ce Prince**. 1592.

* Mayenne s'avance trop ici de toutes façons, en diſant que Jacques Clément avoit aſſaſſiné Henri III *à l'inſçu même de ceux qui auroient eu des raiſons légitimes de ſe défaire de ce Prince*. Car, ſans s'arrêter à faire voir l'horreur d'une propoſition qui ſuppoſe dans des ſujets de raiſons légitimes de ſe défaire de leur Souverain, il eſt certain que le crime de Clément ne fut pas commis à l'inſçu de ceux qui prétendoient y être autoriſés. Ce que j'ai dit alors de la Ducheſſe de Montpenſier, ſœur de Mayenne (Tom. 18. pages 231 & 238.), fait aſſez connoître qu'elle avoit eu des relations avec ce Moine : & il eſt bien difficile de croire que Mayenne n'ait pas été informé des diſpoſitions de ſa ſœur à cet égard. D'ailleurs

Mayenne, exposant ensuite la ma-
1592. nière dont il s'étoit conduit depuis la

quelques Mémoires du temps rapportent, comme je l'ai dit alors, que le jour même du départ de Clément pour Saint-Cloud, la Chapelle Marteau amena ce Moine aux Chartreux, où Mayenne eut une conférence avec lui. Ce Prince néanmoins eut toujours la réserve de ne jamais prendre sur son compte le projet de cet horrible attentat, quoiqu'il en approuvât l'exécution, jusqu'à la regarder comme un coup du Ciel. Je rapporterai à ce sujet une Lettre qu'il écrivit alors au Roi d'Espagne. On la trouvera peut-être un peu déplacée; mais j'ai cru devoir la mettre ici plutôt que de n'en point parler du tout: d'autant plus qu'elle ne se trouve ni dans les Histoires, ni dans les Mémoires du temps. La voici telle qu'on la voit dans une note de la Traduction Françoise de M. de Thou; elle a été copiée sur l'Original, qui est entre les mains de M. le Duc de Valentinois.

LETTRE du Duc de Mayenne à Philippe II, Roi d'Espagne.

SIRE,

Il a plû à Dieu nous ôter un Roi qu'il avoit laissé quelque temps pour affliger ses sujets: l'entreprise de sa mort a été faite & exécutée par un Jacobin, de son mouvement, comme par inspiration divine, sans qu'il y ait été aidé ni poussé d'autre personne, Dieu ayant voulu choisir un instrument si foible pour exécuter cette

mort de Henri III, il faioit voir qu'il ne s'étoit jamais proposé d'autre objet 1592.

vengeance, afin que chacun connût qu'elle étoit de tout sienne. J'ai fait déclarer par sa mort Monsieur le Cardinal de Bourbon, Roi. Nous faisons tout ce qui nous est possible pour le retirer de la prison où il est. Le Prince de Béarn, qui prend aussi le titre de Roi, *n'oublie rien de son côté pour s'en saisir & rendre maître, & je crains que ceux qui le tiennent, ne soient plus disposés à suivre son intention que la nôtre. Si cette cause & les Catholiques de ce misérable & désolé Royaume ont eu besoin par le passé de l'appui & du secours de V. M. s'ils ont expérimenté sa bienveillance & sa bonté, elle leur est encore plus nécessaire que jamais, aujourd'hui qu'ils ont un ennemi, Chef de l'hérésie, qui va être assisté de tous les Princes qui se sont séparés de l'Eglise, & l'est déja de la Reine d'Angleterre, & de plusieurs en ce Royaume, qui, sous le nom de* Catholiques, *ont toujours essayé d'établir l'hérésie. Nous la supplions très-humblement d'employer sa grandeur, son autorité & son nom pour notre conservation, qui lui acquérera ce titre immortel; comme il est le plus grand Monarque du monde, qu'il est aussi le seul & vrai protecteur de l'Eglise & des Catholiques par toute la Chrétienté; & sur nous qui aurons conservé notre Religion & notre Etat par son bienfait, une obligation si grande, que nous confesserons & reconnoîtrons à jamais lui devoir tout; & moi, en particulier, qui ne veux espérer bien, sûreté & autorité, ni avoir règle en ma conduite, que celle qui viendra de ses commandemens, lui rendrai très-humble & perpétuel*

1592. que de défendre la Religion, de conſerver l'Etat, & de maintenir les droits & les anciennes maximes du Royaume. Il prétendoit en donner une preuve dans la proclamation qu'il avoit fait faire du Cardinal de Bourbon, lequel, ſelon la Déclaration du feu Roi, qui avoit été enregiſtrée dans les Parlemens, étoit le plus proche héritier de la Couronne, Prince auquel

ſervice. J'envoyerai incontinent à V. M. & entrerai auſſi en conférence de l'état de nos affaires avec M. le Commandeur Mores, auſſi-tôt qu'il ſera ici, où je l'attens au premier jour ; afin qu'elle en ſoit auſſi-tôt inſtruite ; & cependant je prierai Dieu que pour le bien de la choſe ſeule, il conſerve V. M. SIRE, en très-parfaite ſanté, très-heureuſe & longue vie. De Paris, le 21 jour d'Août 1589.

Votre très-humble & très-obéiſſant Serviteur,
CHARLES DE LORRAINE,
DUC DE MAYENNE.

Cette Lettre ne parvint pas à ſon adreſſe, elle fut interceptée par le Maréchal de Matignon, qui fit arrêter à Bordeaux le Courier qui en étoit porteur. L'original de cette Piece étant reſté dans les papiers du Maréchal, a paſſé ſucceſſivement de pere en fils entre les mains de Jacques-François Eléonor Goyon, Sire de Matignon, Duc de Valentinois, Pair de France.

il avoit réſolu, du conſentement de toute la Nation, de rendre toutes les marques poſſibles d'obéiſſance & de ſoumiſſion, s'il eût été en liberté. Il déclaroit de plus, qu'il auroit déféré les mêmes honneurs au Roi de Navarre, s'il eût voulu attendre la mort de ſon oncle; & ſi dans cet intervalle il avoit eu ſoin de ſe réconcilier avec l'Egliſe: mais que ce Prince au contraire, ayant toujours perſévéré, & perſévérant encore dans ſes erreurs, il ne convenoit plus, & n'étoit pas même poſſible qu'une Nation auſſi attachée à la Religion Catholique, reconnût jamais pour héritier de la Couronne un Prince qui avoit encouru l'excommunication, & qui par-là s'étoit rendu indigne du Trône. 1592.

Mayenne, dans la ſuite de ce Manifeſte, parloit aſſez le langage des Politiques. Il convenoit qu'il avoit fait au Roi les propoſitions les plus avantageuſes, & que même il lui avoit fait eſpérer que tout lui ſeroit bientôt ſoumis, s'il vouloit lui-même ſe ſoumettre à l'Egliſe & renoncer à ſes erreurs; mais il ne dit pas un mot des dernières conférences qu'il avoit eues avec ce Prince par la médiation de Ville-

roi, ni de l'Ambaſſade du Cardinal de
1592. Gondi & du Marquis de Piſani; au contraire, il paroiſſoit ſuppoſer que le Roi ne vouloit ſe prêter à aucun accommodement au ſujet de la Religion, qu'ainſi tout étoit fini à ſon égard, & que l'on n'avoit autre choſe à faire actuellement, que de procéder à l'élection d'un Souverain. Tel étoit le but de l'Aſſemblée qu'il indiquoit, & il invitoit même les Seigneurs Catholiques qui étoient dans le parti du Roi, à quitter ce Prince & à ſe rendre aux Etats, ou par eux-mêmes, ou par leurs Députés, pour travailler de concert à ſauver la Religion, & à procurer la tranquillité du Royaume. Il promettoit d'accorder aux Princes & aux Seigneurs qui ſe rendroient à ſon invitation, toutes ſortes de ſûretés, & de les ſatisfaire en tout ce qui lui ſeroit poſſible. Il proteſtoit en même tems que s'ils refuſoient de contribuer à une ſi ſainte réſolution, ils ſeroient reſponſables devant Dieu & les hommes des diviſions & des calamités qui entraîneroient infailliblement la ruine de l'Etat, parce qu'on le mettroit dans la néceſſité d'avoir recours à des remédes extraordinaires, triſtes reſſources

pour leſquelles on devoit ſçavoir qu'il avoit une extrême répugnance, puiſqu'il n'avoit jamais refuſé de conclure un accommodement raiſonnable. 1592.

Le Manifeſte de Mayenne eſt enregiſtré au Parlement.

Ce Manifeſte, ſigné de Mayenne & ſcellé du grand ſceau, dont l'empreinte repréſentoit un Trône vuide au lieu de l'image du Roi, fut enregiſtré au Parlement le cinquiéme de Janvier à la requiſition du Procureur Général, & on le fit imprimer à l'inſtant pour le répandre dans tout le Royaume.

Mayenne manque de ſurprendre le Roi à la Rocheguyon.

Mayenne n'étoit point à Paris dans le tems de cet enregiſtrement. Sur la nouvelle qu'il avoit reçue que le Roi étoit allé avec peu d'eſcorte à la Rocheguyon pour y voir la belle Gabrielle d'Eſtrées, il forma, de concert avec le Duc de Guiſe, le deſſein d'aller ſurprendre ce Monarque. Ils partirent l'un & l'autre le Lundi quatriéme de Janvier, avec un détachement de Cavaliers, comptant réuſſir dans leur projet; mais le Roi ayant été heureuſement averti aſſez à tems, en partit auſſi-tôt, & ſe retira à Chartres; de ſorte qu'ils ne trouverent perſonne lorſqu'ils arriverent au Château. On rapporte que le Roi plaiſanta beaucoup ſur cet événement, & qu'il dit

entre autres comme reprochant à
1592. Mayenne qu'il n'avoit pas assez d'activité pour des coups de main de cette espece : * *Mon Cousin de Mayenne est un grand Capitaine, mais je me leve plus matin que lui.*

Le Duc ayant donc manqué son entreprise, retourna sur le champ à Paris pour donner ses ordres par rapport aux préparatifs des Etats qu'il venoit d'indiquer ; & il fit publier que le
1593. Dimanche 17 de Janvier, jour assigné pour l'ouverture, il y auroit une Procession générale pour demander les lumieres du Ciel sur ce qui devoit faire l'objet de cette Assemblée. Cette Procession se fit avec la plus grande solemnité. Toutes les Cours s'y trouverent, & Mayenne marcha à la tête du Parlement, entre les Présidens de Haqueville & de Néville. Il fut réglé ce jour-là que, sans plus de retard, l'ouverture de l'Assemblée se feroit le Lundi 25 du même mois, jour de la Conversion de Saint Paul. Cependant, malgré tous les arrangemens que l'on avoit pris, les Députés n'ayant pu s'assembler ce jour-là, il fallut remettre la séance au lendemain.

Procession de l'Assemblée des Etats.

* *Mémoire de l'Etoile.*

Le Mardi 26 de Janvier, ſe fit donc l'ouverture de ces prétendus Etats, dans la grande Salle du Louvre, où l'on avoit dreſſé une eſpece de Théâtre. Mayenne, en qualité de Lieutenant Général de la Couronne, parla le premier, & fit un petit diſcours, par lequel il exhorta l'Aſſemblée à n'avoir en vue que le bien de la Religion & de l'Etat. 1593.

Ouverture des Etats de la Ligue.

Soit que ce Prince ſe ſentît frappé d'être enfin parvenu à ce moment critique, qui pouvoit décider de ſon ſort & de celui de la Couronne, ſoit que la préſence du grand nombre d'Auditeurs de tous les Ordres qu'il alloit haranguer, eût fait ſur lui l'impreſſion que reſſentent les perſonnes qui ne ſont point accoutumées à parler en public, on le vit changer pluſieurs fois de couleur pendant le peu de tems qu'il harangua; & il parla même ſi bas, qu'il ne put être entendu que de ceux qui étoient auprès de lui.

Harangue de Mayenne.

Le Cardinal de Pellevé qui parla enſuite, en qualité de Préſident du Clergé, ne fut gueres plus aſſuré dans ſa harangue. Il avoit pourtant bien préparé ce qu'il avoit à dire; mais un contre tems qu'il n'avoit pas prévu,

Le Cardinal de Pellevé harangue pour le Clergé.

dérangea toute l'économie de ſon diſ-
1593. cours. L'ouverture de l'Aſſemblée ayant été indiquée pour le 25e de Janvier, qui étoit le jour de la Converſion de Saint Paul, une grande partie de la Harangue de ce Prélat étoit relative à cet Apôtre; mais l'Aſſemblée ayant été remiſe au lendemain, qui étoit la Fête de S. Polycarpe, & le Prélat n'ayant pas eu aſſez de tems pour compoſer un nouveau Diſcours, il fit de vains efforts pour ajuſter à l'un ce qu'il avoit préparé pour l'autre, le tout alla aſſez mal. D'ailleurs il fut très-long, & par conſéquent ennuya beaucoup. Son Diſcours ne fut pourtant pas auſſi ridicule que celui que lui fait prononcer l'Auteur de la Satyre Menippée *; mais, ſans

* La *Satyre Menippée* eſt une collection de Piéces forgées à plaiſir, pour tourner en ridicule tout ce qui ſe paſſa dans les prétendus Etats de la Ligue. Le Roi, Chanoine de Rouen & Aumônier du jeune Cardinal de Bourbon, compoſa la *Vertu du Catholicon d'Eſpagne*. *L'Abrégé des Etats de la Ligue* eſt de différens Auteurs. Les vers ſont de Paſſerat & de Rapin; ce dernier eſt Auteur de la Harangue de l'Archevêque de Lyon, & de celle de Roſe Evêque de Senlis. Gillot, Conſeiller au Parlement de Paris, fit la Harangue du Légat.

donner dans cet extrême ridicule, il dit bien des choſes inutiles & abſolument hors de ſaiſon, qui firent rire le plus grand nombre, mais qui choquerent vivement les perſonnes qui pouvoient y être intéreſſées. Par exemple, en faiſant l'éloge de la France, il s'attacha en particulier à louer la Province de Normandie, dont il étoit originaire, & il dit en préſence de Dom Diégue d'Ibarra, Ambaſſadeur d'Eſpagne, que cette ſeule Province étoit plus étendue & plus opulente que tout le Royaume de Naples. Cette comparaiſon déplut beaucoup aux Eſpagnols. 1593.

Mayenne eut auſſi de quoi être déconcerté par une application ſingu-

Florent Chrétien, celle du Cardinal de Pellevé, & Pierre Pithou, celle de d'Aubrai, qui paſſe pour la meilleure de toutes. Ces différentes piéces furent réunies dans un ſeul corps d'Ouvrage par Nicolas Rapin, qui intitula cette collection, *Satyre Ménippée*, à l'imitation de Varron, qui avoit publié de ſon temps des Satyres ſous le titre de *Satiræ Menippeæ*, du nom de Menippus, Philoſophe Cynique, originaire de Phénicie, qui s'étoit rendu fameux par la compoſition de treize Volumes de Railleries & de Satyres. Le ſçavant M. du Puy a fait beaucoup de notes ſur la Satyre Ménippée concernant la Ligue.

liere que fit ce Prélat, en voulant dé-
1593. montrer l'égalité qui ſe trouve, à cer-
tains égards, entre tous les hommes, quelque inégalité qu'il y ait d'ailleurs par rapport à la condition. Il dit que les Princes, auſſi-bien que les hommes de la plus baſſe naiſſance, étoient expoſés aux mêmes maladies & aux caprices de la fortune; & en proférant ces paroles, il jetta la vue ſur le Duc de Mayenne, & il oſa même citer l'exemple de ce Prince, que l'on avoit penſé perdre l'année précédente. On peut juger de l'effet qu'une application auſſi déplacée produiſit dans une nombreuſe Aſſemblée, où preſque perſonne n'ignoroit l'eſpèce de maladie dont Mayenne avoit penſé mourir.

Beaufremont de Séneçai harangue pour la Nobleſſe.

Henri de Beaufremont, Baron de Séneçai, qui s'étoit ſi fort diſtingué par ſon éloquence aux Etats de Blois en 1588, harangua enſuite pour la Nobleſſe dont il étoit Préſident, & ſoutint la réputation qu'il s'étoit acquiſe les années précédentes.

Du Laurent, Avocat Général au parlement de Provence, parle pour le tiers-Etat.

Après lui Honoré du Laurent, Avocat Général au Parlement de Provence, parla pour le Tiers-Etat. On ne fit rien de plus dans cette premiere ſéance, &

on remit aux Assemblées suivantes à entrer en matiere. 1593.

Le lendemain on tint la seconde séance, dans laquelle le Cardinal de Plaisance, Légat du Pape, mit en avant une proposition dont le seul énoncé excita un murmure presque général. Ce Prélat, qui étoit entièrement vendu aux Espagnols & aux Seize, voulut commencer par applanir la plus grande difficulté qui se trouvoit à l'élection de l'Infante, en demandant que, avant toutes choses, on s'engageât par serment à ne jamais reconnoître Henri de Bourbon pour Roi, quand même il rentreroit dans le sein de l'Eglise. Indépendamment du dévoument de ce Cardinal à la Cour d'Espagne, l'Arrêt de Châlons, tout récemment porté contre lui & contre la Bulle qu'il avoit publiée en France, l'avoit tellement animé contre le Roi, qu'il se faisoit une affaire personnelle d'empêcher ce Prince de parvenir à la Couronne. Proposition du Légat contre Henri de Bourbon.

Quelque tems avant l'ouverture de l'Assemblée, il avoit adressé aux Catholiques Royalistes une longue Lettre, dans laquelle il parloit du Roi dans les termes les plus indécens. Il leur reprochoit d'avoir perdu jusqu'à

la moindre étincelle de la piété & de
1593. la Religion de leurs Ancêtres, puiſqu'ils aimoient mieux travailler eux-mêmes à la ruine de leur patrie, que d'abandonner un Prince hérétique, publiquement excommunié, & dès-là incapable de porter la Couronne : un Prince qui n'avoit jamais verſé d'autre ſang que celui des Catholiques; & qui, en renverſant toutes les loix divines & humaines, avoit injuſtement retenu dans les fers le Cardinal de Bourbon ſon oncle, Prélat reſpectable, de la mort duquel il avoit été la cauſe principale, par le chagrin & l'ennui qu'il lui avoit fait eſſuyer dans la priſon où il l'avoit gardé ſi long-tems.

Il expoſoit enſuite les démarches que la Cour de Rome avoit faites auprès des Catholiques, par le miniſtere du Légat Landriano, & il reprochoit aux Royaliſtes la conduite qu'ils avoient tenue à ſon égard, en laiſſant publier des Ecrits qui contenoient autant de blaſphêmes que de mots. C'eſt ainſi qu'il appelloit les Arrêts rendus contre le Légat Landriano en 1591, & il traitoit de *Conventicules* les Parlemens de Tours & de Châlons, d'où ces

ces Arrêts étoient émanés. Il n'avoit garde d'oublier celui qui venoit d'être 1593.
auſſi rendu contre lui-même ; il en parloit comme d'un attentat odieux, par lequel il étoit aiſé de voir que le Roi étoit tellement infecté du venin de l'héréſie, qu'il n'y avoit plus d'eſpérance que l'on pût vaincre ſon obſtination. Il concluoit de-là, que tous les Catholiques qui étoient encore actuellement auprès de ce Prince, devoient le quitter au plutôt pour ſe joindre aux autres Catholiques du Royaume, afin de procéder tous de concert à l'élection d'un Roi véritablement Catholique, & que l'on pût à juſte titre appeller *Très-Chrétien*. Cette Lettre fut publiée le Vendredi 15e de Janvier, deux jours avant la Proceſſion de l'Aſſemblée des Etats.

Avec de telles diſpoſitions, il n'eſt pas étonnant que ce Légat proposât à l'Aſſemblée de faire un ſerment ſolemnel de ne jamais ſe réconcilier avec le Roi, quand même il ſe feroit Catholique. Mais il fut bien ſurpris lui-même du ſoulevement preſque général que ſa propoſition excita dans tous les Ordres. Le Duc de Mayenne s'y oppoſa hautement ; le plus grand

La propoſition du Légat révolte l'Aſſemblée.

nombre, paroiſſant applaudir à ſon
1593. avis, le Légat prit feu, & fut appuyé par un petit nombre de gens qui étoient voués à l'Eſpagne; de ſorte que la ſéance riſquoit de devenir extrêmement tumultueuſe, lorſque l'Archevêque de Lyon appaiſa tout par une tournure qu'il imagina.

Il ne s'oppoſa pas directement à la preſtation du ſerment, afin de ne point irriter le Légat; mais il l'empêcha néanmoins d'en preſſer l'exécution ſur l'heure, en lui repréſentant que l'on ne pouvoit actuellement prendre de parti, parce que le Pape, à qui on s'étoit adreſſé avant que de rien entreprendre, n'avoit donné aucun ordre à cet égard, & qu'ainſi on ne devoit rien ſtatuer de ſemblable, ſans ſçavoir auparavant quelles étoient ſes intentions. Cette difficulté fit ſon effet; le Légat qui ne s'y attendoit pas, ne trouva rien à répondre, & enfin il prit le parti de ne pas inſiſter plus long-tems ſur ſon opinion.

Il ſurvint bientôt de nouveaux démêlés au ſujet d'un Mémoire qui fut envoyé alors à l'Aſſemblée par les Princes & Seigneurs Catholiques,

qui étoient à Chartres auprès du Roi.

Comme cette Piéce fut la cauſe, ou du moins l'occaſion des heureux changemens qui ſe firent par la ſuite; j'ai cru qu'il étoit à propos, avant que d'aller plus loin, d'expoſer ce que c'étoit que ce Mémoire, & ce qui avoit pû y donner lieu. 1593.

Projet de Royaliſtes pour un accommodement.

Gaſpard de Schomberg, Comte de Nanteuil, peut être regardé comme le premier auteur de la démarche que firent alors les Catholiques du Parti Royal. Ce Seigneur ſe trouvant à Chartres avec M. de Thou & M. de Révol, Secrétaire d'état, ils lûrent enſemble le Manifeſte que le Duc de Mayenne venoit de répandre, & firent enſuite différentes réflexions ſur la ſituation actuelle des affaires, & ſur le tour qu'elles pourroient prendre en conſéquence de ce Manifeſte.

Après beaucoup de diſcuſſions de part & d'autre, Schomberg demanda s'il ne ſeroit pas poſſible de trouver actuellement un moyen pour concilier les eſprits. Il fit obſerver que, quelque avantage que le Roi pût ſe promettre du côté de la guerre, on ne viendroit cependant jamais à bout de rien terminer par la voye des armes;

que la négociation étoit la ſeule reſ-
1593. ſource que l'on avoit pour procurer la paix; que cette reſſource avoit déjà été tentée inutilement par les conférences particulières qu'on avoit eues avec Mayenne; qu'ainſi il étoit à préſumer qu'il n'y avoit plus d'autre moyen de ramener la paix, que de tâcher d'avoir une Aſſemblée des Seigneurs, tant du Parti du Roi, que de celui de la Ligue, dans laquelle les Chefs confé-reroient dans une entière liberté des affaires de l'Etat, & des meſures que l'on pourroit prendre pour mettre fin aux troubles, & empêcher que des Etrangers n'envahiſſent le Royaume, ou qu'ils n'en fiſſent un démembrement qui ne pourroit être que funeſte à la Monarchie : mais la grande difficulté qui arrêtoit Schomberg, étoit l'oppoſition qu'il appréhendoit de la part du Duc de Mayenne, qui ayant ſes propres intérêts à ménager, auroit ſûrement beaucoup de peine à conſentir à une conférence publique des Seigneurs, dans laquelle il étoit évident que l'on penſeroit bien moins à lui, qu'à procurer au plutôt le bien de l'Etat & des peuples. Schomberg compoit aſſez ſur le conſentement d'une

grande partie des Seigneurs de l'Assemblée; mais, comme il falloit s'adresser d'abord à Mayenne, il craignoit que ce Prince n'en communiquât rien à l'Assemblée, & que la démarche fût sans effet. 1593.

De Thou saisissant l'idée de Schomberg, en parla comme d'une chose d'autant plus facile à exécuter, que Mayenne lui-même sembloit avoir préparé la voie en invitant aux prétendus Etats de la ligue, les Princes, les Seigneurs & les Prélats Royalistes, en leur accordant la liberté d'y exposer tout ce qu'ils jugeroient le plus capable de procurer le bien de la Religion & de l'Etat. Il ajouta qu'en conséquence il ne croyoit pas que ce Prince eût tant d'éloignement pour accorder une conférence; qu'au reste, tout bien considéré, il n'y avoit point d'autre parti à prendre, que d'engager les Seigneurs Royalistes à demander, comme d'eux-mêmes, cette conférence avec les Seigneurs de la Ligue, & de faire cette demande, de manière que le Duc de Mayenne, à qui on étoit obligé de s'adresser comme le Chef, fût forcé lui-même d'y donner son consentement, quelqu'intérêt qu'il

eût d'ailleurs à s'y oppoſer.
93. Cet avis fut adopté par Schomberg & Révol, & il fut conclu que ſur le champ on le communiqueroit au Roi, & que, ſi ce Prince vouloit y donner ſon agrément, on prendroit auſſi-tôt les meſures convenables pour le mettre à exécution. Dès le jour même Schomberg en parla au Monarque, & ce Prince conſentit volontiers à ce qu'on fît uſage de cet expédient; mais il obſerva qu'il falloit bien prendre garde que, les ennemis ayant accordé une fois ces conférences, ils ne les trainaſſent en longueur pour augmenter leurs forces pendant ce tems là, & prendre contre lui de nouvelles meſures. Au reſte, il dit à Schomberg qu'il s'en rapportoit entièrement à lui & aux autres perſonnes qui étoient zélées pour ſon ſervice, & qu'il leur recommandoit ſurtout d'avoir une grande attention à ne pas compromettre ſon autorité dans des conjonctures auſſi délicates.

Le Roi ayant ainſi donné ſon conſentement, il ne s'agit plus que de voir quel parti on prendroit pour l'exécution de ce projet. On délibéra d'abord de faire demander un ſauf-

conduit au Duc de Mayenne, & d'envoyer à Paris une perſonne du Conſeil de Sa Majeſté, qui traiteroit dans l'Aſſemblée au nom des Princes & Seigneurs Catholiques, qui étoient dans le Parti Royal : mais cet expédient fut rejetté par la crainte que l'on eut que les Ligueurs ne reçuſſent pas le Député avec l'honneur qui lui étoit dû, & que la dignité Royale ne fût compromiſe. 1593.

On s'arrêta à un autre avis, qui fut que la demande des Royaliſtes ſe feroit par un Ecrit que l'on enverroit aux Seigneurs de l'Aſſemblée de la Ligue. On compoſa auſſi-tôt un Mémoire au nom des Seigneurs Royaliſtes, dans lequel, après avoir parlé avec aſſez d'étendue des droits du Roi & de l'obligation où l'on étoit de le reconnoître comme légitime Souverain, malgré la différence de Religion, ils faiſoient ſçavoir au Duc de Mayenne, aux Princes de ſa Maiſon, aux Prélats & aux Seigneurs qui étoient aſſemblés à Paris, que s'ils vouloient envoyer quelques perſonnes de diſtinction d'entr'eux dans un endroit commode entre Paris & Saint Denis, ils s'y rendroient auſſi, ou y enverroient de leur

Propoſitions des Royaliſtes aux Seigneurs de l'Aſſemblée de la Ligue.

part des Députés, pour traiter à l'amiable des affaires de la Religion & de l'Etat. Ils déclaroient en même tems, que ſi le Duc de Mayenne & ſes Partiſans réfuſoient cette conférence, s'ils aimoient mieux en venir aux dernières extrémités, & abandonner leur patrie à l'avidité des Eſpagnols, tous ceux du Parti Royal proteſtoient de leur innocence, & rendoient les ennemis du Roi comptables de tous les malheurs qui en réſulteroient pour la ſuite.

Cet Ecrit étoit intitulé : *Propoſition des Princes, Prélats, Officiers de la Couronne & principaux Seigneurs Catholiques, tant du Conſeil du Roi, qu'autres eſtans près de Sa Majeſté.* Les Seigneurs s'annonçoient comme autoriſés du Roi dans cette démarche, & ils finiſſoient leur Ecrit, en réitérant la mention qu'ils avoient déjà faite de la permiſſion que le Roi leur avoit donnée. *Fait au Conſeil du Roi*, eſt il dit à la fin de ce Mémoire, *où leſdits Princes & Seigneurs ſe ſont expreſſément aſſemblés & réſolus, avec la permiſſion de Sadite Majeſté, à faire la ſuſdite offre & ouverture. A Chartres, le vingt-ſeptiéme jour de Janvier 1593.* Signé, *Révol.*

On chargea un Trompette de cet Ecrit; &, de peur que Mayenne, après l'avoir reçu, ne le ſupprimât, on l'adreſſa au Comte de Bélin, & de plus on recommanda au Trompette d'expoſer le ſujet de ſes dépêches à qui il jugeroit à propos dès l'entrée de Paris. Celui-ci s'acquitta fort bien de ſa commiſſion. Il ſe rendit à Paris le 28 de Janvier, &, ayant été arrêté à la porte pour ſçavoir de lui ce qu'il demandoit, il répondit qu'il étoit chargé d'un paquet adreſſé à M. le Gouverneur de Paris; & il ajouta, en parlant fort haut, que c'étoit une Déclaration que les Seigneurs du Parti du Roi envoyoient à l'Aſſemblée. Il fut auſſi-tôt conduit au Gouverneur. Un grand nombre de curieux s'étant attroupé ſur ſa route, & l'accompagnant pour ſçavoir des premiers les nouvelles dont il étoit porteur, il leur fit le détail de tout ce que contenoit la Déclaration, & il en donna même copie à des perſonnes qui ne manquerent pas de faire auſſi-tôt parade du préſent qu'on venoit de leur faire; de ſorte qu'en peu de tems Paris fut informé de l'arrivée du Trompette & de l'objet de ſon meſſage. 1963.

1593. Le Comte de Bélin, ayant reçu le paquet, alla auſſi-tôt le porter au Duc de Mayenne, qu'une indiſpoſition obligeoit alors à garder le lit. Ce Prince, ſur ce que le Gouverneur lui dit que ce qu'il lui préſentoit contenoit un Mémoire pour les Etats, ne voulut point l'ouvrir qu'en préſence des principaux de l'Aſſemblée. Il manda donc chez lui le Légat, le Cardinal de Pellevé, Dom Diegue d'Ibarra, Baſſompierre, Villeroi, le Préſident Jeannin & quelques autres qui lurent tous également curieux d'apprendre ce que les Seigneurs Royaliſtes leur écrivoient.

A cette curioſité ſuccéda bientôt l'impatience la plus marquée de la part du Légat, du Cardinal de Pellevé & de d'Ibarra. Le Légat ſurtout ne put pas ſe contenir; à peine laiſſa-t'il achever la lecture du Mémoire; & dès qu'elle fut finie, il ſe leva tout en colere, & s'écria que cet Ecrit n'étoit d'un bout à l'autre qu'un tiſſu d'héréſies. Ses clameurs furent appuyées par le Cardinal & par d'Ibarra qui dirent au Duc de Mayenne qu'il devoit bien ſe donner de garde de faire de réponſe, & qu'il falloit même ſupprimer

dès l'inſtant ce libelle, afin qu'il n'en tranſpirât rien dans le Public. 1593.

Villeroi & Jeannin ayant opiné à leur tour, penſerent tout différemment. Ils furent d'avis que l'on communiquât ce Mémoire à l'Aſſemblée; ils crurent même que l'on ne pouvoit pas s'en diſpenſer, puiſqu'il n'étoit pas adreſſé au Duc de Mayenne ſeulement, mais à tous les Seigneurs de l'Aſſemblée, leſquels ne manqueroient pas de ſe plaindre, ſi on vouloit leur faire myſtère d'une choſe ſur laquelle ils ſçauroient bientôt que le Public étoit déjà prévenu, puiſque le Trompette en avoit parlé aſſez hautement, pour que perſonne n'ignorât le ſujet de ſa miſſion. Le Comte de Bélin confirma ce que Villeroi & Jeannin venoient de dire du Trompette, & il ajouta même qu'il croyoit lui avoir vû répandre quelques copies du Mémoire dont il étoit chargé.

Mayenne ſe trouva fort embarraſſé au milieu de ces deux avis. Ce Prince ne voulant pas s'expliquer ſur ce qu'il penſoit, ne ſe déclara ni pour les uns, ni pour les autres; il prit le parti de remettre au lendemain pour délibérer de nouveau ſur cette affaire. On ſe

rassembla donc le jour suivant chez
1535. Mayenne, & là, malgré les oppositions du Légat, il fut décidé que le Mémoire contenant les propositions des Princes Catholiques du Parti Royal, seroit communiqué aux Etats.

[illegible]

Tandis que le Légat, les Espagnols & les Seize étoient dans la plus grande agitation au sujet du Mémoire des Royalistes, il parut un nouvel Ecrit qui augmenta encore leurs inquiétudes, par la crainte qu'ils eurent de l'impression qu'il pouvoit faire sur l'esprit des peuples.

Le Roi, justement indigné du Manifeste que Mayenne avoit répandu dans le Royaume, publia une Déclaration pour sapper cet Ecrit, & faire voir combien il étoit absurde en lui-même & contraire à toutes les loix de l'Etat. Le Monarque auroit pu sévir

[redacted]

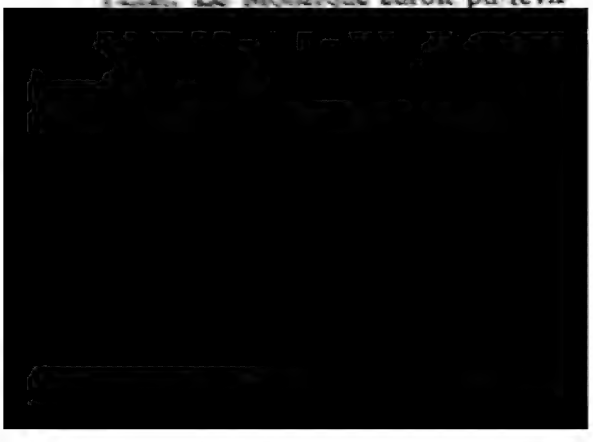

tention d'éviter par déférence pour le Monarque, & peut-être auſſi par le Conſeil de Villeroi qui employoit toujours ſa médiation pour concilier les deux Partis. 1593.

Cependant, comme Mayenne en convoquant cette Aſſemblée, avoit fait un Acte en forme d'Edit, ſcellé du grand ſceau & enregiſtré dans les différentes Cours du Royaume, toutes ces formalités dont les Souverains ſeuls peuvent ſe ſervir, engagerent le Roi à donner un Edit contre le Manifeſte de Mayenne, & il ne parla en aucune façon de la Lettre du Légat. Content ſans doute de la manière dont ce Prélat avoit été traité par le Parlement de Châlons, il parut fermer les yeux ſur les vaines déclamations d'un Étranger qui, peu au fait des loix & des uſages du Royaume, pouvoit en parler bien ou mal, ſans que cela pût tirer à aucune conſéquence.

L'Edit du Roi contre le Manifeſte de Mayenne, fut ſigné le 29 de Janvier, & répandu dans Paris preſqu'auſſitôt. Sa Majeſté, après y avoir parlé de ſon amour pour les peuples & du deſir ardent qu'il avoit de rétablir la paix & la tranquillité dans le Royaume, expo-

ſoit enſuite les artifices des Chefs de
3. la Ligue pour entretenir les peuples dans la révolte. Parlant du reproche qu'on lui objectoit au ſujet de la Religion, il faiſoit voir que ce n'étoit qu'un prétexte dont ſes ennemis ſe ſervoient pour en impoſer aux peuples, puiſqu'ils appréhendoient eux-mêmes qu'il ne réuſsît enfin à ſe réconcilier avec la Cour de Rome. Il en alléguoit pour preuves les démarches qu'ils avoient faites & qu'ils faiſoient encore auprès du Pape, pour empêcher que Sa Sainteté donnât audience au Marquis de Piſani, quoique député par la plus ſaine partie des Catholiques du Royaume, en conſéquence de la permiſſion qu'il leur en avoit donnée. Il renouvelloit la promeſſe qu'il avoit déja donnée de ſe faire inſtruire, & il invitoit les peuples à ſe reſſouvenir des propoſitions qu'il avoit tant de fois faites à ſes ennemis, de profiter des tréves pour nouer une conférence & chercher les Moyens les plus propres à ſon inſtruction : * *Nous réitérons ici volontiers ladite promeſſe*, ajoûtoit ce Prince, *atteſtant le Dieu vivant, que du plus intérieur de noſtre*

* Mém. de la Ligue.

cœur, nous faisons encore présentement à tous nosdits Sujets la mesme promesse que nous leur fismes à nostre advenement à ceste dite Couronne, selon qu'elle est enregistrée en nos Cours de Parlement : promettons de la garder, & inviolablement observer & entretenir jusques au dernier soupir de nostre vie. 1593.

Ce Prince attaquant ensuite directement la démarche que Mayenne avoit faite en mandant les Seigneurs à une Assemblée générale, s'énonçoit en ces termes : *Et quant à la Déclaration dudit Duc de Mayenne cy-dessus mentionnée, à ce que nul n'y puisse estre surprins, & n'en prétende cause d'ignorance de ce qui est sur ce de nostre intention. Après avoir mis le faict en délibération en nostre Conseil, Nous, de l'avis d'icelui où estoient les Princes tant de nostre Sang, qu'autres, les Officiers de la Couronne, & autres grands & notables Personnages de nostre Conseil, avons dit & déclaré, disons & déclarons par ces présentes, ladite prétendue Assemblée, ... estre entreprise contre les Loix, le bien & le repos de ce Royaume, & des Sujets d'icelui : tout ce qui y est, ou sera fait, dit, traité & resolu, abusif, de nul effect & valeur . . . . Avons, tant celui*

qui fait ladite convocation, que tous les
93. *deſſuſdits, déclarez audit cas atteints & convaincus de crime de léze-Majeſté au premier chef; voulons qu'en cette qualité il ſoit procédé contre eux à la diligence de nos Procureurs Généraux, &c. Donné à Chartres, le 29e jour de Janvier, l'an de grace 1593. Et de notre régne le quatrieſme.*

La publication de cet Edit excita beaucoup de rumeur parmi les partiſans de la Ligue. Le Légat, les Eſpagnols, les Seize s'employerent de tout leur pouvoir pour détruire les impreſſions qu'il pourroit faire ſur le Public, & ce fut pour en empêcher l'effet autant qu'il ſeroit poſſible, que le Légat s'attacha avec encore plus d'ardeur à faire rejetter par les Etats le Mémoire des Princes Royaliſtes, comptant bien qu'en les privant par ce moyen de conférer avec les Chefs de la Ligue, il ſeroit plus facile de réuſſir à précautionner ceux-ci contre les idées que le nouvel Edit du Roi pourroit faire naître dans leur eſprit, & que cette piéce tomberoit bientôt d'elle-même dans les ténébres de l'oubli.

Le Légat ſe rend à

Le Prélat, plein de cette idée, ſe rendit à l'Aſſemblée des Etats le

Jeudi 4e de Février, jour auquel on fit la lecture du Mémoire des Royaliſtes. 1593.

Il étoit aiſé de voir à la contenance de la plupart des Membres de l'Aſſemblée, que les propoſitions des Princes ne leur déplaiſoient pas. A l'égard de Mayenne, on ne pouvoit rien décider ſur ſa façon de penſer; car il ne s'ouvrit en aucune façon, de ſorte qu'on ne put ſçavoir s'il étoit pour ou contre. L'Aſſemblée des Etats.

Le Légat, le Cardinal de Pellevé, & autres de la faction Eſpagnole, appréhendant que les avis ne ſe réuniſſent en faveur de la demande des Princes Royaliſtes, réuſſirent à ſuſpendre la délibération, en demandant que l'on conſultât les Théologiens. Il demande que le Mémoire des Royaliſtes ſoit renvoyé aux Théologiens.

L'Aſſemblée ayant ſouſcrit à cette demande, le Légat envoya auſſi-tôt le Mémoire des Catholiques Royaliſtes à la Faculté de Théologie pour l'examiner, c'eſt-à-dire pour le condamner, & il le fut effectivement. Les Docteurs prononcerent une cenſure, qui portoit que l'Ecrit contenant les propoſitions des Princes & Seigneurs Royaliſtes, étoit abſurde, hérétique, ſchiſmatique, rempli d'impiétés, & dicté par un eſprit de révolte contre l'Egliſe, parce qu'on y ſuppoſoit qu'un Le Mémoire eſt condamné par les Docteurs.

Prince hérétique, relaps & excommu-
3. nié, pouvoit avoir quelque droit ſur la Couronne de France.

Le Legat, appuyé de cette déciſion, imagina dès-lors que ſon avis l'emporteroit, & que l'Aſſemblée ne conſentiroit jamais à ce que les Catholiques Royaliſtes entraſſent en conférence avec les Seigneurs de la Ligue. Le contraire arriva cependant ; mais ce ne fut qu'après bien de diſcuſſions, qui occuperent les ſéances juſques vers la fin de Février.

...venne ne fut pas témoin de ce ...le paſſa à Paris dans la ſuite de cette affaire. Ce Prince, ayant été informé que le Duc de Féria nouvellement nommé *Ambaſſadeur d'Eſpagne*, étoit entré en Picardie, & qu'il précédoit l'armée des Pays-Bas, qui étoit déja ſur la frontière, il profita de cette occaſion pour ſe tirer du pas embarraſſant où il ſe trouvoit. Il partit de Paris avec une eſcorte de quatre cens chevaux, pour aller au-devant du Duc de Féria, & laiſſa au Préſident Jeannin & à Villeroi, le ſoin de veiller à la conduite du Légat & des Eſpagnols, & de prendre dans les délibérations de l'Aſſemblée, le parti qu'ils croi-

roient le plus convenable pour le bien de la cauſe générale & pour ſes intérêts particuliers. 1593.

Conférence de Mayenne & du Duc de Féria à Soiſſons.

Ce Prince, s'étant rendu à Soiſſons, y trouva le Duc de Féria qui venoit d'y arriver avec Jean-Baptiſte Taxis, & Dom Diégo de Mendoza, Juriſconſulte, qui avoient auſſi-bien que le Duc, la qualité d'*Ambaſſadeurs d'Eſpagne*. Après les premiers complimens, on ne tarda pas à entrer en matière. Les Miniſtres Eſpagnols, qui regardoient comme la circonſtance la plus favorable pour leur deſſeins, d'avoir réuſſi à faire convoquer l'Aſſemblée de Paris, croyoient déja voir la Couronne ſur la tête de l'Infante, & s'imaginoient que, pour terminer ce grand ouvrage, il ne s'agiſſoit plus que de lever quelques obſtacles qui, ſelon eux, ne devoient nullement arrêter des eſprits raiſonnables.

Féria propoſe d'abolir la Loi Salique.

Dans cette perſuaſion, le Duc de Féria propoſa tout uniment de commencer par abolir la Loi Salique. Il fit voir que rien n'étoit plus aiſé, parce que la Nation ayant établi cette Loi, elle avoit de même le pouvoir de l'annuller, ſurtout dans un tems où ceux que l'on pouvoit regarder comme

légitimes héritiers de la Couronne,
1593. étoient ou hérétiques, ou du moins partisans des hérétiques. Cette loi abolie, il ne voyoit point pour la Nation d'autre parti à prendre, que de déférer la Couronne à l'Infante d'Espagne, qui y avoit un droit incontestable par Elisabeth de France sa mere, fille de Henri II.

Mais comme on pouvoit répondre à cet Ambassadeur, qu'en abolissant la Loi Salique, & en excluant du Trône ceux qui pouvoient y prétendre, la Nation rentroit dans tous ses droits, & qu'elle étoit libre de se donner pour Souverain qui elle jugeroit à propos; le Duc de Féria qui avoit pressenti la difficulté y répondit d'avance, en alléguant que, dans le cas supposé, la Nation devoit se guider selon le Droit commun, & par conséquent prendre le plus prochain héritier, qualité qu'on ne pouvoit disputer à l'Infante. Il allégua d'ailleurs, pour déterminer la préférence en faveur de cette Princesse, les services importans que le Roi d'Espagne avoit rendus à l'Etat, en sacrifiant ses propres intérêts & en risquant même de perdre les Pays-bas, & cela uniquement pour empêcher

que l'hérésie ne s'établit dans le Royaume, ce qui n'auroit pas manqué d'arriver si un Prince hérétique fût parvenu à la Couronne, 1593.

Le Duc de Féria, venant ensuite aux avantages particuliers qui résulteroient de cet arrangement, fit voir à Mayenne la plus brillante perspective. Ce Prince devoit être comblé d'honneurs & de richesses, & jouir de toute l'autorité sous le regne de l'Infante; & pour commencer à lui donner des preuves de la bienveillance de Sa Majesté Catholique, il lui annonça que le Roi le nommoit *Généralissime de ses troupes*, & que le Comte de Mansfeld, qui venoit d'entrer en France, avoit ordre de lui céder le commandement de toutes les troupes qu'il conduisoit.

Réponse de Mayenne.

Mayenne, peu ému des magnifiques promesses de l'Ambassadeur, lui répondit assez froidement sur les propositions principales qui regardoient l'abolition de la Loi Salique & l'élection de l'Infante. Il lui marqua beaucoup de surprise de ce qu'on osoit former des prétentions si hardies, sans daigner prendre des mesures convenables pour les soutenir. Il lui fit remarquer que,

pour éteindre une Loi auſſi ancienne
593. que l'Etat, & profondément gravée dans le cœur des François, il falloit s'y prendre tout autrement qu'on ne faiſoit ; que ce n'étoit qu'à force d'argent & en faiſant montre de troupes nombreuſes, que l'on pourroit gagner les Chefs & émouvoir les peuples ; que juſqu'à préſent le Roi d'Eſpagne n'avoit fait les choſes qu'à moitié ; qu'il promettoit toujours & n'exécutoit rien, & qu'actuellement il n'avoit envoyé que peu de troupes, en comparaiſon de celles qu'avoit eu le Duc de Parme, lequel cependant n'avoit jamais oſé préſenter la bataille au Roi de Navarre. Il ajoûta que les Eſpagnols ne vouloient pas ſe mettre dans la tête que l'on avoit affaire à un Prince belliqueux, expérimenté, plein de reſſources, qui avoit des troupes nombreuſes & bien aguerries, devant leſquelles on n'oſeroit jamais paroître avec des ſecours auſſi foibles, que ceux qui étoient actuellement fournis par l'Eſpagne. Mayenne conclut donc qu'il ne falloit pas ſe flatter de faire agréer aux Etats la propoſition des Eſpagnols, ſurtout dans les conjonctures préſentes, parce que les François, & la No-

bleſſe particulièrement, avoient en horreur toute domination étrangere; & que, ſi l'on les pouſſoit à bout, ſans penſer à les gagner d'ailleurs, il ne ſeroit pas étonné de les voir bientôt prendre le parti de s'accommoder avec les Royaliſtes. 1593.

Le Duc de Féria, reprenant la parole, apporta différentes raiſons, pour leſquelles le Roi d'Eſpagne n'avoit pû juſqu'alors envoyer ni des ſommes, ni des ſecours auſſi nombreux qu'on auroit ſouhaité; mais il fit les plus grandes promeſſes pour l'avenir, & il dit à Mayenne qu'il n'avoit qu'à s'intéreſſer à faire reconnoître l'Infante pour Reine, & qu'alors Sa Majeſté Catholique, animée par ſon propre intérêt donneroit des preuves éclatantes de ſa protection, & qu'il conſacreroit au ſervice de la France, tous ſes tréſors & toutes les forces de ſon Etat. Replique du Duc de Féria.

Mayenne, impatient de voir l'obſtination des Eſpagnols à toujours promettre pour la ſuite, ſans faire aucune propoſition qui pût actuellement favoriſer l'étonnante démarche qu'on exigeoit de lui, répliqua avec un ſourire d'indignation, qu'il ne s'agiſſoit

point de l'avenir, mais uniquement
93. du préſent; & que ſi l'on n'avoit rien de plus à dire ni à faire, il répondoit d'avance que jamais on ne pourroit amener les François à ſe ſoumettre de ſang froid à une domination étrangére.

Inigo de Mendoza, choqué apparemment du ton que Mayenne avoit
nne. été de prendre dans cette réplique, parole pour appuyer le Duc de , c dit à Mayenne qu'il ſçavoit ment que tous les Députés des s tenoient pour l'Infante, & qu'ils étoient même dans la diſpoſition de prier Sa Majeſté Catholique de l'accorder pour Reine aux François; mais que lui ſeul mettoit des obſtacles à l'élection.

Vive réponſe de Mayenne.

La converſation commença ici à s'échauffer. Mayenne, ſçachant que Mendoza étoit plus Juriſconſulte & homme de lettres que Négociateur, & que le Roi d'Eſpagne ne l'avoit donné au Duc de Féria, que pour lui ſervir de conſeil ſur les points qui concernoient la Juriſprudence, le regarda avec mépris, & lui dit qu'il parloit d'une affaire où il n'entendoit rien, & qu'apparemment il prenoit les Députés des

des Etats pour des Indiens, mais qu'on lui feroit voir qu'ils n'étoient pas tout-à-fait ſi aiſés à duper. 1553

Mendoza ayant répondu avec aigreur, qu'il étoit bien informé de la diſpoſition des Etats, & qu'on n'avoit nullement beſoin de ſa médiation pour faire reconnoître l'Infante, Mayenne ſe mit en colère, & repliqua que toute la terre n'étoit pas capable de faire réuſſir cette élection, s'il n'y donnoit le premier ſon conſentement.

Féria & Mayenne s'emportent l'un contre l'autre.

A cette réponſe, le Duc de Féria, qui ne ſe poſſédoit pas plus que Mendoza, dit avec hauteur au Duc de Mayenne, que c'étoit lui-même qui ſe méprenoit; qu'il ſçauroit faire faire l'élection ſans ſon crédit, & qu'il pourroit bien même lui ôter le commandement de l'armée pour le donner au Duc de Guiſe.

Cette menace fit perdre entièrement patience à Mayenne. Ce Prince, prenant un ton encore bien plus haut que Féria : *Je vous défie*, dit-il, *de faire du pis que vous pourrez ; ſçachez que ſi je veux l'entreprendre, je tournerai toute la France contre les Eſpagnols, & avant huit jours je vous chaſſe du Royaume.* Il ajouta, tout écumant de colère, qu'ils

sembloient déjà vouloir agir avec lui
1593. comme avec leur sujet ; mais qu'ils étoient bien loin de compte, & que leur procédé l'empêcheroit à l'avenir de dépendre d'eux de quelque façon que ce pût être. Ces dernières paroles terminèrent la conférence. Mayenne sortit brusquement, & se retira chez lui.

Les Espagnols travaillent à réconcilier Mayenne avec le Duc de Féria.

Une scène aussi violente répandit l'alarme parmi les Espagnols & autres personnes de marque qui étoient venues de Paris avec Mayenne au-devant des Ambassadeurs d'Espagne. Personne ne trouva à redire à la fermeté de ce Prince ; mais on désaprouva hautement les discours emportés du Duc de Féria & du Jurisconsulte Mendoza. On tint conseil à ce sujet, & on conclut qu'il falloit, sans aucun retardement, travailler à ramener Mayenne, & à lui faire toutes les réparations convenables.

Jean Baptiste Taxis, qui n'avoit eu aucune part dans la querelle, entama la réconciliation. Il alla voir le Prince & lui fit d'amples excuses sur tout ce qui venoit de se passer. Mayenne voulut bien les recevoir ; mais ce fut avec une fierté qui n'annonçoit rien

de bon pour la ſuite. Les Commiſſaires des troupes du Pape, qui ſe trouvoient alors à Soiſſons, ſe portèrent auſſi pour Médiateurs, ſans beaucoup de ſuccès. Taxis, qui ſentoit l'importance de la réconciliation, fit une ſeconde tentative. Ce Miniſtre, dépoſant toute la morgue Eſpagnole, prit ſur lui d'oublier qu'il n'avoit pas été trop bien reçu de Mayenne, en lui propoſant des excuſes; il affecta de faire la Cour à ce Prince; &, reconnoiſſant que tout dépendoit de lui dans la grande affaire qui faiſoit l'objet principal des Eſpagnols, il lui offrit, de la part de Sa Majeſté Catholique, le Duché de Bourgogne en Souveraineté, le Gouvernement de Picardie pendant ſa vie, & le titre de *Lieutenant Général du Royaume*, avec une autorité auſſi étendue que celle dont il jouiſſoit actuellement, pourvu qu'il voulût s'engager à ſeconder de tout ſon pouvoir l'élection de l'Infante. 159

Taxis à rame Mayen

Il promit de plus à ce Prince, que l'on acquitteroit toutes ſes dettes; qu'inceſſamment on lui délivreroit vingt-cinq mille écus comptant; qu'outre cette ſomme, on lui feroit un billet de deux cens mille écus, & que

de plus, on le nommeroit Généraliſſi-
593. me des troupes d'Eſpagne ; & qu'en un mot, tout ſeroit ſoumis à ſes ordres.

éconci-
on de
enne
les Eſ-
ols.

Soit que Mayenne crût en avoir fait aſſez pour abaiſſer la hauteur des Eſpagnols, ſoit qu'il fût frappé des promeſſes brillantes qu'on lui faiſoit, il conſentit d'oublier tout ce qui s'étoit paſſé de trop vif dans la conférence qu'il avoit eue avec les Miniſtres d'Eſpagne, & enfin il ſe réconcilia avec eux. Cependant, pour les tenir toujours en inquiétude, il fit informer ſecretement l'Archevêque de Lyon & le Préſident Jeannin, qu'ils lui feroient plaiſir de ménager les eſprits de façon que les Députés conſentiſſent à accorder la conférence demandée par les Catholiques du parti du Roi.

Ce Prince partit enſuite de Soiſſons, & alla joindre les troupes que les Eſpagnols lui envoyoient des Pays-Bas, ſous les ordres de Charles, Comte de Mansfeld. Ce ſecours ne ſe trouva pas auſſi nombreux qu'il s'y étoit attendu ; car, avec ce qu'il mena de troupes avec lui, la totalité ſe montoit à peine à douze mille hommes. Son premier deſſein avoit été de ſe ſervir du ren-

fort qu'on lui avoit promis pour déboucher Paris, & contraindre le Roi d'en laiſſer les paſſages libres pour les convois, ſoit du côté de Saint Denis, ſoit du côté de Gournai-ſur-Marne; mais il changea d'avis en voyant ſi peu de monde, & ne fit d'autre entrepriſe que d'attaquer Noyon, qu'il emporta après un ſiége d'environ trois ſemaines. Il ſe rendit enſuite à Reims pour y conférer avec les Princes de la Maiſon de Lorraine : à l'égard du Comte de Mansfeld, il ſe retira ſur la frontière avec ſes troupes, auſſitôt après la priſe de Noyon. 1593

Maye s'empar Noyon.

Mayenne & les Miniſtres d'Eſpagne conſentirent à cette retraite, chacun pour des raiſons bien différentes. Le Prince Maurice recommençoit ſes mouvemens dans les Pays Bas, & il étoit important pour l'Eſpagne de faire paſſer promptement des troupes dans ces Provinces pour s'y oppoſer. D'ailleurs les Eſpagnols, voyant que les Pariſiens ſouffroient de la diſette, augurèrent que les Etats de la Ligue s'empreſſeroient de ſe déclarer bien plûtôt pour l'Infante, ſi on affectoit de ne les ſecourir que lorſqu'ils auroient terminé cette grande affaire.

A l'égard de Mayenne, il penſoit
93. au contraire que, ſi l'armée des Pays Bas reſtoit ſi près de Paris, les Eſpagnols ne manqueroient pas de s'en prévaloir; qu'ils ſe rendroient Maîtres des délibérations de l'Aſſemblée, & qu'alors ils s'embarraſſeroient peu de réaliſer les promeſſes qu'ils lui avoient faites. Tels furent les motifs qui portèrent les uns & les autres à renvoyer les troupes auxiliaires dans les Pays Bas.

nférence ims entre Princes rains.

La conférence que Mayenne eut à Reims avec les Princes de ſa Maiſon, n'eut pas plus de ſuccès que celle qu'il avoit eue d'abord avec le Duc de Féria à Soiſſons. Comme ils ſe méfioient tous les uns des autres, cette méfiance ne fit qu'augmenter, lorſqu'ils ſe trouvèrent en préſence; ils cherchèrent tous à ſe tromper; mais aucun n'y réuſſit, & ils ſe ſéparèrent plus mécontens que jamais. Mayenne reſta dans cette Ville juſqu'au mois de Mai ſuivant.

A l'égard du Roi, il étoit alors à Mantes. Ce Monarque, après avoir attendu inutilement pendant quelques jours la réponſe de l'Aſſemblée de Paris aux propoſitions des Princes, étoit

parti de Chartres dans le même tems que Mayenne s'étoit rendu à Soiſſons. 159
Il s'étoit avancé vers la Loire; &, prenant ſa route par Blois & par Tours, il s'étoit arrêté à Saumur pour quelques affaires, & de-là s'étoit rendu à Mantes où il demeura juſqu'au mois de Juillet, c'eſt-à-dire, juſqu'au tems qu'il prit enfin le parti de rentrer dans le ſein de l'Egliſe. Le retour de ce Prince fut une ſuite des Conférences que les Catholiques Ligueurs conſentirent d'avoir avec les Royaliſtes; mais ce ne fut pas ſans éprouver d'abord la plus grande réſiſtance de la part du Légat, du Cardinal de Pellevé & de toute la faction Eſpagnole.

On dé
à Paris
propoſi
des P
Royali

Depuis le 28e de Janvier juſqu'à la fin de Février, qu'il fut conclut que l'on répondroit à la demande des Royaliſtes, les différens Partis avoient été à ce ſujet dans la plus grande agitation. Le Légat & le Cardinal de Pellevé croyoient avoir abſolument rompu les deſſeins des Catholiques du Parti Royal, en faiſant condamner leur Mémoire par la Faculté de Théologie; de plus, ils ne ceſſoient d'alléguer des exemples fameux de l'hiſtoire ancienne de l'Egliſe, par leſquels ils

prétendoient prouver que les confé-
593 rences ſur la Religion étoient toujours dangereuſes, & que, loin de ramener la paix, elles ne ſervoient au contraire qu'à irriter les eſprits, & à faire naître de nouvelles diſputes. Ces allégations furent répétées de nouveau le 23e de Février dans une Aſſemblée nombreuſe, où l'avis contraire paſſa cependant à la pluralité des voix.

Après que le Légat & les Partiſans de la faction Eſpagnole eurent fini de déclamer contre la demande des Royaliſtes, l'Archevêque de Lyon & le Préſident Jeannin, prenant la parole, prirent un parti tout oppoſé, & mirent dans un ſi beau jour les avantages qui pouvoient réſulter de la propoſition des Royaliſtes, qu'ils tournèrent preſque tous les ſuffrages en leur faveur. Ils répréſenterent d'abord que la conférence demandée par les Catholiques du parti du Roi, ne pouvoit produire aucun mauvais effet, & que tout ce qui pouvoit en arriver, étoit tout au plus qu'elle ne ſervît de rien; ils ajoutèrent qu'il ſeroit peut-être dangereux & même odieux de la refuſer, & que l'on paroîtroit par-là rejetter un moyen propre à finir les troupes, & à ramener

la paix dans l'Egliſe & dans l'Etat, puiſque les Royaliſtes diſoient hautement qu'ils n'avoient point d'autres vues que de faire un accommodement; que d'ailleurs on pourroit eſpérer de grands avantages de cette conférence, parce que ce ſeroit peut-être un moyen d'engager les Catholiques Royaliſtes à ſe ſéparer des Sectaires pour ſe joindre à ceux de l'Union; & que, quand même cela n'arriveroit pas, tout le monde approuveroit toujours la conduite de la Ligue, puiſqu'elle auroit fait tout ce qui étoit en elle pour accélérer la paix.

Cet avis l'ayant emporté, on conclut à accorder aux Royaliſtes la conférence qu'ils demandoient; mais on décida en même tems que l'on ne conféreroit qu'avec les Catholiques, & qu'on n'auroit avec les Hérétiques, aucune relation, de quelque nature qu'elle pût être, pas même avec le Roi; que cette condition ſeroit notamment exprimée dans la réponſe que l'on feroit aux Catholiques Royaliſtes, & que l'on y ſoutiendroit expreſſément qu'un Hérétique ou quelqu'autre Prince, qui ne feroit point profeſſion de la Religion Catholique, Apoſtolique & Ro-

maine, ne pouvoit être Roi de France.

1593. Ces conditions plurent extrêmement au Légat, & ce fut ce qui le détermina principalement en faveur de la demande des Royaliſtes, joint à cela qu'il eſpéroit qu'au moyen de ces conférences, on pourroit réuſſir à ébranler la fidélité de quelques Seigneurs, & à les détacher du parti du Roi.

Lettre de l'Aſſemblée des Etats aux Catholiques Royaliſtes.

On travailla auſſi-tôt à concerter la réponſe que l'on devoit faire aux Royaliſtes, & elle fut en état d'être envoyée le quatriéme de Mars. On affecta de faire paroître qu'elle avoit été faite dans l'Aſſemblée des Etats, & du conſentement, tant du Chef de la Ligue, qui étoit abſent, que des Députés de tous les Ordres, qui formoient cette Aſſemblée. La Lettre portoit cette inſcription : *Réponſe du Duc de Mayenne, Lieutenant Général de l'Eſtat & Couronne de France, Princes, Prélats, Seigneurs & Députez des Provinces aſſemblez à paris, à la propoſition de Meſſieurs les Princes, Prélats & Officiers de la Couronne, Seigneurs, Gentilshommes & autres Catholiques, eſtans du parti du Roy de Navarre.*

Cette lettre étoit remplie de politeſſe pour ceux à qui elle étoit adreſ-

ſée. On leur faiſoit même des excuſes
ſur ce qu'on avoit été ſi long-tems à 159
leur répondre, & on attribuoit ce retard à la lenteur de quelques Députés, qui ne s'étoient rendus à Paris que depuis peu. On leur faiſoit quelques reproches ſur ce que leur Lettre n'avoit pas été ſignée de ceux au nom deſquels elle étoit écrite ; mais en même tems on les excuſoit ſur ce point, auſſi-bien que ſur ce qui y étoit dit d'avantageux pour le Roi, parce qu'on préſumoit que les Catholiques qui étoient auprès de ce Prince, n'avoient point la liberté de s'énoncer ſelon leur conſcience.

Dans la ſuite de cette Lettre, ils expliquoient nettement ce qu'ils penſoient au ſujet du Roi : ils avoient ſoin de ſe juſtifier du crime de leze-majeſté, que le Parti contraire leur reprochoit ; mais ils ſe fondoient ſur des principes fort ſinguliers. * *Ceſſez*, diſoient-ils, *de nous tenir pour criminels de leze-majeſté, pource que nous ne voulons pas obéir à un Prince hérétique, que vous dictes eſtre noſtre Roy naturel, & prenez garde qu'en baiſſant les yeux contre la*

* *Mém. de la Ligue.*

terre pour y voir les loix humaines, vous
93. *ne perdiez le ſouvenir des loix qui viennent du Ciel.* CE N'EST POINT LA NATURE NY LE DROIT DES GENS QUI NOUS APPREND A RECOGNOISTRE NOS ROYS. C'EST LA LOY DE DIEU, ET CELLE DE L'EGLISE ET DU ROYAUME, QUI REQUIERRENT NON-SEULEMENT LA PROXIMITÉ DU SANG A LAQUELLE VOUS VOUS ARRESTEZ, MAIS AUSSI LA PROFESSION DE LA RELIGION CATHOLIQUE.... Répondant enſuite directement à la propoſition des Princes: *Nous acceptons*, diſoient-ils, *la conférence que vous demandez, pourveu qu'elle ſoit entre Catholiques ſeulement, & pour adviſer aux moyens de conſerver noſtre Religion & l'Eſtat. Et pour ce que vous déſirez qu'elle ſoit faicte entre Paris & Sainct Denis, Nous vous prions avoir pour agréable le lieu de Montmartre, de Sainct Maur, ou de Chaillot, en la maiſon de la Roine *, & d'y envoyer, s'il*

* Cette maiſon avoit été conſtruite par Catherine de Médicis. Elle a été occupée enſuite par Marie de Médicis. C'eſt-là que ſont aujourd'hui les Religieuſes de la Viſitation de Sainte Marie. On voit encore ſur le mur de clôture, qui régne ſur le chemin de Paris à Verſailles, les armes de Médicis, qui ſont un

vous plaît, vos Députés dans la fin de ce mois, à tel jour qu'adviſerez : dont nous advertiſſant nous ne faudrons d'y faire trouver les noſtres, &c. Signé, MARTEAU DE PILES, CORDIER & THIELEMENT ; c'étoient les Sécretaires des Etats de la Ligue. 1593.

Cette Lettre ayant été envoyée à Chartres par un Trompette, fut remiſe entre les mains du Cardinal de Bourbon, qui ne put y faire réponſe ſur le champ, parce qu'il voulut auparavant ſçavoir les intentions du Roi, qui étoit alors abſent. Cet incident fut cauſe qu'il n'écrivit aux Etats que le 29e de Mars. Il commençoit ſa Lettre par beaucoup d'excuſes ſur ce qu'il avoit tardé ſi long-tems à répondre, & il en donnoit pour cauſe l'éloignement de quantité de Seigneurs qui s'étoient diſperſés en différens endroits du Royaume, les uns pour affaires particulieres, les autres à cauſe de la

Réponſe du Cardinal de Bourbon à la Lettre des Seigneurs de la Ligue.

écu, parti des Armes de France & de Médicis. Après la mort de la Reine Marie, le Maréchal de Baſſompierre acheta cette maiſon & y fit beaucoup d'embelliſſement. Elle paſſa en 1651 à Henriette Marie de France, fille de Henri IV, & veuve de Charles I. Roi d'Angleterre. Cette Princeſſe en a fait un Monaſtere de Filles de la Viſitation.

guerre. Il assuroit que dès que ces
1593. Seigneurs se seroient rassemblés, ce qui ne tarderoit pas, ils ne manqueroient pas de répondre en leur nom; mais que ce ne pouvoit être plutôt que le quinziéme du mois suivant. Le Cardinal finissoit sa Lettre, en priant les Confédérés de déclarer d'avance les noms & les qualités des personnes de leur Parti qui se trouveroient à la conférence dont il s'agissoit, afin que rien n'en retardât l'ouverture, lorsque les délais qu'ils demandoient seroient expirés.

Les Ligueurs répondirent le cinquiéme d'Avril; &, en acceptant les délais jusqu'au quinze du même mois, ils demanderent que dans cet intervalle, on pourvût à la sureté des Députés, & que, de part & d'autre, on donnât des saufs-conduits, disposés de maniere qu'il restât assez de blanc pour y insérer les noms des Députés des deux Partis.

Le Duc de Féria arrive à Paris.

Le Duc de Féria, Ambassadeur d'Espagne, étoit arrivé à Paris peu après la premiére réponse faite aux Royalistes par les Etats. Ce Seigneur fit son entrée par la porte Saint-Antoine, le 9e de Mars au soir, & fut reçu avec

les plus grands honneurs. Charles-Emmanuel de Lorraine, Comte de Sommerive, ſecond fils du Duc de Mayenne, alla au devant de lui avec le Comte de Bélin, Gouverneur de Paris, & Brancas de Villars, Amiral de la Ligue. Le Préſident de Neuilli avoit propoſé que le Corps de Ville marchât au-devant de ce Seigneur; mais on trouva, par les Regiſtres, que c'étoit contre l'uſage; ainſi l'on n'en fit rien. Luillier, Prévôt des Marchands, accompagné des Echevins, alla ſeulement l'attendre rue Saint Antoine, au logis de Ribaut, Tréſorier du Duc de Mayenne, où l'Ambaſſadeur vint deſcendre. 1593.

Il eſt complimenté par les Etats.

Les jours ſuivans ſe paſſerent en complimens que le Duc de Féria reçut de tous les Ordres des Etats par leurs Députés. Les Seize ne manquerent pas de faire aſſidument leur cour à ce Seigneur, & l'argent, qu'il eut l'attention de répandre, augmenta conſidérablement le nombre des partiſans de l'Eſpagne. Il en offroit à tout le monde, & même aux Politiques; eſpérant de les gagner par cet appas; mais la plûpart le refuſerent, & il eut le chagrin de voir, par le ton que prirent

avec lui quelques-uns des plus consi-
1593. dérables, qu'il auroit bien de la peine à faire réuſſir le grand deſſein qui l'amenoit à Paris. Le Doyen de N. D. entr'autres, lui parla fort durement, un jour que ce Seigneur cauſant avec lui ſur les affaires préſentes, lui fit offre d'argent pour le Chapitre de cette Egliſe : *Vous n'avez que voir à nos affaires, ny à noſtre Chapitre*, lui dit Séguier* (c'eſt ainſi que s'appelloit ce Doyen); *quand nous aurions beſoin d'argent, ce ne ſeroit à vous que nous voudrions nous addreſſer pour en avoir.*

Mais quels que puiſſent être les déſagrémens que Féria eut à eſſuyer de la part de ceux qui étoient déclarés pour le Roi, il ſe croyoit aſſez bien dédommagé par le grand nombre de partiſans qu'il avoit dans l'Aſſemblée, & ſurtout parmi les Députés des trois Ordres. Depuis le jour de ſon arrivée, juſqu'à celui auquel il parut dans l'Aſſemblée des Etats, il ne ceſſa d'agir, ſoit par lui-même, ſoit par ſes Emiſſaires, pour ſe concilier les ſuffrages, & diſpoſer les eſprits à entrer dans ſes vues.

* *Voyez ci-devant, page* 186.

Ce fut le Vendredi deuxième d'Avril, que ce Seigneur prit séance aux Etats*. Le Cardinal de Pellevé, les 1593.

Le Duc de Féria prend séance aux Etats.

*Il est dit dans M. de Thou, (Trad. Fr. Tom. XI pag. 703.) que Mayenne fut présent à cette Assemblée. C'est une faute, & ce n'est pas la seule qui se rencontre en cet endroit. Voici le passage tel qu'il est dans cet Historien. *L'Assemblée fut interrompue après cette première séance, par l'absence du Duc de Mayenne qui, après la prise de Noyon, alla au-devant des troupes auxiliaires de Flandres, & ne put se rendre à Paris que sur la fin de Mars. Dès qu'il fut revenu; l'Assemblée recommença au Louvre le 2 d'Avril & fut très nombreuse. Le Duc de Mayenne, le Cardinal Ségat, Légat du Pape, Charles, Duc de Guise, Charles Duc d'Elbœuf, le Cardinal de Pellevé, & les principaux Seigneurs & Prélats de ce Parti y assistèrent, &c.* J'observerai, sur le récit de cet Historien. 1°. que l'Assemblée ne fut point interrompue par l'absence de Mayenne; mais qu'elle continua ses séances, le Cardinal de Pellevé y présidant. 2°. Mayenne ne se rendit point à Paris sur la fin de Mars, il alla à Reims & y resta jusqu'au mois de Mai. 3° Il est probable que Charles, Duc de Guise, ne se trouva pas non plus aux Etats le 2 d'Avril. Ce Prince avoit suivi Mayenne à Rheims, & revint avec lui à Paris le 6e de Mai. *V. les Mém. de l'Etoile.* Mais, pour prouver par M. de Thou lui même, que Mayenne ne présidoit pas à l'Assemblée, où le Duc de Feria parut pour la première fois, il suffit de remarquer que, selon cet Historien, le Duc de Féria, après sa harangue,

Prélats & les principaux Députés allerent le recevoir à la porte de la Salle, & l'introduiſirent dans l'Aſſemblée, où il prit place ſous le dais. Il y avoit trois ſiéges ſous ce dais; celui du milieu étoit couvert d'un tapis de velours violet, ſemé de fleurs-de-lys d'or, & étoit plus élevé que les deux autres. Ce ſiége étoit deſtiné pour le Prince auquel on déféreroit la Couronne. A droite étoit le ſiége du Préſident de l'Aſſemblée. Le Cardinal de Pellevé s'y aſſit comme préſident aux Aſſemblées Générales dans l'abſence de Mayenne. Le Duc de Féria ſe plaça à gauche, & fit une harangue, après laquelle il préſenta au Cardinal de Pellevé ſes Lettres de créance. Le Cardinal les remit à Nicolas de Piles, Abbé d'Orbais, Sécretaire de la Chambre du Clergé, pour en faire lecture, & il fit enſuite une harangue, dans laquelle il donna les plus grands éloges au Roi d'Eſpagne & au Duc de Féria.

1593.

remit ſes Lettres de créance au Cardinal de Pellevé, & non au Duc de Mayenne; ce qu'il auroit dû faire, ſi ce Prince eût préſidé pour lors. De plus, le Cardinal de Pellevé fut le ſeul qui répondit au Duc de Feria, & il n'eſt fait aucune mention de Mayenne dans la ſuite de cette ſéance.

Toute cette séance se passa ainsi en complimens, & l'on n'y parla en aucune façon de la conférence que l'on étoit près d'avoir avec les Catholiques Royalistes. Il étoit néanmoins bien important pour les Espagnols d'empêcher cette entrevue; aussi ne négligerent-ils rien pour y apporter toutes sortes d'obstacles : les Seize se joignirent à eux; mais, comme ils n'avoient pas grand crédit dans les Etats, & que d'ailleurs ils n'osoient plus présenter ni Mémoire ni Requête, à cause des défenses qui leur en avoient été faites, ils tâcherent d'ameuter les Peuples par le moyen des Prédicateurs & des Curés de leur faction, & répandirent des Libelles & des Placards, dans lesquels le Roi, les Catholiques qui étoient auprès de lui, & ceux même de la Ligue qui avoient consenti à la conférence, étoient également déchirés. 1593.

Les mouvemens & les brigues de ces séditieux, & l'appui que leur donnoient le Duc de Féria, le Cardinal de Pellevé, le Légat & en général toute la faction Espagnole, opérèrent quelque retardement; mais ils ne purent enfin empêcher que la chose ne réussît. L'Assemblée qui devoit se tenir

le 15, fut renvoyée au 29; & pendan
1593. cet intervalle on travailla à tout diſpo
ſer pour cette conference.

On eut d'abord quelque peine
trouver autour de Paris un endroi
un peu commode. La plûpart des mai
ſons de campagne, qui étoient dan
les environs, avoient été preſqu'entiè
rement ruinées pendant les troubles
de ſorte que partout on ne voyoi
que les veſtiges affreux des horreu
de la guerre. Enfin les deux Partis co
On choiſit Surêne pour le lieu de la conférence. vinrent de s'aſſembler à Surêne, villa
ge qui ſembloit un peu moins délabr
que les autres. Ce fut là que le 21
d'Avril on marqua les logemens pou
les Députés.

Députés des Etats de la Ligue. Deux jours après, les Etats de l
Ligue envoyerent les noms de leu
Députés, tels que Mayenne les avo
déſignés. C'étoient Pierre d'Eſpina
Archevêque de Lyon; François Pér
card, Evêque d'Avranche; Godefr
de Billi, Abbé de Saint Vincent,
depuis Evêque de Laon; André
Brancas-Villars, Amiral; Françoi
Faudoas d'Averton de Sérillac, Com
de Bélin, Gouverneur de Paris; Pier
Jeannin, Préſident au Parlement
Dijon; Jean-Louis de Pontallier

1593.

net Louis de Montigny; Nicolas
el de Montholin; Jean le Maître,
ident au Parlement de Paris; Etien-
ernard, Avocat de Dijon; &
oré du Laurent, Avocat Général
arlement d'Aix,

Députés des Royalistes.

es Catholiques Royalistes nom-
ent de leur part pour Députés,
aud de Beaune, Archevêque de
rges; François le Roi de Chavi-
Pomponne de Bellièvre, Nicolas
ngennes de Rambouillet; Gas-
de Schomberg, Comte de Nan-
; Godefroi le Camus de Pont-
é; Jacques-Auguste de Thou
neri, & Louis de Révol, Secrétai-
'Etat. Dans l'appréhension qu'il
'élevât quelque dispute pour les
s, ces Députés ne prirent point
itres, & ils prièrent les Députés
a Ligue d'en faire de même, ce qui
exécuté.

Le 29e d'Avril, les Députés des
s de la Ligue assistèrent ensemble
e Messe solemnelle, après laquelle,
égat leur ayant donné sa bénédic-
, ils se préparèrent tous à partir.

Ouverture de la confé-rence.

s rendirent à Surène vers les deux
res après midi, & y trouvèrent les
putés Royalistes qui étoient déja

arrivés. Ils s'embraſſerent les uns l
1593. autres avec une joie & une cordiali
qui ſembloient annoncer d'avanc
l'heureux ſuccès de la négociatio
Chacun dépoſa ſes titres, comme on e
étoit convenu, & il n'y eût aucune di
pute ni pour les rangs, ni pour la pré
ſéance. L'Archevêque de Bourges pr
cependant la droite avec ceux du Par
Royal; mais cela ſe fit ſans que qu
que ce fût du Parti contraire parut s'e
formaliſer; &, lorſque ce Prélat repré
ſenta à l'Aſſemblée qu'il croyoit qu
cette place lui étoit dûe, parce qu'i
étoit député des Princes du Sang, &
qu'il n'y en avoit aucun dans le Parti
de l'Union, les Ligueurs ne cherchè-
rent point à incidenter ſur ſes préten-
tions; & l'Archevêque de Lyon lui-
même, qui étoit à la tête de la députa-
tion des Etats, ne fit à ce ſujet aucune
difficulté.

On ne fit ce jour-là que régler quel-
ques préliminaires, tant par rapport à
la ſûreté des Députés, qu'à l'égard de
la forme dans laquelle on donneroit
des paſſe-ports, ſoit pour eux, ſoit
pour ceux qui leur appartenoient. On
propoſa auſſi une ſuſpenſion d'armes
aux environs de Surêne, qui fut arrê-

tée dans les séances suivantes, pour dix jours seulement. A l'égard des endroits où cette suspension devoit s'étendre, tout fut réglé dans la suite sur ce qu'en décidèrent le Comte de Bélin & Dominique de Vic, Gouverneur de Saint Denis. Ce dernier avoit assisté à la première séance, quoiqu'il ne fût point compris dans le nombre des Députés. Le Parti contraire ne s'y opposa point; mais l'Archevêque de Lyon demanda que Nicolas de Neuville de Villeroi pût aussi se trouver parmi les Députés de la Ligue, quoiqu'il ne fût point nommé sur la liste que Mayenne avoit envoyée. 1593.

La tenue de cette conférence, qui sembloit annoncer la fin des troubles, répandit partout une joie inexprimable. Pendant tout le temps que dura cette négociation, les Députés des Etats qui sortoient par la Porte Neuve*.

* La Porte-Neuve étoit anciennement entre le Louvre & les Thuilleries, & répondoit à la Porte S. Honoré, qui étoit alors proche la rue Saint Nicaise. Cette Porte-Neuve fut ensuite reculée jusqu'à l'extrémité des Thuilleries. Elle fut encore rebâtie à neuf en 1633, on l'appella la *Porte de la Conférence*, du nom que le peuple lui avoit donné, dans le tems que les Parisiens s'attroupoient dans cet en-

pour ſe rendre à Surêne, trouvoient
1593. à leur rencontre une multitude étonnante, tant de Bourgeois que de gens de la populace, qui les ſupplioient de conclure au plûtôt un accommodement. Les Habitans de la Campagne leur demandoient la paix avec encore plus d'ardeur. Ils ſe jettoient à genoux au paſſage des Députés; &, joignant les mains, ils prioient avec larmes que

droit pour voir ſortir les Députés Ligueurs, qui alloient conférer à Surêne avec les Députés Royaliſtes. Cette Porte a été détruite en 1730, de même que la Porte Saint Honoré, que l'on avoit auſſi reculée juſqu'à l'extrémité de la rue du même nom. Celle-ci ne fut abattue qu'en 1733. Quelques Auteurs ont avancé que la *Porte de la Conférence* avoit été ainſi nommée, à cauſe qu'elle fut rebâtie dans le temps que le Cardinal Mazarin & Dom Louis de Haro tenoient des conférences pour la paix des Pyrénées: mais ce ſentiment eſt inſoutenable, parce que ces conférences ne ſe tinrent qu'en 1659, & il eſt certain que cette Porte avoit été rebâtie long tems auparavant, & qu'elle portoit le nom de la *Conférence*, qui lui avoit d'abord été donné par le peuple, & qui lui reſta dans la ſuite. On voit, dans un Plan de Paris, publié par Gombouſt, qu'il y eſt fait mention de la *Porte de la Conférence*. Ce Plan eſt de 1652, c'eſt-à-dire, ſept ans avant les conférences de Mazarin & de Louis de Haro.

l'on

l'on fît ceſſer une guerre malheureuſe qui avoit ruiné leurs terres, ou qui les avoit privés de la recolte, lorſqu'ils avoient eu un peu de tems pour les enſemencer. 1593.

On ne pouvoit refuſer de s'attendrir à un ſpectacle auſſi touchant ; la plûpart des Députés de la Ligue en furent émus, & il eſt vraiſemblable que ce fut pour eux un nouveau motif qui les détermina à embraſſer tous les moyens poſſibles d'accommodement, ſans cependant ſe relâcher ſur l'article de la Religion. On n'entendit dans cette Aſſemblée rien d'approchant des diſcours fanatiques que tenoient ordinairement les Seize & la Faction Eſpagnole. A la vérité les Députés Ligueurs proteſterent qu'ils ne reconnoîtroient jamais pour Roi un Prince hérétique ; mais ils déclarerent en même tems qu'ils étoient prêts à ſe ſoumettre ſi ce Prince vouloit renoncer à ſon héréſie.

Les Royaliſtes demandent qu'on reconnoiſſe le Roi quoiqu'hérétique

La converſion du Roi fut donc le point fixe de la difficulté. On tint à ce ſujet pluſieurs conférences ſans pouvoir rien conclure. L'Archevêque de Bourges & celui de Lyon firent de part & d'autre des diſcours fort élo-

quens & très-bien raisonnés ; l'un pour
3. prouver que, quoique l'héritier légitime de la Couronne fût hérétique, on ne pouvoit, sans blesser les loix divines & humaines, se dispenser de le reconnoître & de s'y soumettre ; l'autre
spu- employoit aussi avec beaucoup d'esurs prit ces mêmes loix pour démontrer nge le contraire. Cette dispute fut soutenue des deux côtés avec beaucoup de feu & de vivacité, mais en même tems avec une politesse, une décence, une cordialité admirables ; il ne sembloit pas que ce fût une querelle de Religion.

Quelque peine que l'Archevêque de Bourges ressentît de la fermeté de l'Archevêque de Lyon, il fut néanmoins très-content de voir qu'il ne s'agissoit point d'une exclusion totale pour Henri de Bourbon, & que ce Prince, rentrant dans l'Eglise, rentreroit aussi dans tous les droits de sa naissance. Dès-là il pressentit que la paix ne tarderoit pas encore long-tems à être conclue, parce que le Roi paroissoit alors dans les dispositions les plus favorables, & il en avoit même fait donner avis à ce Prélat, avant qu'il entamât la conférence.

Ce fut le sieur d'O, qui informa

l'Archevêque de Bourges des dispositions de S. M. & ce fut même à la sollicitation de ce Seigneur, que le Roi voulut bien déclarer ses intentions. Quelques jours avant l'ouverture de la conférence, d'O eut avec ce Prince une longue conversation, & il le sollicita de ne pas user de plus longs délais pour satisfaire les peuples au sujet de la Religion. Il lui représenta qu'il y avoit beaucoup à craindre de la part des Seize & des Espagnols, & qu'enfin s'il différoit plus long-tems, il pourroit arriver que l'Assemblée se détermineroit enfin à donner un Roi à la France; que le Tiers-Parti ne manqueroit pas de reprendre ses espérances, & qu'il profiteroit des conjonctures pour arriver au Trône, au cas que la faction d'Espagne ne réussît pas dans son projet pour l'Infante. Comme le Roi ne paroissoit pas beaucoup redouter ce dernier parti, depuis qu'il avoit pris des mesures pour l'atterrer, en s'assurant du Cardinal de Bourbon & d'une partie des Seigneurs qui lui étoient attachés, d'O lui fit observer que, dans la supposition que la faction Espagnole ne parvînt pas à s'emparer du Trône, les Etats de la

1593.

Dispositions du Roi à l'égard de la Religion.

Ligue voulant toujours un Souverain
1593. Catholique, il étoit plus que vraiſemblable que, ſi ce tiers-parti actuellement ſi peu redoutable venoit à ſe réveiller, il ne tarderoit pas à s'accroître conſidérablement, parce que toute la Ligue ſe tourneroit de ce côté-là, & que cette faction détermineroit en ſa faveur un grand nombre de Catholiques Royaliſtes, qui juſqu'alors n'étoient reſtés au ſervice de Sa Majeſté, qu'autant qu'ils avoient eſpéré qu'elle ne différeroit pas ſi long-tems à rentrer dans le ſein de l'Egliſe.

Le Roi voulut bien alors expoſer à ce Seigneur les raiſons qu'il avoit eues de différer à ſe faire Catholique; il lui dit que ces mêmes raiſons ſubſiſtoient encore, mais que cependant il y penſoit toujours très-ſérieuſement, & il l'aſſura que dans trois mois au plus tard cette affaire ſeroit entierement terminée; *Vous pouvez*, ajouta-t-il, *dire cela de ma part à l'Archevêque de Bourges, qui doit être à la tête des Députés de la Conférence de Surêne, & qu'il peut y parler & y agir ſur la parole que je vous donne.*

Le Prélat, muni de pareilles aſſurances, regarda dès-lors la paix comme certaine, & il fut enfin pleinement

perſuadé du ſuccès de la négociation, lorſqu'il vit dès les premières conférences, que les Députés de la Ligue étoient bien éloignés de ſe livrer aveuglément aux impreſſions des Eſpagnols, & qu'ils ne rejettoient Henri de Bourbon que par cette ſeule raiſon qu'il n'étoit point Catholique. Il ne s'ouvrit pas néanmoins d'abord ſur les diſpoſitions du Roi, il s'attacha au contraire à démontrer que l'on devoit néceſſairement reconnoître ce Prince pour légitime Souverain, quand même il reſteroit dans ſa Religion, & cela afin de gagner le tems auquel le Roi avoit réſolu de mander les Prélats pour ſe faire inſtruire. 1593.

On laiſſa cependant tranſpirer dans le Public, que les choſes alloient bientôt changer de face par la converſion prochaine du Roi. Cette heureuſe nouvelle parut d'autant mieux fondée que dans le même tems, c'eſt-à-dire, le 3 de Mai, Dominique de Vic, Gouverneur de S. Denis, fit publier un ordre qui portoit que tous ceux de la Religion prétendue réformée, euſſent à ſe retirer inceſſamment de cette Ville, & on leur fit défenſe de tenir aucun prêche dans les environs, & On fait courir le bruit de la converſion prochaine du Roi.

même jusqu'à dix lieues à la ronde.

1593. Le lendemain on publia dans Paris une suspension d'armes, qui s'étendoit à quatre lieues à l'entour. Ce fut pour les peuples un nouveau sujet de réjouissances, d'avoir du moins l'espérance de pouvoir sans crainte sortir d'une Ville où ils se trouvoient comme bloqués depuis si long-tems, par les garnisons dont ils étoient environnés.

On publie une suspension d'armes.

Retour de Mayenne à Paris.

Mayenne revint à Paris sur ces entrefaites, sans que personne eût été averti de son départ de Rheims. Le Comte de Bélin, son ami, & de plus Gouverneur de Paris, n'en fut informé que lorsqu'il alloit entrer dans les Fauxbourgs. Le Comte étoit même en route pour aller à Surêne; mais sur la nouvelle des approches du Prince, il retourna sur ses pas, & alla le recevoir. Ce fut le 6 de Mai que Mayenne entra dans Paris, accompagné des Ducs de Guise & d'Aumale, & sous l'escorte d'environ mille chevaux.

Ce Prince fut témoin de l'allégresse presque générale, que les dernières nouvelles occasionnoient dans Paris: depuis la publication de la tréve, la campagne étoit couverte d'un peuple

immenſe qui alloit tranquillement ſe promener aux environs, ce qui n'avoit pas été poſſible depuis long-tems. Les Seize, & en général tous ceux de la faction d'Eſpagne, les Docteurs, les Prédicateurs crioient beaucoup contre ces ſorties, dans leſquelles, diſoient-ils, les Catholiques alloient imprudemment ſe mêler avec les Hérétiques. Mayenne laiſſa faire les uns & crier les autres, de ſorte que chacun uſa de la liberté qui lui étoit accordée. 1593.

De Vic, Gouverneur de S. Denis, ſervit le Roi aſſez utilement dans ces conjonctures, par la conduite qu'il affecta à l'égard des peuples qui venoient en foule à N. D. des Vertus & même à S. Denis. Il fit ouvrir toutes les portes de cette Ville, & ordonna de laiſſer entrer indifféremment tous ceux qui ſe préſenteroient venant de Paris. Il voulut même ſe montrer à tout le monde, & les prévenir ſur les diſpoſitions du Roi. Dans ce deſſein, il partit de S. Denis en grand cortége, & alla faire ſes dévotions à N. D. des Vertus, à la vue d'un peuple immenſe, parmi lequel il eut ſoin de faire répandre le bruit que le Roi étoit abſolument déterminé à renoncer au Calviniſme,

que dans peu on le verroit Catho-
93. lique.

Telle étoit la ſituation des affaires, lorſque Mayenne arriva à Paris, ſituation d'autant plus embarraſſante pour ce Prince, qu'indépendamment de ſon irréſolution naturelle, il lui étoit effectivement bien difficile de ſe décider au milieu des mouvemens qui agitoient les différens partis.

La Conférence de Surêne formoit alors l'aſſemblée la moins tumultueuſe. On y diſputoit néanmoins très-vivement; mais ceux qui la compoſoient paroiſſoient avoir les meilleures inclinations du monde. Leurs vœux tendoient à la paix. Il ne s'agiſſoit plus que de la converſion du Roi, & tout ſembloit promettre que cet heureux événement ne ſouffriroit pas de longs délais.

Il n'en étoit pas de même de l'Aſſemblée des Etats. On n'y reſpiroit que le trouble & la confuſion. Les Eſpagnols & les Seize, qui ſe ſoucioient peu de voir la tranquillité rétablie dans le Royaume, travailloient uniquement à mettre l'Infante ſur le Trône : ceux-là vouloient la marier au Prince Erneſt d'Autriche, & ceux-

ci à un Prince François ; ils ne s'accordoient pas encore ſur le choix de celui qu'ils porteroient ſur le Trône ; mais, quel qu'il put être, Mayenne ne pouvoit point être ſur les rangs, parce qu'il étoit marié, & que ſa femme vivoit encore. 1593.

Le Parti Royal d'un autre côté n'étoit pas exempt d'inquiétudes : quelqu'eſpérance que l'on pût avoir du ſuccès de la Conférence, on redoutoit toujours l'Aſſemblée de Paris, & l'on craignoit que les Eſpagnols & les Seize ne fiſſent tant de mouvemens, qu'à la fin ils ne vinſſent à bout de faire une élection. On ſçavoit combien le Duc de Guiſe étoit aimé des peuples, tant à cauſe de ſes belles qualités, que par les obligations que la Ligue avoit à ſon pere, & il ne falloit qu'un moment pour décider les ſuffrages & le mettre ſur le Trône.

Dans cette perplexité, on réſolut de faire quelques démarches auprès de Mayenne, pour empêcher, s'il ſe pouvoit, que l'on précipitât rien au ſujet de l'élection. Schomberg, qui étoit anciennement ami de ce Prince, ſe chargea de lui parler. Il lui repréſenta combien il ſeroit dangereux de preſſer

Schomberg vient conférer avec Mayenne.

une élection dans les conjonctures où
1593. l'on ſe trouvoit, & qu'un coup de cet éclat, loin de ramener la tranquillité, ne feroit que perpétuer la guerre & augmenter les troubles. De plus il fit voir à ce Prince que ſon propre intérêt demandoit qu'on n'allât point trop vîte dans une circonſtance auſſi délicate, parce que le choix des Ligueurs pouvant tomber vraiſemblablement ſur le Duc de Guiſe, ſon neveu, il étoit à craindre pour lui que les Seize, dont il ſçavoit bien n'être pas aimé, ne ſe ſerviſſent du nom de ce Roi imaginaire pour le perdre, ou du moins pour l'éloigner abſolument de toutes les affaires.

Peu de ſuccès de cette inference.

La remontrance de Schomberg fit peu d'effet ſur Mayenne; ce Prince, qui ſe défioit de ceux mêmes de ſon Parti, n'oſa prendre aucune confiance dans un Envoyé du Parti contraire. Il ſe retrancha donc ſeulement à lui faire l'accueil le plus obligeant, comme à un ancien ami: du reſte, il ne lui fit que des réponſes générales, d'où il ne fut pas poſſible de tirer aucune conſéquence pour la ſuite.

Mayenne ſe comportoit à peu près de même avec les Eſpagnols, les Seize

& le commun de la Ligue ; il faiſoit amitié à tous en général, & paroiſſoit même entrer dans les vûes de chacun d'eux ; mais au fond, *il trouvoit*, dit Mézerai, *qu'il n'y avoit point de meilleure réſolution que celle qui en effet eſt la pire de toutes, ſçavoir de n'en point prendre.* Il étoit néanmoins aſſez décidé à ne pas ſouffrir que le Duc de Guiſe montât ſur le Trône. La Ducheſſe, ſa femme, l'étoit encore bien davantage ; car elle avoit proteſté hautement qu'elle bouleverſeroit tout dans le Royaume, ou par elle, ou par ſes amis, plutôt que d'obéir à ce *petit garçon* : c'étoit ainſi qu'elle appelloit le Duc de Guiſe ſon neveu. 1593.

Tandis que le Parti Royal agiſſoit, tant dans les conférences de Surêne, qu'à Paris auprès de Mayenne, pour ramener les eſprits en faveur du Roi, les factieux, ſoutenus des Eſpagnols, ſaiſiſſoient toutes les occaſions poſſibles de ſignaler leur éloignement pour ce Prince. L'anniverſaire des Barricades qui tomboient au 12 de Mai, fut pour eux une conjoncture favorable pour éclater contre le Roi ; cette Fête ſcandaleuſe, qui ne devoit ſon établiſſement qu'à l'eſprit de révolte, fut

On célebre avec pompe l'anniverſaire des Barricades.

solemnisée cette année ci avec plus de
1593. pompe qu'elle ne l'avoit encore été. Les Princes & les Seigneurs s'y trouverent, aussi bien que le Légat du Pape, les Archevêques de Lyon, de Glascov & d'Aix ; les Evêques de Viterbe, d'Amiens, de Rennes, de Riez, de Senlis, d'Autun, d'Avranches, de Soissons, de Vannes & de Fréjus. Le Parlement y assista en robes rouges, & treize Conseillers de cette Cour porterent sur leurs épaules la Chasse de Saint Louis. La Chambre des Comptes s'y trouva aussi avec la plûpart des différens Ordres de la Ville. Le but de cette Procession étoit de célébrer d'abord la mémoire des *Saintes Barricades*, & ensuite de prier Dieu pour l'heureux succès des Conférences * &

* Les Royalistes & les Ligueurs faisoient des vœux, chacun de leur côté, pour l'heureux succès de la Conférence de Surène ; mais c'étoit sous des rapports bien différens. Les Royalistes comptoient que cette négociation aboutiroit à déterminer le Roi à se convertir, & à le faire ensuite reconnoître pour légitime Souverain. Les Ligueurs au contraire, espéroient qu'au moyen de cette Conférence, les Seigneurs de la Ligue réussiroient à détacher les Seigneurs Royalistes du parti de Henri de Bourbon ; & à les faire concourir

de demander les lumieres du Ciel pour l'élection d'un Roi très-Chrétien & véritablement Catholique. 1593.

Cette Procession* se rendit à Notre-Dame, où le Cardinal de Pellevé dit la Messe. Le fanatique Boucher, Docteur de la Maison & Société de Sorbonne & Curé de Saint Benoît, y fit un Sermon, qui ne fut à proprement parler, qu'un tissu d'emportement, de fureur & même d'extravagance. Il prit pour texte cet endroit du Pseaume *Eripe me de luto &c.* & par une fade allusion du mot *lutum*, qui signifie *bourbe*, au nom du Roi qui étoit *Bourbon*, il donna à ce passage cette ridicule interprétation : *Seigneur, débourbez nous, délivrez-nous de cette race de Bourbon.* Le corps du Sermon répondit au texte : ce Docteur, après avoir

Sermon fanatique de Boucher, Curé de Saint Benoît.

Ps. 68. *v.* 15.

avec eux pour mettre la Couronne sur la tête d'un Prince Catholique. C'étoit là le seul motif qui les avoit fait consentir à la tenue des Conférences, après y avoir été long-temps très-opposés.

* De Thou & Mézerai parlent de cette Procession, comme ayant été ordonnée exprès par les Etats ; mais ils se sont trompés, ce ne fut vraiment que l'anniversaire des Barricades, dont on fit, à la vérité, une fête plus solemnelle à cause des conjonctures.

prétendu démontrer que la Couronne
1593. n'appartenoit point à *de tels boueux* (ce furent ſes termes) s'écria : *Voudriez-vous bien faire épouſer la Couronne de France à un méchant Hérétique, qui n'eſt bon qu'à être jetté en un tombereau pour être conduit au gibet ? Ce que j'ai oui*, ajoute l'Etoile qui étoit préſent, & qui rapporte qu'un des Députés de la Ligue ne put s'empêcher de dire, en parlant du Prédicateur : *Voilà un Maiſtre fol.* *

Mayenne, qui étoit à ce Sermon, & même vis-à-vis du Prédicateur, écouta tranquillement ce que dit ce furieux, ſans paroître nullement affecté, excepté dans un endroit où Boucher parlant de celui auquel la Couronne conviendroit beaucoup mieux qu'à un Hérétique relaps & excommunié, tel que Henri de Bourbon : il regarda Mayenne, & parut le déſigner en diſant, que le Trône appartenoit à l'un de ces Charles Protecteurs de la Foi, qui venoient depuis peu de s'aſſembler à Rheims **. Mayenne trouva l'appli-

* *Mémoires de l'Etoile.*

** Boucher vouloit parler de la Conférence que Mayenne avoit eue à Rheims avec les Princes de la Maiſon de Lorraine. Il s'y

cation fort déplacée, & l'Etoile qui observoit ce Prince, rapporte qu'il parut plaisanter sur le Prédicateur avec quelques Seigneurs qui étoient auprès de lui. 1593.

Quoique ces ridicules excès ne fussent pas capables de faire impression sur les personnes sensées, les séditieux s'en servoient toujours pour aller à leurs fins. Les Seize, croyant que les invectives de leurs Docteurs contre le Roi, étoient des preuves suffisantes du peu de droit que ce Prince avoit à la Couronne, concerterent avec les Espagnols de procéder au plutôt à l'élection d'un Souverain; & comme la proposition devoit en être faite par le Duc de Féria, de la part du Roi d'Espagne, Protecteur de la Ligue, on tint le lendemain de cette Procession un grand Conseil, dans lequel on prit jour pour entendre cet Ambassadeur. Il fut décidé que le 20 de Mai, le Duc accompagné de Jean-Baptiste Taxis, de Mandoza & de Dom Diégo d'Ibarra, se rendroient chez le Légat où se trouveroient en même-tems six Députés des Etats de la Ligue, & que

On prend jour pour procéder à l'élection d'un Roi.

en étoit trouvé six qui portoient le nom de Charles.

là on prendroit un dernier parti pour
1593. l'élection.

Les Royaliſtes de leur côté travailloient auſſi à imaginer des meſures pour barrer les deſſeins des Eſpagnols & des Seize, & du moins pour reculer la fatale élection dont on étoit menacé. Les Conférences de Surêne avoient été interrompues & repriſes à différentes fois; & l'on n'avoit encore pu y rien terminer. La grande & la principale difficulté ſubſiſtoit toujours : c'étoit la converſion du Roi, ſur laquelle juſqu'alors on n'avoit donné que des paroles, ſans qu'aucun effet s'en fût enſuivi. Lorſqu'on vit enfin que la faction d'Eſpagne alloit faire mouvoir les derniers reſſorts pour procéder à une élection, les Royaliſtes, effrayés, envoyerent promptement à Mantes le Comte de Schomberg & Révol, pour informer le Roi de ce qui s'étoit paſſé dans les Conférences de Surêne, & de ce dont on étoit menacé de la part de l'Aſſemblée de Paris. On leur recommanda de repréſenter vivement à ce Prince qu'il avoit tout à craindre, s'il tardoit plus long-tems à s'expliquer au ſujet de la Religion.

Les Royaliſtes députent au Roi pour le preſſer ſur ſa converſion.

Le Roi, voyant en effet qu'un plus

long délai étoit capable de ruiner ſes affaires, réſolut alors de rendre public le deſſein qu'il avoit de ſe faire Catholique ; ce Prince chargea Schomberg & Révol d'aſſurer de ſa part les Députés Royaliſtes, qu'il alloit inceſſamment faire aſſembler les Prélats & les Docteurs pour traiter de ſa converſion ; il ajouta qu'il y avoit déjà longtems qu'il auroit fait cette démarche, ſi ſes ennemis n'avoient pas apporté tant d'obſtacles à ſes deſſeins ; mais qu'enfin ſon parti étoit pris, & qu'il avoit indiqué pour cela une Aſſemblée générale à Mantes où il avoit mandé aux Prélats de ſe rendre le quinziéme de Juillet. 1593.

Le Roi conſent à ſe faire inſtruire.

Ce fut le 16e de Mai que Schomberg & Révol reçurent cette déclaration de la bouche même de Sa Majeſté. Le lendemain 17, ils ſe rendirent à Surêne où ils communiquerent à l'Archevêque de Bourges la grande nouvelle dont ils étoient chargés. Le Prélat, comblé de joye de voir enfin les difficultés s'applanir, annonça aux Députés de la Ligue que ce n'étoit plus ſur de ſimples bruits que l'on pouvoit parler de la converſion du Roi ; que ce Prince venoit lui-même de manifeſter ſes

sentimens, & qu'il avoit déjà écrit
1593. aux Evêques & aux Théologiens Catholiques, & leur avoit donné rendez-vous à Mantes pour prendre leurs instructions, afin de rentrer ensuite dans le sein de l'Eglise.

Les Députés de la Ligue, qui ne s'attendoient pas à recevoir une semblable nouvelle, parurent fort embarrassés. L'Archevêque de Lyon, affectant néanmoins de n'être pas déconcerté, répondit qu'il étoit charmé d'apprendre que le Roi de Navarre se fût enfin déterminé à embrasser la Religion Catholique; mais il ajouta qu'il agissoit de bonne foi, & sans aucune dissimulation.

L'Archevêque de Bourges, qui avoit remarqué l'embarras des Députés de la Ligue, reprit la parole, & leur dit que, quoique la conversion prochaine du Roi fût une chose assurée, il n'avoit garde de leur demander qu'ils traitassent, dès l'instant immédiatement, avec le Prince; & que même, pour leur ôter toute idée que l'on eût dessein d'user de la moindre surprise avec eux, il leur proposoit de continuer les conférences avec les Seigneurs

Royaliſtes, & de prendre de concert avec eux, les moyens qu'ils croiroient les plus efficaces pour la ſûreté de la Religion Catholique, en s'engageant réciproquement de n'exécuter ce dont on ſeroit convenu, qu'après que le Roi ſe ſeroit publiquement réuni à l'Egliſe. 1593.

L'Archevêque de Lyon, ne voulant rien prendre ſur lui, ne fit point de réponſe. Il demanda ſeulement la permiſſion de ſe retirer un moment avec ſes Collégues, pour prendre leurs avis. Etant rentré peu de tems après, il renouvella au nom de tous les Députés, ce qu'il avoit dit de lui-même par rapport à la converſion du Roi; il aſſura que tous ſes Collegues faiſoient des vœux pour qu'elle fût ſincère; mais il obſerva qu'il étoit bien difficile de s'en rapporter à ce qu'on venoit de leur dire, ſurtout ayant en main des preuves toutes récentes du contraire.

Ces preuves étoient fondées ſur des lettres, par leſquelles on aſſuroit que le Roi venoit de ſigner des Patentes, pour l'entretien des Miniſtres & des Colléges où l'on devoit élever les enfans des Proteſtans. L'Archevêque de Bourges convint que les Huguenots

avoient ſouvent fait à ce ſujet les plus vives inſtances auprès du Roi, & que les Prélats Royaliſtes s'y étoient toujours oppoſés : mais qu'aureſte, ſi le Roi avoit paſſé par deſſus leurs oppoſitions, c'étoit apparemment dans les premiers tems de ſon regne, ou du moins avant qu'il eut pris le parti de rentrer dans l'Egliſe.

L'Archevêque de Lyon répondit qu'il ne parloit point de choſes fort anciennes, que les Patentes dont il s'agiſſoit étoient de la préſente année, qu'elles étoient toutes ſignées, & qu'il n'y avoit plus que le ſceau à y mettre.

Il étoit difficile de répondre directement à une objection de cette force ; auſſi l'Archevêque de Bourges prit un détour, au moyen duquel il ſortit d'embarras autant bien qu'il le pouvoit dans une conjoncture auſſi preſſante. *Eh bien !* dit ce Prélat avec un air & un ton qui ne reſpiroient que la paix, *puiſque ces Patentes ne ſont pas encore ſcellées ; c'eſt à vous & à nous à prévenir ce mal, & à empêcher par notre prompte réunion, que l'on n'exécute une choſe auſſi dangereuſe pour la Religion.*

Cette réponſe, qui dans le fond n'étoit qu'un expédient aſſez bien

imaginé, termina la séance, & les Députés de la Ligue se préparerent à retourner à Paris. Révol, Sécrétaire d'Etat, leur présenta de la part des Seigneurs Royalistes un écrit qui contenoit la déclaration qu'on venoit de leur faire de la prochaine conversion du Roi, & les pria de le communiquer aux Etats de la Ligue. Cette déclaration fut bientôt répandue partout, aussi-bien que la Lettre circulaire que le Roi écrivit alors aux Evêques & aux Docteurs qu'il mandoit à Mantes pour le 15 de Juillet. Cette dernière piece suffisoit seule pour lever tous les doutes que l'on pouvoit former sur les intentions de Sa Majesté. 1593.

Lettre du Roi aux Evêques touchant sa prochaine conversion.

Ce Prince, en exposant la résolution qu'il venoit de prendre, rendoit compte des raisons qui l'avoient empêché de l'exécuter jusqu'alors. * *Je n'eusse tant tardé d'y vacquer*, disoit-il, *sans les empêchemens notoires qui m'y ont été continuellement donnés, & combien que l'état présent des affaires m'en pourroit encore justement dispenser, je n'ai toutefois voulu différer davantage d'y entendre.... à ceste cause*, ajoutoit il

* *Mém. de la Ligue.*

en terminant sa lettre, *je vous prie de vous rendre près de moi en ceste Ville, le xve jour de Juillet, où je mande aussi à aucuns autres de votre profession, se trouver en mesme tems, pour tous ensemble rendre à l'effet les efforts de votre devoir & vocation, vous asseurant que vous me trouverez disposé & docile à tout ce que doit un Roi très-Chrestien, qui n'a rien plus vivement gravé dans le cœur que le zele du service de Dieu & manutention de sa vraie Eglise. Je le supplie pour fin de la présente, qu'il vous ait en sa sainte garde. Escrit à Mantes, ce 18e jour de Mai 1593.* HENRI.

Les factieux empêchent qu'on ne réponde à l'écrit des Royalistes.

Cette Lettre & la déclaration des Seigneurs Royalistes exciterent à Paris beaucoup de mouvemens. Les factieux, qui appréhendoient qu'à la fin il ne se fît un accommodement avec le Roi, se mirent en devoir de couper toutes les voyes de conciliation. Ils tâcherent d'abord de prévenir les esprits contre la Conférence de Surêne, en représentant qu'il y avoit à craindre qu'au moyen de ces fréquentes négociations, les peuples, trompés par l'espérance de la reconciliation du Roi avec l'Eglise, & plus encore par la tranquillité dont on commençoit à

jouir par la ſuſpenſion d'armes, qui ſembloit annoncer une paix prochaine, ne refuſaſſent de prendre les armes, ſi par hazard on étoit obligé de continuer la guerre. Ils repréſenterent de plus, que cette Conférence ne pouvoit qu'indiſpoſer le Roi d'Eſpagne, Prince qui, étant leur unique appui depuis long-tems, ſeroit juſtement indigné, lorſqu'il apprendroit que ceux pour leſquels il ſacrifioit tout, travailloient à s'unir avec ſes ennemis qui, manquant à ce qu'ils ſe devoient à eux-mêmes & à la Religion, n'avoient d'autre but que de porter ſur le Trône le Roi de Navarre, par toutes ſortes de voyes quelles qu'elles puſſent être. Enfin ils firent tant de bruit, qu'ils réuſſirent à retarder la réponſe que les Seigneurs de la Ligue devoient faire aux Royaliſtes. Leur deſſein avoit été de l'empêcher tout-à-fait; mais ils ne purent y réuſſir. 1593.

Assemblée chez le Légat pour y entendre ſes propoſitions des Eſpagnols.

Durant cet intervalle, on ouvrit les ſéances qui avoient été indiquées chez le Légat, pour y entendre les propoſitions que l'Eſpagne faiſoit faire par ſes Ambaſſadeurs. Les ſix Députés qui avoient été nommés pour y aſſiſter, étoient l'Archevêque de Lyon & Roſe

Evêque de Senlis, pour le Clergé;
1593. Claude de la Châtre & Montolin, pour la Nobleſſe : & le Prevôt des Marchands & Etienne Bernard, Avocat de Dijon, pour le tiers Etat. Ils ſe rendirent le 20 de Mai chez le Légat où ils trouverent les Ducs de Mayenne, d'Aumale & d'Elbœuf, le Cardinal de Pellevé, le Duc de Féria, Taxis & Dom Diégue d'Ibarra.

Diſcours du Duc de Féria. Le Duc de Féria ayant été prié d'expoſer à l'Aſſemblée la commiſſion dont il étoit chargé par ſa Majeſté Cătholique, prit la parole ; & après avoir fait un grand éloge de la piété & de la magnificence de ſon Maître, & des preuves éclatantes qu'il avoit données aux François de ſon zéle pour le bien de l'Etat & de la Religion, il s'etendit fort au long ſur les louanges de l'Infante Claire-Eugénie.

Entrant enſuite inſenſiblement en matière, il parla de la Conférence de Surêne, pour le ſuccès de laquelle il avoit toujours fait des vœux, c'eſt-à-dire, comme il l'expliqua ſur le champ, qu'il avoit eſpéré que les Cathoiiques qui étoient attachés aux Sectaires, ſe laiſſeroient toucher par les ſages repréſentations & les ſçavans diſcours de l'Archevêque

l'Archevêque de Lyon, & qu'ils ſe déclareroient des Héretiques pour s'u- 1593.
nir à ceux qui étoient reſtés fidéles à l'Egliſe ; mais que la Providence n'avoit pas permis que la Conférence eût une ſi heureuſe réuſſite, on n'avoit plus actuellement d'autre parti à prendre que de rompre cette négociation qui ne pouvoit à la fin qu'être préjudiciable à la Religion Catholique, ſans compter que d'ailleurs Sa Majeſté Catholique avoit lieu d'être très-mécontente de ſçavoir que les zélés Catholiques de la France, pour leſquels il avoit tout ſacrifié, continuoient d'être en relation avec eux mêmes, contre leſquels on lui avoit demandé avec tant d'inſtance des ſecours d'hommes & d'argent.

Il dit enſuite que, puiſqu'on avoit inutilement tenté d'avoir la paix au moyen de cette Conférence, il ne voyoit plus à préſent d'autre voye plus certaine pour la procurer, que de réunir tous les ſuffrages en faveur de l'Infante d'Eſpagne : Princeſſe, dit-il, qui, ſelon toutes les Loix divines & humaines, a un droit incontestable à la Couronne, au défaut des enfans mâles de Henri II., dont elle eſt petite- Il demande la Couronne pour l'Infante d'Eſpagne.

par Isabelle sa mere. Il ajouta que
u l'on vouloit prendre actuellement
arti, il étoit prêt de traiter sur
ure, & que lui & ses Collégues
avoient à ce sujet les pouvoirs les plus
les & les instructions les plus dé-
ées : il assura que cette élection
it hautement approuvée par le
verain Pontife ; que les Princes,
igne[illegible] yaume, & en par-
uner les [illegible] de la Maison de
rraine, a[illegible]uéreroient un puissant
i dans la [illegible]sonne de Sa Majesté
nolique qui ne manqueroit pas
de leur témoigner sa reconnoissance,
en leur procurant tous les avantages
possibles & même plus considérables
qu'ils ne pourroient l'espérer.

Le Duc de Féria est interrompu par Rose, Evêque de Senlis.

Le Duc de Féria, parloit encore, lorsqu'au grand étonnement de l'Assemblée, Rose, Evêque de Senlis, lui coupa la parole, & fit une sortie véhémente contre les Espagnols. Il leur reprocha de vouloir, sous prétexte de défendre la Religion, s'emparer du Trône François pour y placer une Princesse, & cela contre la Loi fondamentale du Royaume, *qui à l'exemple de celui de Juda, n'a jamais eu pour Maître que des mâles du sang royal. Si*

l'on enfreint, dit-il, *cette loi reſpectable, en mettant ſur le Trône une femme, ne devons-nous pas craindre qu'elle ne faſſe paſſer le Sceptre dans les mains d'un Prince étranger, & que cette Monarchie, qui doit ſa gloire & ſa puiſſance à une Loi inviolable, ne s'anéantiſſe dans la ſuite.* 1593

Que tout autre eût pris la défenſe des Loix du Royaume, cela n'auroit occaſionné que peu de ſurpriſe; mais de la part d'un homme tel que Roſe, qui étoit un des plus emportés Ligueurs qui, dans toutes les occaſions, déclamoit contre le Roi dans les termes les plus indécens, qui enfin paſſoit dans le Parti pour être vendu à l'Eſpagne; le trait parut ſi ſingulier, que l'on ne ſçut d'abord que dire. Les Miniſtres d'Eſpagne, plus étonnés encore que le reſte de l'Aſſemblée, reſterent comme interdis de la liberté que ce Prélat avoit priſe de parler hors de ſon rang, ſans que perſonne l'en eût requis, & de déclamer ſi groſſièrement en face de l'Ambaſſadeur d'un des premiers Monarques de l'Europe, que la Ligue avoit appellé à ſon ſecours avec tant d'empreſſement.

Mayenne, qui n'auroit peut-être rien

dit dans cette Assemblée, parce que
1593. son caractere indécis le portoit tou-
Mayenne jours à ne point prendre de parti qu'à
nse l'Evê- l'extrêmité, profita de cette sortie im-
ue Sen- prudente de Rose pour satisfaire les Espagnols en quelque façon. Il dit au Duc de Féria qu'il ne falloit pas prendre garde à ce que l'Evêque de Senlis venoit de dire, parce qu'il prenoit de temps en temps à ce Prélat des accès de fureur, qui lui faisoient avancer bien des choses dont il se repentoit dans la suite.

Le Duc de Féria, quoique vivement choqué de s'être vu interrompre d'une maniere aussi brusque que l'avoit fait l'Evêque de Senlis, voulut bien cependant se contenter de l'excuse de Mayenne, & ne jugea pas à propos de rien demander de plus à cet égard. Peut-être entrevit-il dès lors par ce que ce Prélat venoit de dire, ce qu'il auroit à essuyer de la part de l'Assemblée des Etats, dont la plûpart des Membres n'étoient pas, à beaucoup près, aussi zélés Ligueurs que l'Evêque de Senlis.

Quoi qu'il en soit, le Duc de Féria, reprenant la parole, continua de parler en faveur de l'Infante, & il termina

ſon diſcours, en priant le Duc de Mayenne de communiquer aux Etats les propoſitions qu'il venoit de faire; il demanda de plus que dans la ſéance que l'en tiendroit à ce ſujet, on voulût bien accorder une audience favorable aux Ambaſſadeurs, ſes Collégues, & particulièrement à Mendoza. L'Aſſemblée y conſentit, & le jour fut pris pour le 29e de ce même mois. 1593 Le Duc Féria den de que l communi ſes prop tions aux tats.

Il y eut dans cet intervalle beaucoup de mouvemens à Paris, tant de la part des Seize, que des Politiques-Royaliſtes, à l'occaſion de la tréve que les Princes du parti du Roi avoient propoſée dans l'Ecrit qu'ils avoient adreſſé aux Députés de la Ligue. Les Seize s'y oppoſoient, & employoient toutes ſortes de moyens auprès de Mayenne pour l'engager à rejetter cette propoſition. Les Politiques au contraire, appuyés du peuple qui vouloit abſolument la paix, faiſoient de vives inſtances auprès de ce Prince pour qu'il accédât à la propoſition des Royaliſtes : mais le Duc, toujours le même, ne donna ni aux uns, ni aux autres aucune réponſe ſatisfaiſante. Il ne leur fut pas même poſſible de parler immédiatement à ce Prince.

93. Occupé alors du ſuccès que pourroit avoir la propoſition du Duc de Féria dans l'Aſſemblée des Etats, il attendoit cet événement pour prendre un parti ; mais, avant de tenter la diſpoſition des états, il voulut ſçavoir quelle ſeroit celle du Parlement. Cette Cour s'aſſembla à ce ſujet, & il y eut le 28 de Mai une ſéance, qui tint depuis trois heures après-midi juſqu'à ſix, dans laquelle on ſe déclara preſqu'unanimement contre les prétentions des Eſpagnols ; la réſolution du Parlement fut énoncée en peu de mots : elle portoit *qu'ils ne pouvoient, ni ne devoient faire ce qu'on exigeoit d'eux.* Mayenne, qui étoit alors au Bailliage du Palais, où il attendoit la déciſion de la Cour, en fut informé par les Gens du Roi. Ce fut Hotman, Avocat Général, qui lui en fit le référé. Molé, Procureur Général, qui étoit avec Hotman, appuya encore ce que celui-ci venoit de dire, & déclara que pour lui, il ne ſouffriroit jamais que l'on portât la moindre atteinte à la Loi Salique : *Ma vie & mes moyens ſont à voſtre ſervice : mais je ſuis né François*, dit-il, à Mayenne, *& je mourrai François.* *

Parlement rejette la propoſition des Eſpagnols.

* *Mém. de l'Etoile.*

L'Arrêté de la Cour, ayant été promptement répandu dans le Public, occasionna beaucoup de fermentation dans les esprits. Les Politiques d'un côté, les Seize de l'autre, firent différens mouvemens. Il sembloit qu'on alloit voir incessamment prendre les armes, & il s'éleva tout-à-coup un bruit de barricades, qui parvint jusqu'aux oreilles de Mayenne. Soit que ce bruit fût fondé ou non, ce Prince y mit ordre par la fermeté, avec laquelle il s'expliqua avec deux Colonels de Quartiers, que l'on accusoit d'avoir tenu quelques propos de barricades. Ils nierent fortement le fait en présence de Mayenne qui les avoit envoyés chercher dès ce même soir, & ils rejetterent le tout sur les Seize. Le Prince parut se contenter de leur réponse; mais il les avertit, en les congédiant, de bien prendre garde à ce qu'aucune personne, quelle qu'elle pût être, osât seulement proférer le nom de *Barricades*. *Les premiers*, dit-il, *qui tiendront tel langage, Seise ou autres. seront pendus sans autre forme de procès.* * 1593

* *Mém. de l'Etoile.*

1593. Cette journée, comme on le voit, ne fut pas mal agitée; celle du lendemain le fut presqu'autant. On tint la séance des Etats pour y entendre le Docteur Mendoza, suivant la parole qu'on en avoit donnée au Duc de Féria, huit jours auparavant. Le concours n'y fut pas si nombreux qu'il l'avoit été jusqu'alors, parce que les Conseillers du Parlement & ceux de la Chambre des Comptes, ne voulurent pas s'y trouver. Le Duc de Féria n'y vint pas non plus; il laissa à Taxis & à Mendoza le soin de faire valoir les prétentions de Sa Majesté Catholique.

Mayenne y présida comme à l'ordinaire; &, lorsque tout le monde fut placé, Taxis, l'un des Ambassadeurs d'Espagne, prit la parole, & exposa en peu de mots la commission dont son Maître l'avoit chargé. Il dit que Sa Majesté Catholique, extrêmement sensible aux malheurs qu'éprouvoit la France depuis long-temps, proposoit un moyen sûr pour y remédier, qui étoit de déclarer Reine l'Infante sa fille, dont le droit à la Couronne alloit être clairement démontré par Dom Inigo de Mendoza, pour lequel

il demandoit, de la part du Roi ſon Maître, la bienveillance & l'attention de l'Aſſemblée. 1593

Mendoza fit enſuite un diſcours fort long & fort ennuyeux. Il rapporta un nombre prodigieux de Loix, de Canons, de Capitulaires, & quantité de paſſages du Droit Civil & Canonique, pour prouver le droit de l'Infante d'Eſpagne à la Couronne de France. Son diſcours étoit diviſé en ſept points, ſans compter une récapitulation fort étendue : en un mot, il occupa lui ſeul toute la ſéance à parler & ne perſuada perſonne.

Diſcours Mendoza, riſconſulte Eſpagnol, les droits l'Infante à Couronne France.

Il y eut néanmoins de grands applaudiſſemens de la part de quelques perſonnes que l'on ſçavoit être gagées des Eſpagnols pour approuver tout ce qui venoit de leur part ; mais le plus grand nombre, même de ceux qui paroiſſoient conſentir à reconnoître l'Infante, ne furent pas beaucoup frappés des preuves dont le Juriſconſulte avoit voulu étayer le prétendu droit de cette Princeſſe. Pour ce qui eſt des Politiques, ils tournerent en ridicule le long diſcours du Docteur Mendoza.

On répandit même un Ecrit extrê-

ment vif, dans lequel on réfuta la grande partie de ce qu'il avoit donner pour des démonſtra- Cet Ecrit finiſſoit par une lente ſortie contre les Eſpagnols, laquelle on leur reprochoit qu'ils maſquoient d'une fauſſe appa- ce de Religion, que dans la vue duire les peuples & d'étendre par- tout leur tirannie. On avertiſſoit les François de ſe donner bien de garde de prêter l'oreille aux diſcours trom- peurs d'une nation, qui de tout tems avoit été l'ennemie déclarée de la France, & qui ne cherchoit actuelle- ment qu'à réduire ce grand Royaume en eſclavage. On leur faiſoit voir qu'ils ne devoient faire aucun fonds ſur les prétendus ſecours dont le Roi d'Eſpa- gne cherchoit à les amuſer. On leur re- préſentoit ce Monarque comme un Prince moribond, qui étoit lui même hors d'état de ſe défendre, & dont les Etats, diviſés en différens climats, ſe- roient démembrés dès qu'il ſeroit mort : en un mot, on annonçoit à l'égard de l'Eſpagne une révolution prochaine, & dès-là, on démontroit qu'il ſeroit de la derniere imprudence de compter ſur la parole de ce Monar-

que pour violer, en faveur de ſa fille, la Loi la plus ſacrée de la Monarchie, qui ne permettoit pas aux femmes d'occuper le Trône François. Pour faire voir que cette vérité étoit l'unique objet de l'Ecrit qu'ils publioient, on avoit mis à la tête cette inſcription allégorique : *Lilia non laborant neque nent*, les Lys ne travaillent, ni ne filent. 1593

Tandis que tout cela ſe paſſoit à Paris, les Conférences de Surêne avoient été interrompues; les Députés Royaliſtes étoient cependant reſtés dans ce Village, attendant toujours que les Députés de la Ligue fiſſent réponſe à la Déclaration que Révol leur avoit remiſe entre les mains, & en particulier à l'article d'une tréve que le Roi conſentoit d'accorder pour un certain temps, à la place de la ſuſpenſion d'armes que l'on avoit été obligé de renouveller à pluſieurs repriſes pour la commodité de la tenue des Conférences.

Les Royaliſtes, voyant que les Députés de la Ligue ne ſe preſſoient pas de répondre, quitterent enfin Surêne & ſe retirerent à ſaint Denis, d'où ils leur écrivirent encore pour les inviter

Les Députés Royaliſtes quittent Surêne & ſe retirent à Denis.

à ne pas garder un plus long silence.
1593. C'étoient les Seize qui jusqu'alors avoient empêché les Ligueurs de répondre aux Royalistes ; ils avoient même demandé que l'on rompît absolument les Conférences, & que l'on n'eût plus aucune relation avec qui que ce fût du Parti Royal. Mais enfin les Députés de la Ligue firent réflexion sur l'indécence qu'il y avoit de ne pas satisfaire, du moins aux devoirs de la politesse, & ils conclurent qu'il étoit odieux de ne pas répondre aux Princes Royalistes, & que d'ailleurs c'étoit en quelque façon avouer la défaite de la Ligue, que de laisser leur Ecrit sans réponse.

Le légat fut même de cet avis. L'emportement qu'il remarqua enfin dans la conduite des Seize, lui fit prendre la résolution de ne pas les écouter dans cette conjoncture ; il parut s'attacher plus particuliérement au Duc de Mayenne : mais il exigea auparavant que ce Prince jurât entre ses mains de ne point reconnoître le Roi de Navarre, quand même il se feroit Catholique, à moins qu'il n'eût à cet effet l'agrément du Souverain Pontife.

Dès-lors on conclut que l'on repren-

droit les Conférences, & auſſi-tôt on envoya à Saint Denis informer les Députés Royaliſtes, que dans peu de jours on leur feroit réponſe, & on les chargea de choiſir eux-mêmes un endroit plus près que Surêne, où l'on pût commodement s'aſſembler. Les Royaliſtes, qui avoient le plus grand empreſſement d'accélérer la fin de cette affaire, indiquerent pour le lieu de la Conférence un endroit appellé *la Roquette* *, où étoit une maiſon de plaiſance qui avoit appartenu autrefois au Chancelier de Chiverni, à peu de diſtance de la Porte Saint Antoine. Le rendez-vous y fut indiqué pour le cinquième de Juin, & les Députés des deux Partis s'y trouverent au jour marqué. 1593.

Les Députés des deux Partis ſe raſſemblent à la Roquette.

L'Archevêque de Lyon commença par faire des excuſes de ce qu'on avoit été ſi long-temps à répondre à l'Ecrit que Révol avoit remis aux Députés de la Ligue dans la derniere Conférence de Surêne; il allégua l'importance des articles qui y étoient contenus, ce qui avoit mis dans la néceſſité de les communiquer à un grand nombre de per-

Réponſe des Ligueurs à un écrit des Royaliſtes.

* Vulgairement aujourd'hui la *Raquette*.

ſonnes qui avoient été long-temps à
593. donner leur avis.

Il répondit enſuite, ſelon les ordres qu'il en avoit, à trois points principaux de l'Ecrit des Royaliſtes. 1°. A l'égard de la converſion du Roi, il dit que les Catholiques avoient toutes ſortes de raiſons de douter de la ſincérité de la converſion de ce Prince; mais qu'au reſte, les Seigneurs conſentoient à cet égard de ſuivre les ordres du Souverain Pontife; & qu'ainſi, il falloit que les Catholiques attachés au Roi de Navarre, ſe pourvuſſent en Cour de Rome, parce qu'il n'appartenoit qu'au Pape ſeul d'abſoudre ce Prince & de le recevoir dans l'Egliſe.

2°. Sur la propoſition que les Royaliſtes avoient faite aux Députés de la Ligue de prendre enſemble des meſu-

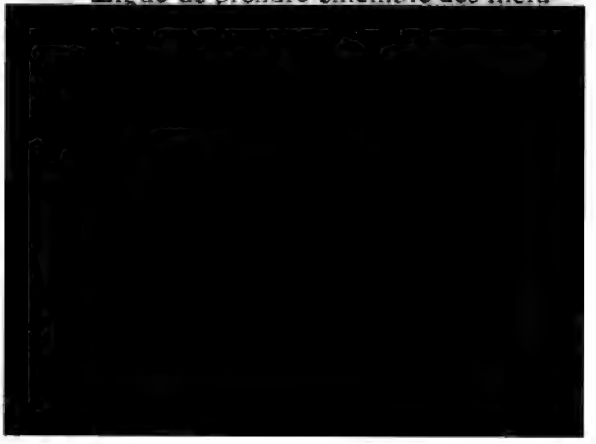

Ligue avoient même réſolu de n'en délibérer que lorſqu'on auroit reçu la réponſe des Royaliſtes aux deux articles précédens. 1593

L'Archevêque de Bourges répondit fort au long à chacun de ces articles. Il tâcha d'abord de détruire les ſoupçons qu'avoient les Ligueurs ſur la ſincérité de la converſion du Roi. Enſuite ſur ce qu'ils affectoient de ne vouloir prendre le parti que d'après la déciſion du Saint Siége; le Prélat leur fit obſerver que ſi l'on permettoit que le Pape, ſous prétexte des cenſures qu'il avoit lancées, s'arrogeât le droit de décider ſi un Prince étoit capable ou non de parvenir à la Couronne, ce ſeroit anéantir les libertés de l'Egliſe Gallicane & les Privileges de la Monarchie, qui excluent tout Etranger de la connoiſſance d'une affaire auſſi importante. Il ajouta que cette vérité étoit ſi conſtante, qu'il n'étoit pas même néceſſaire d'être François pour la reconnoître, & que la plûpart des Princes voiſins de cette Monarchie s'étoient toujours conſtamment oppoſés aux entrepriſes des Papes ſur le temporel des Rois. Réplique Royaliſte

Par rapport à ce que les Députés de

la Ligue avoient avancé, qu'il étoit
1593. auſſi néceſſaire d'avoir le conſentement du Pape pour être en état de traiter des meſures qu'il étoit à propos de prendre pour la sûreté de la Religion, l'Archevêque de Bourges leur fit voir le peu de ſolidité de cette objection. Il leur repréſenta que ce n'étoit point avec le Roi, ni avec aucun Hérétique de ſon parti qu'ils avoient à conférer; que c'étoit avec des Princes & des Seigneurs Catholiques, qui avoient pour l'ancienne Religion au moins autant d'attachement & de zele, qu'il pouvoit y en avoir parmi les Ligueurs.

A l'égard de la tréve ſur laquelle ils vouloient différer de s'expliquer, l'Archevêque de Bourges leur dit que c'étoit par pure bonté que le Roi s'étoit déterminé à l'offrir; qu'au fond elle lui étoit préjudiciable, mais qu'il avoit ſacrifié ſes propres intérêts, afin que l'on pût venir plus facilement à bout de conclure un Traité d'accommodement, qui sûrement ſe termineroit beaucoup mieux dans le repos, qu'au milieu du tumulte des armes.

Les Députés de la Ligue paroiſſant vouloir s'en tenir à ce qu'ils avoient

avancé d'abord, l'Archevêque de Bourges leur déclara qu'il n'y avoit plus de temps à perdre en diſcours, & que s'ils ne prenoient promptement un parti, il alloit ſe retirer avec ſes Collégues. Les Ligueurs ſe retranchèrent à demander du temps, & que l'on prolongeât la ſuſpenſion d'armes. Les Royaliſtes répliquerent que le Roi n'en avoit déjà que trop accordé, & que ce Prince avoit tout lieu de croire qu'on ne prétendoit s'en ſervir que pour l'amuſer, tandis qu'on feroit avancer dans le Royaume des troupes étrangeres : cependant, après avoir beaucoup diſputé, on convint que la ſuſpenſion d'armes ſeroit encore continuée pour trois jours ſeulement. Ils ſe ſéparerent là-deſſus ; &, dans le temps qu'ils ſe retiroient, un des Députés de la Ligue donna aux Royaliſtes un Ecrit qui contenoit une réponſe à la Déclaration que Révol avoit donnée aux Ligueurs dans la derniere ſéance. Cet Ecrit ne contenoit que ce que l'Archevêque de Lyon avoit dit dans la Conférence. 1593.

Schomberg & Révol allerent auſſitôt après trouver le Roi à Mantes, pour lui rendre compte de ce qui venoit de ſe paſſer. Ce Prince, indigné

des mauvaiſes difficultés que l'on rebattoit ſans ceſſe, imagina qu'au fond les Ligueurs ne tendoient qu'à gagner du temps pour approviſionner Paris, & pour faciliter l'arrivée de l'armée Eſpagnole qui étoit ſur la frontiere. Il réſolut de les prévenir & de faire un coup d'éclat, eſpérant par ce moyen les déterminer à accepter les propoſitions qui leur avoient été faites de ſa part.

1593.

Le Roi fit le ſiége de Dreux.

Ce Prince fit le ſiége de Dreux. Deux raiſons le porterent à s'attacher particuliérement à cette Place. C'étoit de-là que Paris tiroit la plus grande partie de ſes convois, & d'ailleurs la garniſon incommodoit conſidérablement les troupes du Roi, & les empêchoit de paſſer librement de la Normandie dans la Beauce. L'armée Royale étant alors campée entre Paſſi & Nonancourt, Sa Majeſté lui envoya ordre de marcher à Drenx. Cet ordre fut promptement exécuté; de ſorte que le 8e de Juin ſur le midi, les troupes Royales firent les approches de la Place. Les Fauxbourgs furent emportés en peu de tems; mais la Ville & le Château firent plus de réſiſtance. Le Roi s'y étant rendu en perſonne,

les attaques furent pouſſées avec tant de vigueur que la Ville ſe rendit le 8e de Juillet. 1593.

Dans le tems que le Roi donnoit les premiers ordres pour le ſiége de cette Place, on étoit fortement occupé à Paris de ce qui s'étoit paſſé dans la Conférence de la Roquette. Les Seize, qui ne vouloient ni paix, ni tréve, ſelon le ſerment qu'ils avoient fait entr'eux de n'en jamais conclure avec le Roi, ſe donnoient les plus grands mouvemens pour empêcher que l'on écoutât aucune propoſition des Royaliſtes à cet égard; & même, afin de fermer la voye à toute conciliation, ils ſolliciterent vivement pour que l'on procédât au plutôt à l'élection d'un Roi. Ils ameuterent à cet effet leurs Docteurs & leurs Prédicateurs; &, de concert avec eux & une grande partie du Clergé, ils préſenterent aux Etats le 8e de Juin une Requête, par laquelle ils demandoient avec inſtance cette élection; &, au cas que l'Aſſemblée ne jugeât pas à propos de terminer ſur le champ, ils ſupplioient les Etats, par cette même Requête, de ne plus ſouffrir du moins que l'on parlât de tréve, ni même de Conférence,

Les Seize ſollicitent l'élection d'un Roi.

que le Saint Pere n'en fût averti, & pour concluſion, ils proteſtoient que ſi l'on ne faiſoit pas droit ſur leur demande, ils regarderoient déſormais comme déſerteurs de la Religion & traîtres à la Patrie, tous ceux qui oſeroient traiter avec le Navarrois ou avec ſes Députés. 1593.

Leur Requête eſt rejettée par les Etats.

Cette requête fut rejettée avec mépris par les Etats. En effet les conjonctures ne permettoient pas de procéder ſi rapidement, ſur tout dans l'eſpérance que l'on avoit de tirer parti des Conférences qui n'étoient pas encore entiérement rompues. A l'égard de Mayenne, il tenoit toujours la même conduite, c'eſt-à-dire, qu'il entendoit tout ſans prendre aucune réſolution, de ſorte que, quoique les affaires fuſſent extrêmement embrouillées, & duſſent par conſéquent lui donner beaucoup d'embarras, il paroiſſoit preſqu'auſſi tranquille que s'il n'eût rien eu à eſpérer ou à craindre. Il ſe trouva même ce ſoir-là à une fête que le fameux Zamet * lui donna. Le Duc

* *Le Mardi* 8 *Juin*, dit l'Etoile en ſes Mémoires, *Zamet donna à ſouper aux Ducs de Mayenne & de Guiſe, aux Seigneurs & Dames de leur compagnie: le ſouper coûta deux*

de Guiſe s'y trouva auſſi avec un grand nombre de Seigneurs & de Dames, & il y eut un ſouper magnifique, qui ne ſe reſſentoit en aucune façon de l'état déplorable d'une Ville, où l'on manquoit de tout. Mayenne qui aimoit la table s'y amuſa long-temps, & auſſi gayement que s'il n'eût eu aucune affaire dans la tête. 1593.

Cependant les Seize, mécontens du peu de cas que l'Aſſemblée de la Ligue avoit fait de leur Requête, engagerent le Docteur Boucher, Curé de S. Benoît, qui avoit facilement ſes en-

ens écus : il fallut rapporter le Duc de Mayenne, tant il avoit bu. Ce Zamet étoit un Italien, fils d'un Cordonnier ; d'autres diſent qu'il étoit Cordonnier lui même, & qu'étant venu en France à la ſuite de Catherine de Médicis, il fit en peu de temps une fortune prodigieuſe & ſçut ſe conſerver en faveur ſous Henri III & Henri IV ; ce Prince alloit même ſouper familierement chez lui. Il s'étoit fait conſtruire, rue de la Ceriſaye, près de l'Arſenal, un Hôtel magnifique, qui a paſſé enſuite à la Maiſon de Leſdiguieres, puis à la Maiſon de Villeroi. Cet Hôtel a été détruit en 1742. Une partie de l'emplacement a ſervi à agrandir le Jardin des Filles de Sainte Marie, & l'autre à l'ouverture d'une rue qui perce de la rue de la Ceriſaye dans la rue Saint Antoine.

1593. trées chez Mayenne, d'aller dès lendemain voir ce Prince, & de le ſ liciter pour faire terminer l'élection Boucher plein de confiance, ſe ren chez le Duc; mais il s'acquitta de commiſſion d'une maniere qui, au lieu de la faire réuſſir, auroit pu attirer mauvaiſes affaires à tout autre q auroit oſé s'en charger. Il demand un Roi à Mayenne; &, ſans penſe qu'il alloit le choquer vivement en déſignant un autre que lui pour le Trône, il ajouta que les vrais Catholiques le ſupplioient de trouver bon que ce fût le Duc de Guiſe.

Le Docteur Boucher demande un Roi à Mayenne.

Réponſe de ce Prince.

Mayenne, indigné de ſa propoſition, lui répondit, * *Si un autre que vous m'avoit fait cette Requeſte, je ſçais bien ce que j'aurois à faire. Au demeurant ne vous chargez plus de telles Requeſtes & vous & vos compagnons meſlez-vous*

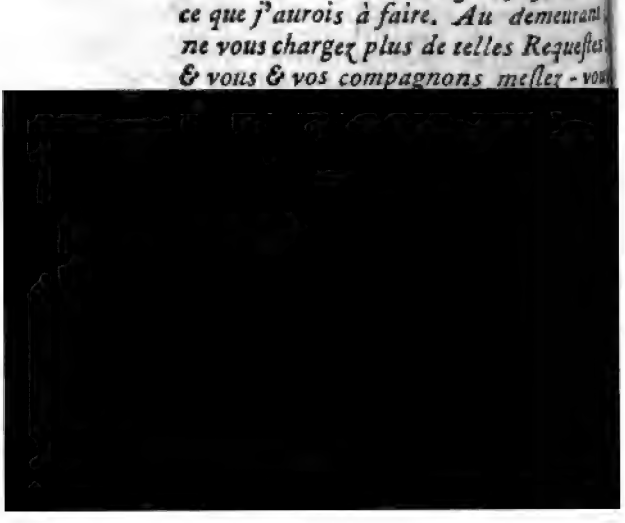

leur en avoit faites; mais on ne put rien découvrir de ce qu'ils décidèrent. 1593.
Tout ce que l'on ſçut, c'eſt qu'au ſortir de cette Aſſemblée un Jacobin, qui étoit de leur faction, alla chez Mayenne où il y avoit alors une nombreuſe compagnie. On fut fort étonné de voir qu'auſſi-tôt que l'on eut annoncé ce Religieux, Mayenne congédia tout ſon monde pour s'enfermer & cauſer avec lui : on ne ſçut que penſer de cette viſite; les uns crurent que c'étoit un Eſpion du Prince, qui venoit lui rendre compte de ce qui ſe paſſoit dans une faction, des menées de laquelle il avoit intérêt d'être inſtruit; d'autres qui ſe rappelloient l'exécrable attentat de Jacques Clément, formoient d'affreux ſoupçons, & appréhendoient qu'il n'y eût aucun complot contre le Roi. On craignoit beaucoup pour ce Monarque, ſurtout depuis que le bruit étoit confirmé qu'il penſoit à ſe faire Catholique. * On

* Un Conſeiller au Grand Conſeil, que l'Etoile ne nomme pas, penſoit ainſi ſur le compte des Ligueurs. Lorſqu'un de ſes amis lui apprit que le Roi étoit converti, & qu'enfin il avoit été à la Meſſe. *Ah! mon ami*, s'écria-t'il, *le Roi eſt perdu; il eſt inabile à*

uroit qu'ayant été de la Religion
rmée, il conserveroit du moins
lque affection pour les Sectaires, &
ce seroit une raison suffisante à des
natiques pour se porter contre lui
aux dernieres extrêmités. Au reste,
chacun eut la liberté de former des
soupçons à sa fantaisie sur la conféren-
le Mayenne avec le Jacobin, car
n
rien dans le Public.
on de
tre également embar-
mir quels pouvoient être
entimens de Mayenne sur la posi-
actuelle des affaires; car tantôt
paroissoit pancher pour un parti,
tantôt pour un autre; & au fond, il
n'étoit pas possible de prévoir, quelle
seroit enfin sa derniere résolution.
Dès que le bruit se fut répandu de
l'attaque de Dreux par l'armée Roya-
le, il sembloit qu'il alloit marcher
incessamment au secours de cette Pla-
ce; mais d'un autre côté, il paroissoit
incliner à la trêve que le Roi avoit fait
proposer dans les dernieres Conféren-
ces; en même-temps il écoutoit les
propositions du Légat, du Duc de Féria
& des Espagnols, par rapport à l'élec-

cette heure, auparavant il ne l'étoit pas. Mém. de l'Etoile.

tion

ction de l'Infante, & il assuroit néanmoins aux Politiques, qu'il étoit charmé de voir le Roi penser sérieusement à se faire Catholique ; démarche cependant qui alloit ramener les esprits en faveur des Bourbons, & rejetter bien loin les espérances des Espagnols. 1593.

Mayenne s'expliqua assez nettement sur la conversion du Roi, lorsque ce Monarque, dès les premiers jours du siége de Dreux, écrivit à René Benoît, Curé de Saint Eustache, de se préparer à venir bientôt le trouver à Mantes avec d'autres Docteurs, afin de conférer en sa présence sur les principaux points de la Religion, avec les Evêques qu'il avoit mandés pour son instruction. Ce Curé, qui de tout tems avoit été attaché au parti Royal, fut très-flatté du choix que Sa Majesté vouloit bien faire de sa personne pour coopérer à son retour à l'Eglise. Il alla aussi-tôt trouver Mayenne pour lui communiquer la Lettre du Roi, & lui demander la permission de remplir ce que Sa Majesté souhaitoit de lui. Le Duc lui répondit : *Je suis fort aise de cette conversion, & je ne veux, pour mon parti,*

culier, point de mal au Roy de Navarre *,
93. Cependant, afin qu'on ne pût lui rien imputer, il ne voulut ni accorder, ni refuſer la demande du Curé ; il lui dit ſeulement d'aller trouver le Légat. Benoît y alla, & n'en fut guères plus avancé ; car le Prélat, après lui avoir dit qu'il ne blâmoit point ſon attachement pour le Roi, ni le zèle qu'il avoit pour ſa [illegible] n, ajouta que, dans une [illegible] cette importance, il ne cro[illegible] pas qu'un Docteur Catholique [illegible] rie entreprendre ſans s'être aupa[illegible] uré de l'agrément du Souverain [illegible] e. L'avis du Légat ne fut pas ſuivi ; [illegible]noît ſe rendit auprès du Roi avec les Prélats & les Docteurs que ce Prince avoit appellés pour prendre leurs inſtructions ; mais ce ne fut que le mois ſuivant, lorſque Sa Majeſté fut de retour du ſiége de Dreux.

Conférence à la Villette entre les Royaliſtes & les Ligueurs.

Le même jour que ce Docteur avoit conféré avec Mayenne & enſuite avec le Légat, les Députés Royaliſtes & ceux de la Ligue eurent enſemble une longue conference dans une maiſon que M. de Thou avoit à la Villette,

* Mém. de l'Etoile.

Village à moitié chemin de Paris à Saint Denis. L'Archevêque de Bourges préſenta aux Ligueurs un Ecrit, dans lequel, après avoir donné un précis de ce qui s'étoit paſſé dans les Conférences, on expoſoit ce que le Roi avoit deſſein de faire en appellant auprès de lui les Evêques & les Théologiens. Les Députés Royaliſtes repréſentoient à la fin de cet Ecrit, qu'il étoit abſolument néceſſaire que les Ligueurs répondiſſent clairement & d'une maniere déciſive à l'offre qu'on leur avoit déjà faite de conclure une tréve; proteſtant au nom du *Roi*, que ſi l'on exigeoit des conditions que ce Prince ne pût, ni ne dût accepter, & que l'on continuât de s'oppoſer à la tréve, Sa Majeſté prendroit toute l'Europe à témoin du tort qu'on auroit de lui imputer les malheurs qui réſulteroient d'un refus auſſi opiniâtre, qui ne tendoit qu'au bouleverſement de l'Etat & à la ruine entière des Peuples. 1593.

Les Députés de la Ligue s'étant retirés à l'écart pour conférer enſemble, rentrerent peu après, & dirent qu'ils recevoient l'Ecrit que l'on venoit de leur remettre entre les mains, & qu'ils y répondroient ſous l'eſpace de deux

ours. Ils obſerverent ſeulement qu'il étonnant que les Royaliſtes inſi- ıt ſi fortement ſur la demande · tréve, tandis qu'eux-mêmes ient ſi vivement le ſiége de . eux; ils ſe plaignirent auſſi de ce que, pendant que l'on affectoit de demander la paix, on ſouffroit que des Prédicateurs Royaliſtes débitaſſent des dogmes pernicieux dans leurs Sermons, & ils ajouterent que ce reproche ne tomboit point ſur les Miniſtres Proteſtans, mais ſur quelques prétendus Catholiques qui abuſoient de la Chaire de vérité, & dont on auroit dû réprimer la licence depuis long-tems.

L'Archevêque de Bourges promit aux Députés de les ſatisfaire, & il aſſura que ſi on pouvoit déſigner ces Prédicateurs, ou trouver des témoins contr'eux, on en feroit ſur le champ un exemple : par rapport au ſiége de Dreux, il répliqua qu'on avoit tort de reprocher au Roi cette entrepriſe, à laquelle il ne s'étoit déterminé qu'après avoir eu la patience d'attendre pendant près de cinq ſemaines une réponſe de leur part, & qu'ainſi ils ne devoient s'en prendre qu'à eux-même, ſi ce Prince, voyant le peu de ca-

qu'on faiſoit de ſes offres, avoit enfin fait voir qu'on ne ſe mocquoit pas de lui impunément, Ceci ſe paſſa le Vendredi 11 de Juin. 1593.

Deux jours après, les Députés de la Ligue ayant fait leur rapport à l'Aſſemblée des Etats, demanderent qu'on délibérât ſur la tréve, comme le point principal ſur lequel les Royaliſtes avoient le plus inſiſté. On alla donc aux opinions, & il y eut partage dans les avis. Les uns ſoutinrent que la tréve étoit utile & même néceſſaire, parce que les Peuples étoient totalement épuiſés & abſolument hors d'état de continuer la guerre; ils repréſenterent que pendant cette tréve, les Peuples ſe remettroient de leurs fatigues, & ſeroient bien plus en état de reprendre les armes dans la ſuite, ſi les circonſtances l'exigeoient; que de plus on profiteroit de ce calme paſſager pour jetter des proviſions dans la plûpart des Villes qui en avoient un beſoin extrême, & qu'enfin les troupes auxiliaires que l'on mandoit de toutes parts auroient le tems d'arriver. Ce fut la Châtre qui ouvrit cet avis, & il eut beaucoup de Partiſans. On a vû ci-deſſus que ce Seigneur étoit un

On traite de la tréve dans l'Aſſemblée des Etats.

Les Avis ſont partagés.

les quatre Maréchaux de France de la tion de Mayenne ; il prêta ſer- t en cette qualité le 18 de Juin, cinq jours après la ſéance dont il s'agit ici.

Roſne, autre Maréchal de France de la même création, fut d'un avis tout oppoſé. Il prétendit que la tréve énerveroit les courages ; qu'en laiſſant le peuple goûter le plaiſir du repos, on auroit peine à lui faire reprendre les armes ; que cette tréve feroit manquer l'occaſion de créer un Roi Catholique, & qu'enfin on devoit ſe ſouvenir du ſerment qu'on avoit fait de ne conclure ni paix, ni tréve avec les Sectaires, que du conſentement du Pape & du Roi d'Eſpagne, & que cette ſeule raiſon devoit ſuffire pour ne point accéder aux propoſitions des Royaliſtes.

[La Nobleſſe & le Tiers-Etat ſe déclarent pour la tréve.]

Ces deux avis partagerent l'Aſſemblée, de façon cependant que le plus grand nombre ſe déclara pour la tréve. Le Tiers Etat & la Nobleſſe ſe rangerent du côté de la Châtre, le Clergé au contraire embraſſa l'opinion de Roſne, de ſorte qu'il ne s'agiſſoit plus que de conclure la tréve à la pluralité des ſuffrages. L'irréſolu Mayenne ſe

comporta dans cette circonſtance, comme il avoit coutume de faire dans les conjonctures un peu embarraſſantes; il ne prit parti ni pour l'un, ni pour l'autre. Le Cardinal de Pellevé qui étoit oppoſé à tout accommodement, déclama vivement contre la tréve, & appuya ſon avis de l'autorité du Légat qui, étant un peu indiſpoſé & n'ayant pu ſe tranſporter aux Etats, ſe contenta d'adreſſer au Cardinal une Lettre aſſez longue dont la lecture arrêta toute déciſion pour ce jour-là. 1593.

On lit dans l'Aſſemblée une Lettre du Légat, concernant la tréve.

Le Légat repréſentoit dans cette Lettre, que les Conférences tenues à Surêne & ailleurs, n'ayant pas produit l'effet qu'on en eſpéroit, puiſque les Seigneurs Catholiques reſtoient toujours unis avec les Sectaires, il étoit néceſſaire de rompre entièrement toute négociation, & de n'avoir aucun commerce ni directement, ni indirectement avec le Roi de Navarre & ceux de ſon parti.

Ce n'étoit point un ſimple avis que donnoit ce Prélat au Cardinal de Pellevé & aux Etats, c'étoit une eſpéce d'ordre qu'il intimoit de la part du Souverain Pontife, & il déclaroit aux réfractaires qu'il lanceroit contr'eux

les foudres de l'Egliſe; & qu'enſuite;
1593. pour ne pas compromettre la dignité du Saint Siége & le caractere dont il étoit révêtu, il ſortiroit de Paris & même du Royaume.

Il terminoit ſa Lettre par prier le Cardinal de Pellevé, d'exhorter le Clergé au nom du Souverain Pontife, de conſerver le reſpect & la fidélité qu'il devoit au Saint Siége, & de ſacrifier même, s'il le falloit, leurs vies & leurs biens pour la défenſe de la Religion. Le Légat s'adreſſant enſuite aux différens Ordres des Etats, leur demandoit de la part de Sa Sainteté qu'ils procédaſſent au plutôt à l'élection d'un Roi véritablement Catholique, & qui eût toutes les qualités néceſſaires pour la défenſe de la Religion & de l'Etat.

Cette Lettre ſuſpend toute concluſion.

Quelque peu d'impreſſion que fît alors la lecture de cette Lettre ſur ceux qui avoient opiné pour la tréve, ils ne voulurent pas inſiſter pour que l'on prononcât ſur leur avis; ils conſentirent ſeulement, par conſidération pour le Légat, que l'on renvoyât à un autre jour la délibération ſur la tréve, de ſorte qu'il n'y eut rien de conclu.

C'eſt ainſi que ſe paſſa cette ſéance qui occupa une partie de la matinée du Dimanche 13e de Juin, jour auquel on célébroit la Fête de la Trinité. C'étoit ce même jour que l'on devoit rendre réponſe ſur la tréve aux Députés Royaliſtes, comme on leur avoit promis dans la Conférence tenue à la Villette deux jours auparavant; mais les Etats n'ayant rien conclu, leurs Députés ne purent les inſtruire de rien: on ne ſe donna pas même la peine de les informer des raiſons qui empêchoient de tenir la parole qu'on leur avoit donnée. 1593.

A la place de cette Conférence, Mayenne tint un Conſeil ce même jour chez l'Archevêque de Lyon, où l'affaire de la tréve ayant été aſſez longuement diſcutée, le Prince parut abſolument déterminé à la conclure. Le Légat qui fut informé auſſi tot de cette réſolution, prit promptement des meſures pour s'y oppoſer. Cependant, avant que d'agir, il penſa à ſe précautionner contre la fureur du peuple qui commençoit à crier vivement contre tous ceux qui empêchoient la paix. Il alla ſe renfermer à S. Martin-dès-Champs, & prit des Gardes pour le

Mayer tient un Conſeil où incline p la tréve.

défendre en cas d'émotion. Il n'auroit pas fallu remuer beaucoup de reſſorts pour exciter ce jour-là une émeute contre lui; car la populace* l'invectivoit nommément comme le principal adverſaire de la tréve.

Cette premiére fureur paroiſſant un peu calmée, le Légat ſortit le lendemain, & toujours plein de ſon projet, il ſe rendit de grand matin aux Etats pour s'oppoſer formellement à la tréve. Dans la ſéance de l'après-midi, un grand nombre d'Eccléſiaſtiques, animés par les Seize, vinrent auſſi proteſter contre tout ce qui pourroit ſe faire à cet égard, & demanderent acte de leur oppoſition. Malgré tous ces mouvemens, les Politiques eſpéroient toujours l'emporter, parce que Mayenne paroiſſoit de plus en plus déterminé à conclure en faveur de la demande des

avoit fait tant de protestations, cette Princesse assura, au rapport de l'Etoile, que nonobstant *les remuemens & oppositions du Légat & des Seize, M. le Duc ne se coucheroit point, qu'il n'eût fait signer la tréve au Légat; mais il en advint autrement*, continue cet Auteur; *car non-seulement le Légat l'empescha, mais aussi déclara excommuniés tous ceux qui la procureroient ou l'approuveroient.* 1593.

L'opiniâtreté du Légat indisposa plusieurs des plus considérables du Conseil de Mayenne; de sorte que, dans l'Assemblée qui se tint dès le lendemain chez ce Prince pour délibérer sur l'opposition de ce Prélat, il y eut beaucoup d'avis qui furent pour que l'on n'y eût point d'égard, & que l'on procédât à la conclusion & à la publication de la tréve. Cependant quelques personnes du Conseil ayant fait observer que ce seroit offenser directement le Saint Pere, dont le Légat, par sa qualité, étoit le représentant en France, & qu'ainsi il étoit nécessaire d'user de beaucoup de ménagement, ce grand feu se rallentit tout-à-coup, & enfin on se déclara contre la tréve; mais la plûpart prirent ce parti de très-

Le Cons. de Mayenne se declare contre la tr

mauvaiſe grace, & ne purent s'empêcher de dire en plein Conſeil, en parlant du Légat, *que la plus grande faute que l'on eût faite, ç'avoit été de le recevoir, attendu que c'étoit un Etranger qui n'avoit que voir à nos affaires* *.

Cette déciſion contre la tréve, excita autant de joye parmi les Seize, qu'elle cauſa de chagrin aux Politiques & au plus grand nombre des Bourgeois. Trois cens d'entr'eux ſe rendirent dès l'après-dînée du même jour à l'Hôtel du Duc de Mayenne, pour faire de nouvelles ſollicitations; démarche inutile ſurtout à l'égard d'un Prince qui avoit tant de peine à prendre un parti : au reſte, s'il ne leur accorda rien, ils n'eurent pas lieu de ſe plaindre de la réception qu'il leur fit, &, l'occaſion s'étant préſentée, il parla d'eux à un des Seize d'une façon qui dût cauſer à ces factieux un déplaiſir mortel. Ce fut au ſujet d'une ſcène qui ſe paſſa chez Mayenne dans le tems que ces Bourgeois entroient dans ſes appartemens. Ayant apperçu Senault **

* *Mém. de l'Etoile*

** Sénault, Ligueur furieux, qui deux ans auparavant avoit dreſſé une Liſte des Politiques, dont les uns devoient être pendus,

qui écrivoit dans une embrâſure de fenêtre, ils lui crierent qu'ils étoient tous Politiques, & qu'il n'avoit qu'à les écrire hardiment ſur la liſte. Sénault irrité les devança pour s'aller plaindre au Duc de Mayenne; mais ce Prince qui étoit mécontent du train que prenoient les affaires, & qui de plus étoit de très-mauvaiſe humeur, à cauſe de quelque reſſentiment de goute qu'il avoit eu ce jour là, renvoya Sénault très-bruſquement en lui diſant: *Tous ces méchans Politiques-là que vous appellez, vous diront à voſtre nez quand il vous plaira, qu'ils valent mieux que vous: ſi vous avez des querelles particulieres contr'eux, allez les démeſler, ſans m'en rompre la teſte davantage**. 1593.

Cette mortification, donnée à l'un des Seize, en préſence d'un Corps nombreux de Politiques, fut pour ceux-ci un dédommagement bien léger du refus qu'on leur faiſoit de travailler à la paix. Ils ſortirent de chez le Prince fort conſternés de voir que rien n'avançoit. Le peuple, qui s'intéreſſoit à toutes les démarches qui ſe faiſoient

d'autres aſſaſſinés, & quelques-uns chaſſés de Paris. *Voyez ci-deſſus, page 95.*

* *Ibid.*

r la paix, partagea le mécontente-
..t des Politiques, & continua de
murmurer contre ceux qui s'oppo-
ſoient à la tréve. On vient de voir
quelle étoit la diſpoſition des eſprits
à l'égard du Légat. Les Ambaſſadeurs
d'Eſpagne s'apperçurent à leur tour
que leur crédit diminuoit conſidéra-
blement, & que le Public n'avoit plus
pour eux la même conſidération que
dans les commencemens. On ne s'at-
troupoit plus pour les voir paſſer, &
même, lorſqu'on les rencontroit par
les rues, on ne leur faiſoit pas l'hon-
neur de les ſaluer.

Les factieux, attribuant cette froi-
deur aux inſinuations des Politiques,
chercherent à les mortifier en faiſant
demander aux Etats par leurs amis,
que l'on défendît nommément aux
Politiques de tenir aucune Aſſemblée.
Les Etats ſe prêterent à leurs ſollicita-
tions; mais cette condeſcendance fit
un autre mal. Les Docteurs & les Pré-
dicateurs des Seize prirent occaſion de
cette défenſe pour déclamer plus vi-
vement que jamais, non-ſeulement
contre les Politiques, mais même con-
tre le Roi, & contre tous ceux qui
vouloient entrer en accommodement

Les Etats défendent aux Politiques de s'aſſembler.

avec ce Prince. Ainſi les Etats en cherchant à appaiſer la fermentation d'une part, l'exciterent d'une autre, & tout cela ne produiſit que trouble & confuſion. 1593.

Le Parlement, voulant travailler à arrêter ce déſordre, indiqua une Aſſemblée des Chambres pour conférer ſur l'état préſent des affaires. Les Eſpagnols & les Seize n'en furent pas ſitôt informés, qu'ils prirent des meſures pour la retarder, afin de pouvoir terminer l'élection, avant que le Parlement eût pris aucune délibération. Ils engagerent leurs amis à parler à Mayenne pour le prier d'employer ſon crédit, afin de ſuſpendre pour quelques jours l'Aſſemblée du Parlement. Le Prince y conſentit, & envoya ſur le champ le Gouverneur de Paris demander à la Cour, qu'elle voulût bien remettre à quelque tems la ſéance générale qu'elle avoit indiquée. Ce délai fut accordé, & dès-lors les Eſpagnols ne s'occuperent plus que de leur projet pour l'élection.

Le Parlement indique une Aſſemblée pour mettre ordre aux affaires.

Mayenne fait différer cette Aſſemblée.

Le Duc de Féria avoit déjà propoſé dans une ſéance des Etats, de donner la Couronne à l'Infante, & de lui faire épouſer l'Archiduc Erneſt d'Autri-

On demande de la Couronne pour l'Infante & pour l'Archiduc.

…he, Gouverneur des Pays-Bas : mais
…3. …es Députés avoient répondu qu'ils n'a-
…voient point de procuration pour ren-
…ats re- …verſer la Loi fondamentale du Royau-
…'Ar- …me, & pour faire paſſer la Couronne
…ſur la tête d'un Etranger ; mais que ſi
…on vouloit propoſer de marier l'Infan-
…e avec un Prince François, on pour-
…t alors ſe déterminer à prendre un
…rti.

Les Eſpagnols voyant bien que ce ſeroit perdre leurs tems, que de s'opiniâtrer à porter un Etranger ſur le Trône, ſe détacherent enfin du Prince Erneſt ; &, dans une ſéance des Etats, qui ſe tint le 21, les Ambaſſadeurs d'Eſpagne promirent de la part de leur Maître, que ſi on s'obligeoit de déférer la Couronne à l'Infante Iſabelle, le Roi d'Eſpagne nommeroit un Prince François, & s'engageroit de lui donner l'Infante en mariage. L'Ambaſſadeur ajouta que le Roi ſon Maître conſentiroit que tout ce qui auroit pu être fait en faveur de l'Infante, fût de nul effet, ſi elle n'épouſoit pas le Prince François qui auroit été nommé. Sa Majeſté Catholique promettoit de donner à ce ſujet une réponſe préciſe dans deux mois ; &, en parlant des

Roi d'Eſpagne conſent de donner ſa fille en mariage à un Prince François.

Princes François, entre leſquels elle devoit faire le choix dont il s'agiſſoit, il y avoit une mention expreſſe des Princes de la Maiſon de Lorraine. 1593.

Les propoſitions de l'Ambaſſadeur furent appuyées par le Légat. Il repréſenta à l'Aſſemblée que l'on ne pouvoit ſe diſpenſer d'y ſouſcrire, & que les François manqueroient à ce qu'ils ſe devoient à eux-mêmes, s'ils faiſoient la moindre difficulté d'accéder aux conditions propoſées par un Monarque entiérement dévoué au bonheur de la France, & qui, comme on devoit le voir, ne manquoit à rien de tout ce qu'on pouvoit attendre de ſon attachement pour la Nation & de ſon amour pour la Religion.

Ceux des Députés qui étoient de la faction Eſpagnole, applaudirent aux diſcours de l'Ambaſſadeur & du Légat, quelques autres, en acceptant leurs propoſitions, témoignerent néanmoins quelque mécontentement; mais il y en eut qui s'y oppoſerent formellement. Du Vair, Conſeiller au Parlement, & d'autres Députés de cette Cour qui ſe trouverent ce jour-là à l'Aſſemblée, déclarerent qu'ils ne ſouffriroient pas que l'on choſiît un

Proteſtation de quelques Députés en faveur de la Maiſon de Bourbon.

Roi dans une autre Maiſon que dans
31 celle de Bourbon ; ils demanderent acte de leur oppoſition & la firent enregiſtrer.

La déclaration que l'Ambaſſadeur venoit de faire de la part de Sa Majeſté Catholique, de déférer la Couronne de France à un Prince de la Nation, mit en mouvement les Princes François, qui, ſous quelque raiſon que ce pût être, pouvoient prétendre au choix du Monarque Eſpagnol. Il y en avoit trois, comme je l'ai déjà dit, qui aſpiroient aſſez ouvertement à cette nomination. Le Duc de Guiſe, le Duc de Nemours & le Duc de Mayenne.

Le Duc de Guiſe fondoit ſes eſpérances ſur ſon nom, ſur la réputation & les ſervices de ſon pere, ſur les ſiens propres, & ſur l'affection que lui témoignoient les peuples, & en particulier les Seize & les Eſpagnols. Ce Prince ne cachoit point trop ſes vûes, & il étoit aſſez vraiſemblable que ce ſeroit ſur lui que les ſuffrages ſe réuniroient, ſi l'on en venoit à une élection.

On reconnoiſſoit dans le Duc de Nemours tout le mérite qu'il falloit

pour occuper un Trône : il avoit affecté long-tems de n'y point penſer ; mais on avoit découvert ſes deſſeins par des lettres qui avoient été interceptées. Ce Prince voulant s'aſſurer du ſuffrage de Mayenne pour l'élection, avoit chargé le Baron de Téniſſé d'en conférer ſécretement avec le Duc, & lui avoit donné à cet effet des inſtructions très-amples & très-détaillées. Mais le Baron, s'étant trouvé dans une rencontre où le ſieur de Vaugrenant, Commandant pour le Roi dans S. Jean-de-Laune en Bourgogne, défit dix-ſept Compagnies d'Infanterie à deux lieues de Dijon, les drapeaux & le bagage reſterent entre les mains du Vainqueur, & parmi ce bagage on trouva les inſtructions du Duc de Nemours à Téniſſé. 1493.

Le Baron étoit chargé d'engager le Duc de Mayenne à faire nommer le Duc de Nemours préférablement à tout autre, ſuppoſé cependant que lui-même ne pensât point à ſe faire élire. Il aſſuroit ce Prince de la reconnoiſſance la plus étendue. Toute l'autorité devoit réſider entre ſes mains, & il devoit diſpoſer de toutes les Charges. Téniſſé avoit auſſi commiſ-

sion de négocier avec les amis de
93. Mayenne, & surtout avec le Président Jeannin à qui on destinoit la place de Chancelier de France, si l'affaire réussissoit.

Telles étoient les vûes du Duc de Nemours; mais, comme ce jeune Prince n'avoit pas pensé de bonne heure à se faire un ami de Mayenne, & que même il s'étoit toujours tenu dans l'indépendance, espérant par le secours du Duc de Savoye, de se faire un jour une Souveraineté du Lyonnois, il n'y avoit point d'apparence que Mayenne s'intéressât à son élévation, quand même il n'auroit point eu d'espérance, ou pour lui-même ou pour ses enfans.

A l'égard de Mayenne, il est certain que ce Prince prévoyoit bien les obstacles qui pouvoient l'empêcher d'arriver au Trône. Il sçavoit qu'il ne devoit pas beaucoup compter sur l'affection des factieux; mais il étoit Lieutenant-Général de la Couronne, & jouissoit en cette qualité de l'autorité suprême; de sorte qu'il se flattoit toujours d'être maître des délibérations & de déterminer les suffrages en sa faveur. D'ailleurs, au cas que l'As-

ſemblée des Etats prît le parti de ne choiſir qu'un Prince qui pût épouſer l'Infante (condition que Mayenne ne pouvoit remplir, étant lui même marié), ce Prince avoit réſolu de faire paſſer la Couronne ſur la tête de Henri de Lorraine, ſon fils aîné : car du reſte, il n'avoit nullement deſſein de ſervir aucun autre prétendant; &, dans l'appréhenſion que l'un ou l'autre des Aſpirans ne ſe fît un parti aſſez fort pour emporter les ſuffrages, il ſe réſerva de faire valoir les proteſtations que les Députés du Parlement avoient faites en faveur de la Maiſon de Bourbon. Son projet n'étoit pas cependant de porter enfin la Couronne ſur la tête du Chef de cette Maiſon, à qui elle appartenoit légitimement; mais il eſpéroit pouvoir réuſſir à la faire paſſer au Cardinal de Bourbon, ſous le régne duquel il comptoit être le maître abſolu du gouvernement, & avoir le tems de dreſſer ſes batteries pour la ſuite, afin de ménager la Couronne, ou pour lui ou pour ſes enfans. 1593.

Pendant que les différens Partis prenoient leurs arrangemens ſur la grande affaire de l'élection, les Dépu-

tés du parti Royaliſte, qui étoient tou-iours reſtés à Saint Denis, y avoient tilement attendu la réponſe que les Députés de la Ligue devoient faire à l'Ecrit qu'on leur avoit remis dans la conférence tenue à la Villette, le 11e de Juin. Les nouvelles qu'ils apprirent des mouvemens que les Eſpagnols excitoient dans Paris, & de l'empreſſement qu'ils avoient de procéder à une élection, les déterminerent enfin à ne pas reſter plus longtems oiſifs, en ndant une réponſe que l'on ne pa.. it plus en diſpoſition de donner.

Lettre des Députés Royaliſtes pour empêcher l'élection.

Ils écrivirent aux Députés de la Ligue une longue Lettre, dans laquelle ils firent un tableau très-touchant de la ſituation déplorable où l'on alloit réduire le Royaume & la Religion, ſi l'on s'abandonnoit aux inſinuations artificieuſes d'une Nation étrangere, qui ne cherchoit qu'à entretenir la guerre dans le Royaume; & qui ne preſſoit actuellement l'élection, que pour fermer la voie à tout accommodement. Ils leur remettoient ſous les yeux la Loi primitive du Royaume, qui exclud les femmes de la Couronne, auſſi-bien que les Etrangers. Ils repré-

ſentoient que ſi le malheur de la France vouloit que l'on en vînt à faire une élection auſſi contraire à nos Loix, c'étoit fait de l'Etat & de la Monarchie ; & que les peuples, déjà excédés par les diſſenſions domeſtiques, & par les guerres qui avoient ruiné les Villes & les Campagnes, ſuccomberoient enfin totalement ſous le poids de leurs miſeres. 1593.

Les Royaliſtes, après avoir expoſé dans le plus grand détail les inconvéniens qui réſulteroient, ſoit d'une élection précipitée, ſoit même du retardement à conclure une tréve, finiſſoient leur Lettre en ces termes : *Si les gens d'honneur qui ſont parmi vous, ſe veulent déclarer auſſi ouvertement de ce qu'ils ont ſur le cœur, comme font, ſans aucune pudeur, ceux qui ſont contraires à la paix, le nombre de ces protecteurs de la ſédition & guerre civile, ſe trouvera ſi petit & de ſi peu de conſidération, que nous ne tarderons longuement à voir une bonne & heureuſe fin à nos malheurs, & ce beau Royaume remis en ſon ancienne ſplendeur & dignité**.

Cette Lettre étoit datée de Saint Denis le 23e de Juin, & ſignée par

* *Mém. de la Ligue*, tom. I.

1593. l'Archevêque de Bourges, Belliévre, Chavigny, Gaſpard de Schomberg, Camus, de Thou & Révol. Elle étoit adreſſée aux Députés du Duc de Mayenne & à l'Aſſemblée des Etats de la Ligue. On l'envoya à l'Archevêque de Lyon, à qui on adreſſa une autre lettre pour lui en particulier, dans laquelle on lui demandoit de reprendre pour l'avancement de la paix, les mêmes ſentimens qu'il avoit montrés dans les premières conférences qui s'étoient tenues à Surêne.

Les Royaliſtes qui ſe doutoient que le ſilence que l'Archevêque de Lyon avoit obſervé depuis la conférence de la Villette, étoit peut-être l'effet de la complaiſance qu'il avoit pour le Légat & pour les Eſpagnols, appréhenderent auſſi que de concert avec eux, il ne fît point part aux Etats de la longue lettre qu'ils lui adreſſoient pour l'Aſſemblée. Ce fut ce qui les détermina à en faire faire pluſieurs copies, qu'ils eurent ſoin de faire tenir à ceux de la Nobleſſe & des principaux Bourgeois qui ne demandoient que la fin des troubles.

Ils firent prudemment de prendre ce parti; car en effet l'Archevêque de Lyon

Lyon ſupprima la Lettre aux Etats ; mais, par la précaution que l'on avoit priſe, elle fut bientôt rendue publique ; de ſorte qu'on ſe trouva dans l'obligation d'en rendre compte à l'Aſſemblée. Il y eut partage ſur la conduite que l'on tiendroit en conſéquence. Ceux qui étoient dévoués à l'Eſpagne, opinerent pour adopter ce qui avoit été propoſé par les Ambaſſadeurs de cette Couronne. D'autres prétendoient qu'on ne pouvoit ſouſcrire à ces propoſitions, parce qu'elles étoient captieuſes, & que ceux qui les faiſoient, ſçavoient bien eux-mêmes qu'ils n'étoient pas en état de tenir les paroles qu'ils donnoient ; mais qu'ils ne cherchoient qu'à faire prendre des engagemens aſſez forts pour qu'il ne fût plus poſſible de parler d'accommodement avec le Roi. Les délais que les Eſpagnols avoient demandés dans la derniere ſéance, pour nommer le Prince qu'ils jugeroient digne du Trône, furent dépeints comme un piége que l'on tendoit pour tâcher de faire toujours élire l'Infante, après quoi le Roi d'Eſpagne prendroit peut-être des meſures toutes différentes que celles 1593.

qu'il avoit fait propoſer par ſes Ambaſſadeurs.

1593. La Châtre, qui avoit ouvert cet avis, le conclud en remontrant que, ſi l'on ſuivoit les impreſſions de l'Eſpagne, on alloit s'engager dans une guerre qui ne finiroit point ; au lieu que dans l'état où les choſes étoient actuellement, il étoit bien plus ſage & plus avantageux de revenir à la treve que les Royaliſtes avoient offerte ; parce que pendant ce temps-là il ſeroit aiſé de traiter avec le Roi à des conditions raiſonnables, & par ce moyen de mettre fin aux querelles, & d'empêcher la France d'être plus long-temps en proye à l'avidité & à la paſſion des Etrangers.

Cette ſéance ſe paſſa à beaucoup raiſonner ſur les deux avis qui avoient été propoſés ; mais il n'y eut rien de conclu, & l'on ne parla pas même de faire réponſe aux Députés Royaliſtes.

La faction Eſpagnole ſe diſpoſe à faire l'élection.

Cependant la faction Eſpagnole, appréhendant que les repréſentations de la Châtre ne fiſſent impreſſion au point d'accélérer un accommodement, ou ce qui revenoit au même, de conclure une treve, réſolut de ne plus différer à nommer le Prince qu'elle jugeoit à propos de couronner,

Le Parlement, informé de ce deſſein, convoqua les chambres pour en conférer, & en même-temps pour prendre un parti au ſujet de la rreve, ſur laquelle cette Cour, à la priere de Mayenne, avoit bien voulu ſuſpendre ſon jugement. L'Aſſemblée devoit ſe tenir le 25 de Juin; mais ce même jour Mayenne envoya un Exprès au Parlement, pour annoncer aux Chambres qu'il les prioit de ſurſéoir encore leur aſſemblée pour deux jours ſeulement, & que dans ce temps il auroit ſoin de les ſatisfaire. On ſe rendit à ſa priere, & on lui fit ſçavoir en même-temps que les deux jours expirés, la Cour ne manqueroit pas de s'aſſembler le troiſieme. 1593.

La Cour attendit le temps fixé; mais ce fut inutilement : Mayenne ne fit rien ſçavoir. On crut donc devoir paſſer outre; & en effet, le lundi 28 de Juin, le Parlement, les Chambres aſſemblées, rendit un Arrêt énoncé en ces termes :

Sur la Remonſtrance ci-devant faite par le Procureur du Roi, & la matiere miſe en délibération, la Cour, toutes les Chambres aſſemblées, n'ayant, comme elle n'a jamais eu, autre intention que de

Arrêt du Parlement contre les deſſeins de ſes tieux.

maintenir la Religion Catholique, Apoſtolique & Romaine, en l'Eſtat & Couronne de France, ſous la protection d'un Roi très-Chrétien, Catholique & François, a ordonné & ordonne que remonſtrances ſeront faites ceſte après-dinée par M. le Préſident le Maiſtre, aſſiſté d'un bon nombre de ladite Cour, à Monſieur de Mayenne, Lieutenant Général de l'Eſtat & Couronne de France, en la préſence des Princes & Officiers de la Couronne, eſtant de préſent en ceſte Ville, à ce que aucun Traité ne ſe faſſe pour transférer la Couronne en la main de Princes ou Princeſſes Eſtrangers; que les Loix fondamentales de ce Royaume ſeront gardées, & les Arreſts donnés par ladite Cour pour la déclaration d'un Roi Catholique & François ſoient exécutez, & qu'il ait à employer l'autorité qui lui eſt commiſe, pour empeſcher que ſous le prétexte de la Religion, la Couronne ne ſoit transférée en mains eſtrangeres, contre les Loix du Royaume, & pour ſubvenir, le plus promptement que faire ſe pourra, au repos du peuple, pour l'extréme néceſſité duquel il eſt rendu; & néanmoins dès à-préſent a déclaré & déclare tous Traités faicts & qui ſe feront ci-après pour l'eſtabliſſement d'un Prince ou

1593.

Princeſſe Eſtrangere, nul & de nul effet & valeur, comme faits au préjudice de la Loi Salique, & autres Loix fondamentales du Royaume de France : Fait à Paris, le 28 Juin 1593. 159

Le Préſident le Maître ſe préparoit, ſelon la teneur de l'Arrêt, à faire les remontrances l'après-midi de ce même jour ; mais Mayenne, n'ayant pu les entendre, la choſe fut remiſe au lendemain. Les Députés du Parlement s'étant donc rendus à l'Hôtel de Nevers*, où le Duc étoit depuis quelques jours le Préſident le Maître lui expoſa, avec autant de dignité que de force, les deux points principaux qui faiſoient l'objet des remonſtrances de la Cour. Remontrances du Parlement à Mayenne

Le premier concernoit l'élection d'un Roi, dans laquelle il prioit le Prince d'interpoſer l'autorité dont il étoit dépoſitaire, pour empêcher que l'on n'eût aucun égard aux prétendus droits de l'Infante d'Eſpagne.

Le ſecond regardoit la tréve offerte par les Royaliſtes ; le Préſident lui repréſenta qu'il avoit paru lui-même porté pour cette tréve, que la Nobleſſe & le Tiers-Etat avoient ſuivi ſon

* L'Hôtel de Nevers étoit alors où eſt aujourd'hui l'Hôtel de Conti.

sentiment ; mais que le Clergé, à l'inſ-
93. tigation du Légat, s'étant oppoſé à des propoſitions auſſi avantageuſes pour le bien de l'Etat & des peuples, il avoit fait prévaloir leur opinion, ſans penſer à faire uſage de ſon autorité pour impoſer ſilence à un Etranger qui oſoit mettre le trouble dans les délibérations des Etats : *Si vous vous ſervez ſi peu de votre puiſſance*, ajouta-t'il, *ſi vous déférez aveuglement aux avis d'un Légat dans une affaire qui regarde le Gouvernement politique, vous vous rendrez vous-même mépriſable ; vous avilirez l'autorité qu'on vous a confiée ; vous déshonorerez votre Conſeil, & vous enfraindrez les ſermens que vous avez faits de conſerver les Loix & les privileges du Royaume, qui conſiſtent particuliérement à ne point connoître l'autorité du Pape & de ſes Légats dans les matieres qui ne ſont point ſoumiſes à la Juriſdiction Eccléſiaſtique, tels que ſont les Treves & les Traités de paix.*

Mayenne fut ſi frappé de la force & de la liberté de ces remonſtrances, qu'il n'oſa pas faire éclater le reſſentiment qu'il avoit de l'Arrêt qui venoit d'être prononcé. Il répondit en peu de mots & d'un air fort embarraſſé ;

il paroît même, au rapport de l'Étoile, que sa contenance n'étoit nullement assûrée.* *Depuis qu'on m'a confié le Gouvernement de l'Etat*, dit ce Prince aux Députés, *mon premier soin a toujours été de défendre la Religion Catholique, & de maintenir les droits du Royaume ; mais il semble à présent que je ne suis plus nécessaire à l'Etat, & qu'on peut se passer facilement de moi ; j'aurois souhaité, dans la place où je suis, que le Parlement n'eût rien décidé dans une affaire de cette importance, sans me consulter : quant aux remédes qu'il est nécessaire d'apporter aux calamités publiques, j'ai d'abord panché du côté de la treve générale ; mais, en Prince Catholique, j'ai respecté les avis du Légat, & je n'ai rien encore décidé. Au surplus, je ferai tout ce qui me sera possible & ce qui paroîtra raisonnable sur les deux chefs de vos remonstrances.* 1591. Réponse Mayenne

Le lendemain de ces remonstrances, il y eut une scene un peu plus vive. Mayenne, toujours outré contre l'Arrêt du Parlement, envoya le Comte de Bélin chez le Président le Maître, Différ entre le de Mayc & le Pr dent le M tre,

* *On le vit changer de couleur*, dit l'Etoile, *& il laissa tomber son chapeau deux ou trois fois.*

pour le prier de ſe rendre de bonne
1593. heure dans l'après-midi de ce jour-là chez l'Archevêque de Lyon. Le Préſident s'y rendit, accompagné d'Etienne Fleury & de Pierre d'Amour, Conſeillers au Parlement, & il y trouva Mayenne qui avoit dîné chez l'Archevêque, avec Roſne, nouvellement reçu Maréchal de France.

Le Prince entama la converſation, en éclatant avec aigreur contre ceux qui avoient participé au dernier Arrêt. Il dit au Préſident que la Cour lui avoit fait un affront ſignalé, & que c'étoit ſe jouer ouvertement de ſa perſonne, que d'avoir prononcé un tel Arrêt, ſans aucun égard pour ſa dignité de Lieutenant Général de la Couronne, & ſans daigner faire attention qu'en ſa qualité de Prince & de Pair de France, on auroit dû l'avertir de l'Aſſemblée, auſſi-bien que les autres Pairs qui étoient alors à Paris.

Le Maître, ſans ſe déconcerter, le fit reſſouvenir que la Cour, par reſpect pour ſa perſonne, l'avoit fait avertir dès le vendredi précédent de ce qui devoit ſe traiter au Parlement; que cet Arrêt auroit été prononcé dès ce

même jour, ſans la priere qu'il avoit faite à la Cour de différer encore deux jours; que ces deux jours s'étant écoulés ſans avoir aucune nouvelle, on avoit jugé à propos de paſſer outre; & que s'il eût été préſent, il auroit vu par lui-même que la Cour ne parle jamais des Princes qu'avec reſpect, & qu'en général elle ne cherche à offenſer perſonne, mais ſeulement à rendre juſtice à tout le monde. 1593.

L'Archevêque de Lyon, qui paroiſſoit auſſi piqué que Mayenne, prit la parole; &, appuyant ce que le Prince avoit dit; il fit de grandes plaintes de l'affront que le Parlement lui avoit fait, & répéta, d'après Mayenne, que c'étoit effectivement ſe jouer d'un Prince, que d'agir ainſi ſans le conſulter.

Le Préſident, choqué de la répétition de ces termes, *de jouer & de faire affront*, interrompit le Prélat; &, le regardant avec une gravité digne de ſon caractere, *je ne puis, Monſieur*, lui dit-il, *entendre, ſans émotion, répéter ce que mon reſpect m'a fait diſſimuler, lorſque le Prince a parlé. Sachez, Monſieur, que la Cour ne trompe, ni ne joue perſonne. Parlez-en, je vous prie, dorénavant*

vant avec plus de reſpect & de modeſtie.

13. Mayenne, reprenant la parole, voulut faire entendre au Préſident, que l'ayant décoré de la Magiſtrature, il auroit du, par reconnoiſſance, ne rien faire ſans ſon avis : *Je ne trouve point*, dit le Prince, *cette conduite auſſi étrange de la part de tout le Corps, que de la part de certains particuliers que j'ai avancés aux plus belles charges.*

Si vous entendez parler de moi, répliqua le Maître, *je conviendrai que vous m'avez fait beaucoup d'honneur, en me conférant une dignité auſſi conſidérable que celle, à laquelle vous m'avez élevé ; mais en même-tems, je vous avouerai que ma fortune & mes affaires domeſtiques ſouffrent un grand préjudice de cette élevation, & que ce funeſte honneur m'eſt doublement à charge, par les peines & les fatigues qu'il me donne ; & plus encore, parce que je me trouve continuellement expoſé à tous les traits de la haine & de l'envie. Au reſte*, ajouta-t'il, *quelle que puiſſe être la reconnoiſſance que je doive avoir pour cette éminente dignité, elle ne m'empêchera jamais de parler franchement, ſurtout lorſqu'il s'agira de la gloire de Dieu & de la Religion, de la juſtice & du ſoulagement des peuples.*

Mayenne, revenant toujours à cet Arrêt, dit au Préſident que l'on riſquoit d'exciter une ſédition ; qu'il venoit d'être averti que l'on voyoit déjà du monde aſſemblé dans les rues, & que l'ennemi même s'approchoit de la Capitale, pour voir s'il ne pourroit pas la ſurprendre. 1591

A cela le Maître répliqua que la Cour ſçavoit les moyens de châtier les ſéditieux, & que les premiers qui feroient quelques mouvemens, on ne tarderoit pas à les réprimer. A l'égard de ce que l'on appréhendoit de la part des ennemis, il aſſura qu'il n'y avoit rien à craindre de ce côté là, & que les bruits que l'on affectoit de répandre, ne prenoient leur ſource que dans les menées & les intrigues des Eſpagnols.

L'Archevêque de Lyon voulut encore entreprendre le Préſident. Il dit que la Cour, par ſon Arrêt, ſembloit vouloir enlever à Mayenne l'honneur qui lui étoit dû, parce que, s'il arrivoit qu'actuellement on vînt à traiter de la paix avec l'ennemi, le Parlement prétendroit que ce ſeroit à lui & nullement au Prince, qu'on en auroit l'obligation.

Le Préſident lui répondit, que la
593. Cour étoit bien éloignée d'avoir des vues auſſi vaines & auſſi frivoles, & qu'elle étoit aſſez honorée par elle-même ; qu'en rendant ſon Arrêt, elle n'avoit eu d'autre intention que de remplir ſes devoirs, de conſerver ſa dignité, & de faire reſpecter l'autorité des Loix ; que cet Arrêt pouvoit ſervir à reconcilier & réunir tous les Catholiques François ; & que, quant à lui, il aimeroit mieux mourir que d'être ou Eſpagnol ou Hérétique.

Le Maréchal Roſne voulut auſſi ſe mêler dans la converſation, & il eut à ſon tour une réponſe aſſez ſeche de la part du Préſident. Le Maréchal lui reprocha d'avoir dit que, quand la Cour faiſoit quelques remonſtrances aux Rois & aux Princes, ce n'étoit pas qu'elle y fût néceſſitée, & qu'elle ne faiſoit ces démarches, que lorſqu'elle le jugeoit à propos.

Il comptoit embarraſſer le Préſident par ce reproche, & avoir du moins l'avantage ſur Mayenne & ſur l'Archevêque de lui faire baiſſer le ton, en le mettant dans la néceſſité de s'excuſer & même de ſe retracter ; mais le Magiſtrat le réduiſit bientôt au ſilence.

Il lui répondit qu'en parlant des remonſtrances que faiſoit la Cour, il n'avoit avancé qu'une vérité conſtante, & qu'il étoit en état de la ſoutenir ; qu'au reſte, il n'avoit rien à apprendre de lui concernant l'exercice de ſes fonctions, & qu'il s'acquittoit auſſi-bien des devoirs de ſa charge, que lui de la ſienne. 1593.

Mayenne voyant que, quelque choſe que l'on pût dire, il n'y avoit pas d'apparence d'obliger le Préſident à rien rabattre de ſa fermeté, termina la converſation, en répétant qu'il étoit vraiment très-fâché de cet événement, & en particulier de ce que ni lui, ni les Princes n'avoient point été avertis de l'Aſſemblée des Chambres ; & que, s'il l'avoit ſçu, il n'auroit pas manqué de s'y rendre.

Le Préſident lui répondit que le Parlement étoit la Cour des Pairs de France ; que quand ils vouloient y aſſiſter, ils étoient toujours les bienvenus ; mais que la Cour n'étoit point dans l'uſage de les en prier. Là-deſſus on ſe ſépara aſſez peu contens les uns des autres.

Le Préſident, ayant rendu compte à ſa Compagnie de tout ce qui venoit

d'être dit de part & d'autre, la Cour donna de grands éloges à la fermeté du Magiſtrat qui avoit ſi bien ſoutenu l'honneur du Corps ; &, comme le bruit s'étoit répandu que le Duc de Mayenne méditoit de caſſer l'Arrêt du Parlement, les Conſeillers, qui étoient préſens, promirent tous de ſacrifier leur vie, plutôt que de ſouffrir que l'on caſsât cet Arrêt, & même que l'on y fît le moindre changement.

1593. Confirmation de l'Arrêt concernant la Loi Salique.

Etienne de Neuilli, Préſident, Jacques Béranger & Denis de Here, Conſeillers, furent chargés d'aller trouver Mayenne, pour lui déclarer les ſentimens de la Compagnie, & pour l'aſſurer en même-temps que la Cour lui donneroit toujours des preuves de ſon zele & de ſon attachement ; & que, bien loin qu'il dût ſe plaindre de l'Arrêt qui avoit été prononcé, il devoit au contraire être perſuadé que la Cour ne l'avoit donné que pour lui ſervir d'appui contre les importunes ſollicitations des odieuſes cabales qui ne cherchoient que la ruine de l'Etat, en entreprenant de renverſer les Loix fondamentales du Royaume.

Cette démarche, loin d'appaiſer

Mayenne, parut l'irriter davantage contre l'Arrêt & contre ceux qui l'avoient rendu. Il y eut à ce ſujet un grand Conſeil, le jeudi premier jour de Juillet, chez le Cardinal de Pellevé où Mayenne, quoique peu accoutumé à ſe lever de bonne heure, ſe rendit cependant avant ſix heures du matin. Les principaux de la faction, qui aſſiſtoient à ce Conſeil, ne propoſoient rien moins que d'arrêter quelques-uns des plus conſidérables de la Cour, pour être en état enſuite de faire révoquer l'Arrêt plus facilement. Heureuſement la Châtre, qui étoit à cette aſſemblée, ſe déclara ſi vivement contre une telle violence, qu'après avoir long-temps diſputé, on conclud de ne point agir à force ouverte, & de tacher ſeulement, par inſinuation, d'engager la Cour à modifier ſon Arrêt; mais toutes les tentatives que l'on fit à cet égard, n'eurent aucun effet, & l'Arrêt reſta tel qu'il avoit été prononcé.

1593. Conſeil où l'on propoſe d'arrêter quelques Membres du Parlement.

La Châtre s'y oppoſe.

Cet Arrêt, qui venoit à l'appui de la Lettre que les Députés Royaliſtes avoient écrite à l'Aſſemblée, jetta le Légat, les Eſpagnols & ceux de leur faction dans le plus grand embarras.

1593. Ils reconnurent alors qu'ils avoient eu tort de propoſer de délais pour la nomination du Prince François qu'ils deſtinoient à la Couronne, en lui faiſant épouſer l'Infante d'Eſpagne ; que par-là ils avoient donné lieu de croire qu'ils étoient indécis ; que peut-être les ſoupçonnoit-on de ne différer cette nomination que pour avoir le temps de tout diſpoſer, pour placer ſur le Trône le Prince étranger, pour lequel ils s'étoient déclarés dans leurs premieres propoſitions ; & que c'étoit en conſéquence de cette conduite de leur part, que le Parlement & même une partie des Etats, s'étoient élevés contre leur projet.

Pour détruire tout ſoupçon, ils réſolurent enfin de ſe déclarer ſur le choix du Prince qu'ils deſtinoient au Trône. Il y eut d'abord à cet effet une Aſſemblée particuliere compoſée du Légat, du Cardinal de Pellevé, de Mayenne, de l'Archêveque de Lyon, de la Châtre, de Roſne & de quelques autres. Le Duc de Féria s'y étant rendu, leur dit que juſqu'alors, pour de bonnes raiſons, il n'avoit pas cru devoir s'expliquer ouvertement ſur les intentions du Roi ſon Maître ; mais

qu'ayant été informé que la proposition générale qu'il avoit faite, avoit jetté beaucoup de défiance dans les esprits, il s'étoit enfin déterminé à déclarer nettement les volontés de Sa Majesté Catholique. 1593.

Après ce préambule, qui fixa plus particuliérement l'attention de tous ceux qui étoient présens, le Duc de Féria déclara que l'intention du Roi d'Espagne étoit que le Duc de Guise épousât l'Infante, & qu'ils occupassent solidairement le Trône, pourvu que l'Election se fît sans aucun délai. Il justifia le choix du Roi son Maître, en faisant l'éloge du Duc de Guise: Prince recommandable, dit-il, non-seulement par les services que son pere & son ayeul ont rendu à la Religion & à l'Etat, mais aussi par les siens propres, & par sa délivrance * presque miraculeuse, qui donnoit assez à connoître combien ce jeune Prince étoit agréable à Dieu. Il conclud donc à ce que les Etats lui conférassent la Couronne, aussi bien qu'à l'Infante d'Espagne, & que le Duc de Mayen-

Le Duc de Féria désigne le Duc de Guise pour le Trône.

* Féria vouloit parler de l'évasion du Duc de Guise du Château de Tours, où il étoit prisonnier. *Voyez ci-dessus, pag. 67 & suiv.*

ne employât toute ſon autorité pour
1593. appuyer cette élection.

Embarras du Duc de Mayenne.

Cette propoſition fut reçue avec applaudiſſement de la plus grande partie de ceux qui compoſoient cette Aſſemblée; mais à l'égard de Mayenne, on peut juger avec quel dépit il dut voir qu'en ſa préſence les Eſpagnols, ſans parler de lui, & ſans aucun ménagement pour ſa perſonne, donnaſſent la préférence à ſon neveu. Il diſſimula néanmoins, dans l'idée, que le Duc de Féria, n'ayant point d'ordre particulier du Roi d'Eſpagne, il ſeroit facile de l'empêcher d'aller plus loin. Il répondit donc qu'il étoit très-ſenſible à l'honneur que le Roi d'Eſpagne faiſoit à ſa famille; qu'il ſe réjouiſſoit avec ſon neveu du titre auguſte que les ſervices de ſon pere lui avoient mérité, & il finit en diſant qu'il étoit prêt à traiter des conditions, ſi les Ambaſſadeurs avoient des pouvoirs ſuffiſans.

Le Duc de Féria, qui s'étoit ſans doute attendu à cette difficulté, déclara qu'il avoit des ordres particuliers, & il les remit ſur le champ entre les mains du Légat. Il eut ſoin auparavant de plier le papier qui les contenoit,

& de le cacheter, de façon que l'on ne pouvoit lire que l'article qui concernoit le Duc de Guiſe, par lequel ce Prince étoit effectivement déſigné par Sa Majeſté Catholique, pour Roi de France, conjointement avec l'Infante d'Eſpagne. 1593.

Mayenne fut extrêmement embarraſſé à la vue de cette piece, il continua néanmoins de diſſimuler, & affectant toujours d'être content du choix que l'on faiſoit de ſon neveu, il dit au Duc de Féria qu'il ne faiſoit aucune difficulté de favoriſer cette élection : mais que préalablement il avoit des conditions à propoſer, & qu'on en traiteroit au premier jour.

Baſſompierre s'oppoſe à l'élection du Duc de Guiſe.

Quelle que pût être la diſſimulation de ce Prince, il étoit cependant aiſé de voir qu'il prenoit extrêmement ſur lui, & qu'au fond il étoit vivement piqué de la préférence que l'on donnoit à ſon neveu. Chriſtophe de Baſſompierre, qui aſſiſtoit à cette Aſſemblée, comme Agent Général du Duc de Lorraine, s'apperçut de l'embarras de Mayenne, & chercha à l'en tirer, en s'oppoſant à l'élection du Duc de Guiſe, ſous prétexte que le Duc ſon Maître, ſeroit ſurement très-mé-

content que l'on eût conclu une affaire
1593. aussi importante, sans lui avoir demandé son avis, ni obtenu son consentement. Il allégua, de plus, beaucoup de raisons qui, selon lui, formoient de puissans obstacles à cette élection. Le Légat, ni les Ambassadeurs d'Espagne ne parurent pas fort frappés de la plûpart des moyens d'opposition que citoit Bassompierre : on s'arrêta seulement à ce qu'il avoit dit du Duc de Lorraine ; &, comme on ne vouloit donner à ce Prince aucun sujet de mécontentement, le Légat & les Espagnols consentirent que Bassompierre l'informât de ce qui se passoit, & ils le chargerent même de mander à ce Prince qu'on ne vouloit rien faire sans son avis.

En attendant que l'on eût la réponse de ce Prince, on traita toujours des conditions. Ainsi dès le lendemain de cette Assemblée, il s'en tint une autre, dans laquelle Mayenne, qui ne cherchoit qu'à faire naître des difficultés pour rompre les desseins des Espagnols, mit en avant des propositions si exorbitantes qu'il n'y eut pas d'apparence que l'on pût être si-tôt d'accord.

Il demandoit qu'on lui donnât les Gouvernemens de Bourgogne, de Champagne & de Brie, & qu'ils fussent héréditaires dans sa maison, que le Duc de Guise lui cédât la Principauté de Joinville, & la propriété de Vitri & de Saint-Dizier; qu'on lui fît compter sur le champ deux cens mille écus d'or; qu'on lui en assurât six cens mille en différens paiemens, & qu'enfin on lui assignât une pension de cinquante mille écus d'or. Ces propositions parurent si extrêmes, que les Espagnols n'oserent prendre aucun engagement. Le Légat & le Cardinal de Pellevé vouloient s'offrir pour cautions de l'exécution des articles; il y avoit même des Théologiens qui les pressoient d'accepter les propositions du Duc de Mayenne, parce que, disoient-ils, il seroit facile de trouver dans la suite un moyen de s'en dispenser, même en conscience: cet expédient ne prit pas; d'ailleurs, il falloit actuellement de l'argent comptant, & personne n'en avoit; de sorte qu'on se sépara sans rien conclure. Les choses n'étant pas plus avancées, on ne parla point dans l'Assemblée des Etats, de l'élection du Duc de Guise, de sorte que les affaires

1593. Conditions de Mayenne pour accéder à l'élection du Duc de Guise.

ſe trouverent à peu près dans le même
1593. état où elles étoient auparavant.

Il y eut néanmoins cette différence, que la Cour du Duc de Guiſe devint alors très-nombreuſe, celle de Mayenne au contraire extrêmement déſerte: mais cette révolution ne fut pas de longue durée, parce que Mayenne trouva bientôt moyen de rompre les projets des Eſpagnols, & en cela il fut bien ſervi, tant par ſes amis particuliers, que par ceux qui, par rapport à leurs propres intérêts, ou par haine pour les Eſpagnols, ne pouvoient ſouffrir que Sa Majeſté Catholique ſe mêlât des affaires de la France, au point de donner à ſon gré un ſouverain à cette importante Monarchie.

Mayenne penſe à réveiller le Tiers-Parti.

Mayenne fit alors quelques tentatives pour reveiller le *Tiers Parti*. Il s'adreſſa pour cela à Villars, Amiral de la Ligue, & le chargea de négocier avec le Cardinal de Bourbon. Villars ſe fit eſcorter d'un détachement de Cavalerie, ſe rendit à Gaillon, où le Cardinal ſéjournoit depuis quelque temps; il lui fit part de l'objet de ſa miſſion, mais il le trouva peu diſpoſé à répondre à ce que l'on ſouhaitoit de lui. Ce Prince, attaqué d'une maladie

de langueur, qui le conduisit peu après au tombeau, n'étoit plus que légèrement occupé des idées chimériques du Trône : d'ailleurs, tous ses desseins ayant été découverts, & la plûpart de ceux qui étoient entrés dans son parti, paroissant en disposition de se soumettre au Roi aussi-tôt après sa conversion; tout cela, joint à sa mauvaise santé, le détermina à ne point accepter les offres qu'on lui faisoit. 1593.

Cependant on eut soin de faire courir le bruit que ce Prince alloit se rendre incessamment à Paris. Mayenne amusa ses partisans de cette nouvelle. Comme elle ne manquoit pas de vraisemblance, on la crut facilement, & dès-là les mouvemens se rallentirent pour l'élection, c'est-à-dire, que l'on ne pensa plus à en parler si-tôt dans l'Assemblée des Etats, car du reste, les Espagnols & les Seize continuoient toujours leurs menées en faveur de l'Infante & du Duc de Guise.

Tableau exposé en public par les Seize.

Ils eurent même l'insolence d'exposer publiquement un Tableau scandaleux, dans lequel, en insultant à la mémoire du feu Roi & des trois Magistrats qui avoient été les victimes de leur fureur, ils avoient peint le Duc

de Guiſe ſous la figure d'un Ange qui
1393. précipitoit Henri de Bourbon dans les Enfers; & comme le Peintre n'avoit peut-être pas bien réuſſi dans les reſſemblances, il avoit eu ſoin d'écrire au-deſſus de la premiere figure *le Duc de Guiſe, Roy*; & au-deſſus de celle du Roi, *le Béarnois.* Ce morceau avoit été exécuté par un des leurs, nommé *Jean Petit*, & on le vit expoſé à Saint Barthelemi à une Proceſſion du Saint-Sacrement.*

* *Le Dimanche* 11 (*Juillet*) dit l'Etoile en ſes Mémoires, *à la Proceſſion du Saint-Sacrement de S. Barthelemy, fut expoſé un Tableau de Lucifer tombant du Paradis en Enfer, dans lequel étoient repréſentées pluſieurs perſonnes, qui y étoient marquées par leurs noms. Entre les autres, on y voyoit le feu Roi, Briſſon, Larocher & Tardif, tous défigurés & tenaillés par les Diables. En Paradis, on y voyoit des Anges tenant ſous leurs pieds des Diables qu'ils précipitoient, entre leſquels il y avoit un Ange qui avoit les aiſles plus grandes que les autres, lequel tenoit un Diable ceint d'une écharpe blanche: au-deſſus de l'Ange étoit écrit*, M. de Guiſe, Roi, *& au-deſſus du Diable*, le Béarnois: *le Duc de Mayenne tenoit le Duc de Montpenſier, & le Duc de Mercœur tenoit le Marquis de Conti.*

Ce Tableau étoit appellé le Tableau des Seize, *& avoit été peint par Jean Petit, un des leurs, pour un Tableau qu'ils vouloient étaller aux bons jours.*

Quelque

Quelque ſatisfaction qu'eût d'abord le Duc de Guiſe de ſe voir déſigné pour le Trône, on réuſſit bien-tôt à lui en donner du dégoût. La Châtre, qui avoit été étroitement uni avec le Duc ſon pere, & qui lui avoit rendu à lui-même un ſervice très-important, en facilitant ſon évaſion du Château de Tours, fut des premiers à le détourner de ſe livrer aux inſinuations des Eſpagnols. Il lui repréſenta qu'il couroit riſque d'être le jouet de cette Nation; & qu'il ſuffiſoit de voir combien les Ambaſſadeurs d'Eſpagne avoient varié de fois par rapport à l'élection, pour ne rien croire de ce qu'ils diſoient. En effet, ils avoient avancé, à l'occaſion du Prince Erneſt, qu'ils avoient nommé d'abord, que le Roi leur Maître ne pouvoit ni ne devoit en nommer un autre; cependant, ſur l'oppoſition des Etats, ils s'étoient déterminés à changer de langage & à choiſir un Prince François. La Châtre fit obſerver au Duc de Guiſe, qu'une conduite auſſi contradictoire devoit donner beaucoup de défiance de leurs promeſſes, & que, ſelon toutes les apparences, on cherchoit bien moins ſon élévation, qu'à établir dans la

1593. On indiſpoſe le Duc de Guiſe contre les Eſpagnols.

Royaume la tyrannie Eſpagnole.

1593. Mayenne agit auſſi auprès de ce jeune Prince, tant par lui-même que par ſes amis, pour le diſſuader de ſe rendre aux empreſſemens des Eſpagnols. On lui fit entendre que ſon élection, loin de lui procurer le moindre avantage, ne ſerviroit qu'à ſa perte & à celle de la Maiſon de Lorraine en général; enfin on le preſſa tellement, qu'il témoigna bientôt autant d'éloignement pour la Couronne, qu'il avoit laiſſé paroître de ſatisfaction lorſqu'on lui étoit venu apprendre que les Eſpagnols l'avoient nommé, & que bientôt il ſeroit proclamé dans l'Aſſemblée des Etats. On aſſure que ce Prince défendit à tous ceux de ſa Cour de lui donner le titre de *Roi*, comme faiſoient les Seize; il voulut même un jour en tuer un qui, malgré ſes défenſes, l'avoit appellé *Sire* *.

Mayenne travaille à détourner les Etats de faire une élection.

Tandis que Mayenne réuſſiſſoit à faire entendre à ſon neveu combien il lui ſeroit difficile d'atteindre à la Couronne, & le peu d'avantage qui en réſulteroit, il agiſſoit en même tems auprès des Eſpagnols, afin de les

* *Mém. de l'Etoile.*

détourner de preſſer l'élection dans l'Aſſemblée des Etats ; car il ne leur diſoit pas clairement qu'il eût deſſein de s'oppoſer à cette élection : au contraire, il les entretenoit dans cette eſpérance ; mais il leur faiſoit entendre qu'il étoit à propos de remettre cette grande affaire à un temps plus avantageux. 1593

Mayenne réuſſit également auprès des Députés des Etats ; & en cela il fut bien ſervi par La Châtre, qui, quoique Ligueur, s'étoit toujours déclaré contre la politique des Eſpagnols. Ce Seigneur, qui tenoit le premier rang dans la Nobleſſe de la Ligue, parla vivement dans l'Aſſemblée des Etats, tant ſur la tréve que ſur l'élection d'un Souverain. Il inſiſta principalement ſur le premier article, parce que le deſſein de Mayenne étoit d'en revenir à la tréve, comme le moyen le plus sûr pour éloigner l'élection.

Service que lui rend Châtre de cette conjoncture.

La Châtre fit donc voir l'utilité & même la néceſſité de cette tréve : il démontra que Mayenne, engagé par ſa Charge de Lieutenant Général de l'Etat, de procurer le bien & la tranquillité publique, ne pouvoit ſe diſpenſer d'y accéder ; que ce Prince ne

devoit nullement s'embarraſſer des
1593. oppoſitions du Légat; parce que le Pape lui-même, s'il eût été préſent, ne l'auroit point déſapprouvée, & qu'il l'auroit ſûrement regardée comme abſolument néceſſaire & à la France & à lui-même, pour conſerver le Comtat d'Avignon & du Vénaiſſin. De plus, il fit obſerver que lorſqu'elle fut propoſée dans les États, le Clergé avoit été le ſeul Corps qui s'y fût déclaré contraire, & cela uniquement par une foible condeſcendance pour le Légat qui étoit préſent; ſans quoi les trois Ordres auroient unanimement concouru à l'acceptation de la tréve.

Il ajouta que, quoique Mayenne eût paru ſe ranger du parti des oppoſans, on ne pouvoit pas dire néanmoins qu'il eût abſolument rejetté la tréve; qu'ainſi, il pouvoit encore intervenir actuellement & faire valoir l'avis du plus grand nombre: de plus, il fit faire attention que le Roi de Navarre étant prêt à ſe faire Catholique, il y auroit une extréme imprudence à preſſer une élection que l'on ne pourroit jamais ſoutenir, & qui mettroit la Ligue dans la néceſſité de ſe livrer à la diſcrétion des Eſpagnols;

au lieu qu'en ne précipitant rien, & en acceptant la tréve, on pourroit négocier & ſe faire accorder les conditions les plus avantageuſes. 1593.

Ces remontrances firent une telle impreſſion dans l'Aſſemblée, que, malgré les mouvemens de ceux des Députés qui n'agiſſoient que par les inſinuations des Seize, on réſolut de ne point procéder à l'élection. Cependant, pour ne point offenſer les Eſpagnols, on ne voulut point paroître rejetter abſolument leurs demandes; mais ſeulement en différer l'exécution juſqu'à un temps plus commode; délai qu'il étoit facile de rendre excuſable, en faiſant valoir la néceſſité des conjonctures. C'eſt ce que l'on fit dans un écrit que l'on dreſſa, en réponſe aux propoſitions des Eſpagnols.

Les Etats ſe déterminent à ne point procéder à l'élection d'un Roi.

Dans cet écrit les Etats, après avoir aſſuré le Roi d'Eſpagne de leur ſoumiſſion & de leur reſpectueux attachement, repréſentoient à ce Monarque que, ſur la demande faite par ſes Ambaſſadeurs de procéder à l'élection d'un Roi, ils ne croyoient pas que l'état préſent des affaires pût permettre d'y penſer actuellement; parce que n'ayant pas ſuffiſamment de troupes &

Lettre des Etats aux Ambaſſadeurs d'Eſpagne.

d'argent pour ſoutenir cette démar-
1593. che, elle ne pourroit être que pernicieuſe à la Religion & à l'Etat : ils aſſuroient cependant Sa Majeſté Catholique, qu'ils perſiſtoient toujours dans le deſſein de la ſatisfaire : mais ils demandoient du tems pour délibérer : au reſte, ils faiſoient obſerver qu'ils n'agiroient que lorſqu'ils verroient ſur pied une armée capable de ſoutenir leurs dernières réſolutions, & qu'ainſi c'étoit aux Miniſtres de Sa Majeſté Catholique à prendre leurs meſures pour faire avancer promptement les troupes qu'on leur avoit promiſes.

Cet Ecrit fut remis par Mayenne entre les mains du Duc de Féria dans une Aſſemblée des Etats, où cet Ambaſſadeur & ſes Collégues avoient été priés de ſe rendre. Les Eſpagnols, qui ſe croyoient à la veille de jouir du ſuccès de leurs intrigues, furent très-ſurpris de voir leurs affaires ſi peu avancées. Ils promirent de répondre inceſſamment par écrit; & en effet, dès le lendemain, Jean-Baptiſte Taxis remit aux Etats la réponſe qu'il avoit concertée avec les autres Miniſtres d'Eſpagne. Elle portoit, que les Am-

éponſe des pagnols.

baſſadeurs n'avoient appris qu'avec beaucoup de chagrin que l'on avoit réſolu de ſurſeoir à une élection qui étoit l'unique remède qu'on pouvoit apporter aux malheurs de la France : ils repréſentoient qu'à leur égard, ils avoient tout mis en uſage pour déterminer les Etats à prendre le ſeul parti qu'ils regardoient comme le ſalut du Royaume ; que les choſes ayant tourné autrement qu'ils ne s'y étoient attendu, ils prévoyoient que Sa Majeſté Catholique pourroit bien ceſſer d'envoyer les puiſſans ſecours qu'elle avoit promis, parce qu'effectivement on avoit tout lieu de préſumer que les dépenſes & les efforts que l'on pourroit faire pour la ſuite, ſeroient auſſi peu utiles, que ce que l'on avoit fait par le paſſé. 1593.

Ils ajouterent néanmoins qu'ils vouloient bien prendre ſur eux de fournir encore actuellement les ſubſides accoutumés, juſqu'à ce que Sa Majeſté Catholique leur eût fait ſçavoir ſes intentions ; & ils obſerverent, à l'égard de ces ſecours, qu'ils les fourniroient avec bien plus de plaiſir, ſi les Etats vouloient leur accorder deux choſes qu'ils regardoient comme eſſentielles

au bien de la cauſe commune ; c'étoit
1593. de rejetter la tréve, & de faire révoquer le dernier Arrêt que le Parlement avoit rendu.

On laiſſa cette réponſe ſans replique. Mayenne, trop content d'avoir éludé le piége que les Eſpagnols lui avoient tendu, ne penſa qu'à jouir du plaiſir d'avoir fait avorter leurs deſſeins. Ce Prince écrivit néanmoins directement à Sa Majeſté Catholique pour juſtifier ſa conduite, & prévenir ce Monarque contre les mauvaiſes impreſſions que le Duc de Féria auroit pu lui inſpirer. Cette Lettre fut portée en Eſpagne par le Sieur de Montpézat, fils d'un premier lit de la Ducheſſe de Mayenne : le départ de ce jeune Seigneur fit ſoupçonner à bien des gens que Mayenne entamoit alors une négociation en Eſpagne, pour faire tomber la Couronne à Henri de Lorraine, ſon fils aîné.

Lettre de Mayenne au Roi d'Eſpagne.

Ce Prince négocioit auſſi, pendant ce tems-là, avec le Parti Royal, par l'entremiſe du ſieur de Villeroi. De part & d'autre, on paroiſſoit s'intéreſſer ſérieuſement à la tréve ; il y eut à cet effet de nouveaux Députés, du nombre deſquels étoient les Sieurs

de Schomberg, de Belliévre, de Thou, Révol, Baſſompierre, La Châtre, Bélin & Sébaſtien Zamet, & dès-lors il y eut pluſieurs conférences, tant à la Villette, qu'à la Chapelle, à Auberviliers, & même ſur le chemin de S. Denis, où l'on diſcuta différens articles ſans ſortir de carroſſe *. 1593.

Tout concouroit alors à accélérer la paix. La grande affaire qui devoit la conclure, alloit enfin ſe terminer; le Roi penſoit à quitter le Calviniſme pour rentrer dans le ſein de l'Egliſe: Ce Prince, peu de jours après la priſe de Dreux, ſe rendit à S. Denis, pour y tenir, avec les Docteurs Catholiques, les conférences qu'il avoit d'abord indiquées à Mantes. Il commença, le 12 de Juillet, à avoir un entretien en particulier avec Chavagnac, Curé de S. Sulpice: mais il ne put continuer les jours ſuivans, parce qu'il fut obligé de partir promptement pour Mantes, ſur la nouvelle qu'il reçut que le Duc de Montpenſier, qui y étoit reſté malade, étoit alors à l'extrêmité.

Le Roi rend à S. Denis.

Conférence de S. M. a le Curé de Sulpice.

Pendant ſon abſence de Saint-Denis, les Prélats & les Docteurs que ce Prince avoit mandés, ſe rendirent dans

* *Mi. de Thou.*

cette Ville. Peu après, le Cardinal de
1593. Bourbon, le Chancelier, & nombre de Seigneurs, de Miniſtres d'Etat, y arriverent auſſi, & il y eut chez le Cardinal une Aſſemblée où l'on traita aſſez longuement du retour du Roi à la Religion Catholique.

Quoique le Cardinal de Bourbon ne vit plus de jour pour faire réuſſir les deſſeins qu'il avoit eus ſur la Couronne, & que d'ailleurs ſa ſanté ne lui permit pas de ſuivre ſes vûes ambitieuſes, il tâcha du moins de mettre quelque obſtacle à la réconciliation du Roi avec l'Egliſe. Il prétendit qu'on ne pouvoit recevoir l'abjuration de ce Prince que du conſentement du Pape. Son ſentiment fut appuyé par quelques-uns de ſes partiſans; mais le plus grand nombre ſe déclara pour l'avis contraire, & l'on décida qu'auſſi-tôt que le Roi auroit donné des marques publiques de ſa catholicité, il pourroit être admis dans l'Egliſe, & qu'enſuite on députeroit au Pape, tant au nom du Roi, que de l'Egliſe Gallicane, pour prier Sa Sainteté de donner l'abſolution à ce prince.

Le réſultat de cette Aſſemblée étant bien-tôt parvenu aux Seize, ces fac-

tieux entrerent en fureur, & allerent trouver le Légat, pour l'engager à sévir contre ceux qui s'étoient déclarés pour reconnoître le Roi, sans s'être préalablement assurés du consentement du Pape, ils vouloient qu'on les excommuniât sur le champ, & qu'on les déclarât déchus de leurs Bénéfices; ceci regardoit en particulier les Curés de Saint Sulpice, de Saint Eustache & de Saint Merry, dont les Bénéfices considérables excitoient la cupidité de plusieurs d'entr'eux. Le Légat étoit très-disposé à les satisfaire; mais, ayant voulu consulter auparavant la Faculté de Théologie, les avis ne se trouverent pas conformes à ses desseins. Ce n'est pas qu'il n'y eût un certain nombre de fanatiques capables des plus grands excès; mais il s'y trouva aussi des Docteurs assez prudens pour arrêter le cours des délibérations, & empêcher que l'on n'éclatât d'une façon si scandaleuse contre des Pasteurs dont la science, la vertu & la probité étoient généralement reconnues.

1593

Mouven des Seize tre les D teurs ma pour l'inf ction du I

Les Seize ne réussirent pas mieux dans les démarches qu'ils firent pour empêcher la tréve, & faire révoquer

l'Arrêt du Parlement, comme les Eſ-
593. pagnols l'avoient demandé. Le Curé de Saint André, un des plus animés d'entr'eux, ayant été trouver le Préſident Le Maître, qui étoit ſon Paroiſſien, pour lui faire des plaintes du ſcandale qu'il avoit donné, en approuvant un tel Arrêt, le Préſident lui répondit: *Il eſt ſi bon, ſi ſaint & ſi juſte, que s'il étoit encore à faire, je ſerois d'avis de le faire: mais*, ajouta-t-il, en adreſſant la parole au Curé, *il y a dans cette Ville une poignée de gens deſquels vous eſtes, gens ſanguinaires, gens qui ne reſpirent que ſédition, & ce ſont eux qui empeſchent le repos du peuple, & qui crient contre l'Arreſt & la Tréve**.

Tout annonçoit donc alors la décadence de la Ligue. Les clameurs des Seize, les intrigues des Eſpagnols & du Légat, ne faiſoient, depuis quelque tems, preſque plus d'impreſſion ſur les peuples. On a vû que dès les premiers bruits qui avoient couru au ſujet de la converſion prochaine du Roi, on s'étoit rendu en foule à Saint-Denis, pour témoigner à ce Prince les diſpoſitions où l'on étoit à ſon égard; les mou-

* *Mém. de l'Etoile.*

mens devinrent bien plus vifs, lorſque l'on ſçut que les Prélats & les Docteurs Catholiques s'étoient rendus dans cette Ville ; que le Roi avoit même déja eu une conférence avec un des Docteurs ; & que, ſans la maladie du Duc de Montpenſier, qui l'avoit obligé d'aller à Mantes, l'affaire ſeroit peut-être terminée. Alors l'affluence de ceux qui ſortoient de Paris, devint ſi conſidérable, qu'il n'y eut plus moyen de les arrêter. Ceux mêmes qui juſques-là s'étoient conduits avec plus de réſerve, parce qu'ils étoient ſoudoyés par l'Eſpagne, ſe réunirent aux Politiques ; &, forçant les barrières, ils alloient à Saint-Denis viſiter les Royaliſtes, & ſe féliciter mutuellement ſur ce qu'enfin on ſe voyoit à la veille de conclure une paix qui alloit terminer leurs malheurs. 1593.

Conférence du Roi avec le Prélats & les Théologiens.

Leurs eſpérances ne tarderent pas à être réaliſées. Le 22e de Juillet le Roi, voyant que le Duc de Montpenſier alloit beaucoup mieux, partit de Mantes & ſe rendit à Saint-Denis, &, dès le matin du lendemain, il eut une longue conférence avec Renaud de Beaune, Archevêque de Bourges ; Philippe du Bec, Evêque de Nantes ;

se brouiller avec la Cour de Rome;
1593. on proposa d'envoyer au Légat des Députés, pour l'engager à demeurer à Paris; cette proposition fut d'abord assez mal reçue de la part de quelques Membres de l'Assemblée. Le Président le Maître, entr'autres, s'opposa vivement à une telle démarche. *Il faut le laisser aller*, dit-il, *puisqu'il ne sert ici à autre chose qu'à nous brouiller**. Cependant, comme il avoit nombre de partisans dans les Etats, on en revint au premier avis; de sorte qu'il y eut une députation, par laquelle on le pria de n'être point inquiet au sujet de la treve que l'on étoit près de conclure? on l'assura que cette démarche ne leur feroit point abandonner la bonne cause: mais que la necessité où l'on se trouvoit d'assembler de nouvelles troupes, & de laisser respirer quelque tems les Habitans des Villes & des Campagnes, qui étoient fatigués de la guerre, demandoit absolument que l'on accédât à une suspension d'armes; & qu'au reste, il pouvoit être persuadé que les Etats seroient toujours dans la disposition de se soumettre à ses ordres & à ceux du Souverain Pontife.

* *Mém. de l'Etoile.*

Au moyen de cette soumission, le Légat s'adoucit un peu, & ne parla plus ni de s'en aller, ni de s'opposer à la tréve : il ne pensa alors qu'à traverser autant qu'il lui seroit possible la réconciliation du Roi avec l'Eglise. Il fit donc publier, dès ce même jour, une Déclaration, par laquelle il soutenoit que Henri de Bourbon, soi-disant *Roi de France & de Navarre*, déclaré nommément par Sixte V, hérétique, relaps, impénitent, Chef & défenseur des Hérétiques, ne pouvoit être absous que par le Pape ; qu'ainsi tout ce qui seroit décidé par les Prélats & les Docteurs qu'il avoit assemblés, seroit nul, parce qu'ils n'avoient pas le pouvoir de l'absoudre ; & que ceux qui se rangeoient du parti de ce Prince, n'en seroient pas moins sujets, dans la suite aux censures Ecclésiastiques. Et, comme le bruit se répandoit que le Roi devoit incessamment faire son abjuration & assister à la Messe, il prononça l'excommunication contre tous ceux qui s'y trouveroient. Ceux des Curés qui étoient de la faction des Seize, & qui depuis long-temps déclamoient contre le Roi, ne manquerent pas de publier cette excommunication dans

1593. Déclaration du Légat au sujet de la conversion du Roi.

leurs Prônes, pour ranimer dans les
1593. esprits cette averſion que le fanatiſme & l'eſprit de révolte avoient entretenue ſi long-temps contre le légitime Souverain ; mais toutes ces menées furent ſans effet. Les peuples n'étoient plus ſuſceptibles de ces impreſſions ſéditieuſes, auxquelles ils s'étoient livrés avec fureur les années précédentes. On parloit du Prince avec reſpect, & l'on rougiſſoit de s'être ſervi des termes inſultans de *Béarnois* & de *Navarrois*. Henri de Bourbon étoit appellé ſimplement le *Roi*, & l'on pouvoit dire qu'il commençoit déja à régner dans les cœurs.

Ce Prince ſe préparoit alors à faire le dernier pas qui alloit renverſer les obſtacles, au moyen deſquels on avoit prétendu l'éloigner du Trône. Les Docteurs Catholiques étoient contens de ſes diſpoſitions. Quelques-uns des plus conſidérables d'entre les Huguenots, avoient eux-mêmes applani bien des difficultés, en avouant qu'il pouvoit faire ſon ſalut dans l'Egliſe Romaine ; &, ce qui ne contribuoit pas peu à donner du prix aux argumens que l'on employoit pour hâter ſa converſion, la belle Gabrielle d'Eſtrées,

sa Maîtresse, le pressoit vivement pour qu'il se réconciliât avec le Saint Siége. Cette Dame avoit ses vûes, & elle les portoit un peu loin. Le Roi méditant un divorce avec Marguerite de Valois, sa femme, Gabrielle, de Maîtresse qu'elle étoit, comptoit devenir épouse légitime; il étoit donc d'une extrême conséquence pour elle, que son Amant fût réconcilié avec le Pape qui seul pouvoit décider sur un article de cette importance. 1593.

La grande affaire de la conversion du Roi fut enfin terminée le Dimanche 25 de Juillet. Ce Prince fit son abjuration dans l'Eglise de S. Denis, entre les mains de l'Archevêque de Bourges, & il assista à l'Office du matin & de l'après-midi. Ce jour fut une fête des plus brillantes, par le concours immense de gens de tous états, qui voulurent y assister. Un bruit confus d'instrumens de musique, mêlé avec celui des tambours, des trompettes & de l'artillerie, annonçoit au loin l'heureuse révolution qui alloit changer la face de l'Etat. Ce spectacle, si étonnant de toute maniere, fit la plus vive impression sur tous ceux qui en furent témoins. La plûpart ver- Le Roi abjure le Calvinisme.

[illegible] des larmes, le Roi lui même [illegible] pour retenir les siennes, en entendant [illegible] de toutes parts les acclamations des peuples qui faisoient des vœux en sa faveur. Sa sensibilité pour ces témoignages de l'allégresse publique, lui faisant mépriser le péril auquel il pouvoit s'exposer en se laissant approcher de trop près, il ordonna qu'on laissât entrer tout le monde dans l'Abbaye. Les Cours, les Jardins, les Salles furent bien tôt remplis d'une multitude infinie de Bourgeois & de peuple; & la foule se trouva si considérable, que dans la salle où il devoit prendre son repas, la table pensa être renversée.

Pour se montrer à plus de monde, & en même tems pour se concilier de plus en plus les Catholiques, il partit de Saint-Denis après Vêpres, & alla [illegible]

réjouiſſances à peu près ſemblables.
Le Roi ayant envoyé des Couriers pour informer de ſa converſion les Parlemens & les Gouverneurs des Places, toutes les Villes du Parti Royal s'empreſſerent de ſignaler leur joye par des fêtes brillantes qui, en annonçant le retour du Roi dans le ſein de l'Egliſe, leur annonçoient en même-tems le prochain retour de la paix dans le Royaume. 1593.

Mayenne n'étoit pas fort ſatisfait de voir dans les peuples tant d'ardeur à féliciter le Roi ſur ſa converſion. Il feignit néanmoins de prendre quelque part à ce grand événement; il ne voulut pas cependant conclure encore la paix, ſous prétexte qu'il falloit que le Roi obtînt ſon abſolution du Souverain Pontife; mais il s'en tint à la treve qu'il venoit d'arrêter avec le Monarque pour trois mois ſeulement. Les articles furent ſignés de part & d'autre dans une conférence qui ſe tint à la Villette le 31 de Juillet. Ce qu'il y eut à obſerver dans cette conjoncture, c'eſt que dans le Traité qui fut ſigné pour lors, Mayenne traita avec le Roi comme d'égal à égal: en effet, dans la teneur des articles, il

La treve ſignée.

ne fut fait mention de Sa Majeſté, ni
1593. du Prince ſous leurs noms, mais ſeulement ſous le titre de *Chefs de Parti*; & enfin ce Traité fut ſigné ſimplement, HENRI & CHARLES DE LORRAINE, ſans l'addition d'aucune qualité; &, au-deſſous de leurs noms, on voit ceux de Ruzé & de Baudouin, qui contreſignerent cet écrit; le premier, pour le Roi; & le ſecond, pour le Duc de Mayenne.

Il falloit que le Roi eût bien de l'empreſſement à conclure cette treve, pour conſentir à paſſer ſous ſilence le titre auguſte qui lui étoit légitimement dû, & pour lequel il faiſoit la guerre depuis ſi long-tems; mais il fallut céder aux circonſtances, & ſacrifier au bien public une formalité dont on pouvoit ſe paſſer pour lors.

Publication de la treve. Cette treve fut publiée le lendemain premier jour d'Août, tant à Paris qu'à Saint-Denis. Quoiqu'elle ne fût que pour trois mois, l'eſpérance que l'on avoit de la voir prolongée, fit le même effet ſur le peuple, que ſi c'eût été la publication de la paix. Ce fut donc un nouveau ſujet de réjouiſſance. Le Héraut-d'armes que le Roi envoya à Paris pour y faire cette publication,

fut reçu avec le plus grand accueil; on remarqua que, lorſqu'il paſſa dans la rue Saint Denis, des enfans qui y étoient attroupés, jetterent de grands cris de *Vive le Roi. Lequel cry*, dit l'Etoile, *fit bien mal à la teſte aux Seize*. C'étoit, en effet, une expreſſion bien naturelle du ſentiment du commun des familles, en faveur d'un Prince contre lequel les factieux ne pouvoient plus faire que d'inutiles efforts. 1593.

Les Seize, au déſeſpoir de la concluſion d'une tréve qui annonçoit la ruine de leur faction, tâcherent du moins d'exciter quelques mouvemens le jour même de la publication. Sénault, Greffier de la Ligue, ſe trouvant au bout du Pont Saint Michel, dans le temps que le Hérault d'armes alloit y publier la tréve, engagea les Officiers des troupes Napolitaines, qui montoient la garde dans cet endroit, à tâcher d'exciter aſſez de bruit pour que l'on n'entendît rien de ce que le Hérault alloit publier. Il fut obéi. Les Officiers donnerent leurs ordres aux Tambours qui ſe mirent en devoir de battre aſſez long-temps pour empêcher le Hérault de s'acquitter de ſes fonctions. Le peuple qui

aimoit beaucoup mieux entendre pu-
1593. blier la treve, que de voir continuellement retracer à ſes yeux les images de la guerre, cria hautement contre les Napolitains : ceux-ci continuant toujours, la querelle s'échauffa, & enfin ils ne ceſſerent que lorſque le peuple les menaça de tomber ſur eux & de mettre les tambours en piéces *. Cette ſcéne ſinguliere ſe paſſa en préſence de Mayenne qui ſe trouva dans ce Quartier, & qui vit cette émeute avec autant d'indifférence, que s'il ne ſe fût point intéreſſé à la treve.

Il ſembloit effectivement alors que ce Prince qui, au fond, étoit très-content d'avoir éloigné l'élection au moyen du Traité qu'il venoit de conclure, reſſentoit cependant quelque peine d'avoir donné au Légat cette mortification. Ce fut pour l'en conſoler, en quelque façon, qu'il conſentit

Le Concile de Trente eſt reçu pu-

* *Au bout du Pont S. Michel*, dit l'Etoile en ſes mémoires, *Sénault voulut émouvoir une ſédition au moyen des Napolitains qui montoient en garde, battoient leurs tambourins & ne ſe vouloient taire, ce faiſants pour empêcher la publication de la treve ; mais le peuple commença à crier qu'on les coifferoit de leurs tambourins, s'ils ne ſe taiſoient*, &c.

enfin

enfin à le ſatisfaire au ſujet du Concile de Trente dont ce Prélat ſollicitoit l'acceptation pure & ſimple ; car jusqu'alors ce Concile n'avoit été reçu en France que moyennant certaines modifications. Mayenne en le faiſant recevoir purement & ſimplement, eſpéroit, non-ſeulement ſe reconcilier avec le Légat, mais de plus acquérir les bonnes graces du Souverain Pontife, dont il preſſentoit que le ſuffrage pourroit déterminer les Eſpagnols en ſa faveur, au cas que les conjonctures permiſſent que l'on procédât à une élection. 1593. rement & ſimplement par les Etat

L'acceptation du Concile fut très-vivement débattue, & il ſe rencontra un grand nombre d'oppoſitions ; cependant le ſixième d'Août au ſoir, il ſe tint, par les intrigues du Légat, une Aſſemblée fort tumultueuſe, dans laquelle on conſentit à l'acceptation pure & ſimple du Concile, & l'on en remit la publication à une Aſſemblée plus nombreuſe, qui ſe tint deux jours après. Ce fut donc le Dimanche 8 d'Août que le Concile fut reçu par les Etats, *ſans reſtrictions ni modifications quelconques.*

Le P. Daniel obſerve que les Députés

des Provinces avoient néanmoins été
1593. d'avis qu'on y mît pour reſtriction, *que ſi aux immunités & franchiſes du Royaume, il y avoit quelque choſe qui méritât d'être entretenue; Sa Sainteté, étant requiſe d'y pourvoir, n'en feroit aucune difficulté*; ce fut cette reſtriction, ajoute cet Hiſtorien, qui dans la ſuite fut cauſe que la reception du Concile n'eut pas lieu dans le Royaume. Mezerai rapporte que ce fut Mayenne lui-même qui, pour empêcher que l'acceptation du Concile eut quelqu'effet pour la ſuite, imagina cette reſtriction & la fit adopter par le Légat. *Il ſçut bien néanmoins*, dit-il, *éluder l'exécution, ayant auparavant tiré aſsûrance du Légat, que ſi* ... & le reſte, tel que je viens de le rapporter d'après le P. Daniel.

Mayenne renouvelle le ſerment d'Union.

Mayenne, pour ſe concilier encore plus le Légat & les Eſpagnols, fut d'avis que l'on renouvellât le Serment d'Union, & il le fit lui-même le premier. Par ce ſerment, le Prince s'engageoit* *de ne ſe départir jamais de la ſainte Union; de ne point traiter avec le Roi de Navarre, quelqu'acte de Catho-*

Mezeray.

licité qu'il pût faire, & de procéder à l'élection d'un Roi très-Chrétien, moyennant qu'ils (les Espagnols) *lui fournissent douze mille hommes de pied, six mille chevaux entretenus, & quelques autres conditions.* 1593.

Le même ſerment fut prêté par le Cardinal de Pellevé, par les Ducs de Guiſe, d'Aumale & d'Elbeuf, par les ſieurs de la Châtre, de Roſne & de S. Pol, Maréchaux de la Ligue, & par un Florentin, nommé *Tournabo*[illegible] qui étoit Agent du Duc de Mercœur. Le P. Daniel rapporte que ce ſerment ſe fit en ſecret, & qu'on ne le ſçut que quelque temps après, lorſqu'on intercepta une Lettre du Légat, dans laquelle ce Miniſtre mandoit à Rome tout le détail de cette affaire.

Il paroît effectivement par la conduite des Seize à l'égard de Mayenne, qu'ils ne ſçurent rien alors de l'engagement qu'il venoit de renouveller avec les Eſpagnols; car ces factieux, ne pouvant ſouffrir que ce Prince eût été en relation avec le Roi, & qu'il eût conclu un accommodement avec ce Monarque, engagerent leurs Prédicateurs à déclamer vivement contre l'un & l'autre.

indigne projet fut exécuté avec
ureur qui excita le plus grand
le. Pendant quelque temps, on
endit dans les Chaires que d'in-
s déclamations contre Sa Ma-
Sa converſion étoit dépeinte
omme une farce dont il avoit pré-
tendu faſciner les yeux des peuples ;
on répandoit ſur ſon compte mille ca-
lomnies ; on aſsûroit que le jour il
alloit à la Meſſe, & que la nuit il ſe
trouvoit au prêche. Le Docteur Bou-
cher, Curé de S. enoît, ſe ſignala
par deſſus tous les autres, dans plu-
ſieurs Sermons qu'il prêcha à S. Merri
dans le cours du mois d'Août.* Mayen-
ne eut auſſi ſa part dans les invectives
que répandoit ce Prédicateur ſacrilége
& autres Docteurs de même trempe.
Il parut d'abord n'y pas faire beaucoup
d'attention ; mais le Roi lui ayant fait
faire quelques reproches ſur ce qu'il
n'impoſoit pas ſilence à ces ſéditieux
qui inſultoient également ce qu'il y
avoit de plus reſpectable dans les deux
Partis ; ce Prince en parla au Légat, &

* Ces Sermons furent imprimés à Paris & enſuite en Flandres. Ils furent brûlés à la Croix du Trahoir, par la main du Boureau, en 1594, après la réduction de Paris.

lui dit, que s'il ne faiſoit taire les Prédicateurs, il étoit déterminé à en faire jetter un couple dans la riviere, pour ſervir d'exemple aux autres. *Le Roi de Navarre m'en a fait faire des plaintes*, ajouta-t'il, *& m'a fait dire que ſi le premier Gentilhomme de ſa Cour m'avoit injurié publiquement, comme les Prédicateurs l'injurioient dans leurs Chaires, il ne l'eût pas enduré.* * Le Légat les manda à cet effet, & les engagea à être plus réſervés dans la ſuite. Quelques-uns obéirent ; mais il s'en trouva d'autres qui prêcherent plus ſéditieuſement qu'ils n'avoient encore fait. 155

Le Prieur des Carmes ſe diſtingua entr'autres par les invectives qu'il débita contre le Roi, dans un Sermon qu'il prêcha un Dimanche 15 d'Août; mais ce qu'il y eut de plus remarquable dans ſon diſcours; c'eſt que ce fanatique oſa y faire preſſentir un complot affreux qui ſe tramoit depuis quelque temps, & qui fut enfin heureuſement découvert peu de jours après. *Le mois d'Août n'eſt pas encore paſſé*, dit-il dans ce Sermon, *& avant qu'il le ſoit, nous eſpérons quelque coup du Ciel.*

* *Mém. de l'Etoile.*

Ce coup du Ciel, que l'on attendoit, étoit l'exécution de l'exécrable projet qu'on avoit formé d'aſſaſſiner le Roi. Un ſcélérat, nommé *Pierre Barriere*, Bâtelier d'Orléans, inſatué des pernicieuſes maximes des Docteurs & des Théologiens de la Ligue, réſolut d'attenter ſur la vie du Roi, & de le faire périr de la même manière que ſon Prédéceſſeur.

Il étoit à Lyon, lorſqu'il forma ce déteſtable deſſein. Il le communiqua à pluſieurs perſonnes, tant Séculières qu'Eccléſiaſtiques, qui étant toutes engagées dans la faction des Seize, applaudirent à ce malheureux, & le confirmerent dans ſa réſolution.

Il ſe rendit à Paris pour faire de nouvelles conſultations; il vit à cet effet Aubry, Curé de S. André des-Arcs *, qui lui donna beaucoup de louanges, & l'aſſura que le ſeul moyen de mettre la Religion en ſureté, étoit de tuer le Bearnois. Cet indigne paſteur, pour encourager Barriere de plus en plus, le conduiſit chez le P. Varade **, Recteur du Collége des Jéſuites,

* *Mém. de l'Etoile. M. De Thou.*

** Pour ce qui eſt du Jéſuite, qui s'appelloit le P. Varade, *dit le P. Daniel*, ceux de

qui *l'anima de nouveau*, dit M. de Thou, *à l'exécution de ſon projet, & le fit confeſſer & communier par un autre Jéſuite qui ignoroit toute l'affaire.* 1593

Barriere ainſi préparé, alla à Saint Denis le jour même que le Roi fit ſon abjuration; il ſe mêla dans la foule qui environnoit ce Prince au ſortir de l'Egliſe; mais, retenu par une ſecrete horreur, il n'oſa pas porter la main ſur le Monarque.

Le Roi, quelque tems après, étant allé à Gournai, à Créci, à Champ ſur Marne, à Brie-Comte-Robert, & enfin à Melun, où il ſéjourna; Barriere le ſuivit dans ces différens endroits. Il ſe confeſſa même à Brie, & y communia; s'étant enſuite rendu à Melun, il y fut arrêté le Vendredi 27 d'Août: il proteſta d'abord de ſon innocence; mais, ayant été mis à la queſtion, il avoua tout, & fut exécuté dans le grand-Marché de Melun, le Mardi dernier jour du même mois. L'Aſſa eſt arrêté exécuté.

Cet événement fit grand bruit dans

ſa Compagnie s'en défendirent fortement, lorſque l'année ſuivante on voulut les charger de ce crime, & le Roi lui-même, dans le tems qu'il les rappella en France, voulut bien de ſa propre bouche, les diſculper ſur ce fait.

tout le Royaume, & l'on étoit assez
593. porté à croire que ceux qui avoient des prétentions à la Couronne pouvoient y avoir quelque part ; mais ces soupçons furent bientôt dissipés, & le Roi lui-même eut l'attention de faire supprimer des dépositions, ce qui pouvoit regarder les Chefs de Parti, quoiqu'il n'y eût rien qui pût les charger en aucune façon. Par exemple, Barriere avoit dit à la question, que ceux qui l'avoient encouragé à commettre le crime qu'il s'étoit proposé d'exécuter, lui avoient sur-tout recommandé de ne point découvrir son dessein au Duc de Nemours pendant son séjour à Lyon, ni au Duc de Mayenne, lorsqu'il seroit à Paris. Cette défense faisoit honneur à l'un & à l'autre de ces Princes. Cependant le Roi ne voulut pas que cette déposition fût insérée dans les Registres, de peur qu'il ne parût que l'on eût fait interroger l'assassin à ce sujet, & que l'apparence de soupçon ne fût un obstacle pour la paix que l'on paroissoit souhaiter également de deux côtés.

Il sembloit en effet que l'accommodement ne tarderoit pas à se conclure, & que la tréve conduiroit insensible-

ment à une paix générale. Le Roi ſe prêtoit à tout ce que l'on deſiroit de lui, il ſe mit même en devoir de ſe concilier les partiſans de la Cour de Rome, en envoyant au Pape une Ambaſſade ſolemnelle pour ſolliciter ſon Abſolution. Il nomma pour ſon Ambaſſadeur *Louis de Gonzague*, Duc de Nevers, qui étoit plus en état qu'aucun autre de le bien ſervir, tant par les nombreuſes alliances qu'il avoit en Italie, que par les éminentes qualités de ſon eſprit, qui ſembloient répondre d'avance de l'heureux ſuccès de l'importante commiſſion dont il étoit chargé. 1593

Le Roi envoye une Ambaſſade à Rome.

Mayenne qui vouloit faire entendre qu'il n'avoit d'autre deſſein, que de conſerver la Religion & l'union avec le S. Siege, fit compliment au Roi ſur l'Ambaſſade que Sa Majeſté envoyoit à Rome; il feignit même de vouloir l'appuyer, en promettant d'envoyer de ſa part le Cardinal de Joyeuſe & le Baron de Sennecé, pour ſolliciter le Saint Pere en faveur du Roi. Il les fit partir en effet, mais ce ne fut que plus de trois mois après.

Pendant ce tems-là, il penſoit à tirer un bon parti de ſa ſituation, de

quelque façon que les choſes puſſent
1593. tourner. Ce fut ce qui lui fit prendre
Mayenne la réſolution de s'emparer de Lyon,
ojette de dans le deſſein d'en faire une jonction
nir le avec la Bourgogne, eſpérant enſuite
onnois au ſe faire céder tout ce Pays en Souve-
uverne- raineté, par le Prince qui monteroit
ent de ſur le Trône.
urgogne.

L'entrepriſe ſur Lyon étoit difficile à exécuter, parce que le Duc de Nemours, ſon frere utérin, s'étoit rendu abſolu dans ce Gouvernement, & il projettoit, diſoit-on, pour s'y ſoutenir, d'abandonner entierement & Mayenne & les Ligueurs, pour ſe réunir au Duc de Savoye. Il avoit tout changé dans Lyon; &, après avoir anéanti l'autorité des Magiſtrats légitimes, il en avoit créé de nouveaux qui lui étoient dévoués, & s'étoit formé un Conſeil, ſur les avis duquel il régloit toute ſa conduite. De plus, il avoit fait fortifier des poſtes avantageux autour de la Ville, & enfin il penſoit actuellement à faire conſtruire deux Citadelles dans Lyon même. Tout annonçoit qu'il tendoit à la Souveraineté, *& le refus qu'il faiſoit*, dit M. de Thou, *de prendre dans ſes Ordonnances publiques le titre de Gouver-*

neur des Provinces qui lui étoient ſoumiſes, donnoit aſſez à connoître qu'il aſpiroit à une domination indépendante des Loix. 1593.

Mayenne, qui avoit un double intérêt à prévenir les projets ambitieux du Duc de Nemours, pria l'Archevêque de Lyon de profiter du tems de la tréve pour ſe rendre dans cette Ville, afin de travailler promptement à faire échouer les entrepriſes du Duc. L'Archevêque exécuta heureuſement cette commiſſion. Il ſçut manier les eſprits avec tant d'habileté, qu'il tourna la Bourgeoiſie & le peuple contre le Gouverneur qui fut enfin arrêté dans ſon Hôtel, & enfermé peu après dans le Château de Pierre enciſe.

Les Lyonnois arrêtent leur Gouverneur.

Cette nouvelle ne fut pas plutôt répandue, que la Ducheſſe de Nemours, mere du Duc, alla trouver Mayenne, & lui fit les reproches les plus amers ſur la dureté de ſa conduite à l'égard de ſon frere, & le menaça de toute ſon indignation. Mayenne tâcha de l'appaiſer en rejettant cet événement ſur la fureur du peuple que le jeune Duc avoit indiſpoſé contre lui, & il promit à cette Princeſſe de donner au plutôt des ordres pour ſa liberté.

1593. Il en donna en effet, & en conſéquence l'Archevêque de Lyon, qui avoit été nommé d'abord par les Habitans Gouverneur de la Ville, & agréé enſuite par Mayenne, propoſa pour conditions que le Duc de Nemours céderoit Lyon & les poſtes qu'il occupoit aux environs, & qu'on lui donneroit en échange celui de Guyenne, avec les titres & les pouvoirs qu'y avoit eu le Roi de Navarre. Ce traité fut accepté; mais il reſta ſans exécution, & le Duc de Nemours demeura long tems priſonnier.

Ils gardent la neutralité entre le Roi & la Ligue.

A l'égard de Mayenne, il ne retira pas de cette révolution l'avantage qu'il en attendoit; car les Lyonnois obſerverent une eſpece de neutralité entre les Royaliſtes & la Ligue. Ils reconnurent à la vérité leur Archevêque, comme Lieutenant du Duc de Mayenne; mais ils ne prirent point ſes ordres, & ſe gouvernerent eux-mêmes, juſqu'au tems auquel ils ſe ſoumirent au Roi.

Tandis que Mayenne avoit été occupé à tâcher de s'aſſurer du Lyonnois, le tems fixé pour la treve s'avançoit inſenſiblement, ſans que ce Prince eût pris encore aucun parti pour un

accommodement. Toujours déterminé à ne reconnoître le Roi qu'avec le consentement du Souverain Pontife, il vouloit avant de rien conclure, sçavoir quel seroit le succès de l'Ambassade du Duc de Nevers à Rome; &, d'un autre côté, il attendoit aussi que le sieur de Montpezat, qu'il avoit envoyé en Espagne, lui rendît compte de la négociation dont il l'avoit chargé auprès de Sa Majesté Catholique; tout cela demandoit du tems; aussi Mayenne fit-il auprès du Roi les plus vives instances pour obtenir une prolongation de la treve. 1593.

Négociation pour la prolongation de la tréve.

Le Roi l'accorda, mais ce ne fut pas sans beaucoup de difficultés. Ce Prince ne vouloit que la paix ou la guerre: tout ce qu'on lui pouvoit proposer, qui n'avoit point trait ni à l'un, ni à l'autre, lui étoit suspect. Il pressentoit que l'on ne demandoit la continuation de la treve avec tant d'instance, que pour approvisionner Paris, & donner le tems aux Espagnols de faire avancer leurs troupes. Villeroi, qui étoit attaché à Mayenne & à la Ligue, mais qui l'étoit encore plus au Roi & au bien de l'Etat, se donnoit des mouvemens infinis, d'un côté, pour obtenir du Roi

la prolongation de la treve, & de
1593. l'autre, pour engager le Duc à faire la paix ; de ſorte qu'il ne faiſoit qu'aller & venir de la Cour à Paris, & de Paris à la Cour ſans pouvoir rien terminer.

Il ne ſe rebuta pas néanmoins ; l'ardeur qu'il avoit pour la concluſion de la paix, l'encouragea à continuer ſes négociations, malgré leur peu de ſuccès, & il faiſoit toujours eſpérer au Roi, que Mayenne ſe rendroit à ſes inſtances ; mais il fut fort étonné, lorſqu'un jour ſe mettant en devoir d'entretenir Sa Majeſté ſur les bonnes diſpoſitions de ce Prince, le Roi lui montra une Lettre qui détruiſoit abſolument tout ce qu'il pouvoit dire à l'avantage de Mayenne.

Lettre qui couvre au oi les deſ- ins de ayenne.

Cette Lettre étoit du Légat. Le Roi y étoit très-maltraité, auſſi-bien que Mayenne. On y rapportoit au long le ſerment que ce Duc & ſes principaux Confidens avoient fait en concluant la treve, de ne jamais reconnoître le Roi de Navarre, quand même il ſe feroit Catholique. On accuſoit Mayenne de perfidie, en ce que, nonobſtant ce ſerment, on ſçavoit qu'il négocioit avec le Parti Royal ; & enfin le Légat, en parlant de ce Duc, s'énonçoit en ces

termes : *Jamais en ame de Prince n'y a logé telle infidélité que dans la ſienne.* * 1593.

C'étoit la Ducheſſe de Nevers qui avoit intercepté cette Lettre. Le Courier du Légat paſſant par Nevers, elle trouva moyen de le faire amuſer aſſez long-tems, pour que l'on pût fouiller dans ſa valiſe & examiner les papiers qui s'y trouveroient. La Ducheſſe étoit d'autant plus intéreſſée à ſçavoir ce que le Légat mandoit à Rome, que ſon mari étant actuellement Ambaſſadeur dans cette Cour, elle étoit bien-aiſe de voir ſi l'on ne prenoit pas des meſures pour traverſer ſa négociation. Cette Dame, voyant que cette Lettre intéreſſoit le Roi perſonnellement, s'en empara, & fit mettre, ſous l'enveloppe que l'on avoit conſervée, du papier blanc qui formoit le même volume que la Lettre. Le tout fut remis dans la valiſe du Courier, ſans qu'il s'en apperçût, & il alla porter du papier blanc à Rome, au lieu de la Lettre qu'on écrivoit au Saint Pere, laquelle fut envoyée directement à Fontainebleau où le Roi étoit actuellement.

Par qui cette Lettre fut interceptée.

* Mém. de l'Etoile.

1593. Ce fut cette lettre en original, que le Monarque montra à Villeroi, en lui demandant s'il croyoit que l'on pût déſormais négocier avec un homme tel que Mayenne qui, en proteſtant comme il le faiſoit depuis le commencement des négociations, de ne vouloir que la tranquillité de l'Etat, s'engageoit par ſerment à en perpétuer les troubles, & qui actuellement lui demandoit la prolongation d'une treve, dans le tems qu'il s'obligeoit d'ailleurs à ne jamais le reconnoître, ni ſe reconcilier avec lui.

Le Roi la communique à Villeroi.

Villeroi fut ſi ſurpris de cet événement qu'il ne ſçut que répondre. Quelque ſujet qu'il eût de ſe méfier de Mayenne, depuis que ce Prince, étant à la tête de la Ligue, avoit fourni tant de ſujets de faire ſoupçonner ſa conduite, il le croyoit cependant toujours tel qu'il l'avoit connu autrefois, généreux dans ſes procédés, vrai dans ſes diſcours, droit & ſincère dans ſa conduite, ennemi de toute diſſimulation, & bien éloigné de ces vûes auſſi pleines d'artifices que d'ambition, que l'on avoit reprochées ſi ſouvent à Henri de Guiſe, ſon frere. Une preuve auſſi forte que celle que le Roi lui

mettoit sous les yeux l'irrita au point que peu s'en fallut qu'il ne rompît sur le champ avec le Duc; mais le Roi l'en empêcha. Ce Prince qui vouloit se donner le plaisir de confondre Mayenne, remit à Villeroi l'original de la Lettre du Légat, afin qu'il la communiquât à ce Prince, tant pour lui donner à connoître que son secret étoit éventé, que pour lui faire voir ce qu'on pensoit de lui dans un Parti dont il avoit tant de peine à se détacher. 1593.

Villeroi retourna donc à Paris, & alla trouver Mayenne à qui il montra la Lettre du Legat. Ce Prince la lut, & parut d'abord un peu interdit. Il se remit néanmoins, & tâcha de se justifier sur les soupçons que cette Lettre pouvoit donner de sa conduite. Il répondit au sujet du serment, qu'il n'avoit eu d'autre dessein en le faisant, que d'empêcher les Etats de procéder à l'élection d'un Roi, laquelle sans cela auroit pû avoir lieu; ce qui auroit mis le Pape dans l'obligation de soutenir la décision des Etats, & l'auroit déterminé par conséquent à refuser au Roi son Absolution.

Villeroi fait voir la lettre à Mayenne.

Mayenne tâche de se justifier.

Il ajouta que ses intentions étoient

toujours les mêmes pour la paix ; que
1593. c'étoit pour la procurer plus promptement, qu'il avoit nommé le Cardinal de Joyeuſe & le Baron de Sennecé pour appuyer la demande du Roi ; & qu'enfin il ne faiſoit actuellement des inſtances pour la prolongation de la treve, que pour attendre des nouvelles de ce qui ſe paſſeroit à Rome à ce ſujet ; & enfin pour donner des preuves de ſa bonne foi, il pria Villeroi d'aſſurer Sa Majeſté, qu'il alloit renvoyer dans ſes Provinces une partie des Députés des États, & qu'ainſi il n'y auroit plus lieu de craindre que la faction Eſpagnole pût faire procéder à une élection.

Villeroi fait valoir ſes raiſons auprès du Roi.

Villeroi crut Mayenne ſur ſa parole ; il ſe reprocha même d'avoir pu ſoupçonner ſon ami de duplicité, & ſur le champ, il repartit pour Fontainebleau, où il parla ſi fortement au Roi ſur la ſincérité de la conduite de Mayenne, qu'il ramena le Monarque, & le fit enfin conſentir à la prolongation de la treve. Cette affaire fut conclue à Poiſſi, où les Députés Royaliſtes & ceux de Mayenne ſe rendirent ; là, il fut arrêté que la treve ſeroit continuée pendant les mois de Novembre & de Décembre.

Le Roi accorde la prolongation de la tréve.

Ce nouveau traité n'empêcha pas Roi de partir pour la Normandie à tête d'un détachement, afin de revoir ſous ſon obéiſſance la Ville de Fécamp, qu'un Gentilhomme, nommé *Bois roſé*, qui en étoit Gouverneur, avoit promis de lui remettre entre les mains. 1593.

Mayenne qui venoit d'eſſuyer des reproches d'infidélité, profita de cette occaſion pour en faire à ſon tour. Il accuſa le Roi de manquer au Traité, parce que Fécamp étoit une Ville qui appartenoit à la Ligue, & dont par conſéquent il ne pouvoit recevoir la ſoumiſſion pendant tout le tems que dureroit la treve. Comme c'étoit le ſeul reproche qu'il eût à faire à Sa Majeſté depuis le commencement des négociations, il n'épargna pas les plaintes, pour tâcher de faire de cette démarche un grief des plus importans. Le Roi qui ne vouloit point que l'on eût le ſoupçonner de manquer à la foi des Traités, fit bientôt ceſſer toutes ces plaintes, en faiſant repréſenter à Mayenne que l'affaire de la reddition de Fécamp, n'étoit nullement une contravention à la treve, parce qu'il avoit déja traité de la ſoumiſſion de

cette Place, long-temps avant q
1593. s'agit de parler de treve ni de paix

Mayenne sollicite une nouvelle prolongation de tréve.

Cette raiſon fit ou parut faire impreſſion ſur Mayenne, & il ap la reddition de Fécamp, ſans cherc à diſputer davantage. Peut-être voit-il parlé ſi haut d'abord, & ne toit-il enſuite réduit au ſilence, pour réuſſir plus facilement dans deſſein qu'il avoit de demander enc une nouvelle prolongation. La d niere, qui n'étoit que de deux mo ne lui paroiſſant pas ſuffiſante p remplir ſes projets, il haſarda de ſa demander au Roi qu'il conſentît à accorder encore une de trois mois.

Le Roi la refuſe.

Le Roi refuſa nettement d'entenc cette propoſition. Il en parla mé avec un air ſi indigné, que l'on douta bien que ce Prince avoit nouveaux ſujets de mécontenteme En effet, il venoit de découvrir to le ſecret de la négociation, que le de Montpezat étoit chargé de ſuiv en Eſpagne. Les papiers de ce jeu Seigneur ayant été enlevés & rem entre les mains du Roi, Sa Majeſ vit clairement alors que toutes les d marches de Mayenne ne tendoie qu'à gagner du tems pour faire acce

par la Cour d'Eſpagne, la propoſi-
ın qu'il faiſoit de marier ſon fils 1593.
ié à l'Infante, & de mettre l'un &
utre ſur le Trône.

Ce fut un coup bien ſenſible pour
lleroi, lorſque Sa Majeſté lui fit
rt de la découverte qu'il venoit de
re. Ne voyant plus de moyen de
uvoir juſtifier, ni même excuſer ſon
i, il réſolut de terminer là toutes
négociations & de ne plus le voir.
lui écrivit une longue lettre, dans Lettre de Villeroi à Mayenne.
uelle il lui expoſa avec les plus vi-
; couleurs le tort qu'il faiſoit à ſa
utation, à ſa fortune, à ſa maiſon.
lui conſeilla pour la dernière fois
renoncer aux vaines idées de gran-
ır dont il s'occupoit, & de ne plus
der à faire ſon accommodement;
ce que plus il attendroit, plus il lui
oit difficile de ſe ménager quelque
ıntage; & enfin, après lui avoir dit
: s'il ne ſe rendoit à ſes conſeils, il
oit infailliblement perdu; il l'aſſura Villeroi abandonne la Ligue.
: pour lui, il ne pouvoit plus ſe
ırger de rien négocier en ſa faveur
ıu'il alloit ſe retirer à Pontoiſe avec
ıte ſa famille.

Le deſſein de Villeroi dans cette re-
ite, étoit d'engager d'Alincourt,

tion de treve pour Pontoiſ
peu après cette Place ſe ſc
cela elle ſuivit l'exemple
autres qui de jour en jc
choient de la Ligue.

Déclaration du Roi au ſujet du refus d'une prolongation de tréve.

Le refus que le Roi av
corder à Mayenne une nc
longation de treve, pouva
ner quelques murmures
qui n'étoient pas bien i
raiſons qu'il avoit pû avc
jeſté, étant alors à Mante
27 de Décembre une D
dans laquelle les motifs d
étoient clairement expli
bien que les intrigues de
des Eſpagnols, intrigue
permettoient plus de penſ

tique que le Roi faiſoit aux Princes, aux Seigneurs, aux Gouverneurs des Places & aux principales Villes de ſon Royaume, de revenir promptement ſous ſon obéiſſance, promettant toutes ſortes d'avantages à ceux qui ſe ſoumetroient, & menaçant de toute ſon indignation ceux qui perſiſteroient dans la révolte. 1593.

On voit par l'énoncé de cette Déclaration, qui eſt rapporté au 6e Volume des Mémoires de la Ligue, que le Roi commençoit à parler en Souverain, & que ſes affaires s'amélioroient ſenſiblement. Dans le tems même qu'il publia ſa Déclaration, Vitri, Gouverneur de Meaux, venoit de lui faire ſçavoir que les Habitans étoient dans la diſpoſition de lui remettre leur Place; pluſieurs autres alloient ſuivre ſon exemple, & les intelligences qu'il entretenoit dans Paris, lui faiſoient eſpérer que cette Capitale ne tarderoit pas à ſe rendre.

1594. Meaux ſe ſoumet au Roi.

Ce Monarque ſe rendit en perſonne à Meaux au commencement de Janvier, pour y recevoir les hommages des Habitans: tout s'y paſſa de leur part avec les plus grands témoignages de joye, de ſoumiſſion & de reſpect.

1594. Le Roi de ſon côté leur donna des marques éclatantes de bonté & de confiance. Il alla enſuite à S. Denis, pour être plus près de Paris, & ſe mettre en état d'être inſtruit ſur le champ de l'effet que feroit ſur cette Ville, ce qui venoit de ſe paſſer à la réduction de Meaux.

Mouvemens des Seize à Paris.

Tout étoit alors à Paris dans un grand mouvement, tant du côté des Politiques qui formoient ſourdement un parti pour remettre la Ville au Roi, que de la part des Eſpagnols & des Seize qui preſſentoient la révolution qui pouvoit arriver en conſéquence des nouvelles qu'on recevoit chaque jour de différentes Places qui faiſoient leur ſoumiſſion au Roi, ou qui négocioient pour la faire.

Les factieux voyant les choſes à

Ils engagent

il avoit eu beaucoup de part dans les conférences qui s'étoient tenues pour la treve, on le ſoupçonna d'intelligence avec le Parti Royal; & dèſlors, les Factieux conſpirerent pour lui ôter ſon Gouvernement, & le donner à un autre. 1594.

Le Parlement s'y oppoſe.

Le bruit de ce changement s'étant bientôt répandu, les Chambres qui s'étoient aſſemblées le 10e de Janvier, chargerent deux perſonnes de leur Compagnie d'aller trouver le Comte de Bélin, pour ſçavoir de lui-même la vérité du fait, & en même tems pour s'informer ſi on lui ôtoit ſon Gouvernement, ou s'il le quittoit de bon gré.

Bélin ne répondit pas bien clairement à cette demande; mais cependant, il en dit aſſez pour faire entendre que ſa ſortie de Paris n'étoit pas tout-à-fait de ſon goût, & qu'en cela il ſe trouvoit obligé de céder aux menées du Légat & des Seize. Le Parlement qui avoit beaucoup de confiance dans ce Gouverneur, trouva très-mauvais que les Eſpagnols ſe mêlaſſent de lui ôter ſa place, & encore plus que Mayenne eût pris le parti de le dépoſſéder, ſans en prévenir la Cour.

Il y eut de vives remontrances à ce
1594. ſujet ; mais elles furent ſans effet : Bêlin ſortit de Paris, & ſe retira auprès du Roi. A l'égard du Gouvernement,
Briſſac eſt nommé Gouverneur de Paris. il fut donné à Charles de Coſſé, Comte de Briſſac, qui prêta ſerment le 24 de Janvier.

Tandis que Mayenne prenoit des meſures pour ſe conſerver la Capitale du Royaume, le Roi en prenoit auſſi de ſon côté pour acquérir des Places & fortifier ſon Parti. La treve étant finie avec la Ligue, les hoſtilités avoient recommencé dès les premiers jours de Janvier, & dès-lors le Roi ne penſa plus qu'à ſoumettre des Villes par la voye des armes, ou à gagner les Gouverneurs ; ce qui étoit d'autant plus facile qu'ils étoient pour la plus grande partie très-portés à ſe vendre plus ou moins cher, ſelon la valeur de leurs Places ou l'importance de leurs perſonnes.

Le Roi s'empare de Charenton & de la Ferté-Milon. Pendant que les troupes du Roi agiſſoient dans les Provinces éloignées, ce Prince fit attaquer Charenton, en chaſſa les Ligueurs & y mit une garniſon, au moyen de laquelle il ſerra Paris de plus près qu'auparavant. Quelques jours après, il ſe rendit en perſonne à

la Ferté-Milon dont il ſe rendit maître en peu de tems ; il ſe retira enſuite à Mantes pour conférer avec ſon Conſeil ſur la cérémonie de ſon Sacre dont il avoit fixé la ſolemnité au 27 du mois ſuivant. 1594.

La repriſe des armes & les progrès des troupes Royales dans les environs de Paris, jetterent les peuples dans la conſternation. Les plaintes ſe renouvellerent de toutes parts contre Mayenne ; on l'accuſoit hautement d'être vendu à l'Eſpagne, & de tout ſacrifier à cette Cour & à ſes propres intérêts. Ce n'étoit pas ſeulement parmi la populace que ſe répandoient ces bruits, les plus conſidérables Bourgeois parloient de même. Le Parlement paroiſſoit auſſi très-mal diſpoſé à ſon égard ſurtout lorſqu'on y fut informé qu'il n'avoit tenu qu'à ce Prince d'obtenir une prolongation de la treve ; car le Roi, malgré la découverte qu'il avoit faite de la négociation dont Montpezat étoit chargé auprès du Roi d'Eſpagne, & la refus général qu'il avoit fait d'écouter Mayenne, étoit cependant revenu à lui accorder une prolongation pour le mois de Janvier ſeulement, moyennant certaines condi- Plaintes contre Mayenne.

tions, que ce Prince avoit refusées;
1594. parce qu'il n'y trouvoit pas pour lui des avantages assez considérables.

Conférence de Mayenne & le Président le Maître.

Mayenne fut sensible à ces bruits & voulut du moins tâcher de se justifier auprès du Parlement. Il envoya à cet effet Pericard, autrefois Sécretaire du Duc de Guise, & alors un des quatre Sécrétaires d'Etat de la Ligue, trouver le Président le Maître & le prier de venir à l'instant à son Hôtel. Le Maître s'y rendit, & eut avec le Prince une conférence assez vive sur ce qui faisoit la matiere des discours publics.

Mayenne protesta d'abord contre cet attachement si vif, qu'on lui reprochoit d'avoir pour l'Espagne. *Je ne suis pas Espagnol*, dit-il au Président, *& je ne le serai jamais; faites-moi l'honneur de m'en croire.* * A l'égard de la treve que l'on disoit avoir manqué par sa faute, il s'excusa sur les conditions peu recevables que le Roi lui avoit proposées. Il en communiqua les articles au Président; & sur ce que le Roi demandoit d'abord qu'on le reconnût avant que le Pape eût donné son con-

* Mém. de l'Etoile.

ſentement : *Je ne le permettrai jamais*, dit Mayenne, *tant que j'aurai une eſpée à mon côté, parce qu'il y va de la Religion.** 1594.

Ce Prince, paſſant enſuite aux articles qui le concernoient en particulier, & aux avantages que le Roi lui promettoit, s'il vouloit entendre à un accommodement : *Il m'offre*, dit-il, *le Gouvernement de Bourgogne, & encore ne me donne pour aſſurance qu'une promeſſe verbale : jugez ſi telles conditions ſont recevables à un Prince de ma qualité.***

Le Préſident, qui aimoit ſincèrement le bien public, vit avec quelque impatience que Mayenne inſiſtoit toujours pour ſes avantages perſonnels ; & que lorſqu'il lui objectoit l'intérêt général des peuples, ce Prince en revenoit toujours à ſe plaindre que l'on ne s'embarraſſoit guères de ce qui le regardoit en particulier. Le Magiſtrat releva ce terme de *particulier*, que le Prince avoit répété pluſieurs fois, & il lui dit : *Monſieur, je ne ſuis pas ici pour le particulier de perſonne ; je ſuis pour le public ; quand je me ſoutiendray*,

* *Ibid.* ** *Ibid.*

1594. *plus la Charge que j'ay, j'expoſeray touſiours ma vie en particulier contre quiconque voudra vous offenſer ; mais eſtant aujourd'hui ce que je ſuis, & ce que vous m'avez fait être, je ſuis obligé de vous repréſenter la néceſſité du Public, qui eſt très-grande, & de vous prier d'en avoir pitié ; faites pour lui comme il eſt bien en votre puiſſance ; & mettant pour un temps en arrière votre particulier, entendez à ce qui eſt de ſa conſervation, ſans vous arreſter aux conſeils & propoſitions de ceux qui ne ſe ſoucians guères ny de l'un, ny de l'autre, veulent établir ſeulement les affaires de leur maître. Outre que vous ferez en cela le devoir de votre Charge & d'un grand Prince, tel que vous eſtes, vous acquererez la bénédiction du peuple, & par méme moyen attirerez ſur vous & ſur ceux de voſtre Maiſon la bénédiction de Dieu, & ſi ruinerez ceux qui prétendent s'eſtablir ici pour vous ruiner.* *

Mayenne, loin de trouver à redire à la fermeté du Préſident, parut au contraire prendre en bonne part tout ce qu'il venoit de lui dire ; cependant il ne changea rien dans ſa façon de ſe conduire ; & quoique les murmures

* *Mém. de l'Etoile.*

continuaſſent à ſe faire entendre de toutes parts, & que la Ligue fût alors dans une ſituation qui menaçoit d'une ruine prochaine, il affecta la meilleure contenance. Il fit même répandre alors quantité de Médailles d'argent,* dont les deviſes annonçoient le bonheur de ſon Gouvernement, comme ſi en effet ſes affaires euſſent été dans la poſition la plus brillante. Il n'y avoit pourtant plus de moyen de prendre le change ſur ſon parti. Il étoit évident qu'il tomboit en décadence. La Ligue, comme dit Mézerai, n'étoit plus qu'un bâtiment tout en l'air qui alloit écrouler de lui-même. Une bonne partie des Villes qui s'étoient engagées dans cette malheureuſe faction, venoient de rentrer dans leur devoir. Chaque Courier qui arrivoit à Paris, apportoit la nouvelle de la reddition de quelque Place, & rien n'exprime

159

Plu Villes metten Roi.

* *En ce mois ... le Duc de Mayenne fit faire à Paris des jettons d'argent, où d'un coſté ſon portrait étoit gravé, tenant l'épée à la main, avec cette inſcription :* CAROLO LOTHARINGIO CLAVUM REGNI TENENTE. *De l'autre, les Armoiries de France & de Lorraine, & autour écrit :* VACANTE LILIO, DUX ME REGIT OPTIMUS. *J'en ai vû.* Mémoires de l'Etoile.

1594. mieux la célérité avec laquelle ces changemens se faisoient, que ce que dit un jour à ce sujet Madame de Montpensier. Cette Princesse, qui voyoit avec le plus grand dépit la ruine d'une faction où elle s'étoit engagée avec fureur, se plaignoit qu'*à déjeuner on la servoit d'une bicoque rendue, à dîner d'une Ville, & le soir d'une Province entiere.* * En effet, presqu'immédiatement après la réduction de Meaux, on apprit celle de Peronne, de Mondidier, de Roye, de Lyon, de l'Orléanois, du Berri, & tout cela coup sur coup. Il sembloit que l'on se faisoit un devoir de renoncer à la Ligue avec autant d'empressement qu'on en avoit eu pour s'y engager.

Rheims tenoit encore pour ce Parti, ce n'est pas que les Habitans ne fussent dans la disposition de se soumettre; mais ils étoient contenus par une garnison nombreuse; & le Commandant avoit fait construire une Forteresse, au moyen de laquelle il tenoit tout le monde en respect. Le Roi auroit pû tenter de s'en rendre maître par la force; mais content des avantages qu'il avoit remportés par ses armes dans les

* *Mém. de l'Etoile.*

premiers jours de Janvier, il vouloit épargner le ſang de ſes peuples, & n'être pas obligé de traiter en rebelles des gens que les exemples journaliers de leurs compatriotes, alloient rendre inceſſamment de Sujets fidéles. 1594.

Difficultés ſur le Sacre du Roi.

Cependant, comme la Ville de Rheims avoit été de tout tems deſtinée à l'auguſte cérémonie du Sacre de nos Rois, & que, quelques années auparavant les Ligueurs avoient entrepris aux Etats de Blois d'établir comme une Loi fondamentale du Royaume, qu'à l'avenir nul ne ſeroit cenſé légitime Roi de France, s'il n'étoit ſacré à Rheims où l'on conſervoit à cet effet la Sainte Ampoule & les ornemens royaux: on forma quelques difficultés dans le Parti Royal; ſur la réſolution que Sa Majeſté avoit priſe de ſe faire ſacrer; mais l'affaire ayant été mûrement examinée dans le Conſeil, l'obſtacle ne tarda guères à être levé.

On décide qu'il n'eſt pas eſſentiel qu'un Roi de France ſoit ſacré à Rheims.

On décida que le droit primordial de ſuccéder à la Couronne étant uniquement fondé ſur la proximité du ſang, il étoit abſurde de vouloir le faire dépendre d'un lieu particulier; qu'ainſi les Rois de France pouvoient

le faire sacrer où bon leur sembloit;
1594. qu'à la vérité Rheims étoit de tems immémorial destiné à cette cérémonie; mais qu'au reste, ce n'étoit qu'une affaire de bienséance; & cela fut prouvé par l'exemple de plusieurs de nos Rois dont les uns ont été sacrés à Noyon, d'autres à Metz, d'autres à Soissons & ailleurs, sans que l'on se soit jamais avisé de contester la légitimité de leur succession à la Couronne.

Il fut donc conclu que le lieu du Sacre étoit indifférent, & dès lors le Roi résolut de se faire sacrer à Chartres. Il y eut encore quelque embarras sur le Chrême que l'on employeroit, parce que la Sainte-Ampoule étoit alors au pouvoir des Ligueurs. Cette difficulté n'arrêta pas plus longtems que la première. On statua que toute huile consacrée par un Evêque, étoit suffisante pour cette cérémonie. Cependant, pour donner plus de lustre au Sacre du Roi, on prit le parti de faire venir de l'Abbaye de Marmoutier, près de Tours, une phiole que l'on y conserve, & dans laquelle il y a une huile tout aussi miraculeuse que celle qui se conserve à Rheims.

Toutes les difficultés ſe trouvant enfin applanies, la cérémonie du Sacre ſe fit à Chartres, le Dimanche 27e de Février avec le plus grand appareil, & de la même maniere qu'on a coutume de la faire à Rheims. 155 Le R ſacré à tres.

Cette cérémonie fit la plus forte impreſſion ſur les eſprits. Un grand nombre de Gentilshommes, zélés Catholiques, déſerterent des troupes de la Ligue, & vinrent ſe ranger auprès du Roi. Les Seize au contraire n'en devinrent que plus furieux, & recommencerent à invectiver contre la converſion du Roi & contre ſon Sacre, avec un emportement qui cauſa le plus grand ſcandale, même parmi ceux qui leur étoient le plus attachés. On auroit peine à imaginer juſqu'où ils pouſſerent l'indécence, ſi des témoins oculaires ne nous avoient conſervé quelques fragmens des diſcours fanatiques qu'ils répandoient dans le Public, & qu'ils débitoient juſques dans les Chaires évangéliques. *

* *Le Dimanche 27*, dit l'Etoile, *le Roi fut ſacré à Chartres . . . dont dit Guarinus en ſon Sermon où j'étois, qu'on avoit graiſſé le Béarnois, & qu'il n'étoit non plus Roi qu'étoit le*

1594. Le Légat, voulant de son côté arrêter l'empressement que les peuples paroissoient avoir à se soumettre au Roi, publia une longue Lettre adressée à tous les bons Catholiques de France, par laquelle il les avertissoit que le Pape avoit formé la résolution de ne jamais accorder à ce Prince l'Absolution qu'il lui demandoit ; & que le Saint Pere étoit tellement indisposé contre lui, qu'il n'avoit pas même voulu recevoir le Duc de Nevers, comme Ambassadeur de France, mais seulement comme Duc de Mantoue.

Lettre du Légat pour empêcher les peuples de se soumettre au Roi.

Cette Lettre qui ne rapportoit aucun motif du refus du Saint Pere, ne fit pas l'effet que le Légat en attendoit. On la regarda comme une piece qui ne partoit d'aucun autre principe que d'un esprit de cabale & de partialité, qui ne cherchoit qu'à renouveller des

Diable, quand il promettoit à J. C. tous les Royaumes, qu'il n'avoit que par imagination.

Peu après ce même Guarinus, au rapport du même Auteur, *prescha que celui qui avoit tué le feu Roi, devoit être annobli avec toute sa race, ayant fait un acte plus généreux que Judith; qu'il étoit nécessaire & permis de se défaire de celui-ci, & que qui voudroit l'entreprendre iroit en Paradis & seroit le plus proche de Dieu.* Mém. de l'Etoile.

troubles qui n'avoient déjà duré que trop long-tems.

1594.

Mayenne, voyant par ce qui se passoit sous ses yeux & par les nouvelles qu'il recevoit des Provinces, que son Parti tendoit à un anéantissement prochain, voulut tenter un accommodement avec le Roi, & il se servit pour cette négociation de Sébastien Zamet, son ami, qui étant d'ailleurs fort bien venu auprès du Roi, & se trouvant alors à Chartres où il avoit assisté à la cérémonie du Sacre, étoit en état de lui rendre service auprès de Sa Majesté.

Mayenne tente encore un accommodement.

Zamet s'acquitta de sa commission; mais il ne réussit point. Dès la première proposition, le Roi l'arrêta, & déclara qu'il n'entendroit rien de la part de Mayenne, tant qu'il prétendroit être regardé comme Chef de Parti; le Monarque ajouta que ce Prince n'avoit d'autre voye à prendre, que de demander pardon à son Souverain, & qu'il le recevroit comme son parent & son allié. La négociation échoua ainsi, sans même avoir été entamée, parce que Mayenne, malgré la ruine presque totale de ses affaires, vouloit encore conserver un vain titre qu'il ne de-

La négociation échoue

voit pourtant pas se flater de pouvoir
1594. soutenir long-tems.

Il se prépare à sortir de Paris.

Sa seule ressource étoit alors dans des troupes auxiliaires, que l'Espagne lui envoyoit des Pays-Bas sous les ordres du Comte de Mansfeld. Il résolut d'aller joindre ce Général sur les frontières de Picardie, moins peut-être pour employer ce secours à soutenir une cause qui étoit comme perdue, que pour se mettre en situation de faire avec le Roi un accommodement un peu avantageux.

Mayenne jusques là avoit toujours compté sur Paris, & il y comptoit encore. Il se fondoit d'une part sur les Seize qu'il détestoit ; mais qui ne pouvoient cependant manquer de le bien servir par rapport à la garde de la Ville ; parce qu'ils avoient un intérêt essentiel à empêcher le Roi d'entrer dans la Capitale. D'un autre côté, il faisoit bien plus de fond sur Brissac qu'il venoit d'y nommer pour Gouverneur ; il espéroit que ce Seigneur, qui avoit si bien servi son frere dans la fameuse journée des barricades, sous Henri III, se feroit un honneur de le servir de même contre son Successeur.

Cependant les choſes tournerent autrement. Briſſac ſuivit bientôt l'exemple de la plûpart des Gouverneurs des Provinces ; & même, dans le tems que Mayenne ſe préparoit à partir, il négocioit déja avec le Roi, ſans que qui ce ſoit en eût le moindre ſoupçon. Mayenne n'en ſçut rien que quelques jours avant ſon départ, & ce fut par la Ducheſſe de Nemours, ſa mere, qu'il en fut informé. 1594

Il eſt avertique Briſſac traite avec le Roi.

Cette Princeſſe découvrit ce myſtère, par le moyen des correſpondances qu'elle entretenoit à la Cour pour ſes propres intérêts. Elle ſçut donc que Antoine de Silly, Comte de Rochepot, proche parent de Briſſac, avoit traité de ſa part avec le Roi pour la reddition de Paris, & qu'il s'engageoit de remettre cette Capitale entre les mains de Sa Majeſté, ſans qu'il y eût de ſang répandu & ſans danger de la voir expoſée au pillage.

Madame de Nemours n'entra pas d'abord avec ſon fils dans le détail de ce qu'elle venoit d'apprendre ; elle profita ſeulement de cet avis pour l'engager à ne point quitter Paris, ou du moins pour le porter à mettre ordre à ſes affaires, & ſurtout à conclure la

paix avec le Roi, puiſqu'enfin il s'étoit fait Catholique. Mayenne paroiſſant aſſez peu ſenſible à ces repréſentations, la Ducheſſe alla plus loin, & lui parla clairement ſur le danger auquel il alloit s'expoſer.

1594.

Je prévois, lui dit-elle, *que ſi vous ne commencez à parler de votre accommodement avant que de ſortir de Paris, vous perdrez cette Capitale par votre départ précipité; & en laiſſant échaper cette occaſion favorable, vous vous ôterez le moyen de traiter dans la ſuite à des conditions avantageuſes. Je ſçais*, ajouta-t-elle, *qu'on trame le projet de livrer la Ville, & que ceux qui le peuvent & en qui vous avez le plus de confiance, ſont les complices & même les auteurs de ce complot.*

Ces dernières paroles firent impreſſion ſur Mayenne, & il ſupplia ſa mere de vouloir lui parler plus clairement ſur ce qu'il avoit à craindre. La Ducheſſe lui dit alors qu'elle étoit informée de bonne part que Briſſac avoit des intelligences ſecretes avec le Roi, & que, ſur la propoſition qu'il avoit faite de livrer Paris, il y avoit eu à Chartres de longues conférences entre Schomberg, Belliévre & de Thou, &

qu'enfin on n'attendoit que ſon départ pour mettre ce projet en exécution. 1594.

Mayenne, entendant nommer Briſſac, revint auſſi-tôt de ſa ſurpriſe, & regarda tout ce que la Princeſſe venoit de lui dire, comme une hiſtoire fabriquée à plaiſir pour lui inſpirer de la défiance. Il alla ſur le champ trouver Briſſac, & lui fit part de ce qu'il venoit d'apprendre, en l'aſſurant qu'il n'en croyoit rien, & qu'il comptoit toujours ſur ſes ſervices pendant ſon abſence.

Briſſac, après avoir remercié Mayenne de la confiance dont il l'honoroit, l'aſſura qu'il continueroit de la mériter & qu'il pouvoit abſolument compter ſur lui. Mais il parut extrêmement ſurpris que l'on cherchât à le deſſervir dans ſon eſprit, & le ſupplia de vouloir bien lui découvrir la ſource d'où provenoient les ſoupçons qu'on avoit voulu lui inſpirer. Mayenne ne lui en fit point de myſtère, & lui dit que c'étoit la Ducheſſe de Nemours, ſa mere. Cette Princeſſe avoit pourtant fort recommandé à ſon fils de ne révéler à perſonne ce qu'elle lui apprenoit ſeulement pour qu'il en fît ſon profit. Mais il oublia la promeſſe qu'il lui

avoit faite de n'en point parler, & 1594. découvrit tout. La Princeſſe en fut très-irritée ; & , voyant néanmoins que, loin de profiter de ſes avis, il ſe préparoit toujours à partir, elle lui prédit que s'il avoit l'imprudence de quitter Paris, ſans avoir mis ordre à ſes affaires, il pouvoit compter ou de n'y rentrer jamais, ou d'y être ſans autorité.

Ces remontrances firent peu d'impreſſion ſur Mayenne, & ne dérangerent rien dans le parti qu'il avoit pris de s'éloigner de Paris. Soit qu'il eût une véritable confiance dans Briſſac qui lui répondoit de lui conſerver cette Ville, ſoit qu'il ne vît plus de moyen d'y tenir, il fixa ſon départ au ſixième de Mars, & il partit en effet ce jour-là. Mais auparavant, il voulut raſſurer la Ligue ſur différens bruits qui avoient couru ſur ſon compte, & en particulier ſur l'intelligence que quelques perſonnes le ſoupçonnoient d'avoir avec le Parti Royal. Ces bruits s'étoient élevés à l'arrivée de Sébaſtien Zamet qui, ayant eu à Chartres quelques relations avec le Roi, étoit venu voir Mayenne à ſon retour à Paris, ſans doute pour lui

On accuſe Mayenne d'intelligence avec le Parti Royal.

rendre un compte plus particulier de ce que Sa Majeſté lui avoit dit, lorſqu'il avoit ſollicité le dernier accommodement de la part de Mayenne. 1594.

Mayenne charge Boucher, Curé de S. Benoît, de le juſtifier auprès des Seize.

Ce Prince, pour détruire ces ſoupçons, permit aux Seize de s'aſſembler pour entendre ce qu'il avoit à leur faire dire. Ils tinrent en effet une grande Aſſemblée aux Carmes, dans laquelle le Curé de Saint Benoît, qui y préſida, leur dit qu'il étoit chargé de la part du Duc de Mayenne, de les aſſurer que ſa réſolution étoit de ne jamais faire de paix avec l'Hérétique, & de vivre & mourir avec eux dans la ſainte Union.

Cette Aſſemblée faite avec la permiſſion d'un Prince qui s'étoit attaché tant de fois à réprimer l'inſolente faction des Seize, juſqu'à leur défendre de s'aſſembler, ſous peine de la corde, mécontenta tous les gens de bien, & ſurtout le Parlement, qui en fit des plaintes très-amères : mais Mayenne appaiſa tout en députant Briſſac qui, ſelon le récit de Monſieur de Thou, aſſura la Compagnie, que ce Prince avoit toujours déteſté & défendu toutes les Aſſemblées, qu'il n'avoit nullement autoriſé celle-

1594. ci *, & qu'il avoit chargé ſeulement le Curé de Saint Benoît de faire ſçavoir aux Seize, que l'intelligence que l'on prétendoit qu'il avoit avec ceux qui ſe rangeoient du Parti du Roi, étoit une pure calomnie. Ceci ſe paſſa le 3e de Mars qui étoit le lendemain de l'Aſſemblée des Seize aux Carmes.

Mayenne prend congé des capitaines de Quartier, & non du Parlement.

Deux jours après, Mayenne, ayant ordonné à Briſſac de raſſembler chez lui tous les Capitaines de Quartiers, ſe rendit auſſi chez ce Seigneur, & ce fut-là qu'il leur notifia ſon départ. Il les pria de vivre enſemble avec beaucoup d'union, d'obéir en tout à leur Gouverneur & au Prevôt des Marchands, & de ne prendre aucune inquiétude de la défection de pluſieurs de leur Parti, parce qu'ils ſeroient toujours aſſez forts & en aſſez grand nombre, pourvû qu'ils demeuraſſent unis. Il prit enſuite congé d'eux, & le lendemain dès cinq heures du matin, il

* L'Etoile rapporte au contraire que Briſſac vint dire à la Cour de la part de Mayenne, *qu'il avoit permis aux Seize de s'aſſembler pour cette fois ſeulement, pour des cauſes qui ne touchoient en rien leur particulier. . . & qu'on donneroit ordre qu'ils ne s'aſſembleroient plus.* Mémoires de l'Etoile.

partit de Paris, & emmena avec lui ſa femme & ſes enfans. Il ne prit point congé du Parlement ; mais il chargea Briſſac de faire des excuſes de ſa part de ce qu'il étoit parti ſi ſubitement, ſans avoir fait ſes adieux à la Compagnie. Ce Prince ſe rendit en diligence à Soiſſons, dans le deſſein de joindre au plutôt l'armée Eſpagnole que le Comte de Mansfeld avoit amenée des Pays-Bas ſur la frontière de Picardie. 1594. Il ſe retire à Soiſſons.

Le départ de Mayenne cauſa beaucoup d'émotion dans toute la Ville. Les Seize & les Eſpagnols parurent ſe diſpoſer à prendre les armes : ils en firent des amas conſidérables dans divers Couvens ; & cela, diſoient ils, pour ſe précautionner contre les Politiques qui avoient deſſein de remettre la Ville au Roi.

Le trouble augmenta bien davantage, lorſque la nouvelle arriva que le Roi s'approchoit de Paris. Effectivement ce Prince, ſous prétexte d'aller faire une neuvaine à Saint Cloud, parut ſubitement à la vue de la Capitale. Mais il ne pouſſa pas plus loin, & ſe contenta d'avoir répandu l'alarme dans la faction. On travailla avec toute Le Roi s'approche de Paris.

la diligence poſſible à lui fermer les
1594. paſſages ; & l'on boucha exactement les portes les plus conſidérables de la Ville, telle que la Porte Neuve, celle de Buſſi, de Saint Denis & de Saint Marcel.

Briſſac ſe comporta dans ces conjonctures avec toute l'habileté que demandoit le rôle qu'il jouoit alors, & continuant toujours de négocier avec le Roi pour la réduction de la Ville, il prenoit à l'extérieur toutes les meſures néceſſaires pour lui en interdire l'entrée ; de ſorte que pendant le peu de tems que le Roi ſéjourna à S. Denis, ou dans les environs de Paris, le Gouverneur fut toujours en mouvement, & parut ſe porter avec beaucoup d'ardeur à pourvoir à la défenſe des différens endroits où l'on ſoupçonnoit que les troupes Royales pouvoient faire quelques tentatives.

Mais de part & d'autre, on ſçavoit à quoi s'en tenir. Le Roi en s'approchant de Paris, n'avoit eu d'autre objet que de négocier plus commodement ; & lorſqu'on fut convenu des articles principaux, le Roi, pour éloigner tout ſoupçon, décampa de Saint Denis où étoit ſon Quartier, & s'en alla à Senlis ;

mais il eut ſoin de laiſſer près de Paris un Négociateur de confiance, qui devoit prendre avec Briſſac les dernières meſures pour la réduction de la Capitale. 1594

Ce Négociateur ſe nommoit *François d'Epinai de S. Luc*, lequel étant en differend avec Briſſac, au ſujet de la dot de Jeanne de Coſſé, ſa ſœur, que Saint Luc avoit épouſée, pouvoit avoir ſous ce prétexte beaucoup de relations avec ſon beau-frere, ſans que les Factieux puſſent en prendre ombrage. Ils eurent donc enſemble pluſieurs conférences dans l'Abbaye de Saint-Antoine, qui étoit le lieu du rendez-vous; & afin de mieux faire entendre qu'il ne s'agiſſoit entr'eux que de diſcuter des intérêts de famille qui avoient été mis en arbitrage, ils amenoient avec eux, chacun de leur côté, des gens de Juſtice, qui effectivement traitoient enſemble ce qui les concernoit, tandis que les Parties intéreſſées agitoient une matière bien différente. L'Arbitre que Briſſac menoit ordinairement avec lui, étoit un homme ſur lequel ni les Seize, ni les Eſpagnols ne pouvoient avoir aucun ſoupçon; car c'étoit le fameux René

Briſſac p
les derni
meſures
rendre
au Roi.

Choppin, célebre Juriſconſulte, qui
1594 s'étoit diſtingué dans le Parti, par le zéle qu'il avoit toujours eu pour la Ligue.

Briſſac & Saint-Luc jouerent parfaitement leur rôle, & les Arbitres n'ayant pu convenir ſur certains articles, les deux Seigneurs prirent feu: rompirent les conférences, & parurent ſe ſéparer très mécontens l'un de l'autre. Briſſac pour mieux couvrir ſon jeu, ne fut pas plutôt rentré dans *Paris* qu'il alla trouver le Légat, & ſe jettant à ſes pieds, il lui demanda humblement l'Abſolution de la faute qu'il avoit faite de communiquer avec un Hérétique tel que Saint Luc; il aſſura que c'étoit à ſon grand regret, & qu'il y avoit été contraint par la ſituation actuelle de ſes affaires.

Le Légat, charmé de la ſoumiſſion de Briſſac, lui accorda de la meilleure grace du monde l'Abſolution qu'il demandoit, & parla de ce Seigneur à ſes amis, comme d'un homme ſur lequel on auroit tort d'avoir le moindre ſoupçon.

Le Duc de Féria en penſoit de même, & de plus le regardoit comme un eſprit étroit, incapable de vûes, & qu'il étoit

étoit aisé de mener où l'on voudroit. Il en parla sur ce ton au Légat, lorsque celui-ci vint lui raconter l'humble démarche que Brissac avoit faite auprès de lui. * *C'est un bon homme que M. de Brissac*, dit le Duc de Féria; *je l'ai toujours connu pour tel: il ne faut qu'employer les Jésuites, pour lui faire faire tout ce que l'on voudra: même pour vous montrer quel grand homme d'affaire c'est; une fois que nous tenions le Conseil céans, au lieu de songer à ce qu'on disoit, il s'amusoit à prendre des mouches.* 1594.

Cependant cet homme si simple en apparence, & dont on se seroit fait un scrupule de se défier, venoit de tout disposer pour soumettre Paris au Roi, sans que dans une grande Ville, où presque tout le monde étoit en armes, on courrût risque d'être insulté, ni pillé. Il avoit fait entrer dans ses vûes le Président le Maître, Molé, Procureur Général, & autres Magistrats. Il s'étoit aussi assuré du Prévôt des Marchands, des Echevins, des Capitaines de Quartiers; & le jour fut pris pour remettre la Ville au Roi le Mardi 22e de Mars.

* *Mémoires de l'Etoile.*

1594. Quoique l'on eût obſervé le plus grand ſecret dans cette entrepriſe, il en tranſpira cependant quelque choſe vers le tems de l'exécution; de ſorte que le Lundi 21 ſur le ſoir, les Eſpagnols & les Seize allerent trouver Briſſac, pour l'avertir que l'on venoit de les informer que les Politiques avoient remué ſourdement tout leur parti; que leur deſſein étoit d'exterminer ceux qui étoient dévoués à la Ligue, afin de livrer Paris au Roi, & que même ce ſanglant projet devoit, dit-on, être exécuté vers le minuit.

On ſoupçonne quelque choſe de ſon deſſein.

Briſſac leur répondit froidement: * *J'en ay eu l'advis avant vous, & j'ay donné ordre à tout, laiſſez-moi ſeulement faire & tenez-vous coys pour ne point réveiller ceux dont on veut ſe ſaiſir; dans le matin vous verrez beau ménage, & les Politiques ſeront bien ſurpris.*

Il profita cependant de cet avis pour faire ſa ronde toute la nuit & viſiter les corps-de-garde; &, comme le Duc de Féria, en conſéquence des ſoupçons qu'on venoit de lui donner, avoit chargé quelques Capitaines Eſpagnols de l'accompagner & même de le tuer, s'il s'élevoit quelques mouvemens au-

* *Mém. de l'Etoile.*

dehors, Briſſac qui n'attendoit le Roi qu'à quatre heures du matin, promena ces Capitaines ſur les remparts & dans les différens Quartiers juſqu'à deux heures par un très-mauvais-tems. Lorſqu'il les eut bien fatigués, il les ramena chez le Duc de Feria à qui il dit de demander à ſes gens s'ils avoient entendu le moindre bruit, & il ajouta avec un air un peu en colère, qu'il ne falloit pas prendre ſi facilement l'alarme ſur des bruits populaires. En ſortant de l'Hôtel de cet Ambaſſadeur, il entra dans le corps-de-garde qui étoit le plus près, & donna ordre à l'Officier qni y commandoit, de veiller attentivement ſur les Eſpagnols, & de faire tirer ſur les premiers qui ſortiroient. 159

Il plut beaucoup pendant toute la nuit, & le mauvais tems retarda un peu la marche des troupes Royales. Ce retardement jettoit déjà Briſſac dans la plus grande inquiétude, lorſqu'enfin peu après quatre heures du matin, Saint-Luc parut près des Thuilleries; Briſſac ſortit par la Porte Neuve & lui parla un inſtant, après quoi il rentra dans la Ville, & Saint-Luc ſe mit en marche, & entra le premier

Entrée troupes Roi dans ris.

dans Paris avec ſa troupe, après avoir
1594. poſté cent hommes en haye le long du Quai, près de la porte. Il conſigna la garde de cette porte à un Capitaine de réputation, nommé *Favas*, qui avoit ſous ſes ordres une Compagnie d'Arquebuſiers.

Saint-Luc s'étant enſuite avancé dans Paris à la tête d'un détachement de quatre cens hommes, tourna du côté de S. Thomas du Louvre & marcha vers la Croix du Trahoir. D'autres Officiers, qui étoient entrés avec lui, prirent leur route d'un autre côté, & marcherent avec leurs troupes vers le Pont Saint-Michel où ils furent bientôt joints par un grand nombre de Royaliſtes qui étoient dans le ſecret.

François d'O, Gouverneur de l'Iſle de France, avec un corps de troupes alla s'emparer de la Porte S. Honoré; d'autres troupes coulerent vers Saint Germain l'Auxerrois; il y eut auſſi différens détachemens qui furent commandés pour aller ſe ſaiſir du Palais, des deux Châtelets & de la tête des Ponts. tandis que de l'autre côté de la Ville arrivoient en bateau les troupes qui formoient les garniſons de Melun & de Corbeil. Elles furent

reçues par le Capitaine du Quartier Saint Paul, qui baiſſa la chaine qui traverſoit la riviere depuis l'Arſenal juſqu'au Quai de la Tournelle. Ces troupes s'emparerent de l'Arſenal & des environs de la Baſtille. 1594

Tout cela ſe paſſa très-heureuſement, ſans déſordre & même ſans réſiſtance. Il n'y eut de ſang répandu que vers le Quai de l'Ecole où un corps-de-garde de Lanſquenets s'étoit mis en défenſe, & ayant refuſé de mettre bas les armes, on fit feu ſur eux; il y en eut une trentaine de tués, & preſqu'autant de jettés dans la riviere.

Entrée du Roi dans Paris.

Lorſque les troupes ſe furent ainſi emparées de tous les poſtes principaux, Briſſac ſortit de Paris, & alla au-devant du Roi qui étoit reſté environ à deux cens pas. Il préſenta au Monarque une magnifique écharpe en broderie; le Roi l'ayant reçue, l'embraſſa, lui donna la ſienne, & le créa ſur le champ Maréchal de France. Le Prevôt des Marchands arriva peu après avec les Echevins, à la tête d'une troupe conſidérable de Bourgeois ſous les armes, & préſenta au Prince les hommages de la Ville.

1594. Le Roi s'étant rendu à Notre-Dame, assista à un *Te Deum* en musique, & ensuite il entendit la Messe sous un dais qu'on lui avoit préparé. De-là, il se rendit au Louvre où il trouva son dîner prêt, & toute sa maison en aussi bon ordre, que s'il y eût demeuré depuis long-tems.

Pendant que le Roi étoit à Notre-Dame, le Prevôt des Marchands & les Echevins, accompagnés des Héraults d'armes, allerent dans les principaux Quartiers de la Ville, annonçant partout la paix, & une Amnistie générale de tout le passé; ils avoient soin d'annoncer en même-tems que le Roi étoit résolu de vivre & de mourir dans la Religion Catholique, & le peuple y répondoit par des acclamations redoublées de *Vive le Roi: Vive la paix*, qui retentissoient de toutes parts. Les cris de joie furent le seul bruit que l'on entendit dans cette heureuse journée. Dès le midi tout fut paisible; les boutiques s'ouvrirent; chacun fut libre de vaquer à ses affaires: en un mot tout rentra dans l'ordre, & les Bourgeois, aussi bien que le Peuple, ne s'occuperent qu'à célébrer ce grand jour qui terminoit les troubles, &

ramenoit une tranquillité que l'on ne connoiſſoit plus depuis long-tems. 159

Dès l'après-midi de ce même jour, les troupes d'Eſpagne ſortirent de Paris, ayant à leur tête leurs Généraux & les Ambaſſadeurs d'Eſpagne. Ce fut pour la Capitale un nouveau ſpectacle dont le Roi voulut être témoin.

Ce Prince, en entrant dans Paris, avoit envoyé Briſſac au Duc de Féria, pour l'aſſurer qu'on ne lui feroit aucun mauvais traitement, ni à lui, ni à ſes gens, pourvû qu'ils ne ſe rendiſſent pas indignes de ſa bonté. Le Duc qui ne s'attendoit pas à des propoſitions ſi favorables, s'étoit déja cantonné au Temple avec ſes troupes, & comptoit de s'y bien défendre, ſi on venoit l'attaquer; mais Briſſac qui avoit pris des meſures avec Sa Majeſté, pour que tout ſe paſsât ſans effuſion de ſang, promit à l'Ambaſſadeur de la part du Roi, que s'il vouloit partir ſur le champ, on accorderoit toute sûreté aux Eſpagnols, & qu'on leur permettoit de ſortir de Paris, Enſeignes déployées, & tambours battans, avec leurs armes & bagages, mais les méches éteintes.

Le Duc de Féria trop heureux de ſe voir hors d'affaire à ſi bon compte, accepta la propoſition, & conſentit à quitter Paris dès le même jour. Il s'intéreſſa même à faire ſortir auſſi le Colonel des Napolitains, qui, s'étant emparé de la Porte de Buſſi, refuſoit de céder ce poſte, & prétendoit s'y défendre; mais ſur l'ordre qu'il reçut du Duc de Féria, il mit bas les armes, & promit de partir avec les Eſpagnols.

4. con- ſentir

Ce départ ſe fit vers les trois heures après midi de ce même jour. Le Roi, après avoir dîné au Château du Louvre, ſe rendit à la Porte Saint Denis, où ils devoient paſſer; &, étant monté dans une Chambre qui étoit au deſſus de cette porte, il ſe mit à une fenêtre pour voir défiler ces troupes.

rt des ols.

Le Duc de Féria, Diégo d'Ibarra & Jean-Baptiſte Taxis, le ſaluerent pro-

oi va défiler

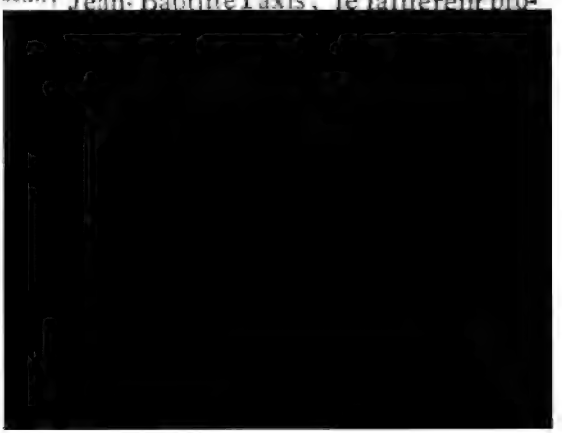

Le Roi fit auſſi parler au Légat, au Cardinal de Pellevé, & aux Ducheſſes de Montpenſier & de Nemours, & envoya même des Gardes à leurs Hôtels, pour prévenir toute inſulte, en cas qu'il s'élevât quelques mouvemens parmi le peuple : mais les politeſſes de ce Prince ne furent pas également bien reçûes. 1594

Le Légat fuſe de voir le Roi.

Sa Majeſté, en envoyant au Légat, l'avoit invité de la venir voir. Le Prélat ne voulut jamais répondre à l'honneur que lui faiſoit le Monarque ; il aima mieux quitter la partie & ſe retirer : il eut à cet effet un paſſe-port pour retourner en Italie, & il fut reconduit juſqu'à Montargis par l'Abbé du Perron, nommé Evêque d'Evreux, & enſuite Cardinal. Le Légat eut la permiſſion d'emmener avec lui le Pere Varade, Jéſuite, & Chriſtophe Aubri, *Curé de Saint André*, qui craignoient beaucoup pour eux, parce qu'ils avoient été impliqués l'un & l'autre dans le complot de Barrière, pour aſſaſſiner le Roi.

Le Cardinal de Pellevé, mauvais François & Ligueur déterminé, n'auroit jamais ſçu mériter les bontés du Roi, quand même il auroit eu le tems

d'en profiter. Il étoit malade, lorſque le Monarque fit ſon entrée. Dès qu'on l'eut informé que Paris étoit rendu, & que tout paroiſſoit ſoumis, il entra en fureur, &, le tranſport le ſaiſiſſant, il ſe mit à crier *qu'on le prenne, qu'on le prenne.* Ce furent-là les dernieres paroles qu'il proféra. Il tomba enſuite dans une eſpece de léthargie qui l'emporta le Samedi 26e de Mars.

1594.

Mort du Cardinal de Pellevé.

La Ducheſſe de Montpenſier, qui s'étoit déclarée avec tant de fureur contre Henri III & contre ſon Succeſſeur, céda enfin à la néceſſité. Cette Princeſſe voyant qu'il n'y avoit plus de reſſource dans ſon Parti, vint ſaluer le Roi, & lui témoigner la joie qu'elle reſſentoit de ſon entrée dans Paris. Dans le compliment qu'elle fit à ce Prince, elle lui dit qu'une ſeule choſe lui faiſoit de la peine; c'étoit que Mayenne ſon frere, n'eût pas été actuellement à Paris, pour avoir l'honneur de lui en ouvrir les portes. Le Roi faiſant alluſion à ce que Mayenne étoit grand dormeur, lui répondit en plaiſantant : *Il nous eût fait attendre trop long-tems, Madame; il ſe ſeroit levé trop tard**.

La Princeſſe de Montpenſier va voir le Roi.

* *Mém. de l'Etoile.*

Ce Prince cauſa plus ſérieuſement avec la Ducheſſe de Nemours, mere de Mayenne. Il ſçavoit que cette Princeſſe panchoit à la paix depuis longtems, & qu'elle avoit fortement exhorté ſon fils à profiter de l'autorité qu'il avoit dans Paris pour tirer le plus d'avantage qu'il lui ſeroit poſſible d'un accommodement. Il fut touché de compaſſion, lorſque cette Princeſſe en larmes lui témoigna ſes regrets de ce que ſes enfans* ne s'étoient pas mis en ſituation de profiter de ſes bontés. Le Roi lui fit entendre qu'il ne tenoit qu'à eux de rentrer en grace, & que leur ſoumiſſion feroit oublier tout le paſſé. *Madame*, lui dit-il d'un ton plein d'affection, *il eſt encore temps, s'ils le veulent* **. 1594

Le Roi, après avoir reçu les hommages de ce qu'il y avoit de plus conſidérable dans Paris, employa les jours ſuivans à donner des ordres tant pour la police, que pour le rétabliſſement de la juſtice, & à recevoir les ſoumiſſions des différentes Provinces, qui, à l'exemple de la Capitale du Royau-

* Les Ducs de Mayenne & de Nemours. L'un du premier lit & l'autre du ſecond.

** *Mém. de l'Etoile.*

me, s'empreſſoient de reconnoître leur
1594. Souverain.

Réduction de la Ville de Rouen.

La Ville de Rouen ſe ſoumit le 27 de Mars ; & Brancas-Villars qui en étoit Gouverneur, fut un de ceux qui tira le meilleur parti de ſa ſoumiſſion. J'ai déja dit que ce Seigneur ne travailloit que pour lui-même, & que, peu attaché à Mayenne à qui il étoit redevable de ſa fortune, il n'attendoit qu'un événement favorable pour s'aſſurer le ſort le plus avantageux, de quelque côté que ce pût être.

Dès qu'il vit la Ligue ſur ſon déclin, il commença à traiter avec le Roi, & il conduiſit ſes affaires avec tant d'habileté, qu'en s'accommodant avec le Monarque, il réuſſit à ſe faire donner les Gouvernemens de Rouen, du Havre, de Harfleurs, de Montivilliers, de Ponteau de-mer & de Verneuil. Il ſe fit de plus conſerver dans la Charge d'Amiral de France, que le Duc de Mayenne lui avoit donnée ; & il tint ſi ferme à cet égard, que le Roi, qui avoit intérêt d'acquérir un ſujet de ſa conſidération, engagea Biron à ſe démettre en ſa faveur de la dignité d'Amiral qu'il lui avoit donnée ; & en dédommagement, il créa celui-ci

Maréchal de France. Ce ne fut pas tout ; Villars obtint encore cinq ou ſix des meilleures Abbayes * de Normandie, douze cens mille francs d'argent comptant pour payer ſes dettes, & ſoixante mille livres de penſion. Tout cela fut conclu le vingt-ſeptiéme de Mars, comme je l'ai dit ; mais le Traité ne fut rendu public que quelque tems après. 1594

Le Parlement eſt rétabli dans ſes fonctions.

Le lendemain 28, le Chancelier ſe rendit au Parlement pour y nommer des Procureurs & Avocats Généraux, & rétablir les Membres de cette Cour dans l'exercice de leurs fonctions. Il fit la même choſe par rapport à la Chambre des Comptes & à la Cour des Aydes ; *& quant à la Cour des Monnoyes*, dit l'Etoile, *il n'y fut point, n'eſtimant pas cette fonction digne de ſa Charge ; mais y envoya deux conſeillers de Sa Majeſté ; Claude Faucon de Ris, & Geoffroy Camus de Pontcarré.*

On publia en même-tems deux Déclarations, l'une en faveur de ceux des Conſeillers qui étoient reſtés à Paris pendant les troubles. Le Roi les rétabliſſoit en leur premier état, à la charge de faire de nouveaux ſermens

* *Ibid.*

de [illegible] entre les mains du Chancelier, & de recevoir de lui les ordres que Sa Majesté en son Conseil avoit jugé à propos de leur donner.

La seconde Déclaration regardoit la réduction de Paris. Le Roi ordonnoit qu'il n'y auroit dans Paris d'exercice public d'autre Religion que de la Catholique, Apostolique & Romaine. Sa Majesté confirmoit les priviléges de ses Habitans, tant en général qu'en particulier, & accordoit une abolition entiere de tout ce qui étoit arrivé à l'occasion des troubles, excepté néanmoins l'assassinat du feu Roi, les conspirations contre Sa Majesté régnante, & tous les crimes punissables entre gens de même Parti.

Deux jours après, ces Déclarations furent suivies d'un Arrêt du Parlement, qui rétablit toutes choses dans

nonçoit, * *A ladite Cour révoque & révoque le pouvoir ci-devant donné au Duc de Mayenne, ſous la qualité de* Lieutenant-Général de l'Eſtat & Couronne de France; *Fait défenſes à toutes perſonnes de quelque eſtat & condition qu'ils ſoient, de le recognoiſtre en ceſte qualité, lui preſter aucune obéiſſance, faveur, conſort ou aide, à peine d'eſtre punis comme criminels de leze-Majeſté au premier chef; &, ſur les meſmes peines, enjoint audit Duc de Mayenne & autres Princes de la Maiſon de Lorraine, de recognoiſtre le Roi Henri IVe, de ce nom, Roi de France, pour leur Roi & Souverain Seigneur, & lui rendre l'obéiſſance & ſervice deue; & à tous autres Princes, Prélats, Seigneurs, Gentilshomme, Villes, Communautés & particuliers, de quitter le prétendu Parti de l'Union, duquel le Duc de Mayenne s'eſt fait chef, &c.* 1594

Par ce même Arrêt, on annulloit tout ce qui avoit été fait & ordonné par les prétendus Etats Généraux du Royaume. On défendoit à ceux qui y avoient été nommés Députés, de prendre déſormais cette qualité, & de s'aſſembler à Paris ou ailleurs, ſous

* *Mém. de la Ligue.*

peine d'être punis comme criminels de leze-Majeſté.

1594.

On ſupprime les Proceſſions de la Ligue.

Il fut auſſi défendu de célébrer aucune des Proceſſions qui avoient été ordonnées à l'occaſion des troubles, telles que la *journée des Barricades*, celle *des farines*, & autres de même eſpéce. A la place, on ordonna qu'à l'avenir & à perpétuité, on feroit tous les ans le 22ᵉ de Mars une proceſſion ſolemnelle, à laquelle la Cour aſſiſteroit en robes rouges, pour rendre graces à Dieu de la réduction de Paris à l'obéiſſance du Roi.

Inſtitution de la Proceſſion de la réduction de Paris.

Cet Arrêt fut rendu le Mercredi 30 de Mai, & le lendemain il fut lû & publié dans les Carrefours de la Ville, avec les ſolemnités qui s'obſervent en pareil cas. Le même jour on envoya aux Quartiers de la Ville une liſte d'environ trois cens perſonnes que l'on regardoit comme étant de la faction des Seize, avec ordre de ſignifier à ceux qui y étoient nommés, de ſortir de la Ville au plutôt : on promettoit même des paſſe-ports à ceux qui voudroient aller joindre le Duc de Mayenne. Il y en eut un grand nombre qui accepterent ce parti, trop heureux de trouver des ſûretés pour

ſortir d'une Ville, où ils avoient lieu d'appréhender de recevoir la punition qu'ils n'avoient que trop méritée par leur révolte. 1594.

Ce fut alors que l'on vit partir *Pelletier*, Curé de S. Jacques de la Boucherie; *Cœuilly*; Curé de S. Germain; *Hamilton*, Curé de S. Côme; *Guarin* *, Cordelier; *Roſe*, Evêque de Senlis; *Sénault*, *Cruſé* & une multitude d'autres ſujets pareils qui avoient été boutefeux de la Ligue. Les Seize abandonnent Paris.

A l'égard de *Varade*, Jéſuite; d'*Aubry*, Curé de Saint André, & de *Boucher* **, Curé de Saint Benoît,

* C'eſt le même que l'Etoile appelle *Guarinus*. Voyez la note ci-devant.

** Boucher étoit né à Paris en 1550, d'une famille de Robe. Il s'attacha à l'Univerſité de Reims où il enſeigna les Humanités & enſuite la Philoſophie. Il fut Recteur de cette Univerſité en 1575, & harangua Henri III en cette qualité, lorſque ce Prince fut ſacré le 7 Février de cette année. Il quitta Reims peu après, & ſe fit recevoir dans l'Univerſité de Paris où il enſeigna la Philoſophie dans le Collége de Bourgogne. Il profeſſa enſuite la Théologie dans le Collége des Graſſins. Peu après, il ſe fit recevoir de la Maiſon & Société de Sorbonne, & fut nommé Prieur de cette Maiſon au mois de Décembre mil cinq cens quatre vingt. Dans le même-tems, il fut fait Recteur de l'Univerſité de Paris; &,

1594. ils avoient déja abandonné la Ville. Les deux premiers étoient partis avec

après ſon Rectorat, il prit le bonnet de Docteur, & fut nommé Curé de Saint Benoît. Dès que les Guiſe formerent leur grand deſſein de la Ligue, Boucher s'y livra avec tout l'emportement que le fanatiſme peut inſpirer. La fureur qu'il eut pour ce Parti obſcurcit beaucoup ſes talens & ſon mérite; car on ne peut nier qu'il n'en eût beaucoup. Ce fut dans ſon appartement en Sorbonne, que ſe tinrent les premieres Aſſemblées des Ligueurs; mais le concours de ceux qui machinoient cette faction, ne s'accordant guères avec la tranquillité qui a toujours régné dans la Maiſon de Sorbonne, il alla tenir ſes Conventicules dans un appartement qu'il avoit au Collége de Fortet; c'eſt de-là que ce Collége a été appellé le *Berceau de la Ligue*. Il fut donc un des principaux Chefs de cette faction, & fit tout le mal qui lui fut poſſible. Lorſque les ſéditieux entreprirent de dépoſer Henri III, il compoſa un Ouvrage intitulé: *De juſtâ Henrici III abdicatione*. Il fut auſſi ſoupçonné d'avoir eu part à l'aſſaſſinat de ce Prince par Jacques Clément. Il ſe déchaîna avec une égale fureur contre Henri IV, & prononça contre lui pluſieurs Sermons qui furent imprimés alors. Après la réduction de Paris, il ſe retira en Flandres où l'Eſpagne le pourvut d'un Canonicat de Tournai; ce fut-là qu'après l'attentat de Jean Châtel ſur Henri IV, le 27 Décembre 1594, il compoſa en faveur de ce ſcélérat un Ouvrage intitulé; *Apologie pour Jehan Chaſtel*, ſous le nom de

le Légat, comme je l'ai dit; & le dernier avoit eu la précaution de ſe ſauver dès le premier jour de la réduction de Paris. Il avoit changé d'habit, & étoit ſorti au milieu des troupes Eſpagnoles. 1594.

On ſupprime tous les Actes & Libelles faits en faveur de la Ligue.

En même tems qu'on éloignoit de Paris ceux qui y avoient occaſionné tant de troubles, on travailla auſſi à ſupprimer, autant qu'il étoit poſſible, tout ce qui pouvoit en rappeller la mémoire. Pierre Pithou, qui venoit d'être nommé Procureur Général, fut chargé d'ôter des Regiſtres du Parlement tous les Actes qui s'étoient faits contre l'autorité du Roi, & en particulier ceux où il étoit fait mention du prétendu Roi Charles X. Jean Séguier, alors Lieutenant Civil, travailla de ſon côté à la recherche de tous les Libelles qui avoient été compoſés dans ces malheureux tems; il fit brûler tout ce qu'il en put découvrir, & on publia

François de Vérone Conſtantin. Il vécut encore 50 ans après ſa ſortie du Royaume, & ne mourut qu'en 1644, étant alors Doyen de la Cathédrale de Tournay. Il y en a qui aſſurent que ce Docteur ſe repentit enfin des excès où il s'étoit porté, & qu'il devint auſſi zélé François parmi les Eſpagnols, qu'il avoit été furieux Eſpagnol parmi les François.

de rigoureuſes défenſes d'en garder &
1594. d'en imprimer aucun à l'avenir.

Tout le monde ſe porta de ſoi-même à exécuter les Réglemens que l'on publia pour rétablir le bon ordre ; il n'y avoit plus de ſéditieux qui oſaſſent réclamer contre l'autorité des Loix & des Magiſtrats. Tous les Corps à l'envi l'un de l'autre ayant fait leur ſoumiſſion au Roi, Paris reprit bientôt ſon ancienne ſplendeur, & l'on ne parla plus des troubles précédens, que pour ſe reprocher à ſoi-même d'avoir pu ſe prêter auſſi long-tems aux intrigues odieuſes d'une vile cabale qui n'avoit en vûe que de bouleverſer la face de l'Etat.

Mayenne, qui ne pouvoit ignorer tout ce qui s'étoit paſſé dans l'étonnante révolution qui venoit d'arriver, auroit bien dû, ce ſemble, profiter de l'exemple & de la Nobleſſe & des Peuples pour rentrer dans le devoir, & ſe réconcilier avec un Souverain qui ne demandoit pas mieux que de lui pardonner. Il en étoit tems encore, s'il l'eût voulu : on vient de voir que le Roi s'en étoit expliqué aſſez clairement avec la Ducheſſe de Nemours ; & ſans doute cette Princeſſe, qui aimoit & la paix & ſes enfans, n'avoit

pas manqué de l'inſtruire des diſpoſitions de Sa Majeſté. 1594.

Cependant ce Prince qui avoit paſſé ſi long-temps pour être d'une politique & d'une prudence conſommée, ne voulut point ouvrir les yeux ſur ſa ſituation. Aveuglé par la malheureuſe ambition de traîner un vain titre de Chef d'un Parti qui n'exiſtoit plus, il entreprit de faire tête à ſon Roi, & alla exciter les Eſpagnols à rentrer dans un Royaume, de la Capitale duquel ils venoient d'être honteuſement chaſſés.

Mayenne s'étoit rendu en Picardie avec ſa femme & ſes enfans, ſous l'eſcorte d'un petit nombre de troupes. Il eſpéroit que le Comte de Mansfeld lui ameneroit une armée nombreuſe, dont il diſpoſeroit pour retenir dans le parti de la Ligue, Amiens, Laon, Soiſſons & les autres Places de cette Province. Mais les choſes tournèrent autrement qu'il ne l'avoit imaginé.

L'armée d'Eſpagne qui s'étoit avancée en Picardie ſe retire ſur la frontière.

Le Comte de Mansfeld étoit en effet entré fort avant dans cette Province; mais il retira bientôt ſes troupes, en conſéquence des ordres qui lui furent donnés par l'Archiduc Erneſt d'Autriche. Ce Prince, trompé par les fauſſes

attaquant la ville de Laon où Mayenne étoit alors avec Charles-Emmanuel de Lorraine, Comte de Sommerive, ſon ſecond fils, n'ayant pour toute défenſe qu'une garniſon d'environ ſix cens hommes, commandés par un brave Officier nommé *Dubourg*, qui étoit Gouverneur de la Place. Le Roi pour donner le change, marcha du côté de Saint [illegible]tin, & s'avança même vers Cr[illegible] juſqu'auprès des retranchemens [illegible] Mansfeld s'étoit retiré après la p[illegible]e la Capelle: il y demeura tro[illegible] en bataille pour engager l'en[illegible]une action; mais Mansfeld ſe [illegible] toujours couvert dans ſes retranchemens. Le Roi qui avoit fait pendant ce temps-là toutes ſes diſpoſitions pour aller attaquer Laon, tourna bruſquement vers cette Place, & alla camper en ſa préſence le 25 de Mai.

ayenne va Bruxelles.

Mayenne, qui avoit preſſenti que le Roi entrant en Picardie, ne manqueroit pas de travailler à ſoumettre les différentes Places de cette Province, & Laon ſurtout qui étoit un des principaux boulevards de la Ligue de ce côté-là, ſe rendit en diligence à Bruxelles, pour ſolliciter l'Archiduc de faire

faire marcher à ſon ſecours le Comte de Mansfeld qui reſtoit toujours constamment retranché. 1594.

Le peu de ſéjour que Mayenne fit à Bruxelles penſa lui être funeſte. Le Duc de Féria & Dom Diégue d'Ibarra qui s'y étoient retirés en quittant Paris, mirent tout en œuvre pour engager l'Archiduc à le faire arrêter. Ils lui repréſentèrent que ce Prince avoit toujours plus travaillé pour lui-même que pour la cauſe commune; que c'étoit lui qui avoit déconcerté toutes les meſures du Cardinal Légat, & qu'enfin mot la révolution ſubite qui avoit ſoumis au Roi la Capitale & les principales Provinces de la France, étoit en partie ſon ouvrage; puiſque, par ſes délais affectés, il avoit fait manquer l'élection qu'on avoit projettée, & avoit donné à l'ennemi tout le temps néceſſaire pour ſe fortifier. Ils conclurent donc qu'il étoit important de le faire priſonnier, & de le garder étroitement, juſqu'à ce que le Roi d'Eſpagne fût dédommagé des frais immenſes qu'il avoit faits pour la Ligue.

Les Miniſtres d'Eſpagne veulent le faire arrêter.

L'Archiduc, qui étoit aſſez porté de lui-même à ſe venger de ceux qui

que les circonſtances o
voit, étoient trop délica
dre un tel parti avec ſû
les Princes Lorrains ne
pas de ſe réunir pour a
cette inſulte, & qu'enf
lui-même courroit riſqu
norer en faiſant arrêter
cette conſidération, q
publique, étoit venu d
mettre entre ſes mains
conſidéré, on décida
préſent on diſſimuleroi
plainte qu'on avoit con
& que même on s'emp
donner les ſecours qu'
pour la ville de Laon d
vation étoit d'une extrêm

camperent ſur la montagne de Vaux. Le Roi qui avoit déjà commencé les attaques de la Place, ſe ſaiſit d'une éminence voiſine qui commandoit leur camp, & y fit dreſſer une batterie qui les foudroyoit dans leurs retranchemens. 1594.

Le ſecours des Eſpagnols ne fut d'aucune reſſource pour la ville de Laon. Mayenne & le Comte de Mansfeld tenterent inutilement d'y faire entrer ſucceſſivement deux convois ; ils furent défaits l'un & l'autre avec une perte conſidérable. Le premier, eſcorté par ſept cens hommes, fut ſurpris & enlevé le 17 de Juin : toute l'eſcorte fut entiérement défaite, & il ne s'en ſauva que quarante qui entrerent dans la Place. Le Roi enleve deux convois à ſes ennemis.

Le lendemain le même malheur arriva au ſecond convoi ; mais la perte fut bien plus forte. Huit cens hommes reſterent ſur la place ; pluſieurs furent faits priſonniers, & toutes les munitions reſterent entre les mains du vainqueur. La Cavalerie, qui prit la fuite, à toutes jambes, du côté de la Fère, fut vivement pourſuivie. Une partie fut taillée en piéces, & on pouſſa l'autre juſqu'aux portes de la ville.

Cette défaite fut un coup bien ſenſible pour le Comte de Mansfeld & pour le Duc de Mayenne. Ils reſterent renfermés encore trois jours dans leur camp, après quoi ils prirent le parti de décamper. Leur retraite ſe fit aſſez heureuſement. Le Roi, à la tête de douze cens chevaux, ſe mit pourtant en devoir de les pourſuivre; mais il ne put les atteindre que fort loin, & lorſqu'ils étoient preſque en ſûreté. Ils ne perdirent, dans cette pourſuite, que quelques Eſpagnols de l'arrière-garde, qui furent enlevés; le reſte arriva ſans perte à la Fère d'où ils firent auſſi-tôt tirer le canon ſur les troupes du Roi. Ils ſe rafraîchirent quelques jours dans cette Place; puis ils allerent paſſer la Somme auprès de S. Quentin, & ſe retirerent dans l'Artois.

1594. Mayenne défait. Il ſe retire à la Fere.

Le Roi étant retourné auſſi-tôt au ſiege de Laon, fit preſſer les attaques; mais les Aſſiégés ſe défendirent avec tant de valeur, que, malgré leur peu de monde, ils tinrent pendant plus d'un mois, & eſſuyerent durant ce temps-là trois aſſauts vigoureux, ſans pouvoir être entamés. On préparoit une nouvelle attaque, lorſqu'enfin le Commandant, voyant qu'il ne lui ar-

rivoit pas de ſecours, demanda à parlementer. Il y eut une capitulation qui portoit que, ſi dans douze jours le Duc de Mayenne ne forçoit pas le Roi à lever le ſiege, ou s'il ne faiſoit pas entrer au moins ſix cens hommes dans la ville, elle ſeroit rendue au Roi : le Monarque, de ſon côté, conſentit dans ce cas à laiſſer ſortir de la Place le Comte de Sommerive, fils de Mayenne, & les autres Officiers du Parti de la Ligue, leſquels auroient la permiſſion d'emporter leurs armes & leurs effets. Cette capitulation fut arrêtée le vingtième de Juillet. 1594. Laon cule.

La précaution que prit le Roi d'envoyer des troupes ſe poſter devant la Fère, empêcha les ſecours que les Aſſiégés attendoient de ce côté-là. Ainſi le deuxième d'Août, le Comte de Mansfeld, ni Mayenne, ni perſonne de leur part n'ayant paru, la ville ſe rendit au Roi. On tint exactement toutes les clauſes de la capitulation; le Comte de Sommerive ſortit avec les autres Officiers & toute la garniſon, & alla ſe retirer à Soiſſons qui appartenoit encore au Parti de la Ligue. Laon ſe rend au Roi.

La ville de Laon ne fut pas la ſeule

perte que Mayenne fit alors. Peu de
1594. jours apres, il eut le chagrin d'apprendre que Château-Thierri venoit d'embraſſer le Parti Royal. Il ſçut en même-temps que les Bourgeois d'Amiens s'étoient ſoulevés contre le Duc d'Aumale ; & qu'après l'avoir chaſſé de la ville, ils s'étoient ſoumis au Roi. Beauvais, Péronne, Dourlens ſuivirent l'exemple de leur Capitale ; Noyon ne tarda pas auſſi à faire ſon Traité ; & enfin, dans tout ce côté-là, il ne reſta à Mayenne & à la Ligue, que Soiſſons, Ham & la Fère, dont les Bourgeois cependant ne demandoient pas mieux que de ſe ſoumettre ; mais les garniſons, étant plus fortes que la Bourgeoiſie, la retenoient malgré elles dans le Parti.

Mayenne fait une partie de la Paix.

Tant d'avantages remportés coup ſur

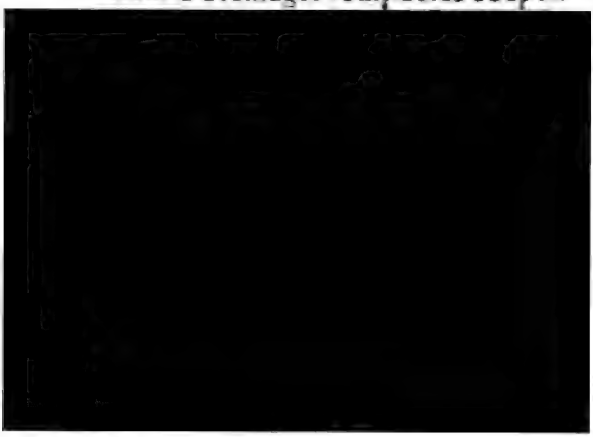

Il retourna à Bruxelles au mois d'Août, & eut à ce ſujet quelques conférences avec l'Archiduc Erneſt & les Miniſtres de la Cour d'Eſpagne. Il propoſa que le Roi d'Eſpagne fût déclaré ſolemnellement Protecteur de la Religion Catholique en France, ſous l'autorité du Pape, juſqu'à ce qu'on y eût fait l'élection d'un Roi du conſentement de Sa Sainteté, de Sa Majeſté Catholique & de la ſainte Union. En conſéquence, il demandoit que le Roi d'Eſpagne fournît au Parti tous les ſecours néceſſaires; &, pour l'indemnité des frais que ce Prince feroit pour la continuation de la guerre, on lui abandonnoit certaines villes & forteresſes, à condition cependant qu'il les remettroit au Roi qui ſeroit élu, ſous la clauſe qu'on lui donneroit une caution pour le payement des ſommes qui lui ſeroient dues.

1594. Il retourne Bruxelles. Il propoſe l'Archiduc continuer guerre.

Mayenne demandoit de plus, qu'on lui conſervât le titre de *Lieutenant Général du Royaume*, juſqu'à l'élection d'un nouveau Roi; qu'on lui accordât le droit de nommer des Gouverneurs François dans toutes les villes dont les troupes de la Ligue pourroient s'emparer; & que les garniſons qu'on

y mettroit prêtaſſent ſerment de fidé-
1594. lité à la France & à lui même, comme Lieutenant Général de l'Etat.

A l'égard des troupes, Mayenne propoſoit aux Eſpagnols de lever ſeize mille hommes de pied & trois mille chevaux dont il auroit le commandement, & auſquels il pourroit joindre deux mille hommes de pied & cinq cens chevaux François, qui ſeroient entretenus aux dépens de Sa Majeſté Catholique.

Son principal deſſein étoit alors de ſe ſervir des troupes qu'on lui donneroit, pour reprendre quelques Places de Bourgogne dont les Royaliſtes s'étoient emparés. Il s'engageoit, auſſitôt qu'il auroit ſoumis cette Province, de remettre Soiſſons entre les mains des Eſpagnols, & non auparavant; &, au cas qu'il ne fût pas poſſible de ſoumettre entièrement la Bourgogne, il demandoit que le Roi d'Eſpagne aliénât en ſa faveur quelques terres hors du Royaume, juſqu'à la concurrence de cent mille écus de rente, ſans que Sa Majeſté Catholique, quelque engagement qu'elle jugeât à propos de prendre avec le Roi de Navarre, pût ſe regarder dégagée de ſa promeſſe,

ſauf à elle de retenir, par droit de compenſation, les biens qui appartenoient au Duc de Mayenne dans le Royaume. 1594

L'Archiduc lui répondit que Sa Majeſté Catholique étoit bien réſolue de continuer la guerre, & de fournir de l'argent & des troupes comme elle s'y étoit engagée; qu'on lui accorderoit très-volontiers la même dignité & les mêmes titres dont il avoit joui juſqu'alors; mais que, pour prévenir la juſte crainte que Sa Majeſté Catholique pouvoit avoir qu'il ne s'accommodât avec le Prince de Béarn *, il falloit avant toutes choſes, 1°. qu'il remît Soiſſons entre ſes mains, 2°. qu'il éloignât d'auprès de lui toutes les perſonnes qui étoient ſuſpectes à l'Eſpagne, 3°. qu'il conſentît à ce qu'on lui formât un Conſeil compoſé de gens dont le zèle pour la Ligue ne ſeroit pas équivoque. Réponſe l'Archiduc

On l'aſſuroit, moyennant ces conditions, de lui donner dix mille écus par mois, pour l'entretien de deux

* Le Roi d'Eſpagne s'attribuant à lui ſeul le titre de *Roi de Navarre*, n'avoit jamais reconnu Henri de Bourbon en cette qualité. Il l'appelloit ſimplement *Prince de Béarn*.

mille hommes d'Infanterie Françoiſe
1594. & de cinq cens chevaux, dès qu'il les auroit amenés à l'armée Eſpagnole; que ſi cependant il préféroit de porter la guerre en Bourgogne, l'Eſpagne lui donneroit tous les ſecours néceſſaires; &, dans le cas où Sa Majeſté Catholique s'accommoderoit avec le Prince de Béarn (ſuppoſition abſolument chimérique), on s'engageoit de ne manquer à rien de ce qui pouvoit concerner la dignité de ſa perſonne, ſa ſûreté & même ſa fortune.

ayenne re-ſe les con-tions pro-d'les par Archiduc,

Mayenne, bien déterminé à ne pas céder la ville de Soiſſons, déclara qu'il ne pouvoit ſouſcrire aux articles qu'on lui propoſoit. La négociation ne fut pas néanmoins tout-à-fait rompue pour cela : on remit à prendre un parti déciſif, lorſqu'on auroit reçu réponſe de Sa Majeſté Catholique que l'on alloit inſtruire de ce qui venoit de ſe paſſer.

Cette réponſe ne pouvoit pas être abſolument favorable aux idées de Mayenne ; car, en même-temps que l'Archiduc & les Miniſtres d'Eſpagne informerent Sa Majeſté Catholique du détail de la conférence, ils manderent à ce Monarque que l'on ne devoit

nullement compter ſur le Duc de Mayenne ; parce que ce Prince, toujours irréſolu, n'étoit point capable de prendre un parti ; que d'ailleurs ils ſçavoient qu'il traitoit actuellement avec le Prince de Béarn, par le miniſtère du Préſident Jeannin ; que cependant il falloit prendre encore des meſures pour qu'il ignorât qu'on ſe méfioit de lui ; parce que, ſi un Prince de cette conſidération abandonnoit la Ligue, il ſeroit fort à craindre que ſon exemple ne fût pernicieux pour beaucoup de Seigneurs, & ſurtout pour un grand nombre de Gentilshommes qui s'ennuyoient extrêmement de la guerre. 1594

Ils ajouterent que cette crainte étoit d'autant mieux fondée, que le Duc de Guiſe étoit déjà fort ébranlé, & que l'on avoit ſçu de lui-même, que ſa mere & la Ducheſſe de Montpenſier, ſa tante, avoient déjà fait pour lui quelques propoſitions au Prince de Béarn ; que le jeune Duc n'étoit pas éloigné de les accepter ; & qu'enfin, il avoit avoué ingénuement qu'il ſe voyoit dans la néceſſité de les accepter, à moins que Sa Majeſté Catholique ne lui envoyât promptement du ſecours.

1594. Le Duc de Guiſe ſe ſoumet au Roi.

Il n'étoit plus temps de penſer à ſecourir ce jeune Prince ; car, tandis que l'on informoit le Roi d'Eſpagne de ſes négociations avec le Roi, il conclud ſon accommodement avec Sa Majeſté, tant pour lui que pour ſes freres ; & en conſéquence, Reims, Rocroi, S. Dizier, Guiſe, Joinville, Fimes & Moncornet abandonnerent la Ligue & retournerent à l'obéiſſance du Roi, qui s'engagea par reconnoiſſance à donner au jeune Duc un des grands gouvernemens du Royaume : en effet, il eut peu de temps après le Gouvernement de Provence. Outre ce riche préſent, Sa Majeſté lui promit encore, par un article ſecret, quatre cens mille écus, pour acquitter les dettes immenſes que le feu Duc ſon pere avoit contractées dans le temps des troubles.

La défection de ce Prince fut bien ſenſible aux Eſpagnols, & leur fit appréhender plus que jamais, que Mayenne ne pensât à conclure un accommodement qu'il avoit tenté tant de fois, & pour lequel on ſçavoit bien qu'il négocioit encore. En effet, le Préſident Jeannin agiſſoit toujours auprès du Roi, ſans cependant pouvoir rien terminer ; parce que, depuis la

réduction de Paris, Sa Majeſté n'étoit plus dans la diſpoſition de lui faire un parti auſſi avantageux qu'il l'auroit ſouhaité. D'ailleurs, tout paroiſſoit alors s'arranger de ſoi-même ; car, dans le temps que la Champagne ſe ſoumettoit, le Roi fut informé qu'en Bretagne les eſprits étoient diſpoſés à ſecouer le joug de la Ligue : effectivement Concarneaux, Redon, Morlaix, Quimpercorentin, S. Malo & autres Places, ſe ſoumirent au Roi, avec plus ou moins de difficulté, ſelon les conditions plus ou moins avantageuſes que l'on faiſoit aux Gouverneurs. 1594

Réduction de pluſieurs Villes de Bretagne.

La Bourgogne reſtoit encore dans le Parti, & cette Province étoit alors preſque la ſeule retraite que Mayenne eût en France ; de ſorte qu'il étoit pour lui de la dernière importance de ne rien négliger pour ſe la conſerver. Cependant il ſe vit à la veille de la perdre, pendant le ſéjour qu'il fit à Bruxelles.

Le Préſident Jeannin qui géroit les affaires de la Province, ayant été informé que Mâcon, Avalon & Auxerre, venoient de ſe ſoumettre au Roi, écrivit auſſi-tôt à Mayenne pour

l'en inſtruire, & lui manda que, s'il
1594. différoit plus long-temps à revenir, il couroit riſque de perdre tout ce qu'il avoit de Places dans la Bourgogne. Le deſſein de ce Magiſtrat, en exhortant Mayenne à retourner dans cette Province, n'étoit pas d'y continuer la guerre, mais de mettre ce Prince dans la poſition de faire ſa paix avec plus d'avantage : car, avant même qu'il y eût à craindre pour Mayenne de perdre les Places de ſon Gouvernement, il y avoit déjà quelque temps qu'il ſollicitoit ce Prince de ne pas faire un plus long ſéjour à Bruxelles, parce que portant toujours de ſa part quelques paroles au Roi pour la paix, Sa Majeſté ne ſe perſuaderoit jamais qu'il voulût ſincèrement la conclure, tant qu'il affecteroit de demeurer, ou d'être en relation intime avec ſes ennemis déclarés.

Mayenne part de Bruxelles.

Mayenne, à cette nouvelle, réſolut de partir ; &, pour détruire les ſoupçons que l'Archiduc pouvoit avoir de ſes négociations avec le Roi, il dit à ce Prince, en prenant congé de lui, qu'il alloit faire un voyage à Nanci pour y voir le Duc de Lorraine, afin de le détourner du deſſein qu'il avoit de traiter avec le Roi.

Il ſe rendit effectivement en Lorraine où il ne put avoir audience du Duc, parce que ce Prince, qui traitoit alors avec Sa Majeſté, eut peur de lui devenir ſuſpect, s'il conféroit avec un Chef de Parti, qui venoit encore d'implorer de nouveaux ſecours de la part de ſes ennemis. 1594 Il ſe rend à Nancy.

Mayenne partit de Nanci fort mécontent, mais il le fut bien davantage de la nouvelle qu'il apprit ſur ſa route. On l'informa que la Bourgogne menaçoit d'une prochaine défection, & que Jacques Verné qu'il avoit continué dans la qualité de Maire de Dijon depuis ſix ans, à cauſe de ſon zèle pour la Ligue, venoit de traiter avec le Roi, & alloit lui livrer cette Capitale.

Ce Prince, outré de colère, n'attendit pas qu'il fût arrivé pour tirer vengeance de l'infidélité du Maire, il envoya en toute diligence des ordres pour l'arrêter & lui faire ſon procès. Ses ordres furent promptement exécutés. Verné ayant été convaincu, fut condamné à mort, & il eut la tête tranchée deux jours avant l'arrivée de Mayenne.

Ce Prince entra dans Dijon au commencement du mois de Novembre. Il trouva les Habitans assez mal disposés à son égard ; mais il les ramena en leur donnant des espérances de mettre bientôt fin aux troubles. Il mit une nouvelle garnison dans la Citadelle, visita quelques Places circonvoisines, & rassura les partisans qu'il avoit dans la Noblesse.

1594. Mayenne se rend à Dijon.

Durant le séjour qu'il fit à Dijon, il fut informé que les choses avoient bien changé de face à son égard du côté de la Cour. Dans les conférences que le Président Jeannin avoit eues avec le Roi, quelque temps après la prise de Laon, Sa Majesté avoit paru disposée à céder le Gouvernement de Bourgogne à ce Prince & à ses hoirs mâles, & de lui faire compter outre cela une somme d'un million d'écus pour acquitter ses dettes ; mais, soit que le séjour de Mayenne à Bruxelles eût indisposé le Roi, comme Jeannin l'avoit appréhendé, soit pour quelque autre raison, Sa Majesté déclara nettement qu'elle n'étoit plus dans l'intention d'accorder des avantages aussi considérables.

Mayenne dès-lors parut renoncer à toute idée d'accommodement, & ne pensa plus qu'à pousser les choses aux dernières extrêmités. Il envoya à Bruxelles Jacques de Harlai de Chanvallon, pour contracter de sa part de nouveaux engagemens avec les Ministres Espagnols, & les fit assurer que si Sa Majesté Catholique vouloit lui envoyer de l'argent & des troupes, & faire en même temps quelques diversions de son côté, il protestoit de ne jamais faire la paix avec le Roi de Navarre. 1594. Il envoye à Bruxelles demander du secours contre le Roi.

Dans le temps que Mayenne faisoit faire ces propositions, il tenoit un langage bien différent à Beaune où il s'étoit rendu, après s'être assuré de Dijon. Les Habitans de Beaune étoient depuis quelque temps en pourparler pour un accommodement avec le Roi. Mayenne, en arrivant dans leur Ville, parut entrer dans leurs dispositions. Il leur dit qu'il pensoit sérieusement à faire la paix, & les assura qu'ils pouvoient compter d'obtenir les plus grands avantages, pourvu qu'ils se reposassent entièrement sur lui, & qu'ils ne se pressassent point de faire leur accommodement en particulier. Il va à Beaune.

Il leur promit que, dans ce cas, il
1594. auroit ſoin de les exempter de recevoir chez eux des gens de guerre, & que l'on ne les chargeroit point de nouveaux impôts.

Les Habitans de Beaune ayant paru ſe rendre aux propoſitions de Mayenne, ce Prince retourna à Dijon. Il n'y fut pas ſi tôt arrivé, qu'il reçut des nouvelles qui renouvellerent ſes ſoupçons ſur les diſpoſitions des Habitans de Beaune. Soit que ces nouvelles fuſſent réelles ou non, il les fit valoir
Il y met garniſon. pour ſe diſpenſer de tenir les promeſſes qu'il leur avoit faites. Il envoya chez eux une garniſon de trois cens hommes d'Infanterie; il revint auſſi en perſonne pour viſiter la Place avec des Ingénieurs, ſur le rapport deſquels il détruiſit les Fauxbourgs qui étoient très-peuplés, & y fit abattre trois Egliſes & environ deux mille maiſons. On conſtruiſit en même-temps par ſes ordres de nouvelles fortifications près de l'Egliſe de la Magdeleine. Il régla auſſi ce qui concernoit la garde des portes qu'il partagea entre les Bourgeois & la garniſon; &, afin qu'il fût plus facile de défendre l'entrée de la Place, il ne laiſſa que

deux portes libres : toutes les autres furent exactement murées.

Ces précautions priſes, il crut s'être aſſuré une retraite, au cas qu'il lui arrivât quelque revers de fortune; il prétendit même que les Habitans dont la plûpart ſe trouvoient ruinés par les démolitions de leurs maiſons, devoient néanmoins lui témoigner beaucoup de reconnoiſſance, des meſures qu'il venoit de prendre pour ſa propre ſûreté. On en peut juger par ce qu'il ſe fit donner en partant de chez eux. *Il retourna à Dijon*, dit un Auteur du temps*, *avec deux cens queues de vin qu'il prit ſur les Habitans, & qu'il fit traîner après lui à chars & charrettes, pour le mariage de ſa belle-fille** avec le Vicomte de Tavannes, qu'il y alloit ſolemniſer.*

1594.

Mayenne retourne à Dijon.

Ce mariage occaſionna des fêtes

* *Mém. de la Ligue, tome 6.*

** Gabrielle des Prez de Montpezat, fille de Melchior, Marquis de Montpezat, & de Henriette de Savoye, Marquiſe de Mirebel, fut la ſeconde femme de Jean de Saulx, Vicomte de Tavannes. Il avoit épouſé en premières nôces Catherine Chabot, Dame de Lugny. On a vu ci-devant que Henriette de Savoye, après la mort du Marquis de Montpezat, avoit épouſé le Duc de Mayenne.

1534

[illegible]

une magnificence [illegible]

en aucune [illegible]

[illegible]

la [illegible]

la Bourgogne. [illegible]

[illegible]

[illegible], comme en une plaine [illegible]

faire des tournois & courre la [illegible]

dans que ces pauvres gens de [illegible]

ployoient sous son oppression.

Les Habitans de Bevone se disposent à se rendre au Roi.

Les vexations que la garnison [illegible] Mayenne exerçoit sur la Bourgeoisie devinrent si insupportables, que les Habitans résolurent de secouer le [illegible] & de se jetter entre les bras de [illegible] mais, comme [illegible]

les garniſons de Mayenne. Les Habitans de Beaune ſe contenterent donc de négocier ſourdement, & de faire ſçavoir aux Royaliſtes qui étoient dans le ſecret, qu'ils perſéveroient conſtamment dans la réſolution qu'ils avoient formée de ſe ſoumettre au Roi. 1594.

En conſéquence de ces arrangemens préliminaires, Beaune reſta tranquille en apparence; Mayenne l'étoit auſſi de ſon côté à Dijon, où il paſſa une partie de l'hyver. Le Roi pendant ce temps fit quelques tentatives du côté de l'Artois; mais la rigueur de la ſaiſon l'ayant obligé de retirer ſes troupes pour les mettre en quartier d'hyver, il revint à Paris le 27 de Décembre, où l'inſtant de ſon arrivée penſa être le dernier de ſa vie. Il revient à Paris.

Ce Prince ayant été, en arrivant à l'Hôtel d'Eſtrées*, chez la belle Ga-

* Cet Hôtel a eu ſucceſſivement pluſieurs noms. En 1594, on l'appelloit l'*Hoſtel d'Eſtrées*, parce que c'étoit le domicile de Gabrielle d'Eſtrées, Marquiſe de Monceaux; il s'appella enſuite l'*Hoſtel de Montpenſier*, & c'eſt ainſi qu'il ſe nommoit, lorſque le Cardinal François de Joyeuſe en fit l'acquiſition. Meſſieurs de Joyeuſe, Comtes du Bouchage, ayant enſuite occupé cette maiſon, on lui

par JeanChâ
tel.

bottè, il se sentit frappé d'u
couteau qui lui cassa une
blessa à la levre. Le Roi, sai
s'écria qu'il étoit blessé : l
coula d'abord en abondanc
l'alarme; mais un moment

donna le nom d'*Hostel de Boucha*
sous ce nom qu'elle fut vendue e
Catherine-Henriette de Lorraine
de Berulle, qui l'acheta pour
Congrégation des Prêtres de l'O
Registre de l'Hôtel de Ville rap
fut dans la cour de cette maison
fut blessé, ce qui paroît plus vr
que de dire qu'un jeune inconn
vre le Roi, soit dans sa chambre
comme le dit M. de Thou qui
événement arrivé au Louvre,
chambre de Gabrielle d'Estrées,
rapportent Mezerai & le P. Dani
nier dit que cette maison s'appel

fut raſſuré, dès qu'on eut appris que la bleſſure n'étoit point dangereuſe. 15
On courut à Notre-Dame rendre graces à Dieu d'avoir préſervé le Roi d'un ſi grand danger, & ce Prince voulut aſſiſter * en perſonne à un *Te Deum* qui fut chanté le même jour à la Cathédrale vers les huit heures du ſoir, c'eſt-à dire, environ deux heures après qu'il eut reçu le coup : car le Roi n'étoit arrivé à Paris que vers les ſix heures. Cet événement excita une terrible tempête contre les Jéſuites : l'aſſaſſin, qui fut arrêté ſur le champ, étoit un de leurs Ecoliers, nommé *Jean Châtel*, fils d'un riche Drapier de Paris. Ce jeune homme s'étoit diſtingué dans ſes études ; & même il n'y avoit pas longtemps qu'il avoit ſoutenu une Thèſe publique de Philoſophie, qu'il avoit dédiée à Pierre Séguier, Préſident au Parlement. Ces relations excitèrent les plus violens ſoupçons. On arrêta pluſieurs Jéſuites ; &, d'un autre côté, le Roi envoya à la Gueſle, Procureur Général, une Lettre de cachet, pour défendre à Pierre & Antoine Séguier, de ſe trouver au jugement du coupa- L'aſſa arrêté.

* *Daniel, Hiſtoire de France.*

ble; mais, comme ils avoient déjà
1594. aſſiſté aux premières inſtructions du procès, le Procureur Général les laiſſa continuer, & ne leur ſignifia la Lettre qu'après le Jugement. Cependant ces Magiſtrats, par le conſeil de leurs amis, ſe trouverent encore, lorſque l'on donna la queſtion au criminel, il n'y eut pas la moindre apparence de charge contr'eux; de ſorte que les ſoupçons s'évanouirent aiſément.

Les Jéſuites ſont impliqués dans cette affaire.

Il n'en fut pas de même des Jéſuites; le criminel ayant dépoſé qu'il avoit ſouvent entendu dire à quelques-uns de ſes Maîtres que l'on pouvoit aſſaſſiner le Roi; & que, loin que ce fût un crime, ce ſeroit au contraire une action louable & méritoire, on arrêta pluſieurs d'entr'eux, entr'autres le P. Guéret, Profeſſeur de Philoſophie, & le P. Guignard, Bibliothéquaire. Le premier fut banni à perpétuité, & le ſecond fut condamné à être pendu, parce qu'on trouva dans ſes papiers beaucoup d'écrits extrêmement emportés contre le feu Roi & contre le Roi regnant, & parce qu'il fut convaincu de les avoir écrits de ſa main. On avoit procédé auſſi rigoureuſement contre tous ceux qui avoient de

ces

ces écrits ou qui les avoient copiés, il y auroit eu peu de Gens de Lettres ou de curieux qui euſſent échappé la corde. 159

A l'égard de la Société en général, ſon ſort avoit été décidé le jour même du Jugement de Jean Châtel : & par le même Arrêt qui l'avoit condamné le 29 de Décembre, il fut prononcé que l'aſſaſſin ſubiroit le ſupplice des criminels de léze-majeſté, & le Parlement ordonna de plus, *que les Prêtres & Ecoliers du Collége de Clermont, & tous autres ſoi-diſans de ladite Société, comme corrupteurs de la Jeuneſſe, perturbateurs du repos public, ennemis du Roi & de l'Etat, vuideroient dedans trois jours après la ſignification du préſent Arrêt, hors de Paris & autres villes, & lieux où ſont leurs Colléges, & quinzaine après hors du royaume* *, *&c.* Arrêt co Jean Ch & contr Jéſuites.

Pendant que les ſuites de ce tragique événement occupoient Paris & même une bonne partie du Royaume, le Roi, qui méditoit de reprendre au plutôt la guerre contre les Eſpagnols, penſoit alors à en faire les préparatifs. En même tems il penſoit auſſi à prendre des meſures pour abattre les reſtes 159

* *Mém. de la Ligue, tom. 6.*

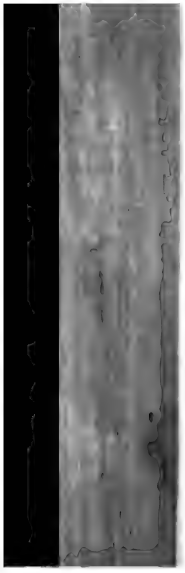

Les Habitans de Beaune traitent avec le Maréchal de Biron.

Jean.

Dès les premieres marche du Maréchal Beaune ſe préparerei approches des troupe traiter de la redditior Ils députerent un d'e Sieur de Vaugrenant doit pour le Roi à Sai ne, & ſupplierent ce(leur ſervir de médiat cution de leur deſſein dre, avec le Maréchal tes les meſures qui cc lui promettant d'exécu nière exactitude tout c chal & lui auroient ré

Vaugrenant, qui éto

le trouver ; & après avoir long-tems conféré avec lui, il fit ſçavoir aux Habitans de Beaune, que le Maréchal ne manqueroit pas de marcher bientôt à leurs ſecours ; que pour tromper les ennemis, il feindroit de vouloir attaquer Château-neuf, & que là, faiſant volte-face, il ſe rendroit en préſence de Beaune le Dimanche 5 de Février ſur les deux heures après midi ; qu'à cette même heure ils n'avoient qu'à prendre les armes, charger les troupes de la garniſon, lui faire ouvrir les portes, & qu'alors il les mettroit en ſituation de chaſſer entierement l'ennemi de chez eux. 1595.

Ces arrangemens pris, on ſe prépara de part & d'autre à les exécuter. Pendant ce tems là, Mayenne qui avoit eu quelque vent des intelligences de ceux de Beaune avec le Maréchal de Biron, ſe rendit dans cette Ville le premier de Février, accompagné de ſon fils & de quelques Officiers. Il fit entrer avec lui une centaine de ſoldats & un corps de Cavalerie de la Compagnie de Thianges. Des deux portes qu'il avoit laiſſées libres, il en fit murer une, & ordonna que celle qui reſteroit ouverte, ſeroit gardée en dehors

Mayenne retourne à Beaune.

par les ſoldats de la garniſon, & en
1595. dedans par les Bourgeois.

Ces meſures penſerent être funeſtes à ce Prince. Les Bourgeois croyant, que leur deſſein étoit découvert, furent ſur le point d'éclater ſans attendre le ſecours de Biron, & alors c'étoit fait de Mayenne & de ſon fils; mais les Conjurés ayant conféré enſemble, conclurent à ne rien entreprendre pour lors, & ils remirent l'exécution de leur projet au jour dont ils étoient convenus avec Biron.

Il ſe retire à Châlons.

Mayenne, après avoir donné ſes ordres pour la ſûreté de Beaune, en partit dès le lendemain pour ſe rendre à Châlons avec ſon fils. En partant il eut une longue conférence avec le capitaine Montmoyen qui commandoit dans la Place. Il l'exhorta à tout mettre en œuvre pour la bien défendre; & pour mieux lui faire entendre de quelle importance il étoit pour lui de conſerver cette Place, il lui dit en s'en allant, *que qui la lui oſteroit, feroit autant que qui lui arracheroit le cœur du ventre.**

A peine ce Prince étoit-il en route pour ſe rendre à Châlons, qu'il fit halte

* Mém. de la Ligue

ſur le chemin, & envoya à Beaune cinquante Cuiraſſiers ſous les ordres d'un Officier de confiance, à qui il donna une liſte d'un certain nombre de Bourgeois, qu'il le chargea de faire arrêter en arrivant. Cet ordre fut exécuté ſur le champ. Le Procureur & l'Avocat du Roi ayant été mandés à la Citadelle, y furent retenus priſonniers. En même-tems les ſoldats de la garniſon arrêterent dans la Ville quatorze des principaux Habitans, qui furent auſſi enfermés dans la Citadelle. 1595.

Il fait arrêter pluſieurs Bourgeois de Beaune.

Cela ſe paſſa le Vendredi troiſiéme de Février. Le lendemain on n'entendit parler de rien ; mais le jour ſuivant au matin, qui étoit le Dimanche, jour auquel on attendoit Biron, le bruit s'étant répandu qu'on alloit faire de nouveaux priſonniers, & que l'on parloit même de déſarmer la Bourgeoiſie, les principaux des Conjurés conférerent enſemble, & réſolurent d'éclater au plutôt ſans attendre l'arrivée du Maréchal. On convint donc qu'au ſon d'une certaine cloche, les Bourgeois prendroient les armes, & ſe poſteroient dans les différens quartiers qu'on leur avoit aſſignés.

595. Bourgeois prennent les armes contre les Ligueurs.

Ce projet fut ponctuellement exécuté. La cloche ayant sonné, le Maire sortit de sa maison l'épée à la main avec l'écharpe blanche, & se mit à crier *vive le Roi*. A l'instant il fut joint par les Bourgeois de son quartier & même par les femmes, & tous répéterent le même cri de *vive le Roi*, qui se fit entendre dans un instant par toute la Ville. Aussi-tôt un Bourgeois nommé *Michel Richard*, qui commandoit le corps-de-garde auquel on avoit consigné la porte en dedans de la Ville, fit fermer cette porte, & empêcha par ce moyen que les soldats de la garnison qui étoient de garde au-dehors, pussent rentrer dans la Ville. Les Bourgeois s'emparerent de toutes les rues : on se battit vigoureusement en divers quartiers, & enfin les Habitans se rendirent maîtres de tout, excepté de la rue de la Belle Croix, voisine du Château où la garnison ne put être forcée.

Les Bourgeois détruisirent en diligence les ouvrages que Mayenne avoit fait faire pour barrer les portes ; & les ayant ouvertes, ils envoyerent en diligence au Maréchal de Biron, pour l'avertir qu'on l'attendoit, & le prier

en même-tems de donner des ordres pour empêcher le pillage. 1595.

Le Maréchal, qui n'étoit alors qu'à une demie lieue de-là, accourut à toutes brides avec ſa Cavalerie. En arrivant, il ſe diſpoſa à attaquer le reſte de la garniſon qui étoit près du Château, mais, dès que les ſoldats l'apperçurent, ils ſe rendirent à lui, & eurent permiſſion de ſe retirer avec leurs armes & leur bagage. Biron s'étant bientôt rendu maître de la Ville, inveſtit le Château & en forma le ſiége. Le Maréchal de Biron entre dans Beaune.

Pendant les premières opérations, on intercepta deux lettres que Mayenne avoit remiſes à Oudineau, qu'il avoit fait ſon grand Prevôt. L'une étoit pour le Capitaine Montmoyen à qui le Prince envoyoit une nouvelle liſte de Bourgeois qu'il lui ordonnoit de faire arrêter. L'autre étoit adreſſée au Gouverneur de Dijon, à qui Mayenne envoyoit une pareille liſte des principaux Habitans qu'il lui ordonnoit de mettre en priſon. Le Maréchal ne manqua pas d'envoyer celle-ci à Dijon; elle y fit l'effet qu'il en attendoit: car elle détermina les Bour- On intercepte deux lettres de Mayenne.

geois à ſuivre peu après l'exemple des
1595. Habitans de Beaune.

Priſe de la citadelle de Dijon.

La Citadelle, quoique battue par un feu continuel de douze piéces de canon, tint cependant près d'un mois. Les Aſſiégés ne ſe rendirent, que lorſqu'ils virent les Royaliſtes prêts à monter à l'aſſaut. Alors le Commandant fit battre la chamade, & obtint des conditions aſſez favorables.

C'eſt ainſi que Mayenne perdit une des Places principales, ſur laquelle il faiſoit le plus de fond. Peu après Auxonne & Autun furent remis ſous l'obéiſſance du Roi; & enfin, au mois de Mai ſuivant, les Habitans de Dijon voyant le ſuccès des troupes du Roi dans la Bourgogne, & ayant été avertis d'ailleurs que Sa Majeſté ſe préparoit à venir en perſonne dans la Province, ſe déterminerent enfin à ſecouer le joug de la Ligue.

Les Habitans de Dijon ſe déclarent pour le Roi.

Ils prirent les armes contre le Vicomte de Tavanes & contre François Boyot de Franceſque, Gouverneur du Château, & firent en même-tems prier Biron de venir ſe joindre à eux. Ce revers inopiné fut un coup aſſommant pour Mayenne. Ses plus fidéles amis

ne ſe trouvant pas aſſez en force pour tenir contre un Public révolté, céderent au tems & abandonnerent la Ville. Le Vicomte de Tavanes ſe retira dans le Château de Taland à quelque diſtance de Dijon ; à l'égard de Franceſque qui commandoit au nom du Duc de Mayenne ; il ſe renferma dans la Citadelle de ſa Place. Le Maréchal de Biron les aſſiégea l'un & l'autre dans leur retraite, & manda au Roi de ne pas tarder à ſe rendre en Bourgogne. 1595

Ce Prince s'y rendit peu après. Il arriva à Dijon le Dimanche 4e de Juin, à la tête d'un Corps de troupes qui étoient accourues auprès de lui de divers endroits. Pendant ce tems-là Mayenne ayant quitté Châlons, s'étoit rendu en Franche-Comté avec des troupes, pour y joindre Dom-Ferdinand Vélaſco, Connétable de Caſtille & Gouverneur du Milanois, dont les Francs-Comtois avoit imploré le ſecours contre les troupes du Roi, qui ravageoient leur Province. Ils reprirent enſemble Véſoul ſur les Royaliſtes ; après quoi Mayenne voulut engager Vélaſco à marcher vers Dijon, pour ſecourir Tavanes & Franceſque

Mayer
imploré le
cours des I
pagnols pc
Dijon.

qui étoient assiégés par le Maréchal de
1595. Biron ; mais le Connétable le refusa absolument, sous prétexte, disoit-il, qu'il n'étoit venu que pour secourir les Comtois, & que le Roi son Maître ne lui avoit point donné d'autres ordres.

Après cette réponse, il fit jetter deux ponts sur la Saône, l'un pour faire passer son armée, & l'autre pour transporter son canon. & il alla établir son Camp près du Village de S. Seine où il se retrancha, & d'où il ne fut pas possible de le tirer, quelque chose que Mayenne pût lui dire.

Le Roi, qui avoit appris en arrivant à Dijon la prise de Vézoul & la jonction de Mayenne avec le Connétable de Castille, ne douta point que l'un & l'autre n'eussent dessein de marcher ensemble au secours de Tavanes & de Francesque ; il prit en conséquence des mesures pour assurer les troupes qui assiégeoient les Châteaux de Talant & de Dijon ; il fit faire de nouveaux retranchemens, & coupa la communication que les deux Châteaux avoient ensemble. Le Maréchal de Biron n'avoit pû y parvenir jusqu'alors, parce qu'il n'avoit point assez de troupes.

Après avoir pris ces différentes mesures, le Roi partit avec un corps de troupes, & marcha au devant des Espagnols pour les empêcher de s'approcher de Dijon, soit en les harcelant, soit même en leur livrant bataille, si l'on ne pouvoit en venir à bout autrement. Sa Majesté s'étant avancée jusqu'à Lux, s'y arrêta pour reposer ses troupes, pendant que l'on iroit à la découverte. Les rapports qu'on fit à ce Prince n'étant point conformes les uns aux autres, il se trouva fort embarrassé. Enfin il résolut de prendre sa marche, & d'aller jusqu'à Fontaine-Françoise, à mi-chemin entre Dijon & Gray, & il donna ordre à toutes ses troupes de s'y rassembler pour trois heures après-midi de ce même jour, qui étoit le dernier du mois de Juin. 1595.

Le Roi va à la rencontre de Mayenne & des Espagnols.

Ce Prince n'étoit qu'à une petite lieue de Fontaine-Françoise, lorsque le Marquis de Mirebeau lui envoya dire qu'il avoit vû l'ennemi près de-là, & que lui-même avoit été si vivement poursuivi par trois cens hommes de Cavalerie, qu'à peine avoit-il eu le tems de se retirer. Le Roi ordonna aussi-tôt à Biron d'aller avec une Compagnie de Cavalerie, pour sçavoir des

Rencontre des troupes du Roi & de celles de Mayenne.

Cavalerie Royale, pria V
vouloit toujours conſtam
dans ſon Camp, de trou
moins que Villars-Houdan
gnât pour attaquer la Cava
liſte avec la Cavalerie Fra
avoit, & de vouloir bie
quelques détachemens d

Vélaſco, qui juſqu'alors
jours obſtiné à refuſer
Mayenne tout ce qu'il lui
céda enfin dans cette o
lui accorda cinq compagn
vaux légers & autant d'A
à cheval.

Affaire de Fontaine-Fran oiſe.

Villars, à la tête de ſa
alla fondre ſur le Maréch
qui n'ayant avec lui qu'un

troupes fraîches ſurvinrent, & il alloit être enveloppé, lorſqu'il réuſſit enfin à ſe mettre en ſûreté. Cette retraite ſe fit avec un peu de déſordre. Biron y perdit quelques uns de ſes gens, & lui-même reçut un coup de ſabre ſur la tête & un coup de lance dans le bas ventre; mais ces deux bleſſures ne le mirent point hors de combat. 1595

Mayenne, ayant fait marcher de nouveaux Eſcadrons, l'action devint générale. Le Roi à la tête de ſes gens s'avança contre l'ennemi, & fut ſuivi par tout ce qu'il avoit de Seigneurs & d'Officiers de diſtinction, qui vouloient avoir part à la gloire de cette journée. Il donna au Duc de la Trémouille la moitié de ſes troupes à conduire, il prit l'autre avec lui; & ſans s'être même précautionné d'un caſque, il fondit tête baiſſée, ſur un Eſcadron des ennemis qu'il enfonça. La Trémouille en fit autant de ſon côté. Ces deux Eſcadrons battus, ſe renverſerent ſur les autres qui les ſoutenoient. La déroute ſe mit dans l'armée de Mayenne; & le Maréchal de Biron, qui tout bleſſé qu'il étoit, avoit rallié ſix vingt Chevaux, accourut au ſecours du Roi, & acheva la déroute. Déroute des troupes de Mayenne.

Mayenne, pendant cette action, envoya trois fois à Vélasco pour lui demander de faire marcher ses troupes ; il alla lui même l'en prier, & lui remontra que la victoire étoit infaillible, son armée étant infiniment supérieure à celle du Roi : le Connétable ne voulut jamais marcher ; il répondit froidement qu'il sçavoit bien ce qu'il avoit à faire.

Au reste, si le nombre eût été capable de décider dans cette journée si glorieuse pour le Roi, ce que Mayenne avoit envoyé de troupes auroit dû remporter tout l'avantage ; car les relations du tems conviennent que dans les différentes charges que firent les Espagnols & les François réunis, ils étoient six contre un, & cependant, dit un Historien *, ils furent battus par les Royalistes, comme s'ils n'eussent été qu'un contre six.

Cette journée a été plus célébre que beaucoup d'autres plus considérables. Le Monarque, risquant le tout pour le tout, sans s'embarrasser de son rang ni de sa dignité, s'exposa aux plus grands dangers avec une activité &

* *Daniel, Hist. de France.*

un courage qui étonnerent les plus braves de ſes ſoldats. Pendant le peu de tems que dura cette action, il courut pluſieurs fois riſque de la vie : auſſi dans la lettre qu'il écrivit le même jour à Madame Catherine, ſa ſœur, après avoir exalté la bravoure de quelques Seigneurs qui avoient ſuivi ſon exemple : *Peu s'en eſt fallu*, ajouta-t-il, *que vous n'ayez été mon héritiere.* 1595.

Le Roi écrivit auſſi au Parlement pour lui faire part de ſa victoire, & il y eut à Paris de ſolemnelles actions de graces, pour remercier Dieu d'un événement qui, en mettant le comble à la gloire du Roi, alloit aſſurer la tranquillité de l'Etat, en achevant d'abattre un parti de rébelles, qui vouloit encore faire des efforts pour ſe relever.

Mayenne, après cette action, eſſaya inutilement d'engager Vélaſco de marcher vers Dijon, pour donner du ſecours à la garniſon de la Citadelle. Le Général Eſpagnol, jugeant par ce qui venoit de ſe paſſer, de ce qu'il avoit à redouter du Monarque à qui il avoit affaire, n'oſa pas aller plus avant ni même reſter ſi près de lui. Il fit plier bagage dès le lendemain, & ſe

Le Général Eſpagnol ſe retire en Franche-Comté.

retint à Gray, Ville de Franche-
1595. Comté, ſans s'inquiéter de ce que deviendroient les Châteaux de Dijon & de Taland.

La perte de ces Places & de quelques autres qui étoient prêtes à rentrer ſous l'obéiſſance du Roi, alloit réduire Mayenne à n'avoir pour toute retraite en Bourgogne, que la Ville de Châlons, Place où il n'oſoit cependant ſe renfermer, dans la crainte d'y être inceſſamment inveſti par les troupes du Roi.

Embarras de Mayenne. Dans cet embarras, il eut deſſein d'abord de paſſer en Piémont, pour ſe retirer à Sommerive, & de-là envoyer au Roi d'Eſpagne, pour lui demander la permiſſion d'aller le trouver, afin de l'inſtruire de la ſituation des affaires de la Ligue, & lui démontrer que ſi elles étoient dans l'état le plus déplorable, S. M. ne pouvoit s'en prendre qu'à ſes Miniſtres qui n'avoient jamais ſçu donner des ordres à propos pour ſoutenir ce Parti.

Le Roi, informé du cruel embarras où ſe trouvoit ce Prince, prit compaſſion de ſon état, & reſolut de faire les premieres avances pour le ramener à ſon devoir. Il chargea un de ſes Offi-

ciers nommé *Roncherolles*, de tâcher de joindre Lignerac qui ſervoit ſous Mayenne, & de dire à ce Gentilhomme de venir lui parler. 1595.

La commiſſion ayant été promptement exécutée, le Roi dit à Lignerac que quelques avantages qu'il eût remportés juſqu'alors, ſon deſſein n'étoit pas de pouſſer à bout le Duc de Mayenne, & que ſi ce Prince vouloit bien ne pas ſe laiſſer abuſer plus long-tems par les Eſpagnols, & conſentir enfin à la paix, il lui permettroit, en attendant que l'on pût la conclure, de ſe retirer à Châlons, & qu'il promettoit de ne le point attaquer ſur la route, ni dans la Place qu'il prendroit, pour ſa retraite. Le Roi fa parler au Du de Mayenn

Mayenne, ſenſible à la bonté d'un Prince qui lui tendoit ſi généreuſement la main pour le retirer du précipice, accepta les offres de Sa Majeſté. Cependant par une ſuite de ſon indéciſion naturelle, il fit encore une démarche du côté des Eſpagnols. Il alla trouver Vélaſco; & ſans le prier directement de l'aider dans le deſſein qu'il avoit de ſecourir le Château de Dijon, il lui dit qu'il étoit venu prendre congé de lui, & qu'il alloit ſe rendre à

Dijon pour eſſayer d'y faire tout ce
1595. qu'il pourroit avec le peu de monde qu'il avoit avec lui, puiſqu'il n'y avoit pas moyen de rien obtenir de la part de ſes Alliés. Vélaſco, ſans paroître faire attention à ce que cela vouloit ſignifier, dit adieu à Mayenne & lui ſouhaita toutes ſortes de ſuccès. Le Prince ſe retira vivement piqué, & partit auſſi-tôt pour Châlons, d'où peu après il donna à Sa Majeſté des preuves de ſes diſpoſitions pour la paix, en commençant par lui faire rendre la Citadelle de Dijon & le Château de Taland.

Le Roi ravage la Franche-Comté.

Après la réduction de ces deux Places, le Roi partit de Dijon & entra en Franche-Comté où il fit un grand ravage pendant quelque tems. Il ſe préparoit à y faire quelqu'entrepriſe conſidérable, lorſque les Cantons Suiſſes lui députerent, pour le ſupplier de ne pas pouſſer les choſes plus loin, & de confirmer le Traité de neutralité qui avoit été paſſé en 1580, entre cette Province & le Duché de Bourgogne. Ce Prince, y ayant conſenti, fortit de Franche-Comté & ſe rendit à Lyon, afin de pouvoir donner ſes ordres de plus près pour rétablir au

Il ſe rend à Lyon.

plutôt la tranquillité en Provence.

Ce fut à Lyon que Sa Majeſté apprit enfin que le Pape étoit dans la diſpoſition de lui accorder l'Abſolution qu'il lui avoit ſi long-tems refuſée. Cette nouvelle fit le plus grand effet, & ramena au Roi quelques Gouverneurs de Places, qui n'attendoient que ſa réconciliation avec le S. Siége pour ſe ſoumettre. 1595.

Mayenne, qui s'étoit toujours ſervi de ce prétexte pour continuer la guerre, profita de cette occaſion pour travailler à faire la paix; & comme la cérémonie de l'Abſolution du Prince ne devoit ſe faire qu'à quelque-tems de-là, Mayenne pour ne pas ſe démentir dans ſa conduite, ne parla pas encore de la paix; il demanda ſeulement une treve de trois mois, & il envoya un Exprès à Lyon pour en faire la propoſition à Sa Majeſté. Mayenne demande une tréve au Roi

Cette propoſition fut très-bien reçue, le Roi lui accorda la treve qu'il demandoit; mais à condition que dans cet intervalle, on travailleroit ſérieuſement à un Traité de paix. Le Préſident Jeannin, qui avoit ſi long-tems négocié en vain pour Mayenne, fut encore chargé de travailler aux arti- Elle lui eſt accordée.

cles de cet accommodement qui fut
1595. enfin heureuſement conclu au commencement de l'année ſuivante.

Le Pape donne l'abſolution au Roi.

Pendant la fin de celle-ci, on termina à Rome la grande affaire de l'Abſolution du Roi. Le Pape en fit la cérémonie avec le plus grand appareil; il y eut des réjouiſſances publiques, dans le cours deſquelles tout le peuple de Rome fit connoître par ſes acclamations la joie qu'il reſſentoit de la reconciliation du Roi avec le Saint Siége.

La bulle de cette Abſolution ayant été expédiée peu après, fut envoyée en France. Le Roi écrivit auſſi-tôt à tous les Evêques de ſon Royaume, pour qu'ils fiſſent rendre à Dieu de ſolemnelles actions de graces, pour une choſe qu'il avoit tant ſouhaitée.

Tandis qu'on avoit agité cette affaire à Rome, les Eſpagnols avoient tout mis en œuvre pour la traverſer : d'un autre côté, les troupes qu'ils avoient dans les Pays-Bas faiſoient des irruptions ſur la frontiere, & tâchoient d'envahir de tems en tems quelques Places dans la Picardie. Le Roi, après avoir ſéjourné quelques tems à Lyon, evint à Paris pour raſſurer cette Ca-

pitale que les ſuccès des Eſpagnols avoient fort alarmée. Peu après il en partit pour ſe rendre à Amiens, afin de couvrir la frontiere & de prendre des meſures pour arrêter les efforts des Eſpagnols, qui venoient encore tout récemment de s'emparer de Dourlans & de Cambrai. 1595. Le Roi va en Picardie.

Le Roi, pour réparer ces pertes par quelque coup d'éclat, réſolut de reprendre la Fère, qui étoit alors la ſeule Place qui reſtoit aux Eſpagnols en deçà de la Somme. Les ennemis ne pouvant la ſecourir que très-difficilement, le Monarque comptoit la réduire par la famine. Ce fut ce qui lui fit prendre le parti de bloquer cette Place par deux grands Forts qui en défendoient les approches. Blocus de la Fere par le Roi.

En attendant que ce blocus fit ſon effet, ou que la ſaiſon permît de faire un ſiége dans les formes, ſi l'on ne pouvoit autrement venir à bout de cette Place, le Roi employa cet intervalle de vaquer à ſes affaires & à ſes plaiſirs.

Ce Prince étant venu au commencement de Janvier paſſer quelque tems au Château de Follembrai, pour y prendre le divertiſſement de la chaſſe, 1596. Le Roi vient à Follembrai.

ce fut là que l'accommodement de
1596. Mayenne fut enfin terminé. Dès l'inſtant qu'il avoit appris la réconciliation du Roi avec le S. Siége, il avoit eu ſoin de faire déclarer dans les Provinces à tous ceux qui tenoient encore pour la Ligue, que la cauſe qui lui avoit mis les armes à la main contre Sa Majeſté ne ſubſiſtant plus, il étoit réſolu de ſe ſoumettre ; qu'il les exhortoit à ſuivre ſon exemple ; que cependant, les conjonctures exigeant que l'on prît quelques précautions, il les prioit de lui communiquer au plutôt leurs prétentions, les aſſurant qu'il veilleroit à leurs intérêts, comme aux ſiens propres, dans le Traité qu'il comptoit faire inceſſamment avec le Roi.

L'exemple du Chef entraîna preſque tous ceux qui juſqu'alors avoient combattu ſous ſes étendards. Ils conſentirent que Mayenne traitât pour eux ; de ſorte qu'ils furent tous compris dans le Traité que ce Prince fit avec le Roi.

Il y eut quelques difficultés ſur leſquelles on fut long-tems en conteſtation. La principale regardoit l'aſſaſſinat du feu Roi. Dans les différens

accommodemens qui avoient été faits jusqu'alors, on avoit toujours excepté de l'Amnistie ceux qui avoient eu part à ce parricide. On avoit même laissé à la Reine, veuve de ce Prince, & au Procureur Général, le pouvoir de poursuivre juridiquement tous ceux qui en seroient soupçonnés. 1596.

Accommodement de Mayenne avec le Roi.

Mayenne ne voulut point de cette exception; & il exigea même qu'avant toutes choses, le Roi le déclarât innocent de cet assassinat, afin que l'accommodement, une fois terminé, il n'y eût plus à revenir sur un article qui ne feroit que causer de nouveaux troubles, sans jamais pouvoir être éclairci d'une maniere satisfaisante.

Après beaucoup de discussions, le Conseil du Roi fut d'avis que, quelque nécessité qu'il y eût de poursuivre la vengeance d'un attentat aussi noir, que l'assassinat du feu Roi; cependant la réconciliation du Duc de Mayenne étoit d'une telle importance, surtout dans l'état où se trouvoit actuellement le Royaume, qu'il étoit à propos, pour tout finir, de lui accorder ce qu'il demandoit.

Edit à ce sujet.

Le Traité fut signé en conséquence, & peu après il y eut un Edit par le-

Royaume ; dès qu'il avo
égard les intentions du S.
inſiſtoit en particulier ſu
Prince, durant ſa plus gra
rité, n'avoit jamais voulu
aucun démembrement de l
me il le pouvoit alors & c
avoit été ſollicité par plu
gueurs, qui vouloient éle
tes Souverainetés dans l'ét

Après ce préambule, q
étendu, les conditions a
Mayenne étoient contenues
un articles dont voici le
paux :

* En effet, on ſçavoit que, qu
propoſé à Mayenne de ſuivre l'

Par le premier, Sa Majeſté lui accordoit pour Places de ſûreté, les Villes de Seurre, de Châlons & de Dijon pendant ſix ans, & défendoit que, durant cet eſpace de tems, il y eût d'exercice public d'autre Religion que de la Catholique. Sa Majeſté vouloit de plus qu'il n'y eût que des Catholiques qui puſſent être promûs aux Charges de ces Villes. 1596.

Le Roi, dans le quatrieme article, déclaroit que tous les Eccléſiaſtiques, Gentilshommes & Officiers, qui avoient ſuivi Mayenne ſeroient rétablis dans leurs Bénéfices, leurs biens & leurs Charges; pourvu que préalablement ils fiſſent ſerment de fidélité entre les mains de Sa Majeſté.

Par le cinquieme, le Roi annulloit toutes les procédures & informations faites à l'occaſion des troubles, excepté les crimes puniſſables en même Parti, & notamment l'aſſaſſinat du feu Roi.

Cet article étoit expliqué par le ſuivant, ſur les inſtances que les Agens de Mayenne avoient faites de ſa part. Ce ſixieme article étoit énoncé en ces termes:

1556. *Et néanmoins ayant esté ce fait* (l'assassinat du feu Roi) *mis par plusieurs fois en délibération, & eu sur ce l'advis des Princes de notre Sang, autres Princes & Officiers de nostre Couronne, & plusieurs Seigneurs de nostre Conseil estant chez nous; & depuis veues par nous, séant en nostre Conseil, les charges & informations sur ce faites depuis sept ans en ça, par lesquelles il nous a apparu qu'il n'y a aucunes charges contre les Princes & Princesses* nos Sujets qui s'estoient séparés de l'obéissance du feu Roi, nostre très-honoré Seigneur & frere, & la nostre; avons déclaré & déclarons par ces Présentes, que ladite exception ne se pourra estendre envers lesdits Princes & Princesses, qui ont recogneu & recognoistront envers nous, suivant le présent Edit, ce à quoi le devoir de fidélité les oblige, attendu ce que dessus, plusieurs autres grandes considérations à ce nous mouvans, & le serment par eux faict de n'avoir consenti ni participé audit assassinat.*

Exception en avoir de Mayenne au sujet de l'assassinat du feu Roi.

* Les Agens de Mayenne avoient stipulé qu'il fût expressément fait mention des Princesses, à cause de Catherine de Lorraine, sa sœur, veuve du Duc de Monpensier, laquelle étoit fortement soupçonnée d'avoir eu part à l'assassinat de Henri III. *V. tom.* XVIII. *pag.* 229, 238 & 239.

Défendant à noſtre Procureur Général, préſent & à venir, & tous autres d'en faire contre eux aucune recherche ni pourſuite ; & à nos Cours de Parlement & à tous nos Juſticiers & Officiers d'y avoir eſgard. 1596.

Dans les articles ſuivans, le Roi conſervoit dans les Charges & Offices ceux que Mayenne en avoit pourvus, comme vaquans par mort ou par réſignation. Sa Majeſté ſe chargeoit d'acquitter les dettes du Duc, juſqu'à la concurrence de trois cens cinquante mille écus en principal, & de vingt-ſept mille ſix cens cinquante écus pour les arrérages, pour le tems porté par l'état que Mayenne en avoit donné. De plus, Sa Majeſté s'obligeoit de liquider toutes les ſommes qu'il s'étoit engagé de payer aux troupes étrangeres, tant en ſon nom, que comme Chef de Parti ; & promettoit de mettre ces ſommes au nombre des dettes de la Couronne.

Le dernier article portoit que, *les articles ſecrets qui ne ſe trouveront inſérez en cedit préſent Edict, ſeront entretenus de poinct en poinct, & inviolablement obſervez ; & ſur l'extrait d'iceux ou de l'un deſdits articles, ſigné de l'un de noſdits Sécrétaires d'Eſtat, toutes*

Articles ſecrets de l'Edit.

Lettres néceſſaires ſeront expédiées.

1596. Par le principal de ces articles ſecrets, il étoit ſtipulé que Mayenne quitteroit ſon Gouvernement de Bourgogne, & qu'en dédommagement ſon fils aîné auroit le Gouvernement de l'Iſle de France, excepté Paris; que ce jeune Prince ſeroit reçu au Parlement Pair de France & Duc d'Aiguillon, & qu'il auroit la Charge de grand Chambellan, que le Duc ſon pere poſſédoit, & dont il feroit ſa démiſſion entre les mains du Roi.

Comme on prévoyoit que l'enregiſtrement de cet Edit ſouffriroit de grandes difficultés, ſur-tout de la part de la Reine Louiſe de Lorraine, veuve du feu Roi, qui ſollicitoit la recherche & la punition des aſſaſſins de ſon mari, le Roi manda Guillaume de l'Aubeſpine de Château-neuf, Chancelier de cette Princeſſe, & Briſſon, ſon Procureur Général. Sa Majeſté leur recommanda, ſous peine d'encourir ſon indignation, de ne point s'oppoſer au nom de la Reine à l'enregiſtrement de l'Edit. Ils promirent au Roi d'obéir à ſes ordres, & ils le firent en effet; mais leur ſilence ne leva pas la difficulté. Diane de France, fille naturelle

de Henri II, Ducheſſe d'Angoulême, écrivit de ſa main un Acte d'oppoſition, & le préſenta à la Cour au nom de la Reine Louiſe. 1596.

On objecta à la Ducheſſe que ſon oppoſition étoit nulle, parce qu'elle n'avoit point de pouvoirs de la Reine. Sur le champ elle députa un de ſes Gentilshommes à Chenonceaux ſur le Cher, où demeuroit la Reine; & au bout de trois jours, cette Princeſſe envoya à la Ducheſſe une Procuration, avec des pouvoirs très-amples, que Madame d'Angoulême préſenta elle-même au Parlement. Oppoſition à l'enregiſtrement de l'Edit en faveur de Mayenne.

Il paroît que cette Cour n'étoit pas fâchée de voir les oppoſitions que l'on mettoit à l'enregiſtrement de l'Edit, du moins en ce qui concernoit quelques articles accordés à Mayenne; car, malgré les inſtances que le Roi avoit faites pour terminer cette affaire, le Parlement ne vouloit point approuver l'article par lequel Sa Majeſté déclaroit que la conſervation de la Religion avoit été l'unique motif de tout ce que Mayenne avoit entrepris. Auſſi, après que le Roi eut envoyé deux Lettres de juſſion, il y eut Arrêt qui ordonna l'enregiſtrement *vu les mo-* Le Parlement veut mettre des modifica-

cessités urgentes de l'État, & de l'ordre

1576. *exprès de Sa Majesté, sans cependant approuver la clause par laquelle le Duc de Mayenne prétend n'avoir rien entrepris que par le motif de la Religion.*

Soins à l'enregistrement de l'Edit.

Le Monarque, insistant toujours pour que cette clause passât sans recevoir d'atteinte, parce qu'il vouloit en cela donner au Duc de Mayenne des témoignages de son affection & de la confiance qu'il avoit en sa sincérité, envoya une troisieme Lettre par laquelle il marquoit que son intention étoit que l'Edit fût enregistré sans aucune restriction qui pût affoiblir la grace qu'il vouloit bien accorder; & il demanda de plus que l'Arrêt d'enregistrement fût publié au plutôt, comme étant d'une très-grande importance pour la pacification générale du Royaume.

Ces derniers ordres eurent leur effet; on écarta toutes les oppositions, & l'Edit fut enregistré par la Cour purement & simplement le 9e d'Avril. Le 7 Mai suivant, la Chambre des Comptes l'enregistra de même, & il le fut ensuite à la Cour des Aydes, le 29e du même mois.

Pendant que l'on avoit été occupé

Le Roi envoya ſes troupes dans les Provinces voiſines pour s'y rafraîchir, & il ne réſerva que quelques détachemens qu'il donna au Maréchal de Biron pour contenir les Eſpagnols, en attendant qu'il fût en état d'agir offenſivement contr'eux. 1596.

Il ſe paſſa bien du tems avant que le Roi pût réuſſir à avoir les troupes & l'argent néceſſaires pour cette entrepriſe. La miſere des peuples & les mouvemens que les Huguenots firent dans le Royaume, furent cauſe que l'année s'écoula ſans avoir rien pû terminer. Heureuſement le Maréchal de Biron trouva le moyen d'arrêter les progrès des Eſpagnols, & même de les déſoler par les fréquentes irruptions qu'il fit dans les places qu'ils occupoient en Artois. Il ſe ſoutint ainſi pendant le cours de cette campagne; à l'entrée de la mauvaiſe ſaiſon, il mit ſes troupes en quartier d'hyver, & revint à Paris.

Par les meſures que l'on avoit priſes d'établir de bonnes garniſons ſur les frontieres, on comptoit avoir mis les Places circonvoiſines en état de ſe défendre contre l'ennemi. D'ailleurs, Maurice de Naſſau, Prince d'Orange,

donnoit de l'occupation aux Eſpagnols
1596. du côté des Pays-bas, de ſorte que l'on eſpéroit qu'ils ſe contenteroient de demeurer ſur la défenſive ſans oſer rien entreprendre.

Dans cette confiance, le Roi crut pouvoir tranquillement donner toute ſon application, tant à ſe précautionner contre le Duc de Savoye & le Duc de Mercœur qui, chacun de leur côté, vouloient diſtraire à leur profit quelques Provinces du Royaume, qu'à imaginer des moyens pour remettre quelque ordre dans les finances & dans la police de l'Etat, & pour avoir de quelque façon que ce fût de l'argent & des troupes, afin de rentrer en campagne contre les Eſpagnols.

On tint à ce ſujet différens Conſeils,
1597. ſans pouvoir rien déterminer. Le Roi, s'étant rendu à Rouen, y convoqua une aſſemblée de Notables, dans laquelle on fit quantité de beaux projets qui tous produiſirent beaucoup de difficultés & peu d'argent.

Les Eſpagnols s'emparent d'Amiens par ſurpriſe.

Pendant ce tems-là, les Eſpagnols dont on croyoit n'avoir rien à craindre, firent une irruption ſubite en Picardie, & ſurprirent la Ville d'Amiens qu'ils mirent au pillage. Le Roi apprit

cette triſte nouvelle en arrivant à Paris, après l'aſſemblée de Rouen. Un évenement auſſi fâcheux jetta toute la France dans la conſternation : on voyoit l'ennemi en état de faire des courſes juſqu'aux portes de la Capitale, laquelle, de centre qu'elle étoit du Royaume, pouvoit alors être regardée comme une Ville frontiere. 1597.

Le Roi, loin de ſe déconcerter, fit paroître au contraire un courage & une préſence d'eſprit admirables. Il raſſembla ſon Conſeil où Mayenne fut mandé auſſi-bien que les Généraux & les principaux Officiers, ſur l'expérience deſquels on pouvoit le plus compter. Mayenne fut d'avis que le ſeul reméde à un évenement auſſi fâcheux, étoit de reprendre au plutôt cette Ville ſur les Eſpagnols. La plupart en convinrent avec lui ; mais, en même-tems, ils exagérèrent la difficulté de l'entrepriſe, & la regarderent comme tellement impratiquable que, voyant le Roi porté à ſuivre l'avis de Mayenne, ils firent tout ce qu'ils purent pour en détourner le Monarque, juſqu'à proteſter contre une démarche auſſi haſardeuſe ; & *il y en eut même*, dit Mézerai, *qui voulurent faire entre-*

Le Roi tient Conſeil à ſujet.

Avis de Mayenne.

Les Officiers s'y oppoſent.

giſtrer leurs proteſtations au Parlement.

597. Mayenne reſta toujours ferme dans l'avis qu'il avoit ouvert : il conſeilla au Roi de faire partir ſur le champ le Maréchal de Biron à la tête d'un petit corps de quatre mille hommes, avec leſquels ce Général inveſtiroit Amiens du côté de l'Artois, & tiendroit les ennemis en échec, tandis que l'on prendroit toutes les meſures néceſſaires pour y conduire une armée dans les formes.

Roi ſuit de ne. Ce projet fut exécuté. Par l'habileté de Roſni, le Roi trouva de l'argent. Les peuples, effrayés de voir l'Eſpagnol dans le centre du Royaume, ſe hâterent de fournir tout ce que l'on ſouhaitoit d'eux, en hommes & en argent ; & ſur ce que quelques Gentilshommes paroiſſoient diſpoſés à reſter dans leurs Terres plutôt que de marcher au ſecours de la cauſe commune, *le Parlement*, dit Mezerai, *donna un Arrêt qui notoit d'infamie ceux qui ne monteroient pas à cheval dans cette occaſion.*

iens eſt i par troupes i. La Ville d'Amiens avoit été ſurpriſe par les Eſpagnols le dixieme de Mars : dans le même mois elle fut inveſtie par le Maréchal de Biron. Il commença

par battre la campagne du côté de Dourlens, afin d'empêcher les ennemis de jetter des munitions dans Amiens. En même-tems, quoique bien moins fort en troupes que les Eſpagnols, il tira en leur préſence au-delà de la riviere de Somme, une ligne de circonvallation de quarante mille toiſes de circuit, qu'il fit flanquer de ſept tours pantagones : il jetta un Pont ſur la riviere au-delà du Village de Longpicé, & fit faire, pour la défenſe de ce Pont, des retranchemens ſur les deux bords de la riviere. Tout cela fut terminé vers la fin de Mars. Le mois ſuivant fut employé à faire marcher des troupes. On travailla enſuite aux logemens, & vers la fin d'Avril, on fit les approches de la Place. 1597.

Siége d'Amiens.

Le Roi, qui étoit parti en même-tems que le Maréchal de Biron, paſſa à Beauvais & à Mondidier, pour raſſurer ces deux Places par ſa préſence : de-là, il alla à Corbie où il s'arrêta quelques tems, tandis que le Maréchal faiſoit l'inveſtiſſement. Il revint enſuite à Paris pour preſſer par lui-même les levées de troupes & d'argent qui s'y faiſoient ; & au commencement de Juin, il retourna en Picardie, emme-

nant avec lui le Duc de Mayenne,
1597. dans les Conſeils duquel Sa Majeſté avoit une entiere confiance.

Ce ſiége fut très-long. Les Eſpagnols, qui étoient en grand nombre dans la Place, & qui d'ailleurs comptoient être ſoutenus par l'Archiduc qui n'étoit pas éloigné, ſe défendirent long tems avec beaucoup d'intrépidité ; mais les fréquentes ſorties qu'ils firent dans les premiers mois du ſiége leur ayant bien emporté du monde, & d'un autre côté la maladie s'étant miſe parmi la plupart de ceux qui reſtoient, le Commandant Eſpagnol n'oſa plus ſe montrer ſi hardiment au-dehors de la Place. D'ailleurs les Habitans d'Amiens, qui ne demandoient qu'à recevoir le Roi dans leur Ville, firent différens mouvemens qui donnerent beaucoup d'inquiétude aux Eſpagnols, & leur firent craindre, avec raiſon, d'être bientôt attaqués au dedans avec autant de vivacité qu'ils l'étoient au-dehors.

Le Commandant, n'ayant donc de troupes que ce qu'il lui en falloit pour contenir les Habitans & ſoutenir les aſſauts, fit ſçavoir ſa ſituatino à l'Archiduc, & le pria de ne rien négliger

pour ſauver une Place qui lui étoit ſi néceſſaire pour la ſûreté des Pays-Bas. 1597

L'Archiduc, qui connoiſſoit toute l'importance de cette conquête, ſe donna tous les mouvemens poſſibles pour la conſerver; il vint à bout de raſſembler une armée aſſez nombreuſe, & ſe mit en marche accompagné du vieux Comte de Mansfeld qui étoit Maréchal de Camp général, & qui, ne pouvant monter à cheval à cauſe de ſon grand âge & de ſes infirmités, ſe faiſoit porter en litiere. Les E gnols v nent au cours, miens.

Dès que l'on ſçut les Eſpagnols en marche, on délibéra ſur la conduite que l'on devoit tenir. Biron fut d'avis d'aller au-devant avec toute la Cavalerie, de les arrêter dans les défilés, & de ſaiſir toutes les occaſions qui ſe préſenteroient de les attaquer, dans la confiance que, pour le peu qu'on retardât leur marche, le défaut de vivres les obligeroit bientôt de s'en retourner. Biron envoyer Cavaleri devant.

Mayenne ouvrit un avis contraire. Il repréſenta que les troupes d'Eſpagne, qu'il connoiſſoit parfaitement, étoient compoſées d'anciens ſoldats braves & aguerris; que d'ailleurs, May s'y oppo

elles avoient à leur tête, dans la per-
1597. sonne de Mansfeld, un des Capitaines des plus expérimentés de l'Europe; qu'il y avoit trop à risquer de se présenter devant de telles troupes sans Infanterie; & que si malheureusement la Cavalerie que l'on proposoit de faire marcher venoit à être défaite, l'Infanterie qui étoit occupée au siége perdroit absolument courage, lorsqu'elle n'auroit plus l'espérance d'être soutenue par la Cavalerie, ce qui ne pourroit manquer d'avoir des suites les plus funestes.

Le Roi, embarrassé entre ces deux avis, demanda à Mayenne ce qu'il croyoit donc que l'on dût faire actuellement: *Votre dessein, Sire*, répondit ce Prince, *est de reprendre Amiens & non point de gagner une bataille. Vos retranchemens sont très-forts: laissez votre armée derriere. Je connois les Espagnols, ils ne hasarderont pas volontiers, & n'entreprendront point de vous forcer.*

e Roi fait is de yenne.

Ces deux différens avis partagerent pendant quelque tems le Conseil de guerre; & après que l'on eut bien réfléchi sur l'un & l'autre, le Roi s'en tint à celui de Mayenne, & disposa

tout en conſéquence. Le Monarque, voulant néanmoins inquiéter les Eſpagnols pendant leur marche, prit avec lui un détachement de Cavalerie, & s'avança du côté de Pecquigni. 1597.

Il fut bientôt informé des mouvemens des Eſpagnols. L'Archiduc étant venu camper à Bertaucour, fit faire une décharge de toute ſon artillerie, pour avertir les Aſſiégés qu'il venoit à leur ſecours. Le lendemain il parut à quelque diſtance de Pecquigni, & rabatit enſuite vers Amiens, en prenant ſa route droit au Village de Longpré.

Le Roi, qui avoit continuellement eſcarmouché les Eſpagnols durant une partie de cette marche, ſe retira dans ſon Camp, où il fallut prendre promptement des meſures pour barrer les paſſages à l'ennemi; car il ſe trouvoit que Longpré, par où les Eſpagnols prenoient leur route, étoit préciſément le poſte que l'on avoit négligé de fortifier avec autant de ſoin que le reſte.

On réuſſit heureuſement à les arrêter au moyen d'une batterie de canon, qui fit beaucoup d'effet. Il n'y avoit preſque point de coups perdus, chaque volée emportoit des files entieres.

1597. Il eſt vrai cependant que ſi les Eſpagnols euſſent eu aſſez de réſolution pour bruſquer le feu de l'artillerie & avancer vers Longpré, ils auroient pu ſe mettre à couvert du canon, & auroient emporté ce poſte avec d'autant plus de facilité, que ſur la nouvelle de l'arrivée de l'ennemi, les Vivandiers avoient pris la fuite, & avoient jetté la terreur dans tout ce quartier.

Mais l'Archiduc au lieu d'avancer, fit retirer ſes troupes & remit l'attaque au lendemain. Ce délai ſauva le Camp des Aſſiégeans. Mayenne, à qui le Roi avoit confié le commandement de ce poſte, fit auſſi-tôt raſſembler un grand nombre de Pionniers & de Soldats, & conduiſit lui-même les travaux avec tant de ſuccès, que le lendemain au matin cet endroit, qui étoit un des plus foibles, ſe trouva muni de bons retranchemens qui le rendirent preſque inacceſſible.

Les Eſpagnols ſe retirent.

L'Archiduc ayant envoyé le lendemain à la découverte, renonça à ſon entrepriſe dès qu'on l'eut informé des difficultés qu'il y auroit à eſſuyer pour ſe faire un paſſage dans un endroit auſſi-bien fortifié, & où il ne pourroit aborder qu'en eſſuyant un feu terrible

qui ruineroit ſes troupes à pure perte. Il venoit déja de perdre trois cens hommes qui, ayant voulu faire paſſer un convoi ſur un pont que l'on avoit jetté ſur la Somme, avoient été taillés en piéces; & le Comte de Bucquoi, qui s'étoit avancé pour les ſoutenir, avoit été obligé lui-même de faire une retraite fort précipitée. 1597.

De plus, l'armée Eſpagnole étant menacée de manquer bientôt de vivres, l'Archiduc qui voyoit de toutes parts les François préparés à le recevoir, n'oſa riſquer aucune tentative; dès ce jour même, qui étoit le ſeizieme de Septembre, il prépara ſa retraite, & le ſoir, il alla camper à Vignancour.

Le Roi le ſuivit avec toute ſon armée, excepté quatre mille hommes qu'il laiſſa dans les retranchemens. L'Archiduc le voyant à ſa pourſuite, rangea ſon armée en bataille, comme s'il eût voulu défier les François au combat. Le Roi en fit autant de ſon côté; mais l'Archiduc ne demanda rien de plus: il partit ſur le champ & alla ſe repoſer pendant deux jours à Rubempré: ayant enſuite paſſé la riviere d'Authie à Orville, il ſe retira à Arras où il eut le chagrin d'apprendre en ar- Le Roi pourſuit.

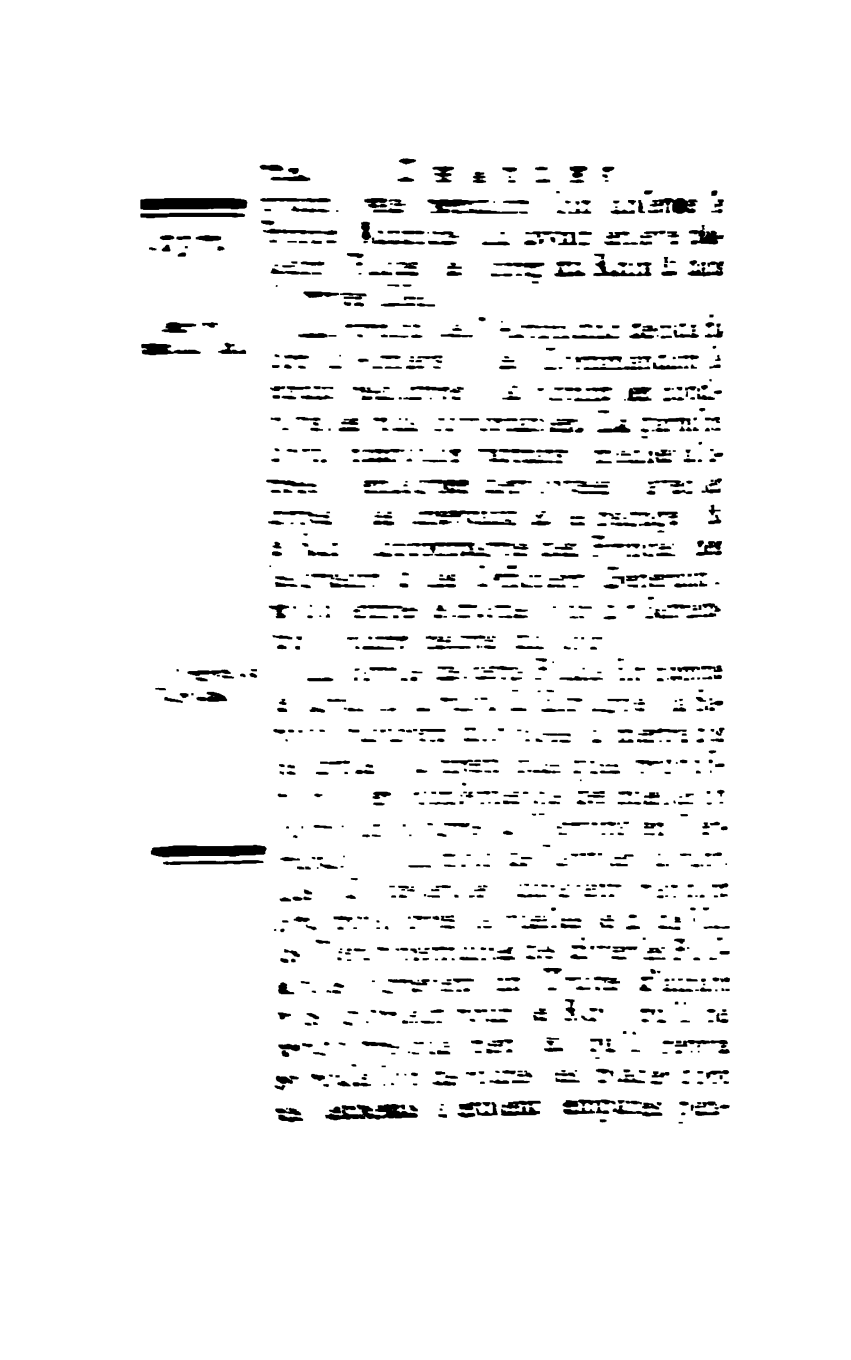

dant les troubles de l'Etat. La paix fut publiée le 12 de Juin à Vervins, & enſuite dans toutes les Villes de France & des Pays-Bas. Cette importante affaire terminée, on ne penſa plus qu'à jouir des avantages qu'on devoit en attendre, & à réparer tranquillement les dommages que les guerres civiles & étrangeres avoient cauſés dans le Royaume. 1598. La paix eſt conclue.

Mayenne, voyant la guerre terminée, auroit bien voulu pouvoir quitter la Cour & ſe retirer à Soiſſons, pour y jouir enfin de quelque repos, & y finir en paix des jours paſſés juſqu'alors dans le tumulte & les intrigues. Sa ſanté l'invitoit auſſi à la retraite : car ce Prince, ſans être encore avancé en âge, étoit devenu fort infirme. Comme il avoit toujours été extrêmement replet, ſa péſanteur naturelle l'incommodoit beaucoup, joint à cela que la goutte, à laquelle il étoit ſujet, commençoit à ſe faire ſentir plus vivement & plus fréquemment qu'elle n'avoit encore fait.

Mais l'arrangement de ſes affaires, l'établiſſement de ſes enfans, & plus encore les bontés d'un Prince qui l'honoroit de ſa confiance, l'empêcherent

1598. de renoncer entierement à la Cour. Ainſi, quoique ſon domicile principal fut dans la Ville de Soiſſons que le Roi lui avoit accordée, on le vit paroître aſſez ſouvent à la ſuite du Monarque qui ſe faiſoit un plaiſir de s'entretenir avec lui, & de le conſulter ſur ce qui concernoit le gouvernement & la police de ſon Etat.

Le Roi prend confeil de Mayenne.

Mayenne étoit alors, par rapport au cœur & au caractère, tel qu'on l'avoit connu dans les beaux jours de ſon adoleſcence. J'ai remarqué dans le tems, que né avec tous les talens qui caractériſent le grand Prince, l'honnête homme, le ſujet fidele, il s'étoit fait avant la Ligue la plus haute réputation : on le mettoit même au-deſſus du Duc de Guiſe ſon frere, par rapport à la bonté du cœur & à la droiture des ſentimens ; mais, dès qu'il ſe fut mis à la tête de ce funeſte Parti, toutes ces belles qualités s'éclipſerent, & on eut peine à en démêler les traits à travers l'agitation & le tumulte où il fut obligé de vivre dans ces temps malheureux.

La Ligue éteinte, il ſe trouva comme ſubitement rendu à lui-même ; ſes vertus reparurent dans tout leur éclat,

& lui donnerent ſur les eſprits & ſur les cœurs de la plupart des Courtiſans, une autorité infiniment préférable à celle dont il avoit joui dans le tems de ſa révolte. Sa candeur, ſa fidélité, ſon déſintéreſſement lui acquirent la plus haute eſtime. Par ſon exemple, il retint dans la ſoumiſſion des Princes & des Seigneurs, qui croyant avoir ſujet d'être mécontens, paroiſſoient diſpoſés à ſe plaindre d'une maniere peu convenable au reſpect dû au Souverain. 1598.

La religion, pour laquelle on lui avoit reproché de n'avoir combattu que par ambition & par intérêt, devint alors l'objet de ſon étude; il s'attacha à en pratiquer les maximes; & comme l'amour de la Religion bien entendu emporte néceſſairement avec ſoi l'amour de l'ordre & de la juſtice, il commença par payer ſes dettes. Il eut beſoin de toute ſon intelligence & de la plus grande économie pour parvenir à s'acquitter. Car, quoique le Roi lui eût accordé à cet effet des ſommes conſidérables, il fut néanmoins obligé d'y mettre du ſien, & ce ne fut qu'avec beaucoup de travail & d'attention qu'il réuſſit à liquider ſes affaires, ſans

Mayenne regle ſes affaires domeſtiques.

d'ailleurs manquer à rien de ce qu'il
1598. devoit à la décence de ſon Etat & du rang qu'il tenoit à la Cour.

Par une ſuite de cet amour de l'ordre & de l'attachement à ſes devoirs, ce Prince s'occupa auſſi du ſoin de l'établiſſement de ſes enfans; & il eut l'agrément de procurer aux deux aînés des partis dignes de leur naiſſance par le double mariage qui ſe fit de Catherine de Lorraine, ſa fille, avec Charles de Gonzague, Duc de Nevers; & de Henry de Lorraine, Duc d'Aiguillon, ſon fils aîné, avec Henriette de Gonzague, ſœur du Duc de Nevers. Ces
1599. deux mariages ſe firent dans le mois de Février 1599. Le dixieme de Mars
1600. de l'année ſuivante, Henri de Lorraine pour qui le Roi avoit érigé la terre d'Aiguillon en Duché Pairie, fit enregiſtrer ſes Lettres au Parlement, & y prit ſéance en qualité de Duc & Pair.

Le Roi étant parti pour Fontainebleau ce même jour, Mayenne s'y rendit peu après, & aſſiſta à la fameuſe Conférence qui ſe tint entre du Perron, Evêque d'Evreux & du Pleſſis-Mornai, en préſence du Roi, des Princes, du Chancelier & de toute la Cour.

L'objet

l'objet de cette conférence étoit de voir si du Perron prouveroit, comme il s'en étoit chargé, que le Livre que du Mornai avoit composé sur l'Institution de l'Eucharistie, étoit rempli de passages, ou faux ou tronqués. L'avantage demeura tout entier à l'Evêque d'Evreux *, & Mayenne remarqua avec la plus grande satisfaction, l'effet que la victoire du Prélat fit alors sur l'esprit du Roi. 1600.

Le Monarque parla ouvertement de la défaite de du Plessis. Dans le tems même, il en écrivit au Duc d'Epernon, & lui manda que le *Diocèse d'Evreux avoit vaincu celui de Saumur*, faisant allusion à ce que du Plessis avoit le Gouvernement de cette Ville. Dans la suite, il fit une confidence assez par-

* Voici comme s'exprime à ce sujet le Baron de Rosni qui étoit Huguenot. *Le Sieur du Plessis*, dit-il dans ses Mémoires, *se défendit si foiblement, qu'il faisoit rire les uns, mettoit les autres en colere & faisoit pitié aux autres. Ce que voyant le Roi, il vint demander au Baron de Rosni. Hé bien ! que vous en semble de votre Pape? Il me semble, dit le Baron, qu'il est plus Pape que vous ne pensez; car ne voyez-vous pas qu'il donne un Chapeau rouge à M. d'Evreux Mais au fond, je ne vis jamais homme si étonné, ni qui se défendit si mal.* Mém. de Sully.

ticulière au ſujet de cette conférence.

600. *Il confeſſa à la Reine*, dit l'Auteur de l'Hiſtoire de la Mere & du Fils, *qu'au commencement qu'il fit profeſſion d'être Catholique, il n'embraſſa qu'en apparence la vérité de la Religion ; mais que depuis la conférence qu'eut à Fontainebleau le Cardinal du Perron avec le Pleſſis-Mornai, il déteſtoit autant par raiſon de conſcience la créance des Huguenots, comme leur parti par raiſon d'Eſtat.*

yenne va ſoiſſons.

Peu après la conférence de Fontainebleau, Mayenne ſe rendit à Soiſſons, où il paſſa le reſte de cette année, tandis que la Cour étoit allée à Lyon pour y recevoir Marie de Médicis, fille du feu Grand Duc de Toſcane, que le Roi épouſa, après que la Cour de Rome eut caſſé le mariage que ce Prince avoit contracté, il y avoit 28 ans, avec Marguerite de Valois, ſœur des trois derniers Princes qui avoient occupé le Trône François.

Le Roi épouſe Marie Médicis.

Le Roi inſpira à ſa nouvelle épouſe les ſentimens de conſidération & de confiance qu'il avoit pour Mayenne ; & dans les entretiens particuliers, où il s'agiſſoit de lui faire connoître le caractere des Princes & des Seigneurs

de la Cour, il marquoit toujours une finguliere eſtime pour ce Prince. Dans la ſuite, le Monarque ſe faiſant un plaiſir d'inſtruire la Reine de ce qui regardoit le Gouvernement, comme s'il eût prévû que cette Princeſſe dût être un jour à la tête des affaires, Mayenne fut un de ceux qu'il lui recommanda le plus de conſulter, comme un Prince de beaucoup d'eſprit, de jugement, d'expérience, ſur la fidélité duquel on pouvoit abſolument compter. 1600

Le Monarque parla encore bien plus particulierement en faveur de ce Prince, lorſque s'étant trouvé en 1608 attaqué à Fontainebleau d'une maladie dont il penſa mourir, Sa Majeſté, rappellant à la Reine les grandes qualités de Mayenne & ſon intelligence dans les affaires, lui recommanda de ne pas manquer à l'appeller à ſon Conſeil, comme un des principaux de ceux par l'avis deſquels elle devoit ſe gouverner, au cas que le Ciel diſpoſât de lui. Ce trait ſi honorable pour Mayenne, eſt rapporté par l'Auteur de l'*Hiſtoire de la Mere & du Fils*, qui ſemble en cela mériter d'être cru, s'il eſt vrai, comme il l'aſſure *, qu'il 1608.

* *Je ne dois pas*, dit cet Auteur, *oublier à*

fut ſurpris à Naples d'une fiévre ardente qui l'emporta en peu de jours. 1509.

La perte d'un Prince, qui, quoique jeune encore, s'étoit déja ſignalé dans pluſieurs circonſtances d'éclat, jetta Mayenne dans un tel abattement, qu'il auroit volontiers renoncé à la Cour & au monde, pour aller finir ſes jours dans ſa retraite de Soiſſons, ſi le zéle pour le bien de l'Etat & l'obéiſſance qu'il devoit à ſon Souverain, ne l'en euſſent empêché.

Le Roi méditoit alors un grand projet, pour l'exécution duquel il alloit s'éloigner pour quelque tems de ſa Capitale. Pendant ſon abſence, la Reine alloit être à la tête du Gouvernement, & Mayenne devoit l'aſſiſter de ſes conſeils.

Il y avoit déja du tems, comme je l'ai dit, que le Roi donnoit à cette Princeſſe des inſtructions ſur la conduite des affaires de l'Etat. Le Monarque exigeoit d'elle qu'elle s'y appliquât; parce que pouvant mourir le premier, & la laiſſer avec des enfans en bas âge, il étoit important que pour leur bien & celui de l'Etat, elle ſe préparât de bonne heure à être à la tête du Gouvernement. La Reine s'im-

patientoit quelquefois de l'entendre
609. ſi ſouvent parler d'une choſe qui ne pouvoit arriver que par une ſéparation cruelle, dont l'idée lui faiſoit horreur; mais le Roi lui inſpiroit aſſez de courage pour ſe préparer à un événement, qui ſeroit à la vérité bien triſte pour elle, s'il arrivoit bientôt: *Vous avez raiſon*, lui diſoit ce Prince, *de déſirer que nos ans ſoyent égaux; car la fin de ma vie ſera le commencement de vos peines* *. Cependant il perſiſtoit toujours à l'entretenir de ces peines à venir, & même il l'appelloit pour l'ordinaire *Madame la Régente* **.

1610. Dans la conjoncture où le Roi vou-
Le Roi médite de porter la guerre en Flandre. loit actuellement donner à la Reine l'adminiſtration du Royaume, il ne s'agiſſoit que d'une régence pour quelque tems. Sa Majeſté venoit de faire

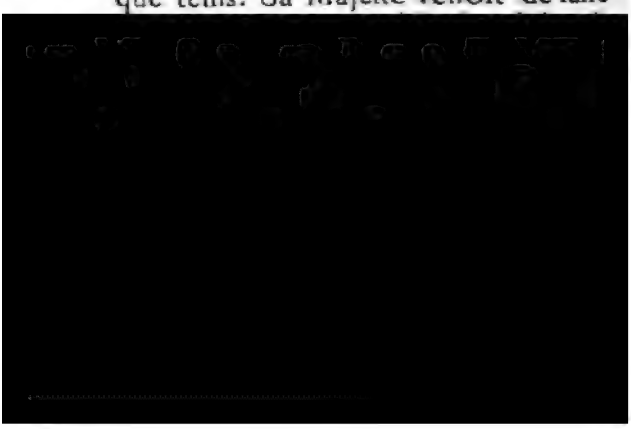

Etats, mort ſans enfans, le 25 de Mars de l'année précédente. 1610

Pour donner plus d'autorité à la Reine pendant ſa Régence, le Roi la fit couronner à Saint Denis le 13 de Mai. Cette Princeſſe, devant enſuite faire ſon entrée ſolemnelle dans Paris deux jours après, on travailloit depuis long-temps à décorer avec la plus grande magnificence les endroits par où elle devoit paſſer. Il fait couronner la Reine à Denis.

Tous ces préparatifs devinrent inutiles par un accident déplorable, qui répandit la triſteſſe & la conſternation dans tout le Royaume. Le Roi étant ſorti du Louvre vers les 4 heures du ſoir, le 14 de Mai veille de l'entrée de la Reine, prit ſon chemin par la rue Saint Honoré pour aller à l'Arſenal voir Roſni qui étoit un peu indiſpoſé. Chemin faiſant, le Roi conſidéroit avec plaiſir la magnificence avec laquelle les Pariſiens s'efforçoient de décorer les rues pour la ſolemnité du jour ſuivant. En paſſant dans la rue de la Féronnerie, qui étoit alors beaucoup plus étroite qu'elle n'eſt aujourd'hui, ſon carroſſe fut obligé de s'arrêter à cauſe d'un embarras de charettes. Le Roi n'avoit pour toute ſuite

1610. que quelques Valets
la plupart avoient p
ſous les piliers des
l'exception de deux
roit avancé pour
charettes, & l'autre
raccommoder ſa jar
défaite.

Le Roi eſt aſſaſſiné. Pendant ce court i
crable aſſaſſin, nomm
vaillac, natif d'Ango
Roi deux coups de c
mourut ſur le champ.
alors une lettre au
qui étoit à côté de lu
du carroſſe étoient Li
Ecuyer, & le Marqu
& aux portières, La
laure d'un côté, & le
bazon & de la Force
gré tout ce monde
coup avec tant de r
de ces Seigneurs ne p
de ſorte que ſi ce mal
ſon coûteau, il auro
chapper; mais il re
nant à ſa main le coût
ainſi il fut aiſé de le
cha point à nier ſon c
aux interrogatoires a

hardieſſe ; & enfin il fut condamné au ſupplice des criminels de lèze-Majeſté, & fut exécuté le 27 du même mois. 1610

Cet affreux événement changea ſubitement la face des affaires. Comme il étoit important de mettre ordre au plutôt à ce qui concernoit le bien de l'Etat & le ſervice du nouveau Roi, qui étoit alors dans ſa dixiéme année, le Parlement s'aſſembla dès le même ſoir aux Auguſtins, parce que le Palais étoit embarraſſé, à cauſe des préparatifs que l'on y avoit faits pour l'entrée de la Reine. Il y eut Arrêt qui décerna la régence à cette Princeſſe ; &, le lendemain, le jeune Roi ſe rendit au Parlement, où il tint ſon Lit de Juſtice. La Reine eſt déclarée Régente.

Mayenne, quoique malade, voulut aſſiſter à cette auguſte Aſſemblée. Son indiſpoſition l'empêchant d'y repréſenter comme Grand Chambellan, ce fut le Duc d'Elbœuf, ſon parent, qui en fit les fonctions. Pour lui, il ſe tint ſur un ſiége au Parquet où il s'étoit fait apporter.

La régence ayant été ſolemnellement confirmée à la Reine, cette princeſſe prit en main les rênes du Gouvernement. Ce fut alors qu'elle

Monarque, il eut pour lui l'attachement le plus ſincère, & d'autant plus vif qu'il étoit sûr d'en être eſtimé & conſidéré. Il prit les mêmes ſentimens pour le jeune Prince & pour la Régente; & malgré les douleurs aigues d'une goute cruelle, qui ne le quittoit preſque plus, il ne manqua pas un ſeul jour de ſe faire porter au Conſeil où il employoit tout ce que ſa grande capacité & ſa longue expérience pouvoient lui ſuggérer de plus ſalutaire pour le bien de l'Etat. 1610

Il ſe ſervit utilement du crédit que lui donnoit ſa naiſſance & ſa probité, pour mettre un frein aux ſollicitations importunes d'un grand nombre de Seigneurs qui vouloient profiter des circonſtances pour ſervir leur ambition, & envahir les Penſions, les Charges, les Gouvernemens. Il leur fit à cet égard les plus ſages remontrances. Il leur repréſenta que les Princes & les Grands étoient faits pour donner l'exemple de ſoumiſſion & d'obéiſſance; qu'il n'y avoit rien de plus injuſte que de préférer l'ambition à ſon devoir, la paſſion à la raiſon, l'intérêt particulier au bien public; que tout devoit les engager à ne point penſer à eux

May contien Seigneu dans le vo r.

pour le préſent, mais uniquement au
610. jeune Prince qui étoit ſur le Trône. *Il faut conſiderer notre jeune Louis*, diſoit-il, *non comme enfant, mais comme Roi, ou comme tous les deux enſemble, pour l'aimer & le ſervir avec plus de tendreſſe de cœur & d'intégrité de conſcience. L'enfance*, ajoutoit-il, *ne retranche rien de la Royauté, elle ne fait que ſurſeoir & ſuſpendre pour quelques années la diſpoſition de la puiſſance royale, qui durant ce tems-là eſt maniée par la reine Régente*.*

En un mot, Mayenne n'omettoit rien de tout ce qui pouvoit ſe dire dans un tems de minorité, pour acquérir au jeune Roi les cœurs de ſes ſujets & les tenir dans le devoir, & il faiſoit toutes ces remontrances avec une éloquence ſi grave & ſi ſolide, qu'il ſembloit que ce fût la majeſté des Loix qui s'énonçât par ſa bouche.

C'eſt ainſi que ce Prince eut le bon-
611. heur de réuſſir à entretenir l'ordre & la paix dans les commencemens de la régence. La ſageſſe de ſa conduite ſe manifeſta ſurtout à l'égard des Huguenots; depuis ſa réconciliation avec le Roi, il les avoit toujours traités avec

* *Hiſt. de la vie & du treſpas du Duc de Mayenne.*

beaucoup de douceur & de politeſſe ; ſes manieres affables lui gagnerent le cœur de la plûpart d'entr'eux ; & quoqu'il y en eût un grand nombre qui, dans l'Aſſemblée de Saumur en 1611, fuſſent d'avis de prendre des partis un peu violens, il eût néanmoins aſſez de crédit parmi eux, pour empêcher qu'il ne ſe paſsât rien qui pût altérer la tranquillité de l'Etat. 1611.

La modération dont il uſoit avec les Proteſtans, déplût à un certain nombre de Catholiques factieux, qui, ſans réfléchir ſur les circonſtances où l'on ſe trouvoit, & prenant pour zéle ce qui n'étoit qu'aigreur en effet & mauvaiſe humeur, vinrent un jour le trouver pour lui faire des reproches de ce que s'étant toujours déclaré, auſſi-bien que tous ceux de ſa maiſon, contre les Hérétiques, il les recevoit cependant chez lui & leur faiſoit accueil. Ils vouloient même que l'on reprît les armes contr'eux, & il y avoit eu des Prédicateurs qui en avoient parlé dans leurs Sermons.

Il réprime le faux zéle des Catholiques.

Mayenne indigné traita ces Catholiques ſanguinaires, comme ils le méritoient. Il leur reprocha d'être eux-mêmes les deſtructeurs de la Religion,

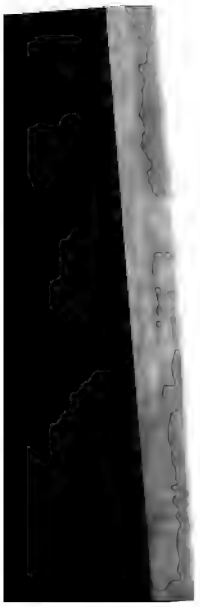

[illegible]

[illegible]

Dans le tems que [illegible]

[illegible] qui, heur[illegible]

[illegible] mais q[illegible]

bord les alarmes les [illegible]

Cour & à la Ville. J[illegible]

fait, parce que May[illegible]

que part, à cause du D[illegible]

neveu.

Au mois de Janvi[illegible]

Conti allant au Lo[illegible]

quatre ou cinq de [illegible]

trouvant embarraſſée, il falloit que l'un des deux carroſſes réculât pour laiſſer paſſer l'autre. L'Ecuyer du Comte de Soiſſons, ne ſçachant pas que l'équipage qui cauſoit de l'embarras étoit celui du Prince de Conti, cria au cocher de reculer; le Prince de Comti de ſon côté dit à ſon cocher de pouſſer ſes chevaux ſur l'autre. Dans cet inſtant, les gens du Comte de Soiſſons ayant reconnu le Prince, en avertirent leur maître, & auſſi-tôt celui-ci envoya un Gentilhomme lui faire des excuſes, & donna ordre qu'on rangeât ſon équipage pour laiſſer paſſer ce Prince. 1611

Les excuſes ne furent pas bien reçûes. Le Prince de Conti qui étoit vivement piqué, dit à ſon frere en paſſant: *A demain pourpoint bas.* Cette ſcène ayant été à l'inſtant rapportée à la Reine, elle envoya dès le jour même dire au Comte de Soiſſons qu'il eût à ne point ſortir de chez lui. En même-tems elle fit dire au Prince de Condé & au Duc de Guiſe de voir le Prince de Conti & de le diſpoſer à un accommodement.

Cette affaire fut bientôt terminée. Le Prince de Conti promit de s'en

1611. rapporter au jugement du Prince de Condé, & dès-là ce différend n'eut point de ſuite; mais ce qu'il y eut de ſingulier dans cette conjoncture, c'eſt que la médiation du Duc de Guiſe occaſionna une affaire à ce Prince avec le Comte de Soiſſons, & cela par la malignité de quelques Courtiſans du Comte, qui lui rapporterent que le Duc, qui avoit été chez le Prince de Conti avec une ſuite de cent cinquante chevaux, rouloit ſûrement quelque deſſein dans ſa tête, & qu'il paroiſſoit même que c'étoit pour le braver, & tous les Princes du Sang dans ſa perſonne, qu'il avoit affecté de paſſer & de repaſſer avec ce nombreux cortége devant l'Hôtel de Soiſſons.

Affaire du Comte de Soiſſons avec le Duc de Guiſe.

Le Comte crut ces rapports. Le Prince de Condé y donna auſſi, le Connétable de Montmorenci ſe joignit à eux, & bientôt une foule de Seigneurs & de Gentilshommes vinrent offrir leurs ſervices; pareille foule ſe rendit à l'Hôtel de Guiſe; de ſorte qu'il y avoit à craindre que cette affaire n'eût de funeſtes ſuites.

La Reine n'en fut pas ſi-tôt informée, qu'elle envoya ordre au Duc de Guiſe de ne point ſortir de ſon Hôtel,

En même-tems elle fit aſſembler le Conſeil, tandis que d'ailleurs on fit prendre les armes aux Bourgeois, & l'on tint les chaînes prêtes à être tendues pour barrer les rues des environs du Louvre. 1611.

Dans le Conſeil, le Connétable demanda juſtice à la Reine contre le Duc de Guiſe qui avoit prétendu faire inſulte au Comte de Soiſſons, inſulte qui attaquoit également tous les Princes du Sang. Le Duc de Sulli prit fortement le parti du Duc de Guiſe, & demanda quel étoit donc le grief qu'on reprochoit à ce Prince. Eſt-ce inſulter le Comte de Soiſſons, diſoit-il, que de paſſer devant ſon Hôtel? Le Duc de Guiſe partant de l'hôtel de Montpenſier pour ſe rendre à l'Abbaye Saint Germain, pouvoit il prendre une autre route? Peut on lui faire un crime du cortége qui l'accompagnoit? Les Princes & les Seigneurs viennent tous les jours au Louvre ſuivis de la Nobleſſe qui leur eſt attachée. D'ailleurs le Duc de Guiſe venoit d'épouſer depuis ſix jours la Ducheſſe de Montpenſier; ainſi il n'étoit pas étonnant, que l'on vînt en foule faire compliment au Duc ſur ſon ma-

riage, & que ceux qui s'étoient trou-
1611. vés en viſite le jour qu'il falloit chez le Prince de Conti, lui euſſent fait cortége juſqu'à l'Abbaye Saint Germain.

Le Maréchal de Bouillon, le Duc d'Epernon, appuyerent ce que le Duc de Sulli venoit de dire; & enfin, pour terminer cette affaire, ils aſſurerent au nom du Duc de Guiſe, que ce prince étoit ſerviteur du Comte de Soiſſons; qu'il étoit diſpoſé à rendre aux Princes du Sang ce qui étoit dû à leur naiſſance; & que, s'il eût rencontré le Comte ſur le chemin, il lui auroit rendu tous les devoirs de politeſſe & lui auroit cédé le haut du pavé. Ils repréſenterent à la Reine que ces excuſes qu'ils faiſoient au nom du Duc de Guiſe devoient ſatisfaire le Comte de Soiſſons, & qu'il ne falloit plus parler d'une affaire qui au fond n'étoit qu'une bagatelle.

Le Comte de Soiſſons ne penſa pas de même. Lorſque la Reine lui envoya expoſer les excuſes que l'on faiſoit pour le Duc, & lui demander s'il en étoit content: il prétendit que ce n'étoit pas aſſez; il récuſa même quatre perſonnes du Conſeil, comme

étant ou parens, ou amis de la Maiſon de Guiſe. 1611

Il fallut donc mettre cette affaire en négociation. Pendant ce tems-là, le Duc de Guiſe qui s'ennuyoit d'être renfermé dans ſon Hôtel, conſentit à la propoſition qu'on lui fit de voir le Comte de Soiſſons, & de lui faire des excuſes. En conſéquence, il eut ſa liberté. Mais avant que d'aller chez le Comte, il ſe rendit chez le Duc de Mayenne, & lui parla de la démarche à laquelle il s'étoit déterminé.

Mayenne s'y oppoſa, en lui remontrant que n'ayant point eu deſſein d'inſulter le Comte, comme on le prétendoit, c'étoit en trop faire que d'aller lui faire des excuſes. Il lui conſeilla donc de retourner à ſon Hôtel, & lui promit de faire lui même tout ce qui convenoit pour appaiſer ce différend. Il ſe fit porter à l'inſtant au Louvre où il eut une longue conférence avec la Reine & le Maréchal de Bouillon qui ſe trouva alors avec Sa Majeſté. Là, il fut décidé que Mayenne, parlant pour le Duc de Guiſe, feroit un diſcours à la Reine dans les termes d'un écrit qui fut dreſſé ſur le champ, & que cela ſe paſſeroit ſans que le Comte

Mayenne appaiſe la différend entre le Comte de Soiſſons & le Duc de Guiſe.

de Soiſſons, ni le Duc de Guiſe fuſſent
1611. préſens.

Tout cela fut exécuté ; Mayenne dès le lendemein ſe rendit à la Cour, où en préſence du Roi, de la Reine, des Princes & des Seigneurs, il dit au nom du Duc de Guiſe : *Madame, ſur l'opinion que M. le Comte de Soiſſons a eue que ce qui ſe paſſa Mardy a donné quelque occaſion de ſe plaindre de moy, je puis aſſeurer voſtre Majeſté que je n'ay eu nulle penſée, ny intention de lui en donner ſuject, & ſerois très-marry de l'avoir faict : au contraire ſi je l'euſſe rencontré, je lui euſſe rendu l'honneur qui lui eſt deu, déſirant demeurer ſon très-humble ſerviteur.*

La Reine lui répondit : *Je ſuis bien-aiſe de ce que vous me dites, & en demeure fort contente.* Auſſi-tôt Sa Majeſté chargea le Prince de Condé d'aller dire au Comte de Soiſſons ce qui venoit de ſe paſſer, & lui ordonner de ne rien exiger de plus. Le Comte parut ſatisfait, & dès-lors on ne parla plus de ce différend.

Mayenne tomba malade peu après; les accès de goutte devinrent plus fréquens & plus vifs ; de ſorte qu'il fut obligé de garder le lit aſſez long-

tems, ſans cependant diſcontinuer de donner ſon attention aux affaires de l'Etat, ſur leſquelles la Régente ſe faiſoit toujours un devoir de le conſulter. 1611.

La Cour s'étant rendue à Fontainebleau, Mayenne s'y tranſporta dès que ſa ſanté put le permettre. Après y avoir ſéjourné quelque tems, il réſolut de faire le voyage de Soiſſons dans le deſſein d'accomplir un vœu qu'il avoit fait, il y avoit deux ans, d'aller en dévotion à Notre-Dame de Lieſſe, qui eſt dans le voiſinage de Soiſſons. Mayenne ſe rend à Fontainebleau.

Il comptoit ne s'abſenter de la Cour que pour peu de tems; cependant lorſqu'il prit congé de la Reine, il parla à cette Princeſſe, comme s'il eût preſſenti qu'il dût ne la revoir jamais: il lui renouvella les ſages & utiles conſeils qu'il lui avoit donnés depuis le commencement de ſa Régence; il lui recommanda ſurtout de ne rien épargner pour entretenir l'union entre les Seigneurs, parce que de-là dépendoit la tranquillité de l'Etat; il inſiſta auſſi ſur l'attention qu'elle devoit avoir à réprimer les querelles de Religion. Enfin il lui parla avec tant d'énergie & de zéle ſur tout ce qui con-

qu'elle avoit que cette
roit pas pour long-tem
trompée dans ſon atter
avoit autrement décidé

Mayenne ſe rendit d
au mois de Septembre
aſſez mauvais : il y ſéjo
jours, après leſquels
Notre-Dame de Lieſſe,
des Médecins qui lui co
remettre ſon voyage à
commode. Après avoir
votion, il revint à Soiſſ
pendant le retour un t
une pluye continuelle,
route preſque impratiqu
préhendoit, & avec ra
contre-tems ne lui de

Mayenne va à Soiſſons.

affaires domeſtiques, à donner
nſeils à ſa femme & à ſes enfans 1611.
conduite qu'ils devoient tenir
ſuite, ſi le Ciel diſpoſoit de lui.
ſa principale occupation & celle
aroiſſoit alors l'affecter plus ſen-
nent, étoit de s'entretenir ſou-
de la vie à venir, & des biens
ables que Dieu prépare à ceux qui
écu dans l'innocence, ou qui ont
ré par la pénitence une vie paſſée
le déſordre & le tumulte du
de.

epuis ſa réconciliation avec le feu
, Mayenne étoit plein de ces idées
aires; mais le tracas des affaires,
ceſſité d'être à la Cour où le bien
'Etat exigeoit ſa préſence, l'éta-
ement de ſa famille, l'acquit de
dettes, toutes ces choſes réunies
noient autant d'obſtacles qui ne
avoient pas permis juſqu'alors de
échir ſur lui-même auſſi librement
il l'auroit ſouhaité.

ion ſéjour à Soiſſons lui donna
te liberté, & il en profita pour for-
r le plan d'un nouveau genre de
. Il fut fortifié dans ce deſſein par
avis & les inſtructions d'un digne
ſteur, avec lequel il pouvoit s'entre-

avec lui, lorſque ſes affa
permis de paſſer quelque
ſons. Dans ce dernier v
ſa compagnie principale
toujours l'avoir auprès

Ce Prince ne quittant
la chambre à cauſe de ſo
habituelle, les Médeci
lerent cependant de n
toujours ainſi renferm
quelques efforts pour
Mayenne y conſentit, &
vêque à venir avec lui
en carroſſe dans les
Ville.

Mayenne tombe malade.

Dès la première promen
ſe ſentit attaqué d'un fri
bligea de ſe faire recon

rerent la nuit ſuivante, & firent juger qu'il y avoit inflammation au poûmon, & enfin de nouveaux indices firent connoître aux Médecins qu'il étoit dans un prochain danger. 1611.

On alla promptement avertir l'Evêque de Soiſſons de l'état où il ſe trouvoit, & le prier de ſe charger lui-même de le lui annoncer. Le Prélat, ſenſiblement affligé d'une ſi triſte nouvelle, eut beſoin de toute ſa piété & de tout ſon courage pour remplir ce miniſtère. Il vint donc trouver le Prince, & lui parla avec cette piété & cette onction qui lui étoient naturelles; il lui fit entendre qu'il falloit s'armer de réſolution, prendre ſon mal en patience, offrir ſes douleurs à celui qui peut les rendre méritoires, & ſe ſoumettre en tout aux diſpoſitions de la Providence.

L'Evêque de Soiſſons annonce à Mayenne qu'il eſt en danger.

Mayenne, entendant ce qui ſignifioit le diſcours du Prélat, lui répondit avec une fermeté digne d'un Héros Chrétien : *Ce ne m'eſt pas une choſe nouvelle de ſçavoir que je dois mourir, & principalement depuis douze ans que ma vie languiſſante & douloureuſe m'en fait faire l'apprentiſſage. Les aſſauts que j'ai eus me font tous les jours attendre cette*

Fermeté de ce Prince.

1611. *néceſſité, & m'en ont rendu la loi ſi familiere, qu'elle s'eſt introduite dans mes ordinaires penſées. Oui, mes maux m'ont tellement apprivoiſé avec la mort, que je l'attends pluſtoſt que je ne la redoute, heureux d'avoir eu un ſi long délai pour apprendre à bien mourir & à me dépeſtrer des choſes qui m'ont autrefois éloigné de cette belle ſcience; heureux, dis-je, de me voir mourir entre les miens, &, par une mort paiſible, terminer les douleurs & les miſéres de ma vie: j'ai autrefois cherché la mort parmi les armes; mais j'aime mieux la trouver & l'embraſſer dans mon lit pour le ſalut de mon ame, que ſi je l'euſſe rencontrée dans les combats & les batailles pour la gloire du monde*.*

Le Prélat, touché d'un diſcours auſſi édifiant, entretint quelque temps Mayenne dans ces ſaintes diſpoſitions. Le Prince ayant ſouhaité d'entendre la Meſſe, l'Evéque fit dreſſer un Autel près du lit du malade, &, pendant que l'Aumonier ſe préparoit pour la dire, Mayenne demanda une Croix qu'il portoit ordinairement avec lui. L'Evéque la lui préſenta, & lui fit en même tems une courte exhortation ſur ce

* *Hiſtoire de la vie & trépas du Duc de Mayenne.*

symbole adorable de notre rédemption. 1611.

Le Prince entendit la Messe avec la dévotion la plus fervente : aussi-tôt après l'Evangile, l'Evêque de Soissons prit le livre, & en le lui faisant baiser, il lui demanda s'il ne professoit pas de cœur & de bouche ce qui y étoit contenu : *J'y ai creu*, répondit Mayenne, *j'y croy & j'y meurs* *. A la fin de la Messe on lui donna la Communion, qu'il reçut avec les sentimens de la dévotion la plus tendre & la plus affectueuse.

Ce spectacle, si touchant par lui-même, fit l'impression la plus douloureuse sur tous ceux qui étoient alors dans l'appartement du malade : c'étoit le Duc d'Aiguillon, son fils aîné ; Mlle de Mayenne, sa fille ; ses Gentilshommes & autres Officiers de sa Maison. Tous fondoient en larmes, & le morne silence qu'ils gardoient, n'étoit interrompu que par les sanglots que la douleur leur faisoit jetter de tems en tems. La Duchesse de Mayenne n'eut pas la triste consolation de voir le Prince dans ces derniers momens, elle-même

* *Ibid.*

1611. venoit de tomber malade, & mourut peu après ſon mari.

Après avoir reçu la ſainte Communion, Mayenne, les yeux attachés ſur la Croix qu'il avoit fait mettre auprès de lui, ſembloit occupé d'une profonde méditation, lorſque s'appercevant que ſon mal augmentoit, il demanda qu'on lui adminiſtrât l'Extrême-Onction : *Allons, allons*, s'écria-t-il. L'Evêque s'étant approché, lui demanda où il vouloit aller. *A Dieu*, répondit-il, *à Dieu. Eh! bien, il y faut aller*, repliqua le Prélat ; *mais auparavant ne deſirez-vous pas donner votre bénédiction à Meſſieurs vos enfans. Ouy*, répondit-il, *qu'ils s'approchent.*

Il donne ſa bénédiction à ſes enfans.

Alors le Duc d'Aiguillon, tout en pleurs, alla ſe jetter à genoux auprès du lit de ſon pere, & lui prenant la main, l'arroſoit de ſes larmes. Mayenne, reprenant un peu de ſes forces, lui dit d'une voix aſſez ferme : *Mon fils, je vous donne ma bénédiction, à condition & à la charge que vous aimerez & craindrez Dieu, vivrez & mourrez pour la Religion Catholique, Apoſtolique & Romaine, pour le ſervice du Roy & de la Royne, & pour le bien du Royaume, autrement je ne vous la donne point**.

* Ibid.

Le Duc d'Aiguillon s'étant retiré, parut Mademoiſelle de Mayenne dans un abattement & une déſolation inexprimables; ſa préſence attendrit Mayenne, il parut perdre de ſa fermeté; ce tendre pere embraſſa ſa fille, en lui diſant: *Ma fille, je vous donne ma bénédiction; craignez Dieu & le ſervez, honorez voſtre mere; je vous ai recommandée à votre frere; il ſçait ma volonté* *. 161

L'Evêque lui ayant demandé s'il ne vouloit pas auſſi donner ſa bénédiction à Madame la Ducheſſe de Nevers ſa fille, qui étoit abſente. *Ouy*, répondit ce Prince, *j'ai un extrême regret de ne la point voir: vous lui direz, s'il vous plaiſt, que je lui donne ma bénédiction, & la lui donnerez pour moi, la recommandant à Dieu & la priant de ſe ſouvenir de moi; & à Monſieur de Nevers ſemblablement.*

Le Prélat lui parla enſuite de la Ducheſſe de Mayenne, ſa femme, & lui demanda s'il n'avoit rien de particulier à lui faire dire. *Dieu la veuille conſoler*, répondit Mayenne, *Malade comme elle l'eſt, & dans l'état où vous me voyez, elle n'a pas beſoin qu'on lui*

* *Ibid.*

parle de moy, vous la verrez, s'il vous
511. *plaist, & la consolerez.*

Après que le Prélat lui eût ainsi fait remplir ses devoirs à l'égard de ce que ce Prince avoit de plus cher, il fit approcher ses Gentilshommes, ses Officiers & Domestiques, qui vinrent tous lui baiser la main & recevoir sa bénédiction. Il la leur donna avec une affection vraiment paternelle, & leur dit qu'il avoit pensé à les récompenser de leurs services; qu'il souhaitoit qu'ils fussent contens, & leur recommanda de ne pas l'oublier dans leurs prieres.

Ce peu de paroles les pénétra jusqu'au fond du cœur; les sanglots & les larmes furent la seule réponse qu'ils purent faire à ce Prince mourant; mais leur douloureux silence en disoit assez pour faire connoître que la mémoire d'un Maître qu'ils chérissoient si tendrement, ne s'effaceroit jamais de leur esprit.

Il ayenne reçoit l'Extrême-Onction.

Après ces tristes adieux, le Prélat lui administra l'Extrême-Onction. Ce Prince rappella toutes les forces de son esprit pour recevoir dignement ce dernier Sacrement de l'Eglise. Il répondit lui même aux prieres que l'on fait en pareil cas; &, loin de s'affliger

d'une cérémonie lugubre, qui lui annonçoit que bientôt il ne seroit plus. *Il témoigna*, dit un Auteur du tems, *une telle joie & allégresse, qu'il paroissoit bien que la force de l'espérance qu'il avoit en la miséricorde de Dieu, le mettoit déjà comme en possession de la béatitude, & que son ame se desrobant peu à peu des douleurs & calamités du corps, commençoit à prendre l'air & le rafraîchissement des Cieux* *.

Ce Prince s'entretint ensuite pendant quelque tems avec son Evêque. Il lui dit qu'il l'avoit nommé *Exécuteur de ses dernieres volontés*, conjointement avec l'Abbé de Cornac son ancien ami, en qui il avoit beaucoup de confiance, & des conseils duquel il s'étoit utilement servi depuis plusieurs années. Il recommanda que l'on acquittât fidelement les legs qu'il avoit faits aux Eglises, à ses Domestiques & aux pauvres. A l'égard de sa sépulture, il laissa au Duc d'Aiguillon son fils, le soin d'en ordonner; mais il déclara qu'il vouloit qu'il n'y eût pas trop de pompe.

Il s'entretenoit encore avec l'Evêque, lorsque l'on vint annoncer les Députés du Chapitre de la Cathédrale.

* *Hist. de la vie & trépas du Duc de Mayenne.*

il les reçut avec une affection à la-
611, quelle ils parurent extrêmement ſenſibles. Ils lui témoignerent la peine qu'ils reſſentoient de ſa ſituation, & ils l'aſſurerent qu'ils conſerveroient un précieux ſouvenir de ſes bontés, & qu'ils le recommanderoient à Dieu dans leurs prières. Immédiatement après le Chapitre arriverent les Tréſoriers de France, le Préſidial, le Corps des Echevins, leur Prévôt à la tête. Mayenne leur parla à tous avec une bonté & une préſence d'eſprit qui les étonna; il les remercia de leur attention, & les pria de conſerver pour ſon fils les mêmes ſentimens qu'ils avoient toujours eus pour lui.

Tout ce monde retiré, on vit Mayenne ſe recueillir, pour tourner uniquement toutes ſes penſées & ſes affections vers le Ciel. De tems en tems, ſelon que ſes douleurs le permettoient, on lui entendoit faire les prières les plus ferventes : *Mourons, mourons*, diſoit-il, *c'eſt avoir trop veſcu en ce miſérable monde. O! mon Sauveur, je déſire eſtre diſſous de ce corps pour eſtre avec vous. Je ne vous dis pas ces paroles avec autant d'amour & de charité que voſtre ſaint Apoſtre; mais avec l'ardeur*

& le zéle que peut avoir un homme mourant & ſe repentant de ſes fautes *. 16

La force du mal étouffant ſa voix, on remarquoit qu'il ne ceſſoit pas de prier; & lors même qu'il touchoit à l'inſtant de s'éteindre tout-à-fait, il étoit aiſé de voir par les ſignes qu'il faiſoit, & de la main & des yeux, que ſon cœur & ſon eſprit étoient occupés uniquement du bonheur éternel, où tendoient tous ſes vœux. Il mourut ainſi paiſiblement le 3 d'Octobre.

Telle fut la fin de Charles de Lorraine, Duc de Mayenne, qui, après avoir eu le malheur de bouleverſer l'Etat, & de faire la guerre à ſes Maîtres ſous le ſpécieux prétexte de ſoutenir la Religion & de venger la mort de ſes freres, a été aſſez heureux pour avoir le tems de reconnoître ſes fautes, de ſe réconcilier avec ſon Souverain, d'acquérir ſa confiance & ſon eſtime; de réparer par la pénitence des jours trop long-tems paſſés dans l'agitation & le tumulte, & enfin de mourir tranquillement au milieu de ſa famille dans les ſentimens les plus chrétiens. Sa mort fut ſuivie peu après de celle de Henriette de Savoye, ſa chere épouſe,

M
Maye

* *Ibid.*

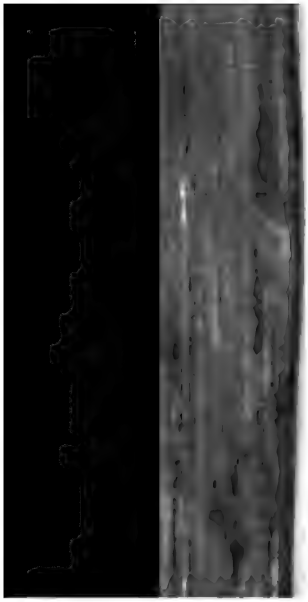

prit le nom de
hérita de ſa cl
bellan. Il fut tu
ban, le 17 de S
43 ans, ſans la
mariage avec H

2°. Charles-
Sommerive, n

3°. Catherin
épouſa, en 159
gue, Duc de N
1618, âgée de

4°. Renée de
1613, à Marie
no, Comte de
Rome le 23 Sep

Fin du Tom

TABLE DES MATIÈRES

Contenues dans ce XIXe Volume.

A.

ACTES & Libelles faits en faveur de la Ligue, ſupprimés, *Page* 451
Affaire du Comte de Soiſſons avec le Duc de Guiſe, 544 *& ſuiv.*
Aimonet, Procureur au Parlement, pendu, & pour quel ſujet, 116
Ameline, Avocat, pendu, & pourquoi. 116
Amiens, les Eſpagnols s'emparent de cette Place par ſurpriſe, 514. Le Roi tient Conſeil à ce ſujet, 515. Les Officiers s'oppoſent à l'avis de Mayenne, *ibid.* qui ne laiſſe pas de prévaloir, 516. Les troupes du Roi inveſtiſſent la Ville, *ibid.* & en forment le ſiége, 517. Les Eſpagnols viennent à ſon ſecours, 519. Au Conſeil tenu, l'avis de Mayenne l'emporta ſur les autres, 520. Différens mouvemens des troupes, pour empêcher les Eſpagnols de donner du ſecours à la Ville, 521. Le Roi les pourſuit dans leur retraite, 523. La Ville ſe rend, 524
Arrêt du Parlement ſéant à Tours, au ſujet de deux Monitoires, 59. Autre du Parlement de Rouen contre les Royaliſtes, 131.

Autre du Parlement ſéant à Châlons contre une Bulle de Clément VIII. 197, 198. Sentimens différens des Ligueurs ſur cet Arrêt, 199. eſt révoqué par un autre du Parlement de Paris, 200. Autre du Parlement de Paris, rétabli par Henri IV. au ſujet des troubles, 446

Aſcoli (le Prince d') amene un renfort conſidérable de troupes à Mayenne, 64

Aſſemblée du Clergé à Mantes, & enſuite à Chartres, & ſa durée, 60. Autre tenu chez le Légat pour y entendre les propoſitions des Eſpagnols, 287. Diſcours du Duc de Féria, 228. & *ſuiv.* Eſt interrompu par l'Evêque de Senlis, 290. demande que l'on communique aux Etats ſes propoſitions, 293. qui ſont rejettées par le Parlement, 294. Autre indiqué par le Parlement de la Ligue pour mettre ordre aux affaires, 327. Mayenne fait différer cette aſſemblée, *ibid.*

Auroux, Banquier, pendu, & pourquoi; papier qu'on lui trouve dans ſa poche, 116

B.

BALBANI (Scipion) député à ſa Sainteté par le Cardinal de Bourbon, 48

Barricades, anniverſaire de cette fête, célébrée à Paris, 275. ce qui s'y paſſa, 276. & *ſuiv.* Note de l'Auteur à ce ſujet. *Voyez page 276.*

Barriere (Pierre) veut attenter à la vie du Roi, 390. détail de cette affaire, *ibid.* & *ſuiv.* eſt arrêté, 391. & exécuté à Melun, *ibid.*

Baſſompierre s'oppoſe à l'élection d'un Roi, 355

Beaune, cette Ville ſe diſpoſe à ſe rendre au Roi, 476. Les Habitans de cette Ville traitent avec le Maréchal de Biron, 482. prennent les armes contre les Ligueurs, 486. font entrer ledit Maréchal dans la Ville, 487. qui s'empare de la Citadelle, 488
Belin (le Comte de) Gouverneur de Paris, chaſſé par la faction des Seize, 408
Bois-Dauphin, nommé ou créé Maréchal de France par Mayenne, 194
Boucher, Curé de S. Benoît, ce qu'il dit dans un Sermon, ſuivant l'Etoile, 78. Autre Sermon fanatique qu'il prononce à la Fête des Barricades, 277. expoſé de ce Sermon, *ibid.* & *ſuiv.* Il demande un Roi à Mayenne, 310. Ce que celui-ci lui répond, *ibid.* Abrégé de ſa vie, 449. & *ſuiv.* *Voyez auſſi la Note au bas deſdites pages.*
Bouchers, ce qu'ils dirent au ſujet du Légat du Pape, *Note de la page*, 322
Bourbon (Charles de) Cardinal, forme le deſſein de monter ſur le Trône, 46 & *ſuiv.*
Bourbon (le Cardinal de) réponſe que fait ce Prélat à une lettre des Seigneurs de la Ligue, 253. Réponſe de ces derniers, 254
Brigard, Procureur du Roi en l'Hôtel de Ville, fait priſonnier, & enſuite délivré, 76 & *ſuiv.* Ce qui s'en ſuivit, 78 & *ſuiv.*
Briſſac eſt badiné par le Duc de Féria, & à quel ſujet, 432, 433. amuſe le parti des Seize, qui ſoupçonnoit quelque choſe de ſon deſſein, 434. Eſt nommé Gouverneur de Paris, traite avec le Roi pour la reddition de cette Capitale, 423

Brisson, Premier Président, obtient des Seize de n'être pas exilé de Paris, 52. Ce qui devient la cause de sa perte, *ibid.* est pendu à une poutre du petit Châtelet, & pour quel sujet, 85 & *suiv.*
Bulle de Clément VIII. contre Henri IV, 195. teneur de cette Bulle, 196
Buss-le-Clerc, refuse de faire tirer le canon de la Bastille à l'arrivée du Duc de Mayenne à Paris, & pourquoi, 101

C.

CARMES (le Prieur des) annonce en Chaire un complot contre la vie du Roi, 389
Candebec attaqué, est pris en peu de jours par l'armée de la Ligue, 144, 145
Champhnon, Procureur au Parlement de Rouen, pendu, & pourquoi, 130
Chanvalon, plaisanterie qu'il dit au sujet d'une création de quatre Maréchaux de France & d'un Amiral par le Duc de Mayenne, 194
Chapelle-Marteau, est interrogé par Mayenne sur un fait qui regardoit les Politiques & les Seize; sa réponse, 176
Charles de Lorraine, Duc de Mayenne. *Voyez* Mayenne (le Duc de)
Chartier (Matthieu) nommé *Premier Président* par Mayenne, 107
Chartres assiégé par le Maréchal de Biron qui revenoit de Dieppe, 35. forte résistance des Chartrains, *ibid.* 36 & 37. Capitule, 38

Château-Thierri, assiégé par Mayenne & pris, 39 & 40
Châtel (Jean) blesse le Roi, ce qu'il étoit & à qui il appartenoit, 478 & *suiv.* est arrêté, 479. son arrêt de mort, 281
Châtillon (le Comte de) cherche à surprendre Paris, 22. n'y réussit pas, & pourquoi, *ibid.* & *suiv.*
Chatre (la) nommé ou créé Maréchal de France par Mayenne, 194. Mouvemens qu'il se donne pour empêcher l'élection d'un Roi, 362. Services qu'il rend au Duc de Mayenne en cette occasion, 363 & *suiv.*
Clermont, en Beauvoisis, pris par l'armée Royale, 24 & *suiv.*
Combliſy convient avec Mayenne pour lui livrer Château-Thierri, 39
Comelet, Jésuite, prêche contre les Politiques, 78
Conférence entre les Royalistes & les Ligueurs 260. Son ouverture, 261. ce qui s'y passa, 262. Autre de Fontainebleau; ce qui y fut agité, 528, 529. Note à ce sujet, 529
Conflans-Sainte-Honorine, pris par Mayenne, 63
Corbeil assiégé & pris par l'armée des Ligueurs, 25 & 26. Massacre qui s'y fait, & qui en fut la cause, 27

D.

DECRET du Clergé contre les Monitoires du Pape, 59. Exposé de ce Décret, 60
Députés Royalistes, Lettre qu'ils écrivent pour empêcher l'élection d'un Roi par

l'Assemblée de la Ligue, teneur de cette Lettre, 334 & *suiv.* Ce qu'elle excita dans les esprits, 336 & *suiv.*
De Vic, Gouverneur de S. Denis; ce que fait ce Seigneur pour le Roi, & à quelle occasion, 171
Dijon, les Habitans de cette Ville se déclarent pour le Roi, 480
Dreux assiégé par le Roi, 306. & pris, 307

E,

ECRIT répandu dans le Public contre un discours, 198
Epinai de S. Luc (François d') négocie au nom de Brissac pour la reddition de Paris à Henri IV. 431. Stratagême dont il se sert pour mieux jouer son jeu, *ibid.* & *suiv.*
Ernest d'Autriche (l'Archiduc); détail des vaines chimeres de ce Prince à l'occasion de la Couronne de France, 454 & *suiv.*
Espagnols entrent à la Fere par les ordres de Mayenne, & à quelle condition, 127
Etoile (l') ce que dit cet Auteur dans ses

trée à Meaux, 5. Proteſtations de ce Prince à ſon arrivée, 6. Effet qu'elles produiſirent, *ibid.* ſe met en marche pour ſecourir Paris, 7. refuſe de livrer bataille aux Royaliſtes, & pourquoi, 13. vive repartie de ce Prince à un Heraut, 15 & 16. cherche à s'emparer de Lagni, 17. vive repartie qu'il fait à Mayenne à ce ſujet, *ibid.* ruſes qu'il emploie pour y parvenir, *ibid.* attaque la Place, & la prend, 19. attaque Corbeil, 25 & 26. Son mécontentement, 26. vive repartie qu'il fait à un Ligueur, 27. part pour les Pays-bas, *ibid.* & *ſuiv.* Les Ligueurs lui font des repréſentations pour l'obliger à retourner ſur ſes pas; ce qu'il refuſe, 28 & 29. Conſeil qu'il donne à Mayenne en le quittant, & lui laiſſant un petit corps de troupes, 30 & 31. amene des troupes à Mayenne, 120. vient camper à la Fere, *ibid.* fait tenir des conférences avec les Miniſtres de France, 121. teneur des Conférences, 122 & *ſuiv.* met garniſon à la Fere, 123. & à quelle condition, *ibid.* écrit au Roi d'Eſpagne, 129. Le Roi intercepte ſes lettres, *ibid.* s'empare de Neuf-Châtel, 136. veut attaquer les Royaliſtes, Mayenne s'y oppoſe, 139. met ſes troupes en quartier de rafraîchiſſement, 140. vient au ſecours de Rouen, 141. propoſe d'aller attaquer l'armée Royale, Mayenne s'y oppoſe, 142, 143. projette de faire retraite, 150. ce qui réuſſit malgré les difficultés qui s'y rencontroient, 151 & *ſuiv.* arrive auprès de Paris, 153. ſe retire dans les Pays-bas, 156. Les Eſpagnols demandent que l'Aſſemblée des

Etats ſe tienne à Reims ou à Soiſſons; 187, 188. raiſons qu'ils alleguent, *ibid.* & *ſuiv.* Le Duc ſe prépare à rentrer en France, 190. ſa mort, 191. Le Comte Pierre Erneſt de Mansfeld lui ſuccede dans le commandement des troupes Eſpagnoles aux Pays-bas, 192

Fécamp, cette Ville ſe rend au Roi, 403

Féte (la), reddition de cette Place, 512

Féria (le Duc de) vient en France en qualité d'Ambaſſadeur d'Eſpagne, 234. Conférence qu'il a avec Mayenne, 235. propoſe d'abolir la Loi Salique, *ibid.* & *ſuiv.* Réponſe que lui fait Mayenne, 237 & *ſuiv.* Replique du Duc de Féria, 239, 240. arrive à Paris, 254. honneurs qui lui ſont rendus, 255. eſt complimenté par les Etats de la Ligue, *ibid.* & *ſuiv.* prend ſéance auxdits Etats, 257. obſervations de l'Auteur au ſujet de celui qui préſidoit à cette ſéance. *V. la note de la page* 257. préſente ſa lettre de créance au Préſident, 258. eſt complimenté par l'Abbé d'Orbais, Secretaire du Clergé, *ibid.* demande la Couronne pour l'Infante & pour l'Archiduc, 227.

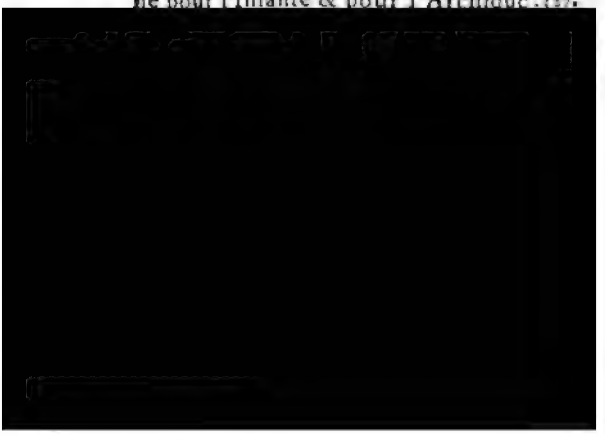

Mayenne, & à quel ſujet, 506. Articles ſecrets, 507. Oppoſitions à l'enregiſtrement de cet Edit, 509. eſt enregiſtré, 511
Fontaine-Françoiſe, choc trés-vif entre les troupes du Roi & celles de la Ligue; déroute de ces derniers, 493. Ce que dit le P. Daniel de cette journée dans ſon Hiſtoire. 494
France (Couronne de) Prétendans qui aſpirent de monter ſur le Trône de cette fameuſe Monarchie, à l'excluſion du Roi de Navarre, 40 & *ſuiv.*

G

GABRIELLE DES PREZ DE MONPEZAT, épouſe en ſecondes nôces Jean de Saulx, Vicomte de Tavannes, 475
Gontaut (Armand de) Maréchal de Biron, paroles remarquables qu'il dit à ſon fils au ſujet de la guerre, 147, a la tête emportée par un boulet de canon, 162
Gournai (le Fort de) conſtruit par les ordres du Roi, 163. nom railleur donné à ce Fort, *ibid.*
Grégoire XIV. Monitoires de ce Pape contre les Royaliſtes, 54. ce qu'ils contenoient *ibid.* & *ſuiv.*
Guéret (le Pere) Jéſuite, banni du Royaume à perpétuité, & pourquoi, 480
Guignard (le Pere) Jéſuite, comdamné à être pendu, 480.
Guiſe (le Duc de) ſe ſauve de ſa priſon, date de cette évaſion, 67. Mouvemens que cette fuite cauſe à Paris, 68. remarque de l'Etoile ſur cette évaſion, *ibid.* refuſe

la Royauté, & pourquoi, 361, 362

H

HALLIER, Huiſſier de la Chambre des Comptes de Rouen, pendu, & pourquoi, 130

Hamilton, Curé de S. Côme, tient une Aſſemblée où l'on fait ſerment de ne jamais reconnoître pour Roi Henri de Bourbon, 179, 180. ſuite de cette Aſſemblée, *ibid.* & *ſuiv.*

Hennequin (Jérôme) Evêque de Soiſſons, 9. Entretiens qu'a ce Prélat avec le Duc de Mayenne, 552. annonce à ce Prince le danger où il eſt, 553

Henri IV. Embarras où ſe trouve ce Prince à l'arrivée du Duc de Parme & de Mayenne près Paris, 7 & *ſuiv.* ſe rend à Claye avec toute ſa Cavalerie, 9. quel étoit ſon deſſein, *ibid.* attaqua quelques détachemens des troupes de la Ligue, *ibid.* ne réuſſit point dans cette attaque, & eſt obligé de ſe retirer, 10. Lettre que ce Prince écrit à Gabrielle d'Eſtrées au ſujet d'une prétendue bataille, 12 & 13. fait avancer ſon armée pour livrer bataille, 13. à la vûe de ſon armée les Ligueurs la refuſent, *ibid.* & 14 état de ſes troupes, 14. envoye un Héraut pour offrir la bataille, 15. vive repartie du Duc de Parme à ce Héraut, 15 & 16. eſt trompé par le même au ſujet de Lagny, 17 & 18. chagrin que ce Prince eſſuye, 20. qui l'oblige de mettre ſes troupes en garniſon, 21. fait auparavant une nouvelle tentative ſur Paris: *ibid.* qui ne réuſſit pas,

& quel en fut le ſujet, 23. deſcription de cette affaire, 23 & *ſuiv.* met ſes troupes en quartier de rafraîchiſſement, 24. s'empare de Clermont en Beauvoiſis, *ibid.* & *ſuiv.* reprend Corbeil & Lagni, 28 & 29. pourſuit le Duc de Parme juſqu'à l'Arbre-de-Guiſe, près Landreci & Guiſe, & ſe retire à SaintQuentin, 30. fait une nouvelle tentative ſur Paris, 32. qui ne réuſſit point, *ibid.* & *ſuiv.* Ordonne le ſiége de Chartres, 35. qu'il prend après une forte reſiſtance des Aſſiégés, 36 & *ſuiv.* Nouveau parti qui s'eléve contre lui dans ſa propre famille, 47 & *ſuiv.* moyens dont il ſe ſert pour le faire évanouir, 48 & *ſuiv.* Déclaration qu'il rend au ſujet de deux Monitoires publiés dans le Royaume par le Nonce du Pape, 57, teneur de cette Déclaration, *ibid.* & *ſuiv.* Prend Louviers, 62. bat un détachement des troupes de la Ligue, & met le ſiége devant Noyon, 62. dont il s'empare, 64. Va à Ham défier Mayenne, *ibid.* Va auſſi au-devant des troupes Allemandes, que les Princes Proteſtans lui envoyoient, 73. Tache d'attirer Mayenne à une action, *ibid.* Intercepte des Lettres envoyées au Roi d'Eſpagne par le Duc de Parme, 129. continue le ſiége de Rouen, 130. va au-devant de l'armée de la Ligue, 135. eſt bleſſé, 136. marche du côté de Dieppe, 137. reprend les attaques de Rouen, 140. en leve le ſiége, 142. vient attaquer l'armée de la Ligue, 145. avantages & pertes qu'il fait dans pluſieurs eſcarmouches, 146, 147. pourſuit l'armée

une Ambaſſade à Rome, 393. Lettre interceptée qui lui découvre les deſſeins de Mayenne, 398. ſon contenu, *ibid.* & *ſuiv.* accorde la prorogation de la tréve, 402. s'empare de Charenton & de la Ferté-Milon, 410. eſt ſacré à Chartres, 419. s'approche de Paris, 429. Entrée de ſes troupes dans Paris, 435. poſtes differens dont ils s'emparent, 436. & *ſuiv.* Le Roi entre dans Paris, 437. ſe rend à Notre-Dame, aſſiſte au *Te Deum*, & y entend la Meſſe, 438. fait bon quartier aux troupes Eſpagnoles, qui en ſortent le même jour, 440. va voir defiler les troupes Eſpagnoles, *ib.* Le Légat refuſe de le voir, 441. Madame la Princeſſe de Montpenſier vient le voir, 442. paroles de railleries qu'il lui dit à l'occaſion du Duc de Mayenne, *ibid.* autres paroles qu'il dit à la Ducheſſe de Nemours, 443. rétablit le Parlement dans ſes fonctions, 445. rend deux Déclarations, *ibid.* Projette d'aſſiéger Laon, 455. enleve deux convois à ſes ennemis, 459. Le Duc de Guiſe ſe ſoumet au Roi, 468. Pluſieurs Villes de Bretagne ſe ſoumettent à lui, 469. Il ſe rend dans les Pays-bas, 476. revient à Paris, 477. eſt bleſſé par Jean Chatel, 478. aſſiſte à huit heures du ſoir au *Te Deum* qui fut chanté à cet effet, 479. va en Bourgogne, & à quel ſujet, 489. & *ſuiv.* va à la rencontre de Mayenne & des Eſpagnols, 492. Lettre qu'il écrit à Madame Catherine ſa ſœur, au ſujet de la journée de Fontaine-Francoiſe, 495. ravage la Franche Comté, 498. ſe rend à Lyon, *ib.*

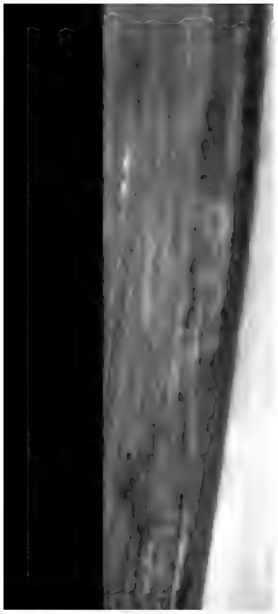

... ces, c
présentement,

INSCRIPTION al
d'un écrit,
Institution de la Proc
Paris,
Isle Adam (l') ruiné

JACOBIN, Mayenne
secrete à un Religi
Note de l'Etoile à ce
Jeannin (Pierre) Préfic
Dijon, envoyé en A
la part des Seigneu
Conférence qu'il a à c
ne,
Jésuites chassés de France

Décret de prise de corps décerné contre lui par le Parlement de Châlons, 56. exposé de l'Arrêt, *ibid.* & *suiv.*
La Capelle assiégée & prise par l'armée d'Espagne, 455
Laon assiégé par le Roi, 456, capitule, & se rend, 461
Larcher, Conseiller au Parlement, est pendu à une poutre du Petit-Châtelet, & pour quel sujet, 88
Laurent (du) Avocat du Parlement de Provence, sa harangue pour le Tiers-Etat, à l'ouverture des Etats convoqués par la Ligue, 214 & 215
Légat du Pape menace de quitter Paris, 375. ce qu'il dit au sujet de la conversion future d'Henri IV, 377. fait publier au Prône une Déclaration, *ibid.* & *suiv.*
Le Maitre, Président au Parlement de la Ligue, a un fort démêlé avec le Duc de Mayenne, & à quel sujet, 343 & *suiv.* Réponse vive qu'il fait au Curé de Saint André, sur un Arrêt du Parlemement, 372
Lettre adressée aux Ambassadeurs d'Espagne par les Etats de la Ligue, 365. Réponse des Ambassadeurs, 366 & *suiv.* Autre du Légat, pour empêcher les peuples de se soumettre à Henri IV, 420. Autre de l'Assemblée des Etats de la Ligue, aux Princes Catholiques Royalistes, 250. contenu de cette Lettre, *ibid.* & *suiv.* Autre du Roi à René Benoist, Curé de S. Eustache, 313
Levée du siége de Paris, quelle en fut la cause, 8, 9 & 10. joie des Parisiens, 10
Ligue (le Parlement de la) rend un Arrêt contre celui du Parlement de Châlons, 59

Ligueurs, écrivent au Pape, concluſion de leur Lettre, 60 & 61 envoyent un Mémoire à Mayenne, teneur de ce Mémoire, 61 Leur réponſe à un écrit des Royaliſtes, 301. réplique des Royaliſtes, 303. contenu de cette réplique, *ibid. & ſuiv.*
Loi Salique. Arrêt qui la confirme de plus en plus, 350
Louchard, Commiſſaire au Châtelet, préſente à Mayenne d'excellent vin, 102. eſt averti par ordre de ce Prince de ſe retirer, 114. ce qu'il refuſe, 115. réponſe de Mayenne ſur ſon refus, *ibid.* eſt arrêté & pendu à une poutre d'une ſalle baſſe du Louvre, 116
Luillier (Jean) Seigneur de la Malmaiſon & Maître des Comptes, nommé Prévôt des Marchands, 177. ce qu'étoit ce Magiſtrat, 178

M

MAISON de la Reine, ce que c'étoit, & ce qu'elle eſt aujourd'hui. *Voyez la note des pages* 252 & 253
Mansfeld (Charles Comte de) amene des troupes aux Ligueurs, 244. qui ſe retirent auſſi-tôt dans les Pays-bas, & pourquoi, 245
Mayenne (le Duc de) annonce aux Pariſiens l'arrivée du Duc de Parme, 1. reproches injuſtes de ces derniers ſur ſa lenteur, 4. va au ſecours des Pariſiens avec le Duc de Parme, 7. fait entrer des vivres dans Paris, 11. aſſiége Corbeil, 25. & le prend, 26, attaque Château-Thierri, 38. & le prend, 39. Les Partiſans de la Ligue des

Seize l'obligent d'exiler de Paris pluſieurs perſonnes, 51 & 52. & cherchent les moyens de ſe ſouſtraire à ſon autorité, 53. les Ligueurs lui adreſſent un Mémoire, auquel il ne fait nulle réponſe, 61, 62. tente de ſurprendre Mantes, *ibid.* & ſe retire à Ham, 63. le Préſident Jeannin, revenu d'Eſpagne, lui fait le détail de ſa négociation avec l'Eſpagne, 64 & *ſuiv.* réſultat de cette Ambaſſade, 65 & *ſuiv.* conſeil qu'il reçoit de s'accommoder avec le Roi, 66. reproches bien fondés que l'on faiſoit à ce Prince, 67. ſe tranſporte à Verdun pour recevoir des ſecours du Pape, 72. apprend à Laon la cruelle exécution qu'avoient fait à Paris les Seize, 91 & 92. prend la réſolution d'y venir, 99. arrive en cette Ville, 100. ce qu'il dit aux factieux à ſon arrivée, 101. ſe rend à la Baſtille, 105. fait aſſembler le Parlement, *ibid.* & *ſuiv.* nomme des Préſidens, 106. formules des Proviſions qu'il leur fait expédier, 111 & 112. L'Ambaſſadeur d'Eſpagne lui parle en faveur des Seize, 113. fait avertir un des Seize de ſe retirer, 114. ce qu'il refuſe, 115. fait exécuter quatre Ligueurs du nombre des Seize, *ibid.* & 116. Amniſtie qu'il fait publier pour les autres, 116 & 117. exception qu'il met à cette Amniſtie, & qui étoient les trois exceptés, *ibid.* nouveau ſerment qu'il exige des Ligueurs, *ibid.* Il ſe diſpoſe à aller au-devant du Duc de Parme, 118. part de Paris & emmene avec lui pluſieurs des Seize, 119. joint le Duc de Parme & vient camper à la Fère, 120. fait tenir des Confé-

marche extraordinaire
[illegible]. veut assieger Ca
avis est suivi, la Vill
prise en peu de jours,
camp des Ligueurs, 14
& se rapproche de C
poursuivi par l'armée
tire à Rouen pour rem
157 assiege Quillebœ
d'en lever le siege,
Pontaudemer dont il
suit. est pressé par les
leur secours, 166 & su
de Gournai. & se ren
putation des Politiques
170. va au Parlement,
171. sa réponse aux pla
faction des Seize, 172.
jet des différentes facti
les Politiques Semone
damne leur conduite,
qu'il fait à un ancien P

des Seize, *ibid.* ſa réponſe à chaque article de ce Mémoire, 182 *juſqu'à* 185. ce qu'il dit au Doyen de Notre-Dame, 187. ſe diſpoſe à convoquer l'Aſſemblée des Etats, *ibid.* Remontrances du Préſident Jeannin au ſujet du lieu où l'on doit tenir les Etats, 189. La mort du Duc de Parme change les diſpoſitions de ce Prince, 192. s'ingère de créer quatre Maréchaux de France & un Amiral, 194. vient au Parlement, & pour quel ſujet, 200. Rend compte de ſa conduite par un Manifeſte, 202. expoſé de ce Manifeſte, *ibid.* & *ſuiv.* obſervations de l'Auteur ſur un article de ce Manifeſte, *note au bas de la page* 203 & *ſuiv.* Lettre qu'il rapporte avoir été écrite par Mayenne au Roi d'Eſpagne à ce ſujet, 204 & *ſuiv. de la même note*; eſt enregiſtrée au Parlement de Paris, 209. manque de ſurprendre le Roi à la Rocheguyon, *ibid.* belle repartie du Roi à ce ſujet, 210. fait une harangue à l'ouverture des Etats de la Ligue, 211. mande chez lui les principaux Chefs de l'Aſſemblée des Etats, 226. embarras de ce Prince au ſujet d'un Ecrit des Royaliſtes envoyé aux Etats de la Ligue, 227. va au-devant du Duc de Féria, Ambaſſadeur d'Eſpagne, 234. s'emporte extraordinairement contre Féria, & quel en fut le ſujet, 241 & *ſuiv.* ſe réconcilie avec les Eſpagnols, 244. va au-devant de quelques troupes Eſpagnoles, 244 & 245. prend la Ville de Noyon, *ibid.* a une conférence à Rheims avec les Princes Lorrains, 246. ſon retour à Paris, 290. a une conférence avec Schomberg. 293. ſa fermeté dans une émo-

tion populaire, 295. fête où il ſe trouve, 303. *V. une note au bas de la page à ce ſujet.* Boucher, Curé de Saint Benoît, le va trouver; ſon entretien avec ce Curé, 310. donne une audience particulière à un Jacobin, 311. Ses irréſolutions, 312. tient un Conſeil où il incline pour la trêve, 321. ſon conſeil ſe déclare contre, 323. paroles qu'il dit à un nommé *Senault*, 325. remontrances que le Parlement de la Ligue lui fait, & à quel ſujet, 341 & *ſuiv.* réponſe de ce Prince, 343. a un différend avec le Préſident le Maître, *ibid* & *ſuiv.* embarras où il ſe trouve, & à quel ſujet, 354. condition qu'il veut exiger avant d'accéder à l'élection d'un Roi, 357. Il penſe à réveiller le tiers Parti, 360. écrit au Roi d'Eſpagne, 368. conclut une trêve, menaces du Légat à cette occaſion, 375. renouvelle le Serment d'Union, 386. à quelles conditions, *ibid.* & 387. Projette de réunir le Lyonnois au Gouvernement de Bourgogne, 394. réuſſit à ſe juſtifier auprès du Roi à l'occaſion d'un Lettre du Légat, 399 & *ſuiv.* Lettre que lui écrit Villeroi, 405. plaintes des peuples contre lui, 411. confere à ce ſujet avec le Préſident le Maître, 412. ſuite de cette conférence, *ibid.* & *ſuiv.* fait frapper des médailles d'argent, inſcription qui étoit deſſus, 415. tente un accommodement avec le Roi, 421. qui ne réuſſit point, & pourquoi, *ibid.* ſe prépare à ſortir de Paris, 422. eſt averti que Briſſac traite avec le Roi, 423. & eſt accuſé d'être d'intelligence avec le Parti Royal, 426. charge le Curé

de Saint Benoît de le juſtifier auprès des Seize, 417. prend congé des Capitaines de Quartier, & non du Parlement, 428. ſe retire à Soiſſons, 429. va à Bruxelles, 456. Les Miniſtres d'Eſpagne veulent le faire arrêter, 457. s'approche de Laon, 458. ſe retire à la Fère, 460. perd une partie de la Picardie, 462. retourne à Bruxelles, & propoſe à l'Archiduc de continuer la guerre, 463. réponſe de l'Archiduc, 465. refuſe les offres de ce Prince, 466. part de Bruxelles, 470. ſe rend à Nanci, 471. delà à Dijon, 472. envoye à Bruxelles demander du ſecours, 473. va à Beaune, *ibid.* y met garniſon, 474. y va de nouveau, & ce qu'il y fait, 475. retourne à Dijon, & marie ſa belle-fille, *ibid.* va à Beaune, 483. & ſe retire à Châlons, 484. fait arrêter pluſieurs Bourgeois de Beaune, 485. embarras où il ſe trouve, 496. Le Roi lui fait parler, 497. fait demander une tréve qui lui eſt accordée, 499. ſon accommodement avec le Roi, 503. va ſaluer le Roi à Monceaux, 511. va avec ce Prince au camp devant la Fère, *ibid.* Le Roi prend confiance en lui, 526. Il regle ſes affaires domeſtiques, 527. ſe trouve à la Conférence de Fontainebleau, 528. quelle matière y fut traitée, 529. va à Soiſſons, 530. conſidération que le Roi avoit pour lui, & à qui ce Prince en parla, 531. perd un de ſes fils, 532. contient les Seigneurs du Royaume dans leur devoir, 539. réprime le faux zèle des Catholiques, 541. appaiſe un différend entre le Comte de Soiſſons & le Duc de Guiſe, 547. ſe rend à Fontaine-

bleau, 549. de-là va à Soiſſons, *ibid.* & *ſuiv.* tombe malade, 552. ſa fermeté, 553. ſon entretien avec l'Evêque de Soiſſons, *ibid.* & *ſuiv.* reçoit de cet Evêque la Communion, 555. enſuite l'Extrême-Onction, après avoir donné ſa bénédiction à ſes enfans & domeſtiques, 556 & *ſuiv.* Joie qu'il témoigne en recevant ce Sacrement, 559. ſes dernieres paroles, 560. meurt, 561. eſt enterré avec Henriette de Savoye ſon épouſe à la même pompe funébre, 562. quels étoient ſes enfans, *ibid.*

Mayenne (la Ducheſſe de), paroles de cette Ducheſſe au ſujet d'une tréve, 323

Meaux, Conſeil tenu en cette Ville, & à quel ſujet, 6 & 7. Cette Ville ſe ſoumet au Roi, 407

Médicis (Marie de) épouſe Henri IV, 530. eſt déclarée Régente du Royaume, 537 engage Mayenne à l'aider de ſes conſeils, 538

Mémoire condamné par les Docteurs de Sorbonne, 233. raiſons de cette condamnation, *ibid.* & *ſuiv.*

Mendoza (Inigo de) fait des reproches à Mayenne, & à quel ſujet, 240. vive réponſe de ce dernier, *ibid.* & *ſuiv.* auquel il répond aigrement, 241

Menippée (Satyre); ce que c'étoit que cette Satyre. *V. la note des pages* 212 & 213

Monte-Martiano, neveu du Pape, amene du ſecours aux Ligueurs, 72

Montpenſier (Madame de), paroles de cette Princeſſe au ſujet des Villes & Provinces qui ſe ſoumettent au Roi, 416

N

NAVARRE. (le Roi de) *Voyez* Henri IV.
Nemours (le Duc de) fait priſonnier & enfermé à Pierre-Enciſe, 395
Nevers (le Duc de) ſe joint à l'armée avec ſon monde, quelle en eſt la cauſe, 15
Nevers, (l'Hôtel de) depuis l'Hôtel de Conti, & préſentement l'Hôtel de la Monnoye, 341
Nevet, fameux Ligueur, nommé *Echevin*, 178
Neuf Châtel, pris par l'armée de la Ligue, 136
None, (la) conſeils qu'il donne au Roi ſur une prétendue bataille que le Duc de Parme ſemble lui offrir, 8
Noyon, ſiége de cette Ville par l'armée Royale, 62. aſſiégé & pris par Mayenne, 245

O

ORLÉANS (d') Avocat Général de la Ligue, harangue qu'il fait en Parlement, & à quel ſujet, 171
Ouverture des Etats de la Ligue, 211

P

PAIX conclue entre la France, l'Eſpagne & la Savoye, 525
Paris. Délibérations priſes à Meaux pour ſa délivrance & pour ſa ſubſiſtance, 5. différens partis qui s'y forment au ſujet de la ſucceſſion à la Couronne, & en particulier ſur Henri IV, 173. on y délibère ſur une

proposition des Princes du parti du Roi, 247. exposé de ce délibéré, 248 & *suiv.* sa conclusion, 249

Parisiens, joye qu'ils témoignent à l'arrivée du Duc de Parme,

Parlement de Châlons, Arrêt qu'il rend contre le Nonce du Pape, 56 & *suiv.*

Pellevé, (le cardinal de) harangue pour le Clergé à l'ouverture des Etats convoqués par la Ligue, 211 & *suiv.* dernieres paroles qu'il profere avant sa mort, 442

Petit (Jean) de la faction des Seize, peint un Tableau, 359. Ce qu'il représentoit, 360. Ce qu'en dit l'Etoile, *ibid.*

Pichonnet, fameux Ligueur nommé Echevin, 178

Politiques, ce que c'étoient, 51. sont exilés de Paris, 52. Leurs mouvemens & démarches pour parvenir à la paix, 169. instances qu'ils font au sujet de la tréve, 324. paroles qu'ils dirent à un des Seize, 325. défenses qui leur sont faites de tenir des Assemblées, 326

Pontoise, cette Ville se soumet au Roi, 406

Porte-Neuve; ce que c'étoit. *V. la note de la page* 263.

Prédications de Plusieurs Curés de Paris contre les Politques, 78, 79

Présidens, Extrait des Regîstres du Parlement au sujet de leur élection, 108 & *suiv.* formule des Provisions expédiées par Mayenne à ces nouveaux Présidens. 111

Prevost, (Jean le) Curé de S. Severin, avertit le Président Brisson de se tenir sur ses gardes, 82 & *suiv.* réponse de celui-ci au Curé, 83 & *suiv.*

Princeſſes (Hôtel des), d'où vient ce nom , 102
Proceſſions des Etats aſſemblés à Paris par l'ordre de Mayenne, 210
Proceſſions établies par le parti de la Ligue pendant les troubles, ſupprimées, 448
Propoſitions du Cardinal de Plaiſance aux Etats aſſemblés à Paris par la Ligue, en qualité de Légat du Pape, 215. teneur de la lettre qu'il avoit écrite auparavant aux Catholiques Royaliſtes, *ibid & ſuiv.* trouble que cauſe dans l'Aſſemblée cette propoſition inſolente, 217, 218

R

RAVAILLAC (François) natif d'Angoulême, aſſaſſine le Roi, 536. ſuite de cette affaire, *ibid.*
Requête préſentée aux Etats de la Ligue par les Seize, 307. eſt rejettée, 308
Rheims, Aſſemblée des Ligueurs en cette Ville, 40
Roland, zélé Ligueur, vient faire des excuſes au Duc de Parme, qui le reçoit très-mal, 27
Roquette, (la) ce que c'étoit, 301
Roſe, Evêque de Senlis; ce que dit ce Prélat au ſujet des Politiques, 78. interrompt le Duc de Féria dans ſon diſcours, 290. & eſt excuſé par Mayenne, 292
Roſne, nommé ou créée Maréchal de France par Mayenne, 194
Rouen, inveſti par le Roi, à la ſollicitation de qui, 74. vigoureuſe ſortie des aſſiégés pendant l'abſence du Roi, 137. ſe trouve réduit à l'extrêmité, 141. ſe ſoumet au Roi

par l'entremiſe de Brancas-Villars, 444. avantages qu'il en retire, *ibid.* & *ſuiv.*
Royaliſtes, projet d'accommodement qu'ils propoſent aux Ligueurs aſſemblés à Paris, 219 & *ſuiv.* Leurs Députés quittent une Aſſemblée, & pourquoi, 299

S

SACRE des Rois de France, difficultés propoſées à l'occaſion du Sacre d'Henri IV, 417 & *ſuiv.*
Saint-Pol nommé ou créé Maréchal de France par Mayenne, 194
Schomberg, conférence qu'il a avec le Duc de Mayenne, & quelle en eſt la cauſe, 273. le peu de ſuccès de cette conférence, 274 & *ſuiv.*
Séance des Etats, où l'on propoſe les prétentions de l'Eſpagne, 296. Diſcours de Mendoza, Juriſconſulte Eſpagnol, ſur les droits de l'Infante, 297
Séga (Philippe de) autrement nommé le *Cardinal de Plaiſance*, porteur d'une Bulle, 195
Séguier, Doyen de Notre-Dame, ce qu'il étoit, & ce qu'il faiſoit, 186. voit Mayenne, & en a une réponſe déſagréable, 187
Seize, (les) leurs excès à l'égard de ceux qu'on appelloit *Politiques*, 76. veulent faire condamner à mort un des leurs, 77. ſuites de cette affaire, 78. meſures que prennent ces Ligueurs pour ſe vanger du Parlement, *ibid.* & *ſuiv.* Aſſemblée qu'ils tiennent au ſujet de Brigard, Procureur du Roi, qui avoit été renvoyé abſous par

le Parlement, 79 & 80. artifices dont ils ſe ſervent pour faire ſigner la condamnation de pluſieurs Politiques, 81 & *ſuiv.* autre Aſſemblée deſdits Ligueurs chez le Curé de Saint Jacques de la Boucherie, & ce qui y eſt décidé, 84 & *ſuiv.* ſe raſſemblent au Petit-Châtelet, 85. arrêtent le Premier Préſident, & l'y conduiſent, *ibid.* & *ſuiv.* lui inſultent en face, & le font pendre à une poutre d'une chambre, 86 & *ſuiv.* font pendre auſſi à la même poutre le nommé *Larcher*, Conſeiller au Parlement, 88. font ſubir le même ſort à Jean Tardif du Ru, Conſeiller au Châtelet, 89. inſultes qu'ils font aux corps de ces trois, *ibid.* & *ſuiv.* tâchent en vain de ſoulever le peuple, 90 & *ſuiv.* Leurs nouvelles entrepriſes, 93. ordre qu'ils donnent à quarante-quatre Conſeillers, *ibid.* ſuite de cette affaire, 94. menacent la Ducheſſe de Nemours, 96. écrivent au Roi d'Eſpagne pour ſe ſouſtraire à l'autorité de Mayenne, 97. contenu de cette lettre, *ibid.* & *ſuiv.* leur lettre eſt interceptée & remiſe à Mayenne, 99. leurs plaintes contre les Politiques, & ce que répond Mayenne, 172. prennent jour pour l'élection d'un Roi, 179. leur oppoſition à la publication d'une trêve, 384. déclament en Chaire contre le Roi & contre Mayenne, 388. plaintes de ce dernier au Légat, 389. mouvemens qu'ils excitent dans Paris, 408 & *ſuiv.* leurs invectives ſur le Sacre du Roi, 419 & *ſuiv.* abandonnent Paris, liſte de leur noms & qualités; ce qu'en dit l'Etoile, 449 & *ſuiv.*

Semoneurs, origine de ce nom; quels ils étoient, 170
Senault, parole vive que lui dit Mayenne, & à quel ſujet, 325
Séneçai (Beaufremont de) harangue de ce Baron pour la Nobleſſe, à l'ouverture des Etats convoqués par la Ligue, 214
Sergent pendu à Rouen, & à quel ſujet, 131
Sixte-Quint, ſentiment de ce Pape ſur le Roi de Navarre, 153 & 154
Soiſſons (Hôtel de) comment il ſe nommoit du tems de la Ligue, (actuellement la Halle aux Bleds) 102
Surêne, Conférence qui s'y tient, & à quel Sujet, 260
Suſpenſion d'armes publiée à Paris & dans ſes environs, 270

T

TABLEAU expoſé en public par les Seize, 359. ce qu'il repréſentoit, 360. ce qu'en dit l'Etoile, *ibid.*
Tardif, Conſeiller au Châtelet, pendu à une poutre du Petit-Châtelet, & pourquoi, 89
Taxis (Jean-Baptiſte) entreprend de réconcilier Mayenne & l'Ambaſſadeur d'Eſpagne, & y réuſſit, 142 & 143
Te Deum chanté à Paris, pour la levée du ſiége de cette Ville, 11
Tiers-Parti, définition de ce nom, 47 & 48
Trente (le Concile de) reçu purement & ſimplement par les Etats de la Ligue, 385. ce qu'en dit le P. Daniel. *ibid. & ſuiv.*
Tréve propoſée dans l'Aſſemblée des Etats de la Ligue, 317. les avis ſont partagés, *ibid.*

La Nobleſſe & le Tiers-Etat ſe déclarent pour la tréve, 318. Lettre envoyée à l'Aſſemblée par le Légat, 319. teneur de cette Lettre, *ibid.* qui ſuſpend toute concluſion, 320. précautions qu'il prend dans cette rencontre, 321. Les Seize s'oppoſent à une tréve, 322. Autre conclue entre le Roi & les Ligueurs, 375. négociations pour ſa prolongation, 397. nouvelle prolongation demandée & refuſée, 404. Déclaration du Roi au ſujet de ce refus, 406
Trompette envoyé à Paris de la part des Royaliſtes; ce que contenoient ſes dépêches, 225

V

VELASCO, Général Eſpagnol, vient en Bourgogne avec des troupes, 491. & ce qu'il y fait, 492. & *ſuiv.* ſe retire en Franche-Comté, 495
Verné (Jacques) veut livrer Dijon au Roi, eſt arrêté, & décapité par les ordres du Duc de Mayenne, 471
Vervins, en Vermandois, Congrès qui s'y tient, 524
Villars (Brancas) Commandant de la Ville de Rouen, principal auteur d'un Arrêt du Parlement de cette Ville, 132. ſon origine, 133. vûes de ce Gouverneur dans la défenſe de Rouen, 134. fêtes qu'il donne dans Rouen à l'occaſion de pluſieurs avantages remportés ſur les Royaliſtes, 140 & 141. nommé ou créé Amiral de France par Mayenne, 194
Villeroi, propoſitions de paix qu'il fait ſans ſuccès, 41. démarches que fait ce Sei-

gneur pour y parvenir, 158, 159
Villette (la) Conférence qui s'y tient entre les Royaliſtes & les Ligueurs, 324 & *ſuiv.*

Z

ZAMET (Sebaſtien) donne à ſouper aux Ducs de Guiſe & de Mayenne, 308 & 309. *Voyez la note à ce ſujet.* entreprend une négociation, qui échoue, 421
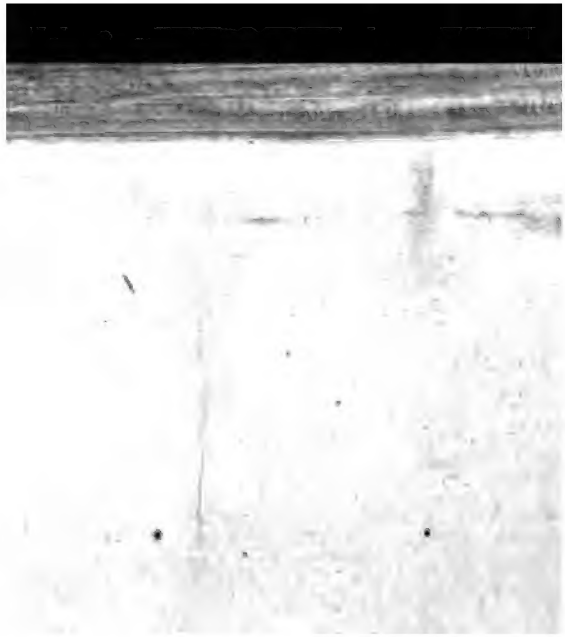
Fin de la Table des Matières du Tome XIX.